

# Comité consultatif de la Réserve naturelle de Saint-Martin

---



## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



## Mesdames, messieurs

C'est avec un très grand plaisir, une grande fierté et beaucoup d'émotions que je prends la succession de monsieur Harvey VIOTTY qui a tenu son rôle de Président de la réserve naturelle de Saint-Martin pendant plus de 15 ans. Harvey a donné sans compter son temps à cette équipe qui constitue aujourd'hui le personnel de la réserve naturelle. Il y a eu des moments difficiles, des aléas politiques, climatiques, administratifs mais Harvey peut être fier d'avoir maintenu le cap avec intelligence, rigueur et pragmatisme. Pour écrire ce nouveau chapitre, je souhaite m'appuyer sur ses qualités et son expérience en lui proposant de devenir le président d'honneur de la réserve naturelle. C'est sous son regard, que je sais bienveillant, et avec humilité que j'apporterai ma contribution à cet outil de conservation au service du territoire de Saint-Martin et des Saint-Martinois(es). Au sein de la réserve, je sais pouvoir compter sur des professionnels de grande qualité et expérimentés et, pour m'accompagner au sein du bureau, j'ai sollicité la participation de madame Anne Karine FLEMING qui nous rejoint en tant que vice-présidente, et de monsieur Sébastien CULETTO qui assurera les fonctions de secrétaire.

Ces prochaines années, nous aurons à cœur de perpétuer et de renforcer l'esprit qui a animé la réserve depuis sa création à savoir le dialogue, la bienveillance, la compréhension, le respect des spécificités de notre territoire et de la réglementation qui sont les fondements de la réussite et du bien fondé de nos actions.

Les chantiers sont immenses et nous devons prioritairement assurer la mise en œuvre du plan de gestion 2018-2027 par la satisfaction de ses 49 objectifs déclinés en 125 actions. A cette fin, nous devons maximiser notre propre modèle économique et nous positionner clairement auprès des acteurs publics et privés locaux et nationaux comme un outil participant au développement du territoire. Il sera nécessaire de travailler à la diversification de nos activités pour générer de nouvelles recettes et optimiser ainsi la gestion des espaces classés de la réserve par le déploiement de nouvelles ressources et expertises.

Notre message devra être clairement exprimé et précisément entendu. Anticiper les changements climatiques, mieux les comprendre pour mieux les gérer, se préparer aux risques cycloniques, le travail de la réserve naturelle va bien au-delà de ses objectifs de gestion. La démonstration reste accessible :

- protéger la mangrove c'est établir le premier rempart naturel contre les houles cycloniques ;
- protéger les plages comme sites de ponte des tortues marines c'est garantir que ces espaces ne disparaîtront pas face à l'érosion, l'augmentation du niveau de la mer ou l'urbanisation ;
- préserver l'intégrité de nos espaces naturels c'est aussi améliorer en premier lieu le cadre de vie des habitants de Saint-Martin ;
- protéger les espaces marins, les coraux, les herbiers c'est soutenir le secteur touristique hôtelier et nautique poumon de l'économie de Saint-Martin.

Une prise de conscience trop récente à l'échelle internationale a mis en lumière que les services économiques rendus par la nature sont immenses et qu'il nous appartient à tous de mieux la protéger, afin de renforcer et pérenniser le développement d'activités respectueuses des écosystèmes. De nouveaux paradigmes de croissance doivent être pensés à l'échelle de chaque unité territoriale.

Forte de son expérience, la réserve naturelle est un outil au service de l'Etat, de la Collectivité, des entreprises, des associations et des particuliers qui nécessitent un accompagnement ou une expertise objective sur tous les projets de développement et d'aménagement de Saint-Martin.

Dans un contexte économique et sanitaire très tendu, la réserve naturelle a, une fois de plus, tenu les objectifs qu'elle s'était fixée. Le rapport d'activité 2020 vous présente l'ensemble des réalisations et, en ma qualité de Président, je tiens à féliciter, au nom de l'association de gestion, l'ensemble de l'équipe pour cette réussite et son investissement quotidien. Mes remerciements et ma confiance prennent véritablement leur sens au regard de la situation matérielle et financière difficile dans laquelle nous nous trouvons l'année dernière.

La baisse des recettes, des produits d'exploitation pour 2020 constitue un fait quasi-généralisé à l'ensemble des opérateurs économiques mondiaux. La réserve naturelle, au même titre que la Collectivité de Saint-Martin, n'y a pas échappé en tant qu'autorité percevant des redevances ; l'effondrement du secteur touristique entraînant une chute de l'activité commerciale. Après les conséquences du passage d'Irma, le nouvel écueil a fragilisé encore la santé de la réserve et le solde du compte de résultat du bilan comptable affiche un déficit de 153 962 euros.

S'agissant des ressources, les deux postes de financement principaux ont été impactés : les subventions perçues s'élevaient à 753 997 euros en 2019 et à 501 458 euros en 2020 soit une diminution de 33,5% ; les redevances commerciales fondées sur arrêté préfectoral ont diminué de 65,7% pour s'établir à 26 000 euros.

D'autres facteurs peuvent être pris en considération pour expliquer et affiner ce constat financier, comme la régularisation d'écritures comptables qui ne concernent pas des flux de trésorerie intervenus en 2020 donc altèrent défavorablement l'analyse du résultat (projets ICBI ou IFRECOR) ou, certaines pertes de redevances (83 486€) rappelées par le cabinet d'expertise-comptable en page 19 de son rapport, mais dans un contexte économique « normal » la réserve naturelle sait faire face aux imprévus grâce à la gestion rigoureuse de son budget.

La baisse affichée de plus de 425 000 euros pour le total des produits d'exploitation, entre 2019 et 2020, aurait pu avoir pour conséquence, comme certains contractants l'ont fait ici et ailleurs, que la réserve propose une renégociation de la convention au regard de l'imprévision ou, plus trivialement, qu'elle s'affranchisse de certaines missions confiées, toujours sous l'empire de la « circonstance exceptionnelle ». D'aucuns auraient pu naïvement penser que la nécessaire maîtrise des dépenses aurait dû induire des licenciements. La réserve naturelle a pourtant maintenu ses objectifs, les a atteints grâce à un effectif constant en toutes connaissances de cause : les licenciements, en plus du drame humain qu'ils peuvent représenter, auraient objectivement entraîné des pertes de financement (ex : dispositif Life pour 100 000€) et c'est un cercle vicieux qui se dessinait pour les années à venir.

La gestion saine d'une personne morale, dans une conjoncture aussi incertaine, se mesure aussi à la rigueur dont elle sait faire preuve sur la maîtrise de ses charges d'exploitation pour faire face à la baisse des ressources. Ces charges ont diminué de 27,6% par rapport à 2020 (-251 468€) grâce notamment à un pilotage rigoureux de la masse salariale (dont la rémunération non chargée du personnel totalise une baisse de 13% par rapport à 2019), et des dépenses de fonctionnement courant qui enregistrent une chute de près de 58%.

En tout état de cause, les perspectives pour 2021 paraissent beaucoup plus encourageantes. Tout d'abord, les prévisions basses d'une reprise de l'activité économique laissent augurer, à l'appui de l'arrêté préfectoral 2020-142, en date du 23 juillet 2020, une augmentation des recettes afférentes de 150 000 euros pour la réserve naturelle. Ensuite, le maintien de nos missions en matière d'« éducation à l'environnement », a crédibilisé notre action et, cette année, le budget « animation pédagogique » sera augmenté de 65 600 euros pour permettre le financement de deux postes grâce au soutien de l'Etat, du Ministère de l'Ecologie et de l'Office français de la biodiversité ; ils étaient jusqu'alors pris en charge sur fonds propres. Enfin, comme nous l'avons développé dans ce rapport d'activité, nous souhaitons, avec le soutien de l'Etat, la mise en place de nouveaux outils. Le déploiement de bouées de mouillage, en plus d'améliorer la gestion et l'état de santé des sites classés en réserve naturelle, notamment par la protection des herbiers, permettra de générer des profits susceptibles d'améliorer notre excédent brut d'exploitation.

Avec ce nouveau bureau et l'équipe de professionnels performants qui est en place, nous sommes prêts et résolument optimistes au vu des perspectives qui se dessinent, et je vous demande de bien vouloir renouveler la confiance que vous nous avez accordée, depuis 20 ans, en approuvant ce rapport d'activité.

Pierre ALIOTTI

Président de la réserve naturelle de Saint-  
Martin

# Sommaire

## Présentation de la RNN

- Description 4
- Biodiversité 5 - 8
- Délimitation 9 - 10
- Réglementation 11 - 12
- Gestion 12
- L'équipe 13

Présentation du plan du gestion 2018-2027 14 - 18

Rapport d'activités au 31 décembre 2020 19 - 133

L'ICBI dans le plan de gestion 134

Compte-rendu du comité consultatif du 9 juillet 2020 138

Composition et fonctionnement du comité consultatif 147

# 「Présentation de la RN」

**Localisation** : île de Saint-Martin  
Collectivité de Saint-Martin  
**Surface totale** 3 060 hectares, dont :  
**Terrestre** : 153 hectares  
**Marine** : 2 907 hectares

**Type de protection** : Réserve naturelle nationale  
**Catégorie UICN** : IV

## Présentation

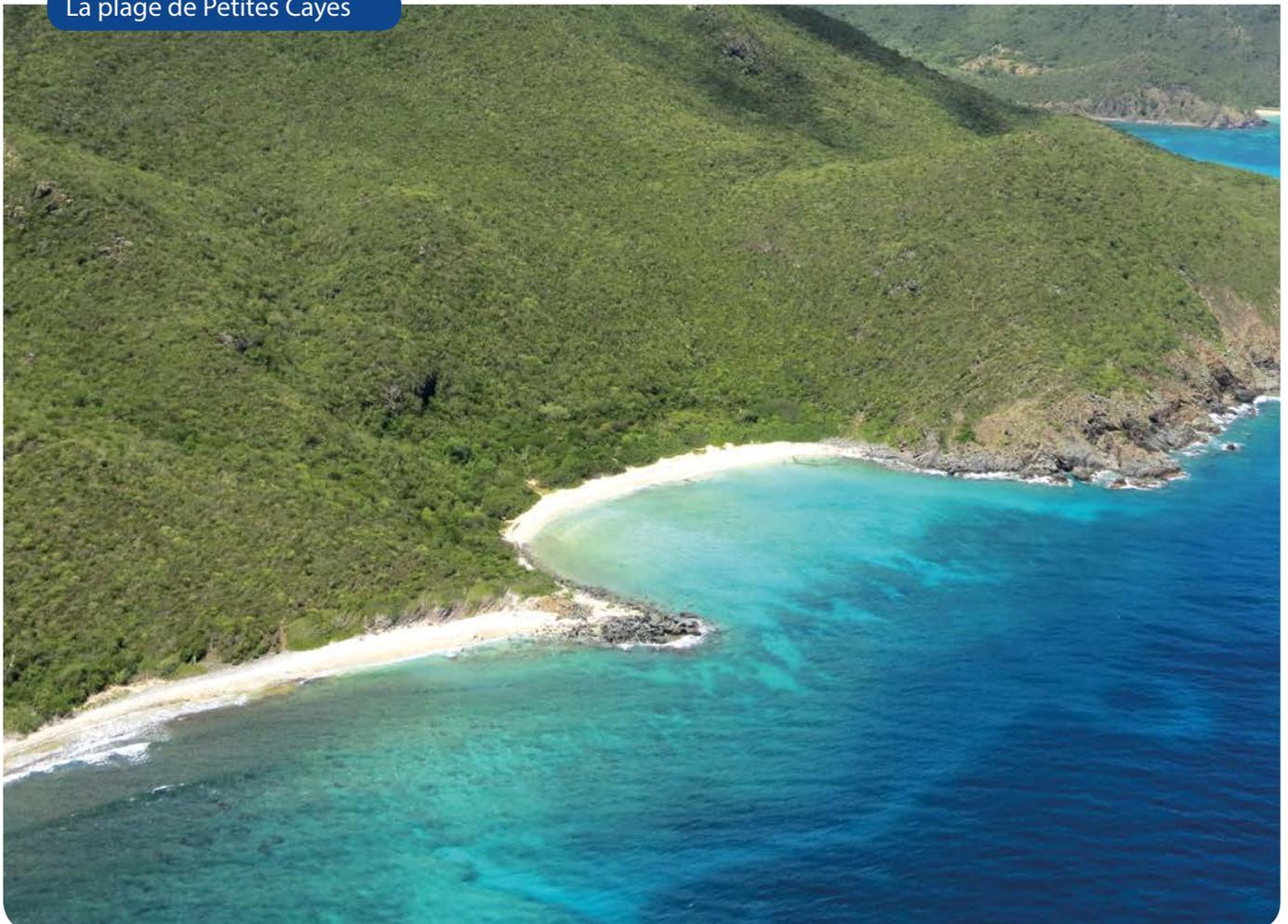
**3 écosystèmes marins et côtiers juxtaposés :**

- Espaces lacustres et mangroves,
- Herbiers de phanérogames marines et récifs coralliens,
- Espaces littoraux (plages, falaises, îlets, végétation de bord de mer)

**4 grandes unités écologiques :**

- Les formations xérophytiques des côtes et falaises,
- Les récifs coralliens,
- La mangrove,
- Les herbiers de phanérogames marines

La plage de Petites Cayes





## Biodiversité

### Principaux habitats, faune et flore remarquables

Les formations xérophytiques sont très caractéristiques des conditions pédo-climatiques de l'île de Saint-Martin, ce qui explique leur importance. L'île subit un climat sec, et les épineux et les plantes grasses dominent sur la région littorale au vent. Cette couverture végétale contient diverses espèces de Croton (Ti-Baume), de Lantana (Mille-Fleurs ou Ti-Baume jaune), de cactus, des frangipaniers blancs ainsi que quelques essences arborescentes telles qu'acacias et gommiers.

La mangrove, typique de la zone intertropicale, est un écosystème particulier se développant dans la zone intertidale. Elle est composée d'essences ligneuses halophytes

dominées par le palétuvier rouge *Rhizophora mangle*. Elle sert de zones de nurseries pour de nombreuses espèces (poissons, crustacés...) qui s'y reproduisent et vivent à l'état adulte dans d'autres milieux. Autrefois plus abondante, elle n'occupe qu'un territoire très restreint aux abords de l'Étang aux poissons et des salines d'Orient.

Les herbiers sous-marins sont composés de phanérogames marines formant des prairies où prédomine l'herbe à tortue *Thalassia testudinum*. On les rencontre sur les formations sableuses proches du littoral.

Elles forment de grandes étendues servant de zones de nurseries et de frayères pour de nombreuses espèces aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, tortues...).

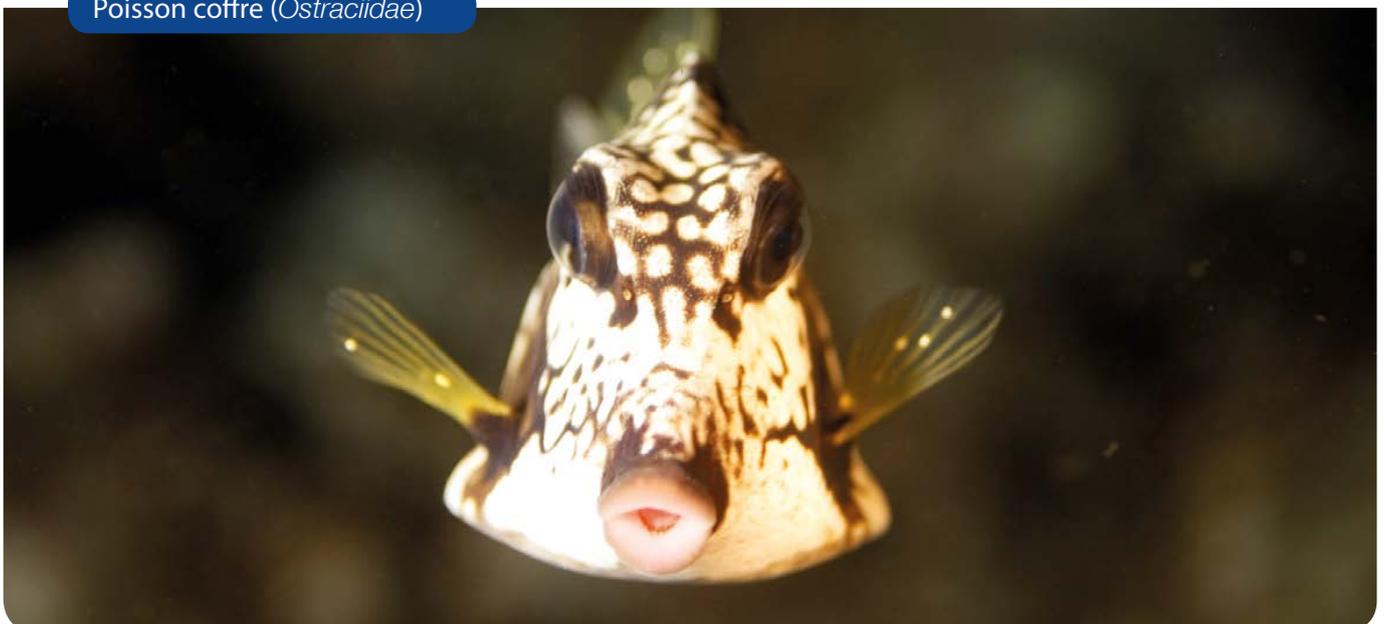


Les formations coralliennes de récifs construits de l'île de Saint-Martin se retrouvent uniquement dans le périmètre de la Réserve Naturelle sur la côte Nord-Est à Est entre Eastern Point et Babit Point. Ces récifs coralliens ont d'ailleurs constitué l'un des facteurs primordiaux pour la délimitation de la Réserve, d'où l'importance de la protection de ces milieux. On note également des formations coralliennes non bioconstruites sur les formations rocheuses en continuité avec les falaises et versants terrestres. Leur extension en mer est très limitée (3 à 5 mètres de profondeur) et elles sont vite remplacées par les herbiers sous-marins.

Quatre espèces de cactus sont présentes dont l'une figure sur la liste régionale des espèces à protéger par arrêté ministériel, *Melocactus intortus* ou Tête à l'anglais ; sa densité est particulièrement élevée en deux stations. Les trois autres sont *Mamillaria nivosa*, *Opuntia triacantha* et *Cephalocereus nobilis*.

Quatre espèces de palétuviers, la plupart des espèces de phanérogames marines, coraux, gorgones, mollusques, crustacés, reptiles marins, oiseaux de mer et oiseaux des zones humides du littoral sont protégées par plusieurs conventions et notamment au niveau international par la Convention de Carthage.

Poisson coffre (*Ostraciidae*)



# L'avifaune

85 espèces d'oiseaux inféodés aux étangs et 6 espèces d'oiseaux marins, dont :

Balbuzard pêcheur, *Pandion haliaetus*

Colombe à queue noire, *Columbina passerina*

Frégate superbe, *Fregata magnificens*

Grande Aigrette, *Ardea alba*

Héron Garde-bœufs, *Bubulcus ibis*

Mouette atricille, *Larus atricilla*

Paruline jaune, *Dendroica petechia*

Pélican brun, *Pelecanus occidentalis*

Pluvier à collier interrompu, *Charadrius alexandrinus*

Pluvier de Wilson, *Charadrius wilsonia*

Sucrier à ventre jaune, *Coereba flaveola*



Frégate superbe (*Fregata magnificens*)

Saint-Martin constitue une zone de passage et d'hivernage privilégiée pour les limicoles et les anatidés.

Saint-Martin possède effectivement une topographie favorable à l'accueil d'oiseaux,

grâce à la présence de nombreux étangs répartis sur l'ensemble de l'île, dont deux sont classés en réserve naturelle (salines d'Orient et étang aux Poissons).

# Les tortues

Les sites de la Réserve Naturelle sont des lieux de ponte pour des tortues marines, comme la tortue luth, *Dermodochelys coriacea*, la tortue imbriquée, *Eretmochelys imbricata* ou la tortue verte, *Chelonia mydas*.



Tortue verte (*Chelonia mydas*)

# Les mammifères marins

- Dauphin commun (*Delphinus delphis*)
- Dauphin tacheté pantropical (*Stenella attenuata*)
- Dauphin tacheté de l'Atlantique (*Stenella frontalis*)
- Dauphin à long bec (*Stenella longirostris*)
- Grand dauphin (*Tursiops truncatus*)
- Globicéphale tropical (*Globicephala macrorhynchus*)
- Orque (*Orcinus Orca*)
- Baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*)
- Cachalot (*Physeter macrocephalus*)

Toutes les espèces de mammifères marins sont protégées et la partie marine de la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin est dans le périmètre de l'aire marine protégée du sanctuaire Agoa, qui s'étend sur les ZEE de la Martinique, de la Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*) et son petit © Laurent Bouveret



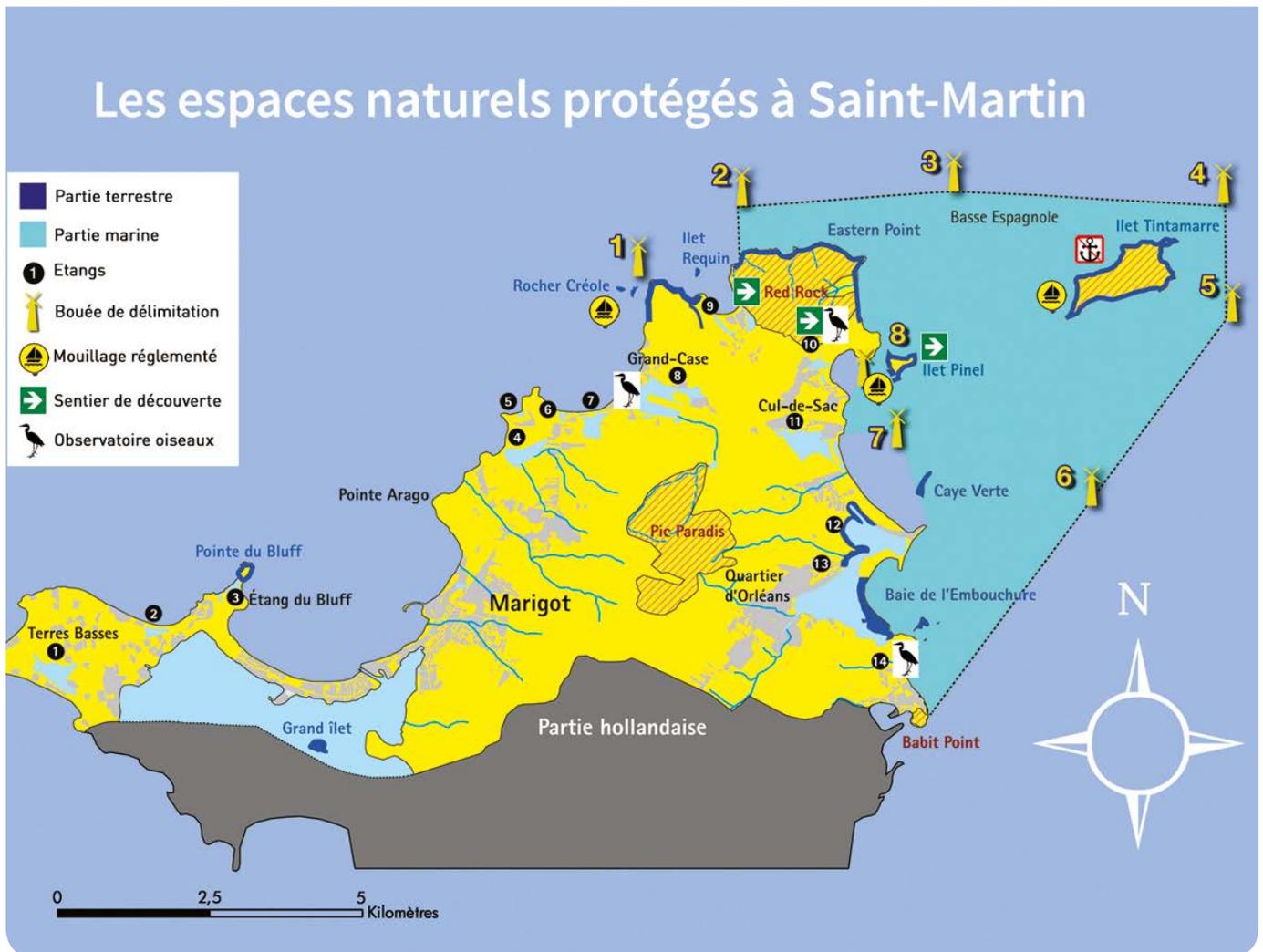
# Délimitation

La superficie totale de la Réserve naturelle est d'environ 3 060 hectares, dont 153,4 hectares de partie terrestre.

La partie terrestre est constituée des parcelles cadastrales correspondant aux cinquante pas géométriques et aux sites suivants :

Le Rocher Créole : n° AT 5 et 6 ;  
 Bell Point : n° AT 4, 7, 9, 12, 13, 14 et 126 ;  
 Pointe des Froussards : n° AT 138, 140 et 143 ;  
 Eastern Point et Grandes Cayes : n° AT 29, 30 et 33 ;  
 Les abords des Salines d'Orient : n° AW 8, 37, 38, 39, 40, 45, 545 et 548, ainsi que les portions de chemins situées entre les parcelles 8

et 545, 39 et 40, 37 et 38, 45 et 546 ;  
 Les abords de l'Étang aux Poissons : n° AW 43 et 546, ainsi que la portion de chemin située entre ces deux parcelles ;  
 Baie de l'embouchure et Coconut Grove : n° AW 23 ;  
 Ilet Pinel : n° AT 36 (à l'exclusion de la zone d'accueil de la plage délimitée sur le plan cadastral annexé au décret) et AT 125 ;  
 Petite Clef : n° AT 38 et 39 ;  
 Tintamarre : n° AX 1 ;  
 Caye Verte : n° AW 24 ;  
 Les Ilets de la baie de l'embouchure : n° AY 56, 57 et 58,



## Délimitation (suite)

Depuis le mois d'août 2008, la partie marine de la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin est clairement délimitée par huit bouées lumineuses, dans le périmètre desquelles la réglementation s'applique.

Les plaisanciers sont ainsi avertis de leur entrée dans l'espace de la RNN, de jour et de nuit, grâce à un éclat lumineux toutes les quatre secondes.

Ces bouées portent la mention «Réserve», et sont numérotées de 1 à 8. Les conditions climatiques et la houle mettent à rude épreuve ces installations, qui doivent être entretenues régulièrement par les agents de la Réserve naturelle.

Bouée n° 1 : au large du Rocher Créole dans le canal d'Anguilla

Bouée n° 2 : à 500 mètres au Nord de la Pointe des Froussards.

Bouée n° 3 : à 500 mètres au Nord de la Basse Espagnole (Spanish Rock)

Bouée n° 4 : à 500 mètres de la pointe Nord-Est de Tintamare

Bouée n° 5 : à 500 mètres au Sud Est de Tintamare

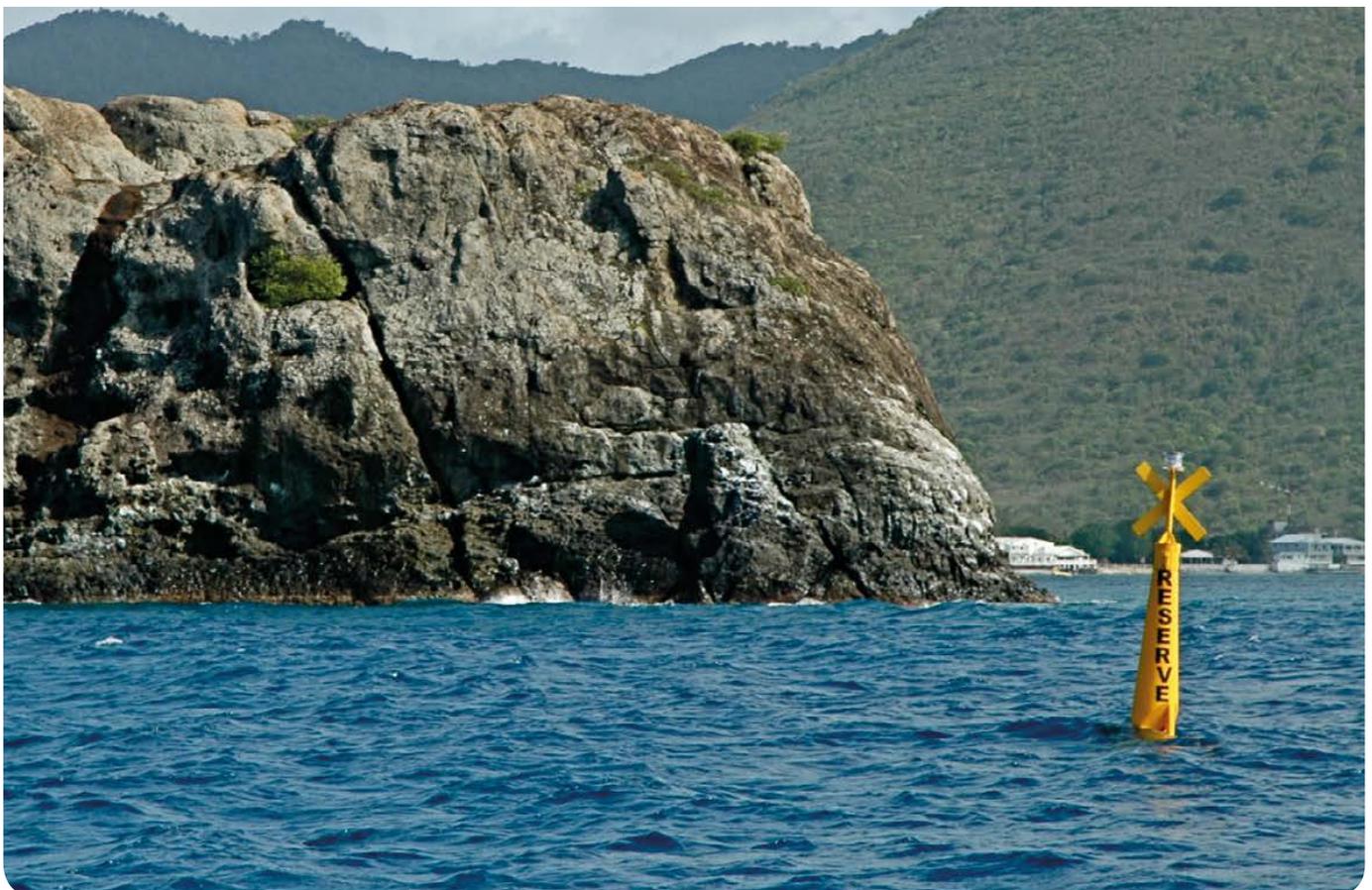
Bouée n° 6 : entre Tintamare et Babit-Point (Marina d'Oyster Pond)

Bouée n° 7 : dans la Baie Orientale, en limite de zone de la RNN

Bouée n° 8 : dans la Baie de Cul-de-Sac

De Tintamare au Rocher Créole, les bouées délimitent ainsi une ligne d'environ 5 miles nautiques.

Dans la Baie Orientale, dont le littoral est exclu du territoire de la RNN, plusieurs petites bouées jaunes marquées du logo de la réserve délimitent le périmètre. Ce dispositif doit également faire l'objet d'un entretien régulier.



# Réglementation

## Décret n 98-802 du 3 septembre 1998 Art.



**Art. 5.** - Il est interdit d'introduire à l'intérieur de la réserve des animaux, quel que soit leur état de développement, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature et à l'exception de ceux qui participent à des missions de police, de recherche ou de sauvetage.



Il est interdit, sous réserve de l'exercice de la pêche dans les conditions fixées par l'article 9 du présent décret, et sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif :



De porter atteinte aux animaux d'espèce non domestique ainsi qu'à leurs oeufs, couvées, portées, ou nids, ou de les emporter hors de la réserve ;  
De troubler ou de déranger les animaux.



**Art. 6.** - Il est interdit :

1° D'introduire dans la réserve tous végétaux, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature ;



2° Sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif, de porter atteinte aux végétaux ou de les emporter en dehors de la réserve.



**Art. 7.** - Le préfet peut prendre, après avis du comité consultatif, toutes mesures en vue d'assurer la conservation d'espèces animales ou végétales dans la réserve ou la limitation d'animaux ou de végétaux surabondants dans la réserve.



**Art. 8.** - L'exercice de la chasse est interdit sur toute l'étendue de la réserve.



**Art. 9.** - La pêche à la ligne, au filet, à la nasse, la chasse sous-marine au fusil ou tout autre instrument similaire, le ramassage d'animaux vivants ou morts sont interdits dans l'espace maritime de la réserve. Toutefois, la pêche des appâts à l'épervier, d'une part, et l'usage des types de sennes ciblant des espèces pélagiques de petite taille sans contact du filet avec le fond, d'autre part, peuvent être autorisés dans des conditions déterminées par arrêté cosigné par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif.



Dans l'espace lacustre, la pêche est réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif.



**Art. 10.** - Les activités agricoles, pastorales et forestières sont interdites, sauf le pâturage traditionnel au piquet, qui est réglementé par le préfet, après avis du comité consultatif.



**Art. 11.** - Il est interdit :

1° D'abandonner ou de déposer tout produit de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;

2° D'abandonner ou de déposer des débris de quelque nature que ce soit ;

3° De troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, sous réserve de l'exercice des activités autorisées par le présent décret ;

4° De camper sous une tente, dans un véhicule ou tout autre abri. Toutefois, le préfet peut autoriser et réglementer le bivouac ;

5° De porter atteinte au milieu naturel en faisant du feu en dehors des installations prévues à cet effet ou en faisant des inscriptions autres que celles nécessaires à l'information du public ou à la gestion de la réserve ;

6° De pratiquer le ski nautique ainsi que le scooter des mers sur toute l'étendue de la réserve.

**Art. 12.** - Les travaux publics ou privés sont interdits, sous réserve des dispositions de l'article L. 242-9 du code rural. En particulier, le ministre chargé de la protection de la nature pourra autoriser en tant que de besoin les travaux rendus nécessaires par le rejet en mer d'effluents assainis, après avis du Conseil national de la protection de la nature.

Les travaux nécessités par l'entretien de la réserve ou la sécurité de la navigation peuvent être autorisés par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, dans leurs domaines de compétence respectifs, après avis du comité consultatif, sous réserve de l'application de l'article R. 242-22 du code rural.

**Art. 13.** - La collecte des minéraux, des fossiles et vestiges archéologiques est interdite, sauf autorisation délivrée à des fins scientifiques par le préfet, après avis du comité consultatif, et conformément à la réglementation en vigueur pour les fouilles archéologiques.

**Art. 14.** - Toute activité de recherche ou d'exploitation minière, en particulier l'extraction de sable, est interdite dans la réserve.

**Art. 15.** - Toute activité industrielle ou commerciale est interdite. Seules peuvent être autorisées par le préfet, après avis du comité consultatif, les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle compatibles avec les objectifs du plan de gestion.

# Réglementation

**Art. 16.** - Sur la partie marine, la circulation des personnes ainsi que la navigation et le mouillage des engins et des embarcations sont réglementés par arrêté conjoint du préfet et du délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux embarcations utilisées pour des missions, de police, de sauvetage, de maintenance ou de signalisation maritime et pour la gestion de la réserve.

**Art. 17.** - La circulation des véhicules à moteur sur la partie terrestre est limitée aux voies ouvertes à la circulation publique. Toutefois cette interdiction n'est pas applicable :

- 1° Aux véhicules utilisés pour l'entretien et la surveillance de la réserve ;
- 2° A ceux des services publics ;
- 3° A ceux utilisés lors d'opération de police, de secours ou de sauvetage.

**Art. 18.** - La circulation des personnes peut être réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif, sur les parties terrestres et lacustres de la réserve.

**Art. 19.** - Les activités sportives ou touristiques sont réglementées conjointement par le préfet et les autorités compétentes, après avis du comité consultatif, en conformité avec les objectifs du plan de gestion de la réserve.

**Art. 20.** - Il est interdit aux aéronefs motopropulsés de survoler la réserve naturelle à une hauteur du sol inférieure à 300 mètres. Cette disposition n'est pas applicable aux aéronefs d'État en nécessité de service ni aux opérations de police, de sauvetage ou de gestion de la réserve naturelle, ainsi qu'aux aéronefs au décollage ou à l'atterrissage sur les aérodromes proches ou effectuant les manœuvres s'y rattachant.

**Art. 21.** - L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation délivrée par le préfet de Guadeloupe, après avis du comité consultatif.

Les activités professionnelles touchant à la photographie, la cinématographie, l'enregistrement du son, la radiophonie et la télévision peuvent être réglementées par le préfet, après avis du comité consultatif.

**Art. 22.** - Les dispositions du présent décret ne peuvent avoir pour effet de limiter les activités militaires, et particulièrement la circulation et le stationnement des unités de la marine nationale, la sécurité des moyens militaires de défense ainsi que les activités liées à l'exécution de la politique militaire de défense.

**Art. 23.** - La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

## Gestion

**Statut de l'organisme de gestion :** Association de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

**Le 8 avril 2021, le bureau de la Réserve naturelle a élu ses nouveaux représentants.**

**Président :** Pierre Aliotti

**Vice-présidents :** Anne-Karine Fleming, Bulent Gulay

**Trésorier :** Michel Vogel

**Secrétaire :** Sébastien Culetto

Après 15 ans de bons et loyaux services, Harvé Viotty a été élu président d'honneur à l'unanimité.

**Coordonnées :**

Réserve naturelle nationale de Saint-Martin

11-13 rue Barbuda, Hope Estate

97150 Saint-Martin

[www.reservenaturelle-saint-martin.com](http://www.reservenaturelle-saint-martin.com)



Pierre Aliotti

# L'équipe

## Direction

- Nicolas Maslach

Diplômé de sciences politiques et titulaire d'un master de l'Institut français de l'urbanisme, le directeur-conservateur de la Réserve naturelle tisse les relations avec les partenaires potentiels, les autorités administratives et politiques locales et nationales, afin de favoriser la réussite des projets et leur intégration dans le tissu économique social et culturel. Il assure dans ce cadre la recherche de financements. Il a également mis en place le sanctuaire Agoa dans les Antilles françaises, pour la protection des mammifères marins, ainsi que le parc naturel marin de Mayotte.



d'un permis de navigation (Capitaine 200) et du brevet national de sauveteur et secours aquatique (BNSSA), il assure le management de l'équipe des gardes.

## Sur le terrain en permanence, les gardes de la Réserve assurent plusieurs fonctions:

- Aménagement des espaces naturels
  - Pose et entretien des mouillages
  - Suivi des chantiers d'aménagements
  - Participation aux suivis scientifiques
- Commissionnés et assermentés, ils ont une mission de sensibilisation et de police de la nature.

## Pôle études scientifiques

- Julien Chalifour

Le responsable de ce pôle est titulaire d'un DESS en développement local, aménagement du territoire et gestion intégrée des ressources naturelles en milieu tropical. Il coordonne les programmes scientifiques et suit l'état de santé des écosystèmes protégés. Il encadre également les stagiaires et mène des actions de sensibilisation du public et des scolaires. Ses certifications professionnelles lui permettent d'intervenir sur le terrain : permis de navigation hauturier et plongeur professionnel (CAH1B).



- Christophe Joe

Garde depuis 2002, il occupe la fonction police de la nature et sensibilisation. Il bénéficie d'une reconnaissance d'agent forestier et d'aménagement des espaces naturels. Originaire de Saint-Martin et plurilingue, il facilite les échanges avec le public. Titulaire d'un permis de navigation (côtier) et plongeur de niveau 2, il renforce l'équipe de terrain.



- Ashley Daniel

Embauchée en 2015, elle a bénéficié de formations pour les suivis scientifiques des tortues marines et des oiseaux. Comme tous les gardes, elle connaît les gestes des premiers secours en équipe. Elle apprécie particulièrement la sensibilisation des scolaires à la protection de l'environnement.



- Aude Berger

Diplômée en sciences et techniques de la mer et titulaire d'une licence professionnelle en protection de l'environnement à l'UAG, elle a été embauchée par la Réserve naturelle en tant que chef de projet LIFE.



## Pôle aménagement, surveillance et police de l'environnement

- Franck Roncuzzi

Homme de terrain, il gère la réalisation des travaux sous-marins ainsi que la gestion et l'entretien du matériel et des équipements. Assermenté, il est le garant du respect de la législation. Plongeur professionnel (CAH1B), titulaire



## Responsable du pôle éducation et environnement

- Vincent Oliva

Il sensibilise le jeune public à la protection de l'environnement. Titulaire d'un brevet de télépilote de drone, il réalise des photos et des vidéos aériennes, notamment à l'occasion des suivis scientifiques. Il est également plongeur professionnel (CAH1B) et détient son permis côtier.



# 「 Présentation du plan de gestion 2018 - 2027



## Présentation du plan de gestion 2018 - 2027

Amandine Vaslet, docteur en biologie marine, a été mandatée par la Réserve naturelle en tant que prestataire pour faire l'évaluation du premier plan de gestion et réaliser le second. Ce plan de gestion, obligation réglementaire pour toutes les réserves naturelles, constitue un document essentiel à l'organisation, au suivi et à l'évaluation de la gestion de la Réserve.

L'évaluation du premier plan de gestion s'est avérée très positive, puisque 61% des 104 actions préconisées ont été réalisées à 100% et 22 à plus de 75%. 4 actions seulement n'ont pas été réalisées, dont la réintroduction de l'iguane des Petites Antilles *iguana delicatissima*, en raison de l'explosion des populations d'iguanes communs *iguana iguana*, dont l'espèce n'est plus protégée, mais pas chassable.

Après l'évaluation, le nouveau plan de gestion a été adapté à l'évolution de la Réserve.

Ce plan de gestion a été réalisé suivant la nouvelle méthodologie mise en place par l'Office français de la biodiversité et Réserves naturelles de France, validée en début d'année 2018. Cette méthodologie place l'évaluation des actions définies au cœur du plan de gestion.

Le plan de gestion 2018 - 2027 est composé de trois parties :

- Diagnostic et état des lieux de la Réserve naturelle
- Gestion de la Réserve naturelle (avec tableaux de bord)
- Fiches action pour chacune des 125 actions

Dans le cadre de la nouvelle méthodologie, les opérations sont regroupées en 9 domaines d'activité, qui sont :

- Surveillance du territoire et police de l'environnement
- Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel
- Prestations de conseils, études et ingénierie
- Création et maintenance d'infrastructures d'accueil
- Interventions sur le patrimoine naturel
- Management et soutien
- Création de supports de communication et de pédagogie
- Prestation d'accueil et d'animation
- Participation à la recherche

L'objectif principal du plan de gestion 2018 - 2027 reste le maintien de la biodiversité et la préservation des différents écosystèmes marins, lacustres et terrestres sur le territoire de la Réserve naturelle de Saint-Martin. À partir de cet objectif principal, 9 objectifs à long terme - au lieu de 7 dans le plan de gestion précédent - ont été définis pour la préservation du patrimoine naturel.

Ces 9 objectifs à long terme sont :

- 1 • Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées
- 2 • Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines
- 3 • Favoriser la conservation des populations de tortues marines
- 4 • Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et les raies
- 5 • Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins
- 6 • Maintenir les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs
- 7 • Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs
- 8 • Favoriser la conservation de la végétation xérophile
- 9 • Assurer les conditions pour la réintroduction de l'iguane des Petites Antilles

Également, 5 facteurs clés de la réussite regroupent toutes les actions nécessaires à la gestion quotidienne de la Réserve naturelle, portant ainsi le total des objectifs à 14.

Ces 5 facteurs clés sont :

- 1 • Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve
- 2 • Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement
- 3 • Optimiser les moyens de gestion
- 4 • Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes
- 5 • Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

Les 125 actions définies et planifiées sont synthétisées dans des tableaux de bord, renseignés par 3 types d'indicateurs permettant d'évaluer les actions, ce qui permet de suivre si les actions inscrites sont effectuées et efficaces.

Les 3 types d'indicateur :

- Indicateur d'état : suit l'évolution du patrimoine naturel
- Indicateur de pression : caractérise les menaces affectant le patrimoine naturel
- Indicateur de réalisation : rend compte de la réalisation effective de l'action

Chaque action est inscrite sur une fiche qui reprend l'objectif de l'action, sa localisation, sa période de réalisation, ainsi que les moyens humains, matériels et financiers nécessaires, les financements possibles et les indicateurs retenus pour l'évaluer.

Quelques exemples parmi les 125 actions inscrites au plan des gestion :

- Poursuivre le suivi et l'état de santé des écosystèmes coralliens, grâce au suivi scientifique des coraux, des poissons et des invertébrés.
- Sensibiliser la population à la protection des mammifères marins grâce à des conférences publiques, des interventions pédagogiques dans les écoles, ainsi que par la création de panneaux informatifs et d'affiches.
- Évaluer et suivre les populations de *melocactus intortus* et de gaïacs. Poursuivre leur suivi scientifique et cartographier les formations végétales terrestres de la Réserve naturelle.
- Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatibles avec les objectifs de la Réserve, notamment en éditant et diffusant des supports de communication sur la réglementation.

Le plan de gestion et sa synthèse sont consultables et téléchargeables sur le site de la Réserve naturelle de Saint-Martin.

**Le tableau en pages 17 et 18 présente les 125 actions du plan de gestion et à quel(s) objectif(s) ou facteur clé chacune est rattachée.**

# Liste des actions du plan de gestion

Codes	Actions	Priorité	Enjx et Obj	Réalisé en 2019
<b>CS : Connaissance et suivi du patrimoine naturel</b>				
CS1	Actualiser cartographie biocénoses marines	1	OLT1, OLT2, FCR4/OLT	Financement AFB/DEAL, Réalisation AquaSearch 2020
CS2	Suivi état de santé des communauté benthiques et récifales	1	OLT1	Ajout 1 station récifale et doublement de la fréquence de suivi en 2020
CS3	Développer et tester réhabilitation communautés coralliennes et espèces associées	2	OLT1	Pépinières Acroporas pré-arrêté préfectoral, BioHab, LIFE BIODIV'OM
CS4	Réaliser le suivi ichtyofaune	1	OLT1	Reef Check, Suivi réserves, LIFE BIODIV'OM, DCE971
CS5	Réaliser suivi comparatif en/hors réserve communautés récifales	1	OLT1	Suivi réserves
CS6	Suivre état santé herbiers	1	OLT2	Suivi réserves, DCE971, thèses
CS7	Développer et tester réhabilitation des herbiers	2	OLT2	Police/sensibilisation, mouillages, Arrêté préfectoral complémentaire
CS8	Suivre macrofaune herbier	1	OLT2	Suivi réserves, collaborations scientifiques
CS9	Réaliser suivi comparatif en/hors réserve des herbiers	1	OLT2	Suivi réserves
CS10	Suivre fréquentation RNN	1	OLT1,2 ; FCR1/OLT	Police/sensibilisation, mouillages, Arrêté préfectoral, ObsEnMer
CS11	Veille EEE	1	OLT1, 2, 3, 6, 7, 8, 9	Groupe EEE, collaboration ONCFS, sensibilisation, P. volitans
CS12	Evaluer/suivre impact des EEE	3	OLT1, 2, 3, 6, 7, 8, 9	Groupe EEE, collaborations, iguanes, Pterois, SMAR01
CS13	Suivre activité de ponte des tortues marines	1	OLT3	SMAR02, Suivi des pontes de tortues marines (RNN/écovolontaires)
CS14	Suivre état écologique des sites de ponte tortues marines	1	OLT3	SMAR02, Atlas sites de ponte 2020, Arrêté préfectoral
CS15	Suivre les populations de tortues fréquentant les eaux de la RNN	3	OLT3	SMAR02, collaboration Kélonia/AquaSearch
CS16	Suivre les échouages de tortues	1	OLT3, 4, 5	SMAR02, Suivi des échouages
CS17	Suivre les populations juvéniles de requins et raies	2	OLT4	collaboration ReGuar, collaboration Nature Foundation
CS18	Evaluer les condition écologiques nurseries raies/requins	3	OLT4	collaboration ReGuar, suivi réserve, SMAR02 cartographie habitats
CS19	Evaluer populations mammifères marins	1	OLT5	MegaRA, CARIMAM, collaboration Agoa, patrouilles
CS20	Suivre nidification oiseaux marins	1	OLT6	Suivi nidification Paille en queue et Noddis
CS21	Suivre succès reproducteur noddis bruns	2	OLT6	Suivi nidification Noddis
CS22	Suivi échouages oiseaux	3	OLT6, 7	
CS23, 24	Suivre les limicoles et leur nidification	1 et 2	OLT7	Suivi limicoles
CS25	Suivi nidification Petites sternes	2	OLT7	Suivi limicoles
CS26	Appui suivi physico-chimique étangs	2	OLT7	acquisition matériel et interruption gestion CdL
CS27	Réaliser suivi mangroves	3	OLT7	
CS28	Réaliser une cartographie des mangroves	1	OLT7	
CS29	Inventaires floristiques des sites terrestres	3	OLT8	SMAR01 ImpactMer/ATE
CS30	Cartographie des espèces végétales patrimoniales	1	OLT8	SMAR01 ImpactMer/ATE
CS31	Etat santé melocactus	1	OLT8	SMAR01 ImpactMer/ATE, suivi quinquenal
CS32	Etat de santé des Gaïacs	1	OLT8	SMAR01 ImpactMer/ATE
CS33	Favoriser les condition réintroduction IPA	1	OLT9	PNA IPA, SMAR01, UICN France EEE
CS34	Faisabilité réintroduction ex-situ IPA	3	OLT9	
CS35	Acquisition de connaissances patrimoine naturel RNN	1	FCR4/OLT	collaborations et accueil scientifiques
CS36	Etude de perception RNN	3	FCR5/OLT	LIFE BIODIV'OM, stage C. SANCHEZ
<b>SP : Surveillance du territoire et Police de l'Environnement</b>				
SP1	Effectuer des patrouilles de surveillance de la RNN	1	FCR1	423 missions de surveillance (398 conformes et 25 non conformes )
SP2	Poursuivre les missions de Police de l'Environnement	1	FCR1	4 agents assermentés + demandes d'extension de compétences hors réserve
SP3	Renforcer la collaboration entre institution chargées de la police à St Martin	1	FCR1	Participation CoPoEENU, Mission et réunions interservices Police
SP4	Renforcer la collaboration Police-Justice	1	FCR1	Participation CoPoEENU
SP5	Participer aux opérations inter-services Police de l'Environnement à St Martin	1	FCR1	missions inter-services Gendarmerie, Deal, OFB
SP6	Poursuivre le label société partenaire avec les opérateurs	2	FCR1	reprise des activités commerciale post IRMA +100% de fréquentation
<b>PR : Participation à la recherche</b>				
PR1	Renforcer les partenariats d'étude des cétacés	2	OLT5	MegaRA, CARI'MAM
PR2	Dévlpr et valoriser collaborations avec experts, scientifiques et org; de recherche	1	FCR4/OLT	MegaRA, CARI'MAM, LIFE BIODIV'OM, IFRECOR, thèses, stages...
<b>CC : Communication et pédagogie, création de supports de communication</b>				
CC1	Editer et diffuser des supports : réglementation de la RNN	1	OLT1-2-3-4-5-6-7-8-9	diffusion du flyer RNN et réédition panneaux RNN
CC2	Editer et diffuser des supports patrimoine naturel de la RNN	1	OLT1-2-3-4-5-6-7-8-9	LIFE BIODIV'OM, création de support pédagogiques
CC3	Actualiser le site internet de la RNN et réseaux sociaux	1	FCR2	Mur Facebook, études et rapports en ligne
CC4	Rédiger, éditer et diffuser le journal de la RNN	1	FCR2	mission assurée par
CC5	Adapter la documentation institutionnelle au contexte St Martin	1	FCR2	LIFE BIODIV'OM ; PNAS
CC6	Réaliser des films docu sur les missions de la RNN et son patrimoine naturel	3	FCR2	LIFE BIODIV'OM, MegaRA
CC7	Editer et diffuser un résumé du PdG	1	FCR2-3	
CC8	Communiquer sur les missions et activités de la RNN dans les médias	1	FCR2	Mur Facebook, Journal de la RNN, Thalassa, IOTV...
CC9	Assurer la valorisation et la diffusion des études scientifiques et techniques de la RNN	1	FCR2	participations aux colloques...
CC10	Valoriser les activités et le patrimoine naturel de la RNN via l'ICBI	2	FCR2	révision et finalisation dossier ICBI
<b>PA : Prestations d'accueil et d'animation</b>				
PA1	Former les opérateurs commerciaux exerçant en RNN	1	OLT1-2	Tortues marines, ReGuar, SMAR02, Poisson lion, aménageurs...
PA2	Sensibiliser la population à la protection des tortues marines	1	OLT3	écovolontaires et soirées d'information, Facebook, articles de press
PA3	Sensibiliser la population à la protection des raies et requins	1	OLT4	collaboration ReGuar, Facebook
PA4	Sensibiliser la population à la protection des mammifères marins	1	OLT5	MegaRA, CARI'MAM, Facebook, articles de press
PA5	Réaliser des interventions scolaires	1	FCR2	36 interventions, avec 29 classes réparties dans 7 établissements
PA6	Sensibiliser le public aux objectifs de la RNN et au patrimoine naturel	1	FCR2	Facebook, journal de la réserve, reportages TV
PA7	Poursuivre et développer un programme de sciences participatives	1	FCR2	Tortues marines, ReGuar, Faune Antilles
PA8	Participer aux manifestations locales	1	FCR2	une bouteille à la mer, Journée de la Nature, SeaDiscoveryDay, AME

# Liste des actions du plan de gestion

Codes	Actions	Priorité	Enjx et Obj	Réalisé en 2019
<b>MS : Management et soutien</b>				
MS1	Participer au suivi biocénoses marines du réseau de réserves	1	OLT1, 2, FCR5/OLT	Suivi réserves/Reef Check
MS2	Veiller au respect des règles d'utilisation du sentier sous-marin	2	OLT1-2, FCR2	détruit par Irma
MS3	Etudier la possibilité de mise en place de nouveaux sentiers sous marins ou terrestres	2	OLT1-2, FCR2	
MS4	Contribuer à de nouvelles mises en protection patrimoine naturel	1	OLT1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, FCR1	APB Terres Basses, Red List, Arrêtés préfectoraux EEE
MS5	Favoriser la mise en place sanctuaire de requins et raies	2	OLT4	collaboration ReGuAR, Nature Foundation
MS6	Participer à la gestion AGOA	2	OLT5	AGOA, MegaRA, CARI'MAM, Acoustique, AME
MS7	Initier observatoire échouages avifaune	3	OLT6	en cours
MS8	initier évolution réglementation chasse à St Martin	2	OLT7	collaboration ONCFS, suivi limicoles, intégration commission chasse
MS9	Participer au réunion et pilotage mise en protection nouveaux espaces	2	OLT8	APB Terres Basses
MS10	Participer à la conservation de nouveaux espaces terrestres protégés	2	OLT8	APB/ASL Terres Basses
MS11	Participer au PNA IPA	1	OLT9	CoPil PNA IPA
MS12	Renforcer la collaboration pour conservation IPA	1	OLT9	PNA IPA / Workshop PRZH
MS13	Réfléchir aux possibilités d'intervention comme prestataire patrimoine naturel (ICBI)	2	FCR2	en cours
MS14	Créer la Maison de la Réserve dans le cadre de l'ICBI	1	FCR3	révision et finalisation dossier ICBI
MS15	Assurer la formation technique et juridique du personnel de la RNN	1	FCR3	formation audition et remise à niveau Police 2018, Atelier mangrove
MS16	Assurer formation personnel protocoles scientifiques	1	FCR3/OLT, FCR4/OLT	Suivis et collaborations scientifiques, participations workshop
MS17	Assurer le secrétariat	1	FCR3	mission remplie par le Secrétaire de l'Association et le personnel
MS18	Assurer la gestion des ressources humaines	1	FCR3	mission remplie par le personnel
MS19	Assurer la comptabilité et la gestion administrative	1	FCR3	mission assurée par le cabinet comptable et le Conservateur
MS20	Rechercher de nouveaux moyens de financements	1	FCR3/OLT, FCR4/OLT	Demandes formulées et certaines obtenues
MS21	Assurer le recrutmnt, l'encadrmt et la formation des bénévoles, stagiaires et agents	2	FCR3	6 stagiaires, 50n bénévoles, 8 agents
MS22	entretenir et renouveler le matériel et les locaux	1	FCR3	nouveau local
MS23	Assurer l'équipement bureautique et informatique du personnel de la RNN	2	FCR3	mission assurée par le personnel
MS24	Organiser et animer le Comité Consultatif	1	Actions MS24-MS25	1 tenu et 1 annulé en 2019
MS25	Rédiger et diffuser les Rapports d'Activité, d'études et comptes-rendus	1	FCR3	rapports de stage, de suivi, journal et rapport d'activité
MS26	Actualiser la Partie A du plan "Diagnostic et Etat des connaissances de la RNN"	1	FCR3	études et suivis, collaboration scientifiques et accueil de missions
MS27	Développer et actualiser le Tableau de Bord de la RNN et définir les indicateurs	1	FCR3	rapport d'activité
MS28	Evaluer le PdG	1	FCR3	mission effectuée en externe en 2016-2018
MS29	Rédiger le Plan de Gestion 2028-2037	1	FCR3	mission effectuée en externe en 2016-2018
MS30	Bancariser et sécuriser les données sur le patrimoine naturel de la RNN	1	FCR4/OLT	contribution INPN, eBird, WildCast, BD Récif, CRPB-OCEAN, SIC préfecture
MS31	Développer et renforcer les partenariats avec la Collectivité, les services de l'Etat...	1	FCR4/OLT	mission archéologique, CoPoLENU, CSTPN, APB Terres Basses...
MS32	Faire de la RNN un vecteur de promotion patrimoine naturel, de l'éco-tourisme (ICBI)	1	FCR5/OLT	révision et finalisation dossier ICBI
MS33	Initier et participer à la gestion durables de nouveaux espaces marins de la ZEE	2	FCR5/OLT	AMO ZMEL Marigot/Grand Case/Cul de Sac; Agoa
MS34	Renforcer les partenariats avec Sint-Maarten	3	FCR5/OLT	
MS35	Renforcer les partenariats avec Saint-Barthelemy	1	FCR5/OLT	Suivi réserve ; Com Consultatif ; IFRECOR ; SMAR01 ; LIFE BIODIV'OM
MS36	Rencontrer et échanger avec les gestionnaires des Petites Antilles	1	FCR5/OLT	ateliers UICN ; Suivi réserves ; PNAs ; RNF ; Forum gestionnaires AMP ; Agoa
MS37	Participer aux réunions, partenariats avec les réseaux régionaux	1	Actions MS27-MS28	ateliers UICN ; Suivi réserves ; PNAs ; RNF ; Forum gestionnaires AMP ; Agoa
MS38	Participer aux réunions, partenariats avec les réseaux nationaux	1	FCR5/OLT	Commissions éducation , police et personnel RNF
MS39	Participer aux colloques régionaux, nationaux et internationaux	1	FCR5/OLT	Congrès des RNF, CARI'MAM, Forum des gestionnaires AMP...
<b>CI : Création et entretien d'infrastructures d'accueil et du matériel</b>				
C11	Aménager des zones de mouillages réglementaires sur les sites sensibles	1	OLT1-2	remise en état et maintenance des bouées de mouillages et de délimitations
C12	Mettre en place des aménagements d'accueil du public	1	OLT1-2-7-8	intallations de 10 tables de pic nic pour le public (Tintamarre, Pinel, Galion)
C13	Installer et aménager des stations d'observation de l'avifaune	1	OLT7, FCR2	refus du projet par le CdL
C14	Finaliser la pose de barrières	1	OLT7-8-9	en cours
C15	Aménager des espaces de stationnement	1	OLT7-8-9	en cours
C16	Installer de nouveaux sentiers sous-marins et pédestres	2	OLT1-2-8	
C17	Aménager les sites terrestres et les sentiers de randonnées	1	FCR2	10 tables (Tintamarre, Pinel, Galion)
C18	Réaliser des aménagements de mise en valeur géologique, cuturelle, archéologique	1	FCR2	mission archéologique Collectivité
C19	Entretenir et renouveler les aménagements	1	FCR3	mouillages, tables, signalétique, balisage
C10	Entretenir les balises et mouillages	1	FCR3	remise en état et maintenance des bouées de mouillages et de délimitations
C11	Entretenir les sentiers de randonnée	1	FCR3	entretien et maintenance du sentier des Froussard
C12	Entretenir le sentier sous-marin	1	FCR3	détruit par Irma
<b>IP : Intervention Patrimoine naturel</b>				
IP1	Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux	1	OLT1-2-3-6-7-8-9	mouillages, tables, signalétique, balisage
IP2	Entretenir et nettoyer les sites	1	OLT1-2-3-6-7-8-9	nettoyages post-Irma
IP3	Extraire les macrodéchets	1	OLT1-2-7-8	nettoyages post-Irma
IP4	Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques	2	OLT1-2-6-7-8-9	patrouilles, PV Salines d'Orient
IP5	Actions de gestion des EEE	2	OLT1, 2, 6, 7, 8, 9	SMAR01, UICN France Groupe EEE, PNA IPA, Pterois, collaborations
IP6	Réhabilitation des récifs coralliens et herbiers	1	OLT1, 2	Pépinières Acroporas, BioHab 2, parc de mouillages
IP7	Préconisations d'aménagements sites de ponte tortues marines	1	OLT3	RTMG, APB Terres Basses, SMAR01, SMAR02, conseil aux aménageurs
IP8	Réhabilitation nurseries requins et raies	3	OLT4	parc de mouillages écologiques
IP9	Aménagement pour l'accueil de l'avifaune	2	OLT7	Pépinière mangrove
IP10	Restaurer et maintenir fonctionnement écologique des étangs	1	OLT7	Pépinière mangrove, nettoyage, workshop PRZH
IP11	Revégétaliser les espaces terrestre dégradés	1	OLT7, 8, 9	Pépinière mangrove, workshop PRZH
IP12	Maintenir l'habitat favorable à l'IPA	1	OLT9	PNA IPA, SMAR01, pépinière mangrove

# 「 Rapport d'Activités 2020 」

# Sommaire

## PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Les activités rapportées dans ce document correspondent à l'un des 9 objectifs à long terme ou à l'un des 5 facteurs clés du plan de gestion 2018 – 2027 (voir le détail pages 15 et 16).

Certaines activités peuvent être rattachées à plusieurs objectifs.

Chaque opération est numérotée et classée, selon le domaine d'activité auquel elle appartient dans le plan de gestion:

Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel (CS)

Interventions sur le patrimoine naturel (IP)

Management et soutien (MS)

Surveillance du territoire et police (SP)

Création de supports de communication et de pédagogie (CC)

Prestation d'accueil et d'animation (PA)

Management et soutien (MS)

Création et maintenance d'infrastructures d'accueil (CI)

.....

### Objectif à long terme 1

#### Favoriser la conservation des communautés coralliennes et espèces associées

Action CS1 - Mettre à jour la cartographie sous-marine (priorité 1)	31
Action CS2 - Réaliser le suivi de l'état des communautés benthiques (priorité 1)	31
Action CS3 - Développer et tester la réhabilitation corallienne et espèces associées (priorité 2)	41
Action CS4 - Suivi de l'ichtyofaune (priorité 1)	43
Action CS5 - Suivi des biocénoses marines en et hors réserve (priorité 1)	47
Action CS11 - Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites (priorité 1)	47
Action CS12 - Évaluer et suivre les impacts éventuels d'espèces introduites (priorité 3)	48
Action MS1 - Contribuer au suivi des réserves (priorité 1)	48

<b>Action MS2</b> - Veiller au respect des règles d'utilisation du sentier sous-marin	48
<b>Action MS3</b> - Étudier la possibilité d'implanter un nouveau sentier sous-marin corallien	48
<b>Action MS4</b> - Mettre en place de nouvelles mesures de conservation (priorité 1)	49
<b>Action IP1</b> - Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites coralliens (priorité 1)	49
<b>Action PA1</b> - Former les opérateurs commerciaux en RNN	49
<b>Action IP2</b> - Entretenir et nettoyer les sites coralliens (priorité 1)	49
<b>Action IP3</b> - Extraire les macrodéchets (priorité 1)	49
<b>Action IP5</b> - Mettre en œuvre des actions de gestion des EEE et de leurs impacts (priorité 2)	50
<b>Action IP6</b> - Contribuer à la réhabilitation des récifs coralliens (priorité 1)	50
<b>Action CC1</b> - Éditer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN (priorité 1)	51
<b>Action CI1</b> - Aménager des zones de mouillage sur les sites coralliens (priorité 1)	51
<b>Action CI2</b> - Mettre en place des aménagements d'accueil du public sur les sites coralliens (priorité 1)	51
<b>Action SP1</b> - Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN (priorité 1)	51
<b>Action PA7</b> - Poursuivre et développer un programme de sciences participatives (priorité 1)	52
<b>Action CC2</b> - Éditer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel (priorité 1)	52

## Objectif à long terme 2 Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines

<b>Action CS1</b> - Actualiser la cartographie des biocénoses marines (priorité 1)	53
<b>Action CS6</b> - Évaluer et suivre l'état de santé des herbiers (priorité 1)	53
<b>Action CS7</b> - Développer et tester la réhabilitation des herbiers (priorité 2)	53
<b>Action CS8</b> - Suivi de la macrofaune des herbiers (priorité 1)	58
<b>Action CS9</b> - Suivi des herbiers en et hors réserve (priorité 1)	58
<b>Action CS10</b> - Suivre la fréquentation et les activités sur les sites d'herbiers (priorité 1)	58
<b>Action CS11</b> - Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites (priorité 1)	59

Action CS12 - Évaluer et suivre les impacts éventuels d'espèces introduites (priorité 3)	59
Action MS1 - Contribuer au suivi des réserves (priorité 1)	59
Action MS2 - Veiller au respect des règles d'utilisation du sentier sous-marin d'herbier (priorité 2)	60
Action MS3 - Étudier la possibilité d'implanter un nouveau sentier sous-marin (priorité 2)	60
Action MS4 - Mettre en place de nouvelles mesures de conservation (priorité 1)	60
Action IP1 - Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites d'herbiers (priorité 1)	60
Action IP2 - Entretenir et nettoyer les sites d'herbiers (priorité 1)	60
Action IP3 - Extraire les macrodéchets des sites d'herbiers (priorité 1)	60
Action IP4 - Assurer une veille et intervenir sur les rejets anthropiques (priorité 1)	61
Action IP5 - Mettre en œuvre des actions de gestion des EEE et de leurs impacts (priorité 2)	61
Action IP6 - Contribuer à la réhabilitation des récifs coralliens et des herbiers	61
Action CC1 - Éditer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN (priorité 1)	63
Action CC2 - Éditer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel (priorité 1)	63
Action CI1 - Aménager des zones de mouillage sur les sites d'herbiers (priorité 1)	64
Action CI2 - Mettre en place des aménagements d'accueil du public sur les sites d'herbiers (priorité 1)	64
Action CI6 - Installer de nouveaux sentiers sous-marins en herbier (priorité 2)	64
Action SP1 - Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN (priorité 1)	64
Action PA1 - Former les opérateurs commerciaux en RNN	64

### Objectif à long terme 3

#### Favoriser la conservation des populations de tortues marines

Action CS11 - Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites (priorité 1)	65
Action CS12 - Évaluer et suivre les impacts éventuels des EEE (priorité 3)	65
Action CS13 - Suivre l'activité de ponte des tortues marines (priorité 1)	65
Action CS14 - Suivre l'état écologique des sites de ponte de tortues marines (priorité 1)	67

<b>Action CS15</b> - Suivre les populations de tortues marines fréquentant Saint-Martin (priorité 3)	69
<b>Action CS16</b> - Suivre les échouages et les individus en détresse (priorité 1)	69
<b>Action IP1</b> - Encadrer les usages et la fréquentation sur les habitats essentiels tortues marines (priorité 1)	70
<b>Action IP2</b> - Entretenir et nettoyer les sites à tortues marines (priorité 1)	70
<b>Action IP3</b> - Extraire les macrodéchets des sites à tortues marines (priorité 1)	70
<b>Action IP4</b> - Assurer une veille et intervenir sur les rejets anthropiques (priorité 1)	70
<b>Action IP5</b> - Mettre en œuvre des actions de gestion des EEE et de leurs impacts (priorité 2)	70
<b>Action IP7</b> - Mettre en œuvre les préconisations d'aménagement de l'atlas des sites de ponte	71
<b>Action MS4</b> - Mettre en place de nouvelles mesures de protection	72
<b>Action CC1</b> - Éditer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN (priorité 1)	72
<b>Action CC2</b> - Éditer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel (priorité 1)	73
<b>Action PA2</b> - Sensibiliser la population à la protection des tortues marines	73
<b>Action PA7</b> - Poursuivre et développer un programme de sciences participatives (priorité 1)	74

## Objectif à long terme 4

### Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et les raies

Rarissime rencontre mortelle avec un requin	76
<b>Action CS16</b> - Suivre les échouages et individus en détresse (priorité 1)	76
<b>Action CS17</b> - Suivre les populations juvéniles de requins et raies (priorité 2)	76
<b>Action CS18</b> - Évaluer les conditions écologiques des sites de nurserie des raies et des requins (priorité 3)	77
<b>Action MS5</b> - Favoriser la mise en place d'un sanctuaire de raies et de requins (priorité 2)	77
<b>Action IP1</b> - Encadrer les usages et la fréquentation sur les habitats essentiels raies et requins (priorité 1)	78
<b>Action IP8</b> - Réhabiliter les sites de nurserie de raies et de requins (priorité 3)	78

Action CC1 - Éditer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN (priorité 1)	78
Action CC2 - Éditer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel (priorité 1)	78
Action PA3 - Sensibiliser la population à la protection des raies et des requins (priorité 1)	79
Action PA7 - Poursuivre et développer un programme de sciences participatives (priorité 1)	79
Action SP1 - Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN (priorité 1)	79

## Objectif à long terme 5 Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins

Action MS6 - Participer aux actions de gestion du sanctuaire Agoa (priorité 2)	80
Action PR1 - Renforcer les partenariats dans le cadre d'études cétacés (priorité 2)	80
Action CC2 - Éditer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel (priorité 1)	81
Action CC1 - Éditer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN (priorité 1)	81
Action SP1 - Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN (priorité 1)	81
Action CS 16 - Suivre les échouages et les individus en détresse (priorité 1)	82
Action CS19 - Évaluer et suivre les populations de mammifères marins (priorité 1)	82
Action PA4 - Sensibiliser la population à la protection des mammifères marins (priorité 1)	82

## Objectif à long terme 6 Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs

Action CS11 - Assurer une veille sur la présence d'EEE (priorité 1)	83
Action CS12 - Évaluer et suivre les impacts éventuels d'EEE (priorité 3)	83
Action CS20 - Suivre l'activité de nidification des populations d'oiseaux marins (priorité 1)	84
Action CS21 - Suivre le succès reproducteur des populations de Noddis bruns (priorité 2)	84

<b>Action CS22</b> - Mettre en place un suivi des oiseaux blessés ou échoués (priorité 3)	84
<b>Action MS4</b> - Mettre en place de nouvelles mesures de conservation (priorité 1)	85
<b>Action MS7</b> - Initier la mise en place d'un observatoire des échouages avifaune (priorité 3)	85
<b>Action IP1</b> - Encadrer les usages et la fréquentation sur les habitats essentiels avifaune (priorité 1)	86
<b>Action CC1</b> - Éditer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN (priorité 1)	86
<b>Action CC2</b> - Éditer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel (priorité 1)	86
<b>Action SP1</b> - Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN (priorité 1)	86

## **Objectif à long terme 7**

### **Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs**

<b>Action CS11</b> - Assurer une veille sur la présence d'EEE (priorité 1)	87
<b>Action CS12</b> - Évaluer et suivre les impacts éventuels d'EEE (priorité 3)	87
<b>Action CS22</b> - Mettre en place un suivi des oiseaux blessés ou échoués (priorité 3)	87
<b>Action CS23</b> - Suivre les populations d'oiseaux inféodées aux étangs (priorité 1)	88
<b>Action CS24</b> - Suivre l'activité de nidification des espèces inféodées aux étangs (priorité 2)	88
<b>Action CS25</b> - Suivre l'activité de nidification de la Petite sterne (priorité 2)	89
<b>Action CS26</b> - Suivre les paramètres physicochimiques des étangs (priorité 2)	89
<b>Action CS27</b> - Réaliser l'inventaire et le suivi des mangroves (priorité 3)	90
<b>Action CS28</b> - Réaliser la cartographie des mangroves (priorité 1)	90
<b>Action MS3</b> - Étudier la possibilité de mise en place de nouveaux sentiers	90
<b>Action MS4</b> - Mettre en place de nouvelles mesures de conservation (priorité 1)	91
<b>Action MS7</b> - initier la mise en place d'un observatoire des échouages de l'avifaune (priorité 3)	91
<b>Action MS8</b> - initier l'évolution réglementaire relative à la chasse à St Martin (priorité 2)	92
<b>Action CC1</b> - Éditer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN (priorité 1)	92

<b>Action CC2</b> - Éditer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel (priorité 1)	93
<b>Action SP1</b> - Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN (priorité 1)	93
<b>Action CI2</b> - Mettre en place des aménagements d'accueil du public sur les étangs (priorité 1)	93
<b>Action CI3</b> - Installer et aménager des observatoires de l'avifaune (priorité 2)	93
<b>Action CI5</b> - Aménager des espaces de stationnement (priorité 1)	94
<b>Action IP9</b> - Mettre en place des aménagements pour l'accueil de l'avifaune (priorité 2)	94
<b>Action IP10</b> - Restaurer les fonctionnalités écologiques des étangs (priorité 1)	94
<b>Action IP11</b> - Revégétaliser les sites terrestres et les zones humides dégradés	95

## Objectif à long terme 8 Favoriser la conservation de la végétation xérophile

<b>Action CS11</b> - Assurer une veille sur la présence d'EEE (priorité 1)	96
<b>Action CS12</b> - Évaluer et suivre les impacts éventuels d'EEE (priorité 3)	96
<b>Action CS29</b> - Réaliser et actualiser l'inventaire floristique des sites terrestres de la RNN (priorité 3)	96
<b>Action CS30</b> - Cartographier les espèces et formation végétales patrimoniales (priorité 1)	97
<b>Action CS31</b> - Évaluer et suivre l'état de santé des populations de Melocactus (priorité 1)	97
<b>Action CS32</b> - Évaluer et suivre l'état de santé des populations de gaiacs (priorité 1)	98
<b>Action MS4</b> - Mettre en place de nouvelles mesures de conservation (priorité 1)	98
<b>Action MS9</b> - Participer aux réunions et études pour la mise en protection des nouveaux espaces terrestres (priorité 2)	98
<b>Action MS10</b> - Participer à la conservation de nouveaux espaces terrestres (priorité 2)	99
<b>Action IP2</b> - Entretenir et nettoyer les espaces terrestres (priorité 1)	99
<b>Action IP3</b> - Extraire les macrodéchets sur les espaces terrestres (priorité 1)	99
<b>Action IP5</b> - Mettre en œuvre des actions de gestion des EEE et de leurs impacts (priorité 2)	100
<b>Action IP11</b> - Revégétaliser les sites terrestres et les zones humides dégradées (priorité 1)	100
<b>Action CC1</b> - Éditer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN (priorité 1)	100
<b>Action CC2</b> - Éditer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel (priorité 1)	100

## Objectif à long terme 9

### Assurer les conditions pour la réintroduction de l'iguane des petites Antilles à Saint-Martin

Action CS11 - Assurer une veille sur la présence d'EEE (priorité 1)	101
Action CS12 - Évaluer et suivre les impacts éventuels d'EEE (priorité 3)	101
Action CS33 - Favoriser les conditions de réintroduction de l'Iguane des Petites Antilles (priorité 1)	101
Action CS34 - Étudier la faisabilité d'un programme de reproduction ex-situ pour l'IPA (priorité 3)	102
Action MS4 - Mettre en place de nouvelles mesures de conservation (priorité 1)	102
Action MS11 - Participer au PNA sur les iguanes des Petites Antilles (priorité 1)	102
Action MS12 - Renforcer les collaborations pour mener des actions de conservation (priorité 1)	103
Action IP2 - Entretenir et nettoyer les espaces terrestres (priorité 1)	103
Action IP3 - Extraire les macrodéchets sur les espaces terrestres (priorité 1)	103
Action IP5 - Mettre en œuvre des actions de gestion des EEE et de leur impacts (priorité 2)	103

## Facteur clé de réussite 1

### Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve

Action SP1 - Effectuer des patrouilles de surveillance sur les milieux marins, terrestres et lacustres de la RNN	104
Action SP2 - Poursuivre et renforcer les missions de Police de l'Environnement	105
Action SP3 - Renforcer la collaboration entre institutions chargées de la police	110
Action SP4 - Renforcer la collaboration Police-Justice (priorité 1)	112
Action IP1 - Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux	112
Action IP4 - Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques	113

## Facteur clé de réussite 2

### Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Action CC1 - Éditer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN (priorité 1)	114
--	-----

Action CC2 - Éditer et diffuser des support de communication sur le patrimoine naturel de la RNN (priorité 1)	114
Action CC3 - Actualiser le site internet et les réseaux sociaux (priorité 1)	116
Action CC4 - Rédiger, éditer et diffuser le journal de la RNN (priorité 1)	116
Action CC5 - Adapter la documentation institutionnelle au contexte de Saint-Martin (priorité 1)	117
Action CC6 - Réaliser des films, documentaires et reportages sur les missions du gestionnaire de la RNN (priorité 3)	117
Action CC7 - Éditer et diffuser un résumé du Plan de Gestion (priorité 1)	117
Action CC8 - Communiquer sur les missions et activités de la RNN dans les médias (priorité 1)	117
Action PA2 - Sensibiliser la population à la protection des tortues marines	118
Action PA5 - Réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire (priorité 1)	119
Action PA6 - Sensibiliser le public aux objectifs de la Réserve et au patrimoine naturel	121
Action PA7 - Poursuivre et développer un programme de sciences participatives (priorité 1)	122
Action PA8 - Participer aux manifestations locales	123

### Facteur clé de réussite 3 Optimiser les moyens de gestion

Action MS15 - Assurer la formation technique et juridique du personnel de la RNN	124
Action MS16 - Assurer la formation scientifique du personnel (priorité 1)	124
Action MS20 - Rechercher de nouveaux moyens de financement (priorité 1)	124
Action MS21 - Recruter, encadrer et former des bénévoles, stagiaires et agents (priorité 2)	125
Action MS24 - Organiser et animer le Comité Consultatif	125
Action MS26 - Actualiser la partie A du Plan de Gestion (priorité 1)	126
Action MS27 - Développer et actualiser le Tableau de Bord de la RNN (priorité 1)	126
Action MS31 - Développer et renforcer les partenariats avec la Collectivité, les services de l'État	126

## Facteur clé de réussite 4 Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes

Action CS1 - Actualiser les cartographies biocénoses marines et terrestres (priorité 1)	127
Action PR2 - Développer et valoriser les collaborations scientifiques (priorité 1)	127
Action CS35 - Favoriser les programmes d'acquisition de connaissances sur la RNN (priorité 1)	128
Action MS16 - Assurer la formation scientifique du personnel (priorité 1)	128
Action MS30 - Bancariser et sécuriser les données patrimoine naturel de la RNN (priorité 1)	128

## Facteur clé de réussite 5 Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

Action MS33 - Initier et participer aux démarches de gestion durable de la ZEE de St Martin (priorité 2)	129
Action MS34 - Renforcer les partenariats avec Sint Maarten (priorité 3)	129
Action MS35 - Renforcer les partenariats avec Saint Barthélemy (priorité 1)	129
Action MS36 - Rencontrer et échanger avec les gestionnaires d'espaces naturels protégés des Petites Antilles (priorité 1)	130
Action MS37 - Participer aux réunions et partenariats de réseaux régionaux (priorité 1)	130
Action MS38 - Participer aux réunions et partenariats de réseaux nationaux (priorité 1)	133
Action MS39 - Participer à des colloques régionaux, nationaux et internationaux (priorité 1)	133

L'ICBI dans le plan de gestion	134
--------------------------------	-----



## Objectif à long terme n°1 : Favoriser la conservation des communautés coralliennes et espèces associées

### Action CS1 Mettre à jour la cartographie sous-marine (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Surface corallienne	?	MàJ cartographie	Prévue pour 2021

Prestation externe (AquaSearch) prévue sur financement AFB et DEAL Guadeloupe (Conv. SMAR02)

### Action CS2 Réaliser le suivi de l'état des communautés benthiques (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Recouvr.t corallien	Cf fiches individuelles	Nb de suivis/an	2 campagnes en 2020
Recvt macroalgue	Cf fiches individuelles		
Indice corail	Cf fiches individuelles	Nb stations/an	8 stations en 2020
Ind. état de santé	Cf fiches individuelles		

Réalisé en interne sur dotation de fonctionnement Etat



## Objectif à long terme n°1 : Favoriser la conservation des communautés coralliennes et espèces associées

### • Suivi des réserves et Reef Check Saint-Martin

Malgré une actualité chargée en 2020, ces suivis ont pu être opérés en début et fin d'année 2020, avec le concours de 2 plongeurs de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy, lors de la 2ème session. Le suivi de la dernière station (Fish Pot) a cependant dû être décalé pour causes météorologiques au début d'année 2021, ce qui explique que les données de cette seconde session 2020, ne soient pas encore traitées.

Si initialement, les stations des programmes suivi des réserves et Reef Check Saint-Martin relevaient de protocoles, de stations et non de temps d'échantillonnage différents, ils sont depuis 2020 harmonisés et suivis 2 fois par an au lieu de 1 fois par an. Cette évolution permettra de faciliter le rapportage, ainsi que la production des indicateurs définis par l'actuel plan de gestion. Le responsable de pôle finalise actuellement la conception des supports de communication permettant de synthétiser les résultats de chaque session de suivi via une fiche individuelle par station. Les 4 premières fiches sont ici présentées pour les stations coralliennes de Fish pot, la Basse espagnole,

Chicot et le Rocher Pélican. Les 4 autres stations (Rocher créole, Ilet Pinel, Caye verte et Galion bowl) étaient encore suivies selon le protocole Reef Check Antilles lors de la session 1 de l'année 2020, avant de passer au protocole renforcé lors de la session 2.

Sur le plan financier, les coûts de mise en œuvre de ces programmes de suivi sont assumés hors temps agent AGRNSM, à 45% sur financement européen LIFE BIO-DIV'OM (944€) et à 55% sur la dotation de fonctionnement État attribuée à l'AGRNSM (1 143€).

Dans le cadre du compagnonnage annuel entre membres du réseau régional de suivi des réserves, Aude Berger s'est rendue à Saint-Barthélemy pour prêter main forte à l'Agence territoriale de l'environnement le 14 Juillet. Julien Chalifour s'est quant à lui rendu du 12 au 14 Octobre 2020 à Petite Terre en Guadeloupe, sur demande de l'association de gestion Tité. En 2020, ce sont Jonas Hochart et Sébastien Gréaux, de l'ATE, qui ont participé aux suivis à Saint-Martin.

Suivi scientifique sous-marin





# Station récifale

## Fish pot 2020

Session 2 (07/01/21)



1er suivi	Dernier	Nb. itérations
2009	2021	13

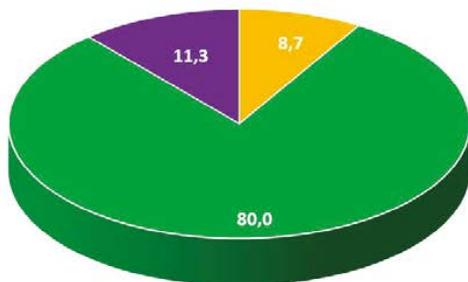
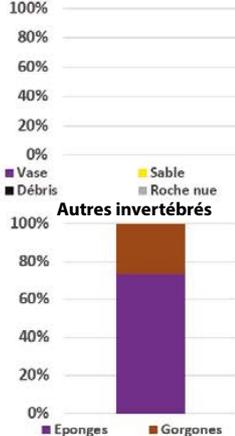
Station hors réserve



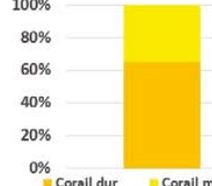
### Benthos corallien

Interv.nts  
F. RONCUZZI  
V. OLIVA

Couverture non-vivante



Corail vivant



Couverture algales



Evolution  
Couv. corallienne  
**-0.07**  
%

	2017	2018	2019	2020 Ses.1	2020 Ses.2
Dens. Oursins ind./m <sup>2</sup>	0	0	0	0	0
Dens. Recrues ind./m <sup>2</sup>	1,5	5,5	1,2	2	0,8
Ind. Corail	20,54	7,12	5,26	5,74	5,67
Ind. Macroalg.	2,00	14,67	23,00	44,00	8,67
Ind. Com. coral.	Moyen	Médiocre	Médiocre	Médiocre	Médiocre
Etat de santé	2	2	3	2	4

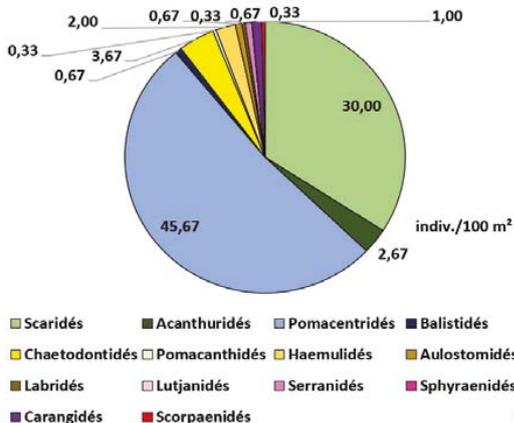
ind./m<sup>2</sup>

note/5

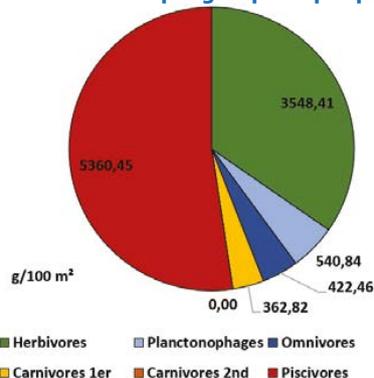
Interv.nts  
J. CHALIFOUR  
A. BERGER

### Peuplements ichthyologiques

Abondance par Famille



Biomasse par groupe trophique



Evolution  
Abondance  
**-58.55%**  
Biomasse  
**-10.23%**

	2016	2017	2018	2019	2020 Ses.1	2020 Ses.2
Richesse spécifique	25	18	20	22	20	23
Abondance	Indiv./100m <sup>2</sup>	117,00	62,33	79,67	163,33	212,33
	% <10cm	83,76%	79,14%	88,70%	77,35%	25,12%
Biomasse	g/100m <sup>2</sup>	2162,45	1904,53	1809,74	7017,63	11401,22
	% <10cm	22,98%	17,55%	19,88%	12,63%	0,59%



# Station récifale Basse espagnole 2020

Session 2 (19/10/20)

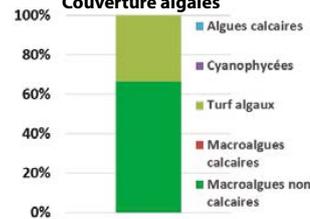
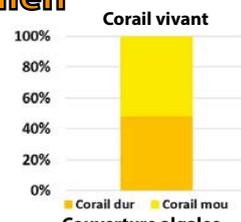
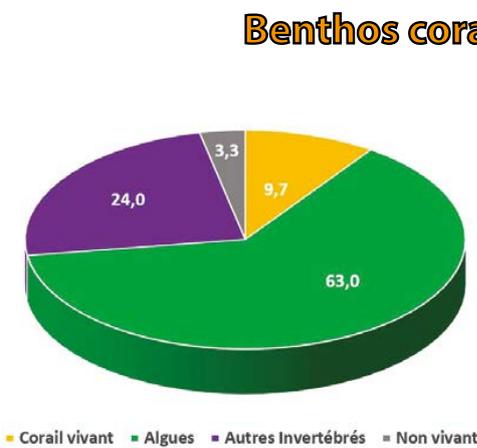
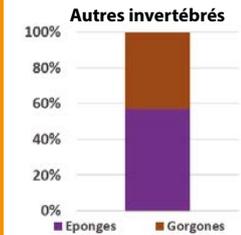
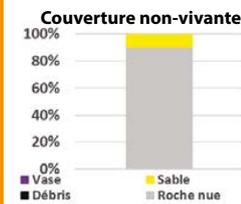


1er suivi	Dernier	Nb. itérations
2019	2020	3

Station en réserve



Interv.nts  
F. RONCUZZI  
S. GREUX



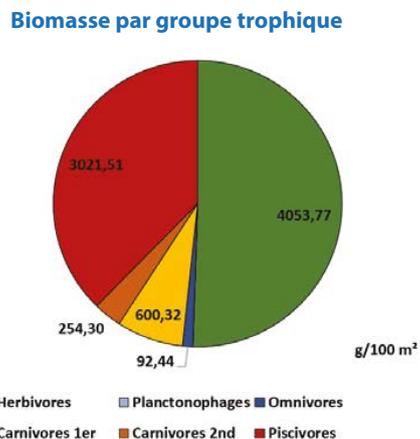
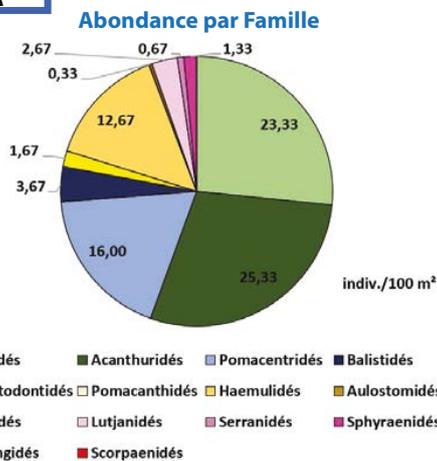
Evolution  
Couv. corallienne  
**-61.9%** ⚠

	2017	2018	2019	2020 Ses.1	2020 Ses.2	
Dens. Oursins ind/m <sup>2</sup>			0,1	0,1	0,1	ind./m <sup>2</sup>
Dens. Recrues ind/m <sup>2</sup>			1,5	1,5	1,8	ind./m <sup>2</sup>
Ind. Corail			28,76	12,67	4,68	
Ind. Macroalg.			3,00	11,33	42,00	
Ind. Com. coral.			Bon	Médiocre	Mauvais	
Etat de santé			2	2	3	note/5



Interv.nts  
J. CHALIFOUR  
A. BERGER

## Peuplements ichthyologiques



Evolution  
Abondance  
**-2.4%**  
Biomasse  
**-10.8%**

	2016	2017	2018	2019	2020 Ses.1	2020 Ses.2
Richesse spécifique				24	19	17
Abondance	Indiv./100m <sup>2</sup>			113,33	83,67	81,67
	% <10cm			63,82%	43,82%	34,69%
Biomasse	g/100m <sup>2</sup>			6692,46	8993,71	8022,34
	% <10cm			7,07%	3,22%	2,62%



# Station récifale Chicot 2020 Session 2 (21/10/20)



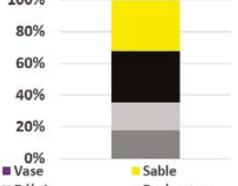
1er suivi	Dernier	Nb. itérations
2007	2020	15

Station en réserve

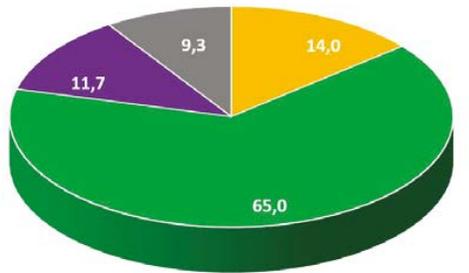
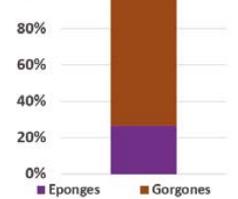
## Benthos corallien

Interv.nts  
F. RONCUZZI  
J. HOCHART

Couverture non-vivante

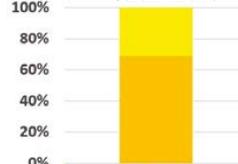


Autres invertébrés

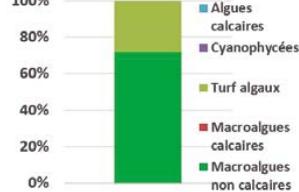


Corail vivant Algues Autres Invertébrés Non vivant

Corail vivant



Couverture algales



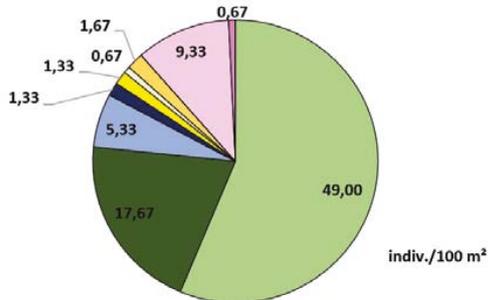
Evolution  
Couv. corallienne  
**+1.26 %**

	2017	2018	2019	2020 Ses.1	2020 Ses.2	
Dens. Oursins ind/m <sup>2</sup>	0	0,1	0	0	0	ind./m <sup>2</sup>
Dens. Recrues ind/m <sup>2</sup>	0,6	1,6	2,9	3,6	0,8	
Ind. Corail	6,21	12,18	15,96	9,40	10,28	note/5
Ind. Macroalg.	0,00	36,33	16,00	29,00	46,67	
Ind. Com. coral.	Médiocre	Moyen	Moyen	Médiocre	Médiocre	
Etat de santé	2	2	3	3	3	

Interv.nts  
J. CHALIFOUR  
A. BERGER

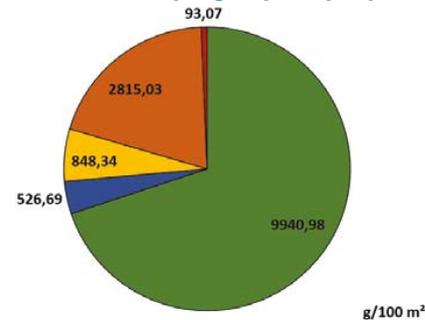
## Peuplements ichthyologiques

Abondance par Famille



Scaridés Acanthuridés Pomacentridés Balistidés  
Chaetodontidés Pomacanthidés Haemulidés Aulostomidés  
Labridés Lutjanidés Serranidés Sphyraenidés  
Carangidés Scorpaenidés

Biomasse par groupe trophique



Herbivores Planctonophages Omnivores  
Carnivores 1er Carnivores 2nd Piscivores

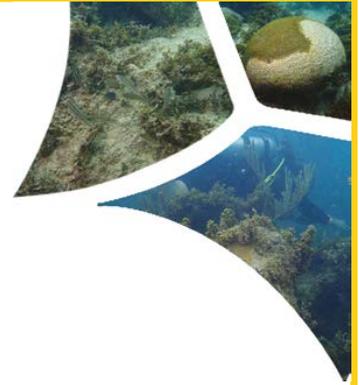
Evolution  
Abondance  
**+45%**  
Biomasse  
**+354%**

	2016	2017	2018	2019	2020 Ses.1	2020 Ses.2
Richesse spécifique	22	22	24	18	18	19
Abondance Indiv./100m <sup>2</sup>	79,00	65,33	92,67	98,33	60,00	87,00
% <10cm	83,12%	84,69%	60,07%	64,75%	60,56%	40,61%
Biomasse g/100m <sup>2</sup>	2918,62	2086,00	4228,12	4866,64	3132,00	14224,12
% <10cm	10,80%	20,63%	8,65%	6,21%	9,43%	1,50%



# Station récifale Rocher pélican 2020

Session 2 (21/10/20)

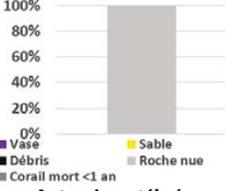


1er suivi	Dernier	Nb. itérations
2012	2020	10

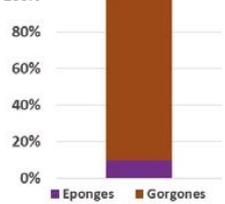
Station en réserve



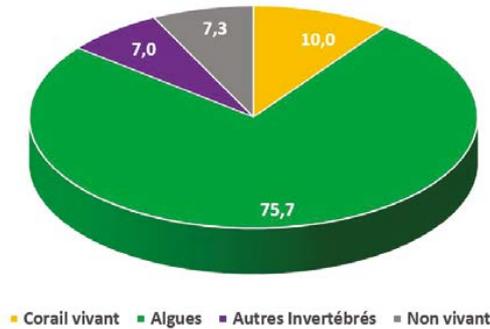
### Couverture non-vivante



### Autres invertébrés

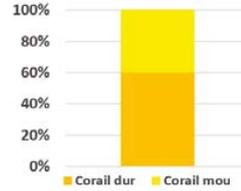


## Benthos corallien



■ Corail vivant ■ Algues ■ Autres Invertébrés ■ Non vivant

### Corail vivant



### Couverture algales



Interv.nts  
F. RONCUZZI  
V. OLIVA

Evolution  
Couv. corallienne  
**+2.14 %**

	2017	2018	2019	2020 Ses.1	2020 Ses.2
Dens. Oursins ind./m <sup>2</sup>	0,1	0	0,7	1	0
Dens. Recrues ind./m <sup>2</sup>	1,5	1,8	3,2	2	0,3
Ind. Corail	3,69	3,86	12,69	4,33	6,00
Ind. Macroalg.	52,00	14,33	39,33	8,67	31,33
Ind. Com. coral.	Mauvais	Mauvais	Moyen	Mauvais	Médiocre
Etat de santé	3	3	4	3	4

ind./m<sup>2</sup>

note/5

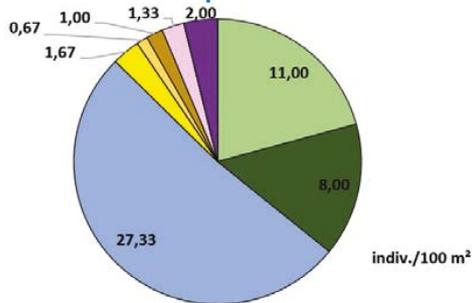
### Interv.nts

J. CHALIFOUR

A. BERGER

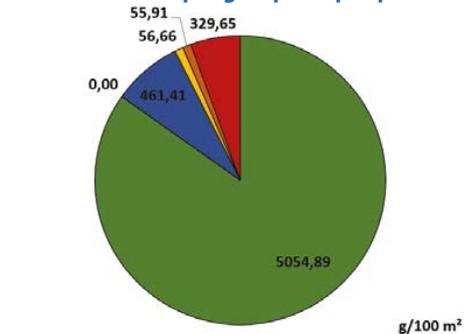
## Peuplements ichthyologiques

### Abondance par Famille



■ Scaridés ■ Acanthuridés ■ Pomacentridés ■ Balistidés  
■ Chaetodontidés ■ Pomacanthidés ■ Haemulidés ■ Aulostomidés  
■ Labridés ■ Lutjanidés ■ Serranidés ■ Sphyraenidés  
■ Carangidés ■ Scorpaenidés

### Biomasse par groupe trophique



■ Herbivores ■ Planctonophages ■ Omnivores  
■ Carnivores 1er ■ Carnivores 2nd ■ Piscivores

Evolution  
Abondance  
**-1.2%**  
Biomasse  
**+108.9%**

	2016	2017	2018	2019	2020 Ses.1	2020 Ses.2	
Richesse spécifique	9	13	16	18	11	13	
Abondance	Indiv./100m <sup>2</sup>	73,33	98,33	52,00	122,67	53,67	53,00
	% <10cm	80,45%	63,05%	86,54%	65,76%	67,08%	62,89%
Biomasse	g/100m <sup>2</sup>	1668,34	3146,94	783,52	5109,53	2852,18	5958,53
	% <10cm	27,56%	20,08%	40,10%	11,06%	9,76%	5,82%



# Station récifale Rocher créole 2020

Session 2 (19/10/20)

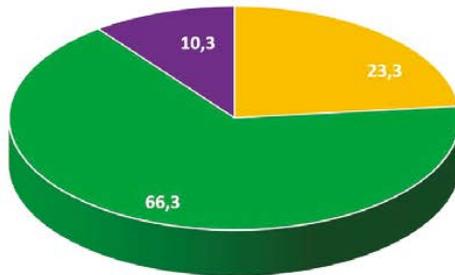
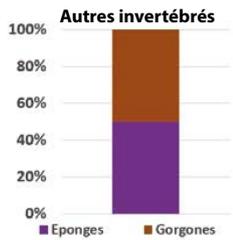
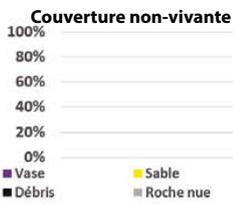


1er suivi	Dernier	Nb. itérations
2020	2020	1

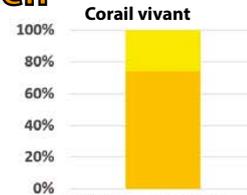
Station en réserve

## Benthos corallien

Interv.nts  
F. RONCUZZI  
V. OLIVA



■ Corail vivant ■ Algues ■ Autres Invertébrés ■ Non vivant

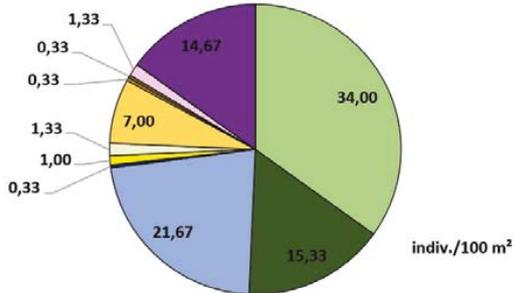


	2017	2018	2019	2020 Ses.1	2020 Ses.2	
Dens. Oursins ind/m <sup>2</sup>					0,4	ind./m <sup>2</sup>
Dens. Recrues ind/m <sup>2</sup>					2,4	
Ind. Corail					17,33	
Ind. Macroalg.					4,67	
Ind. Com. coral.					Moyen	
Etat de santé					3	note/5

Interv.nts  
J. CHALIFOUR  
A. BERGER

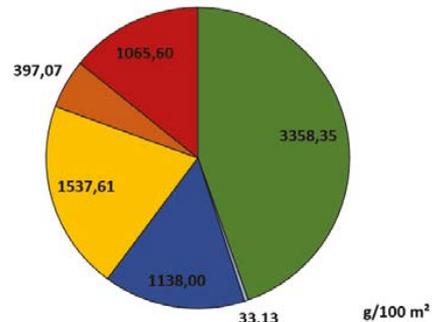
## Peuplements ichthyologiques

Abondance par Famille



■ Scaridés ■ Acanthuridés ■ Pomacentridés ■ Balistidés  
■ Chaetodontidés ■ Pomacanthidés ■ Haemulidés ■ Aulostomidés  
■ Labridés ■ Lutjanidés ■ Serranidés ■ Sphraenidés  
■ Carangidés ■ Scorpaenidés

Biomasse par groupe trophique



■ Herbivores ■ Planctonophages ■ Omnivores  
■ Carnivores 1er ■ Carnivores 2nd ■ Piscivores

Evolution  
Abondance  
**+18.2%**  
Biomasse  
**-34%**

	2016	2017	2018	2019	2020 Ses.1	2020 Ses.2
Richesse spécifique				25	18	26
Abondance Indiv./100m <sup>2</sup>				76,33	82,33	97,33
% <10cm				37,00%	45,00%	53,42%
Biomasse g/100m <sup>2</sup>				16347,60	11411,61	7529,76
% <10cm				1,00%	2,00%	3,86%

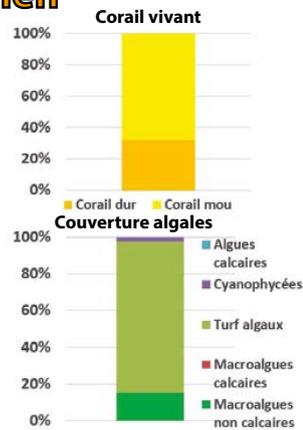
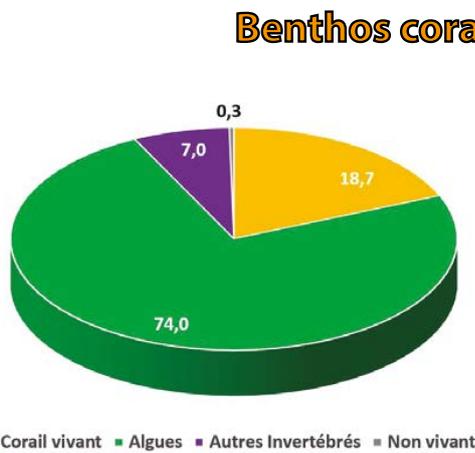
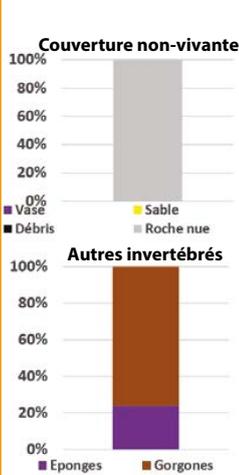


# Station récifale Ilet Pinel 2020 Session 2 (20/10/20)



1er suivi	Dernier	Nb. itérations
2020	2020	1

Station en réserve

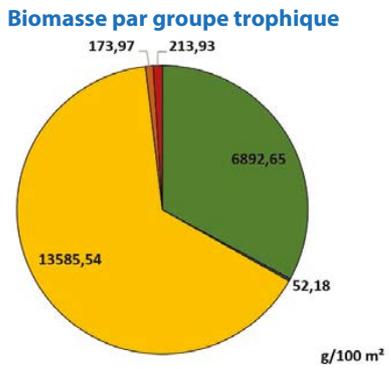
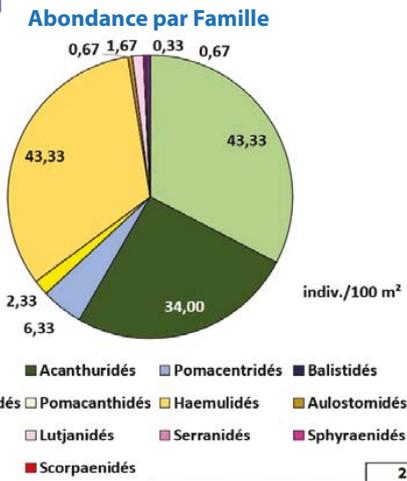


**Interv.nts**  
F. RONCUZZI  
V. OLIVA

	2017	2018	2019	2020 Ses.1	2020 Ses.2	
Dens. Oursins ind/m <sup>2</sup>					0	ind./m <sup>2</sup>
Dens. Recrues ind/m <sup>2</sup>					0,4	
Ind. Corail					6,00	note/5
Ind. Macroalg.					11,33	
Ind. Com. coral.					Médiocre	
Etat de santé					4	

**Interv.nts**  
J. CHALIFOUR  
A. BERGER

## Peuplements ichthyologiques



**Evolution**  
**Abondance**  
**-37.2%**  
**Biomasse**  
**+75.7%**

	2016	2017	2018	2019	2020 Ses.1	2020 Ses.2
Richesse spécifique				23	17	17
Abondance	Indiv./100m <sup>2</sup>			190,67	211,33	132,67
	% <10cm			49,00%	40,00%	46,98%
Biomasse	g/100m <sup>2</sup>			15236,03	11905,39	20918,26
	% <10cm			3,00%	4,00%	2,29%



# Station récifale Caye verte 2020

Session 2 (22/10/20)

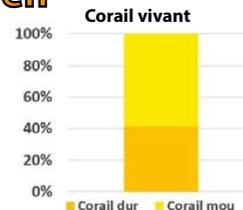
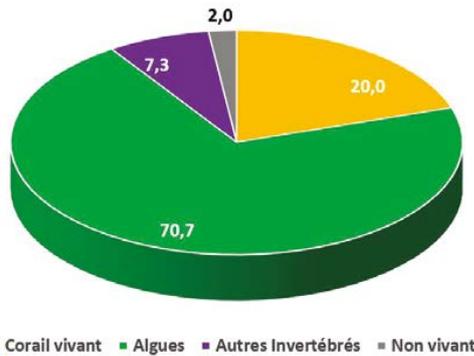
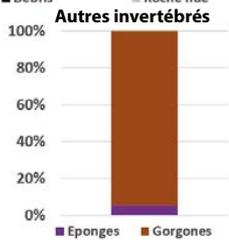
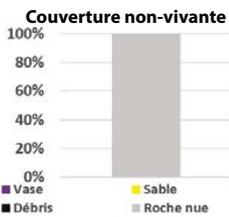


1er suivi	Dernier	Nb. itérations
2020	2020	1

Station en réserve

## Benthos corallien

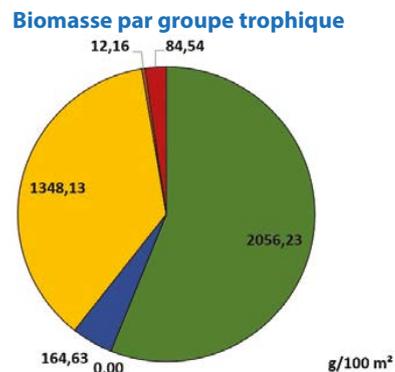
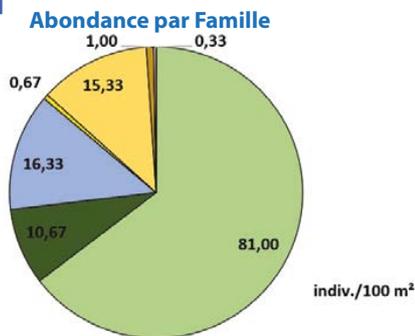
Interv.nts  
F. RONCUZZI  
V. OLIVA



	2017	2018	2019	2020 Ses.1	2020 Ses.2	
Dens. Oursins ind/m <sup>2</sup>					0,4	ind./m <sup>2</sup>
Dens. Recrues ind/m <sup>2</sup>					1,7	
Ind. Corail					8,33	
Ind. Macroalg.					17,33	
Ind. Com. coral.					Médiocre	
État de santé					3	note/5

Interv.nts  
J. CHALIFOUR  
A. BERGER

## Peuplements ichthyologiques



Evolution  
Abondance  
**-29.5%**  
Biomasse  
**-30.7%**

	2016	2017	2018	2019	2020 Ses.1	2020 Ses.2
Richesse spécifique				21	15	12
Abondance				164,67	177,67	125,33
				70,00%	65,00%	80,59%
Biomasse				5000,63	5291,28	3665,68
				10,00%	14,00%	14,09%



# Station récifale

## Galion 2020

Session 2 (19/10/20)



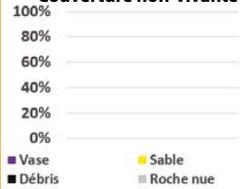
1er suivi	Dernier	Nb. itérations
2020	2020	1

Station en réserve

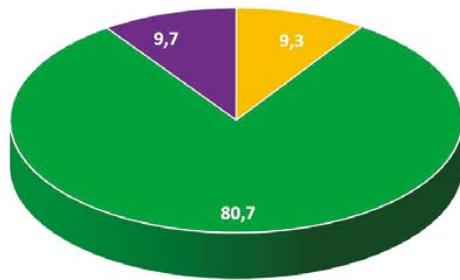
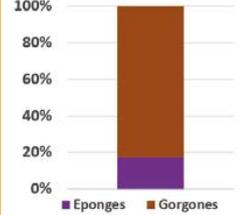
### Benthos corallien

Interv.nts  
F. RONCUZZI  
V. OLIVA

Couverture non-vivante

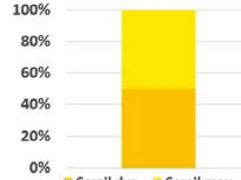


Autres invertébrés

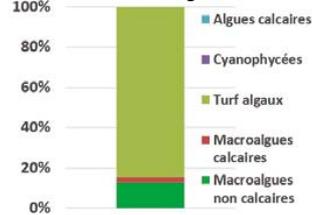


Corail vivant Algues Autres Invertébrés Non vivant

Corail vivant



Couverture algales

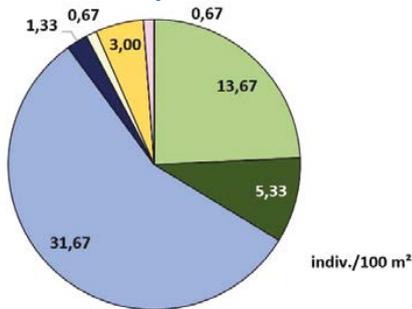


	2017	2018	2019	2020 Ses.1	2020 Ses.2	
Dens. Oursins ind/m <sup>2</sup>					0,7	ind./m <sup>2</sup>
Dens. Recrues ind/m <sup>2</sup>					0,8	
Ind. Corail					4,67	
Ind. Macroalg.					12,33	
Ind. Com. coral.					Mauvais	
Etat de santé					4	note/5

Interv.nts  
J. CHALIFOUR  
A. BERGER

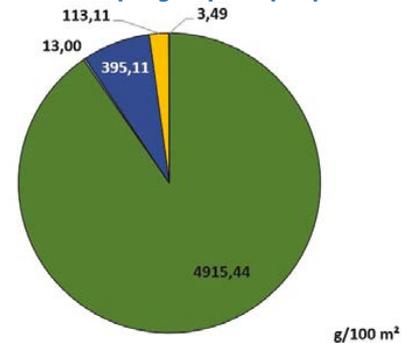
### Peuplements ichthyologiques

Abondance par Famille



- Scaridés
- Acanthuridés
- Pomacentridés
- Balistidés
- Chaetodontidés
- Pomacanthidés
- Haemulidés
- Aulostomidés
- Labridés
- Lutjanidés
- Serranidés
- Sphyaenidés
- Carangidés
- Scorpaenidés

Biomasse par groupe trophique



- Herbivores
- Planctonophages
- Omnivores
- Carnivores 1er
- Carnivores 2nd
- Piscivores

Evolution  
Abondance  
**-35.2%**  
Biomasse  
**+59.3%**

	2016	2017	2018	2019	2020 Ses.1	2020 Ses.2
Richesse spécifique				14	18	13
Abondance				36,00	87,00	56,33
Indiv./100m <sup>2</sup>						
% <10cm				81,00%	85,44%	71,01%
Biomasse				942,83	3413,95	5440,14
g/100m <sup>2</sup>						
% <10cm				24,00%	15,96%	6,95%

## Objectif à long terme n°1 : Favoriser la conservation des communautés coralliennes et espèces associées

### Action CS3 Développer et tester la réhabilitation corallienne et espèces associées (priorité 2)

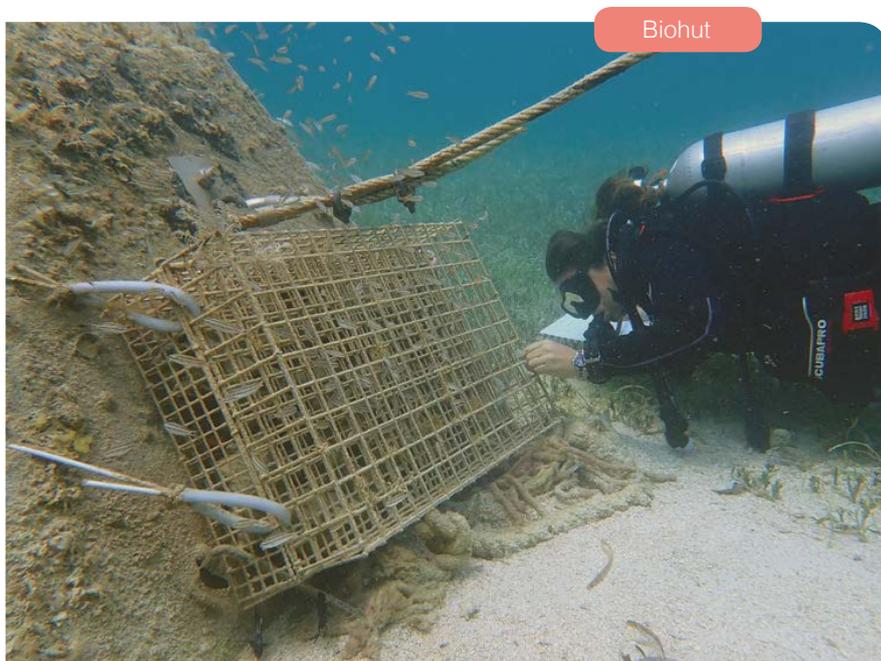
Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Pépinières Acropora	3 implantations	Nb programmes	3 programmes actifs
BioHab 1 et 2	6 implantations		
BioHut BIODIV'OM	4 implantations		

Partiellement externalisé, sur financement LIFE, mécénat 1% pour le Corail (Alphanova Santé), TeMeUM, dotation de fonctionnement Etat et fonds propres.

### Action CS3 et IP6

- 14 "Biohut" pour la protection des jeunes poissons

Afin de favoriser la survie des poissons juvéniles – 90% des alevins étant naturellement destinés à disparaître, servant notamment de repas à de plus gros individus – la Réserve naturelle a installé dans ses eaux 14 "Bio-huts", ou huttes de biodiversité, en février 2020. Ces habitats artificiels faisant office de nurserie ont pour but d'accueillir les très jeunes poissons afin qu'ils se mettent à l'abri de leurs prédateurs. Constitué d'un maillage en métal contenant un caisson rempli de coquilles de lambis, les Biohuts offrent aux jeunes recrues les anfractuosités qu'elles recherchent, mais servent aussi de support au développement de la nourriture dont elles ont besoin. Cette approche vient compléter l'étude LIFE de la colonisation larvaire dans le cadre du programme BIODIV'OM, ciblant les deux espèces protégées que sont le mérou géant et le mérou de Nassau. Les Biohuts sont visitées 4 fois par an, afin d'en compter les petits occupants. Le pouvoir



agrégateur de ces installations multiplie ainsi les chances d'observer des juvéniles de mérous, qui n'auraient pu être rencontrés au sein des collecteurs de post-larves, tout en facilitant leur survie.

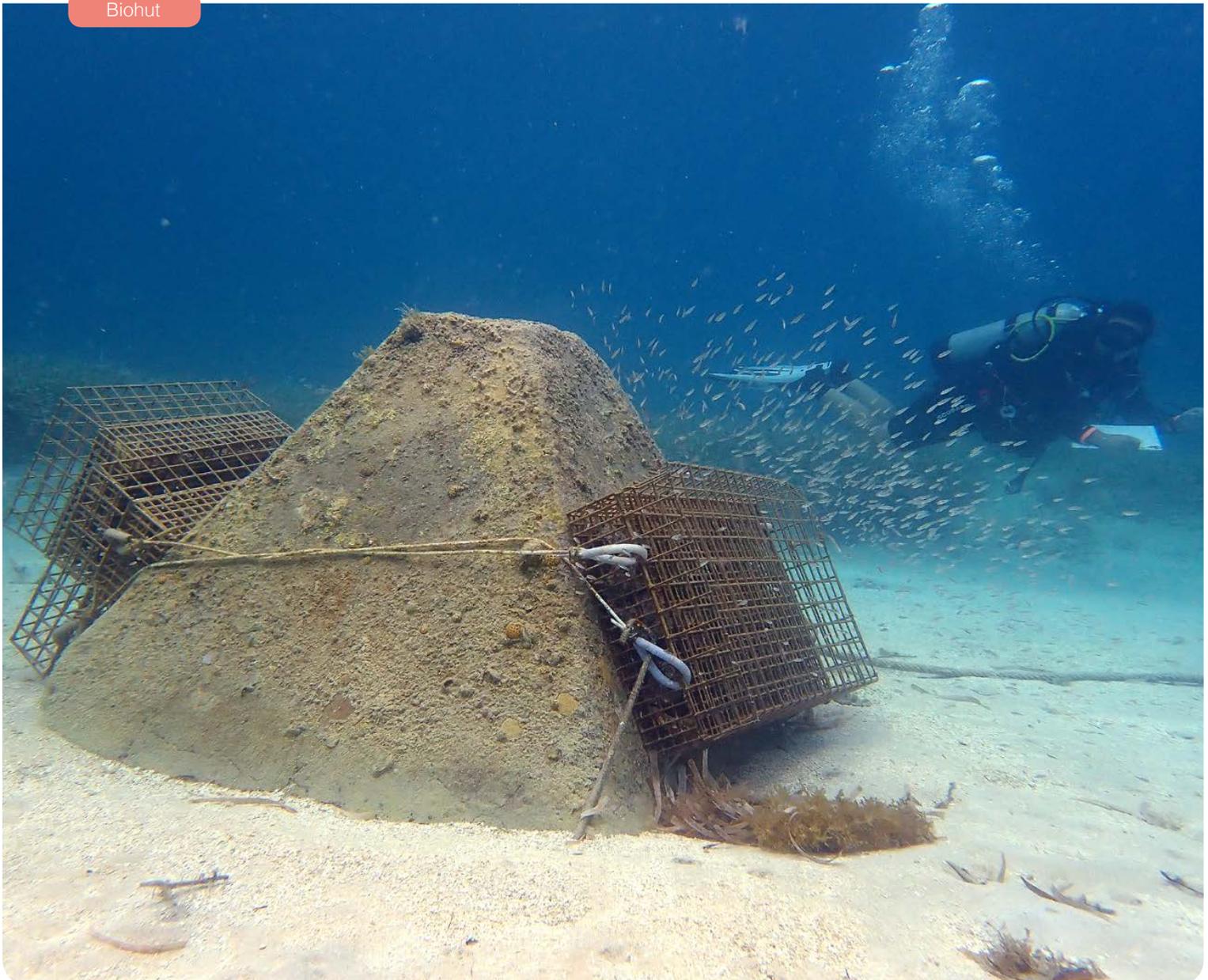
## Objectif à long terme n°1 : Favoriser la conservation des communautés coralliennes et espèces associées

### Action CS3 et IP6

Les divers programmes de restauration des populations coralliennes initiés depuis 2014 sont toujours actifs au sein de la Réserve Naturelle : pépinières d'Acropora, BioHab 1 et 2, BioHut dans le cadre du programme LIFE BIODIV'OM.

Si les interventions incluses dans ces différents programmes impliquent principalement de l'entretien, les Bio-Hut font également l'objet d'un suivi de colonisation 1 fois par trimestre.

Biohut



# Objectif à long terme n°1 : Favoriser la conservation des communautés coralliennes et espèces associées

## Action CS4 Suivi de l'ichtyofaune (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Abondance	Cf fiches individuelles	Nb de suivis/an	2 campagnes en 2020
Biomasse	Cf fiches individuelles	Nb stations/an	8 stations en 2020

En interne, sur financement LIFE BIODIV'OM et dotation de fonctionnement Etat.

### • Poursuite très positive du programme LIFE en faveur des mérours

Dans le cadre du programme européen LIFE BIODIV'OM et en complément des suivis opérés en plongée, la Réserve Naturelle de Saint-Martin, en collaboration avec la société ECOCEAN, spécialisée dans l'ingénierie et l'innovation environnementale pour la restauration des habitats et populations aquatiques, mettent en œuvre une approche destinée à décrire le recrutement ichthyologique au sein des eaux côtières de Saint-Martin. Le but, en faisant appel à la technique dite de « post-larval capture and culture » (PCC), est d'échantillonner les arrivages de larves pour mieux connaître les espèces, les quantités et les périodes d'arrivée de jeunes poissons dans nos eaux, plus particulièrement en ce qui concerne les mérours. Deux épisodes de collecte exploratoire de post-larves ont eu lieu en janvier et en février 2020, au cours de 7 nuits consécutives sous la lune la moins claire, afin de maximiser l'efficacité des dispositifs lumineux d'échantillonnage. Les premiers résultats sont très encourageants, tant en matière de nombre d'individus que de diversité des espèces observées. La difficulté étant de distinguer les mérours parmi tous ces alevins, certains individus ont été placés en aquarium jusqu'à ce que l'identification des larves de mérours soit certaine, puis remis à la mer. Cette phase d'exploration, qui inclut l'identification des larves et le calendrier d'arrivée des alevins – toutes les espèces ne se reproduisant pas en même temps – devait se pour-



suivre jusqu'en avril, mais a été abrégée par l'arrivée de la Covid 19 sur la scène mondiale. Il faut savoir que plus de 90% des post-larves meurent avant leur installation sur les côtes – et l'objectif de ce recrutement est d'identifier les mérours, de les isoler et de les laisser grandir en aquarium, avant de les relâcher dans leur milieu naturel après qu'ils aient atteint une taille leur laissant de meilleures chances de survie. Une stagiaire de Master 2 rattachée à l'université de La Rochelle a également participé à la réalisation de ces campagnes, ainsi qu'à la bancarisation et l'exploitation des données produites.

[Voir suite page 45](#)

## Objectif à long terme n°1 : Favoriser la conservation des communautés coralliennes et espèces associées

### Action CS4 Suivi de l'ichtyofaune (priorité 1)

L'ensemble des actions liées au programme LIFE BIODIV'OM sont financées par l'Europe et suivies par un Comité de pilotage et un Comité de suivi. Le 17 décembre 2020, le comité de suivi s'est réuni pour la seconde fois et a validé la présentation faite par Aude Berger sur les stratégies menées et les actions effectuées par la Réserve naturelle.

Les dispositifs de collecte des post-larves



## Objectif à long terme n°1 : Favoriser la conservation des communautés coralliennes et espèces associées

### Action CS4

- **Observation d'un mérou géant  
dans les eaux de la Réserve naturelle**

Dans le cadre des campagnes de suivi des peuplements ichtyologiques en et hors réserve qui servent notamment à évaluer l'efficacité du programme LIFE BIODIV'OM à Saint Martin pour la restauration des populations de 2 espèces de mérous, le 21 octobre 2020 restera une date historique. Lors du comptage effectué sur une des stations, les plongeurs ont pu réaliser l'observation exceptionnelle d'un mérou géant dans les eaux de la Réserve.

Long d'environ 1,30 mètre, ce grand poisson a été filmé alors qu'il entrait dans une anfractuosit  du r cif puis en ressortait. La derni re observation document e d'un m rou g ant   Saint-Martin remontait   2014, sur un site diff rent, par un club de plong e. La rencontre avec cette esp ce  tait courante jusque dans les ann es 70, avant que ce poisson ne soit d cim  par la p che non raisonn e et non g r e.

Le m rou g ant, long de 1,30 m tre



## Objectif à long terme n°1 : Favoriser la conservation des communautés coralliennes et espèces associées

- **62 espèces de poissons suivies sur 8 stations coralliennes**

Les suivis scientifiques des peuplements de poissons s'intensifient pour l'équipe de la Réserve naturelle, avec une fréquence passant à 2 fois par an afin de remplir des objectifs précisément définis. Fin mai 2020, dans le cadre du programme LIFE BIODIV'OM et afin d'augmenter les connaissances sur les populations de poissons installées dans les eaux de Saint-Martin, 8 stations coralliennes ont reçu la visite des plongeurs. La mission s'est focalisée sur 62 espèces de poissons, dont les deux espèces de mérous au centre du programme LIFE

: mérou géant et mérou de Nassau. Sur les 8 stations, le nombre de poissons observés a oscillé entre 161 et 637, et 11 à 20 espèces parmi les 62 attendues ont été relevées. Sans surprise, aucun mérou géant n'a été recensé, et seulement 2 mérous de Nassau ont été observés, le premier sur le site de Chico et le second dans les eaux de l'îlet Pinel. Les plongeurs ont mis à profit cette plongée pour effectuer par la même occasion le suivi annuel des 4 stations Reef Check, et le suivi sous-marin de la Réserve naturelle, sur 3 stations.



## Objectif à long terme n°1 : Favoriser la conservation des communautés coralliennes et espèces associées

### Action CS5 Suivi des biocénoses marines en et hors réserve (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Recouvr.t corallien	Cf fiches individuelles	Nb de suivis/an	2 campagnes en 2020
Recvt macroalgue	Cf fiches individuelles	Nb stations/an	7 sites en / 1 site hors

En interne, financé sur dotation fonctionnement Etat.

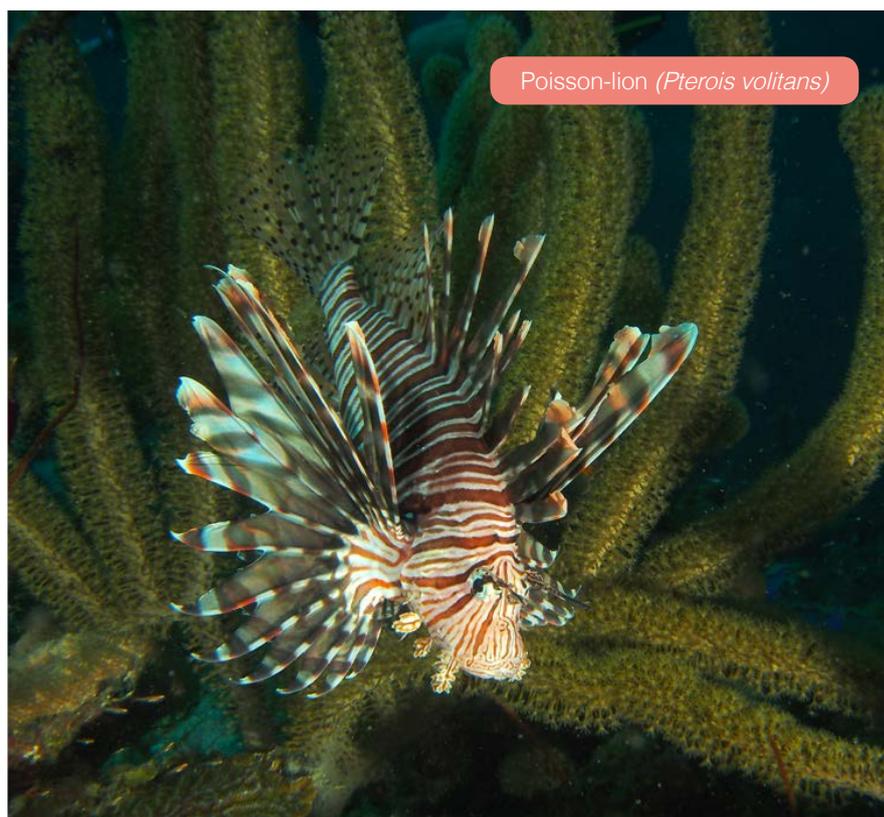
### Action CS11 Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb d'espèces marines	Poisson lion / suivi ichtyologique	Nb de suivis/an	2 campagnes en 2020
		Nb stations/an	8 sites en / 1 site hors

En interne, sur financement LIFE BIODIV'OM et dotation de fonctionnement Etat.

#### • Régulation du poisson lion

Comme chaque année depuis son arrivée dans les eaux de Saint Martin, le poisson lion fait l'objet d'opération de régulation en plongée. Les agents contribuent à la surveillance des principaux sites de plongée en réserve ainsi, que sur un site hors réserve (Fish pot). Ces opérations s'effectuent sous couvert d'une dérogation spéciale et dans le cadre de plongées de suivi ou d'entretien des infrastructures (mouillages).



## Objectif à long terme n°1 : Favoriser la conservation des communautés coralliennes et espèces associées

### Action CS12

#### Évaluer et suivre les impacts éventuels d'espèces introduites (priorité 3)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Abondance	Cf fiches individuelles	Nb de suivis/an	2 campagnes en 2020
Biomasse	Cf fiches individuelles	Nb stations/an	8 sites en / 1 site hors

En interne, sur financement LIFE BIODIV'OM et dotation de fonctionnement État.

### Action MS1

#### Contribuer au suivi des réserves (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb de suivis/an	4 campagnes en 2020
		Nb stations/an	3 sites en / 1 site hors

En interne, sur dotation de fonctionnement Etat et prise en charge par l'équipe d'accueil (ATE et Tité).

### Action MS2

#### Veiller au respect des règles d'utilisation du sentier sous-marin

Cette action a été rendue impossible en raison de la destruction du sentier sous-marin de l'îlet Pinel par le cyclone Irma.

### Action MS3

#### Étudier la possibilité d'implanter un nouveau sentier sous-marin corallien

La situation financière de la Réserve ne permet pas aujourd'hui de procéder à cette action. Elle a toutefois réfléchi à la possibilité de mettre en place un ponton flottant, qui pourrait être financé par le ou les opérateurs accueillant du public au départ de ce ponton (club de plongée, loueur de kayaks...).



# Objectif à long terme n°1 : Favoriser la conservation des communautés coralliennes et espèces associées

## Action MS4

### Mettre en place de nouvelles mesures de conservation (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb mesures/an	2 en 2020 et 7 à venir Mesures prises : arrêté pêche de plaisance, convention avec Sindextour. Mesures à venir : 3 APB tortues marines, ZMEL.

En interne, sur financement LIFE BIODIV'OM, financement propre et dotation de fonctionnement État.

## – Action IP1

### Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites coralliens (priorité 1)

## – Action PA1

### Former les opérateurs commerciaux en RNN

La crise sanitaire ayant rendu impossible les réunions habituelles avec les opérateurs, majoritairement loueurs de bateaux, la Réserve les a sensibilisés aux bonnes pratiques au cas par cas, le plus souvent en les rencontrant sur leur lieu de travail. Des dépliants de la Réserve et de ses partenaires leur sont régulièrement remis, afin qu'ils les mettent à disposition de leur clientèle.

## Action IP2

### Entretien et nettoyer les sites coralliens (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Surface de recifs	?	Nb de nettoyage	8 en 2020

## Action IP3

### Extraire les macrodéchets (priorité 1)

Les macrodéchets sont régulièrement extraits lors des différentes plongées de travail organisées par la Réserve. A noter : les macrodéchets sont relativement rares sur les sites coralliens.



## Objectif à long terme n°1 : Favoriser la conservation des communautés coralliennes et espèces associées

### Action IP5

#### Mettre en œuvre des actions de gestion des EEE et de leurs impacts (priorité 2)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Suivi ichtyofaune	Cf fiches individuelles	Nb régulations/an	50n de plongées
		Nb poissons lion	<100n en 2020

En interne, sur financement LIFE BIODIV'OM, financement propre et dotation de fonctionnement État.

### Action IP6

#### Contribuer à la réhabilitation des récifs coralliens (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Pépinières Acropora	3 implantations	Nb régulations/an Nb poissons lion	50n de plongées <100n en 2020
BioHab 1 et 2	6 implantations		
BioHut BIODIV'OM	4 implantations		

Partiellement externalisé, sur financement LIFE, mécénat 1% pour le Corail (Alphanova Santé), TeMeUM, dotation de fonctionnement Etat et fonds propres.

Pépinière de *Acropora Cervicornis*



## Objectif à long terme n°1 : Favoriser la conservation des communautés coralliennes et espèces associées

### Action CC1

#### Éditer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN (priorité 1)

La Réserve naturelle a remplacé les panneaux d'information détruits par le cyclone Irma et distribue largement les dépliants édités par elle-même ou ses partenaires.

### Action CI1 et CI2

#### Aménager des zones de mouillage sur les sites coralliens (priorité 1) et mettre en place des aménagements d'accueil du public sur les sites coralliens (priorité 1)

Les mouillages mis en place à Tintamarre, au Rocher Créole et sur les sites de plongée sont vérifiés une fois par mois et réparés si nécessaires. Parallèlement, la Réserve réfléchit à la mise en place d'une zone de mouillages écologiques légers pouvant accueillir 10 à 15 bateaux devant l'îlet Pinel notamment. Toute-

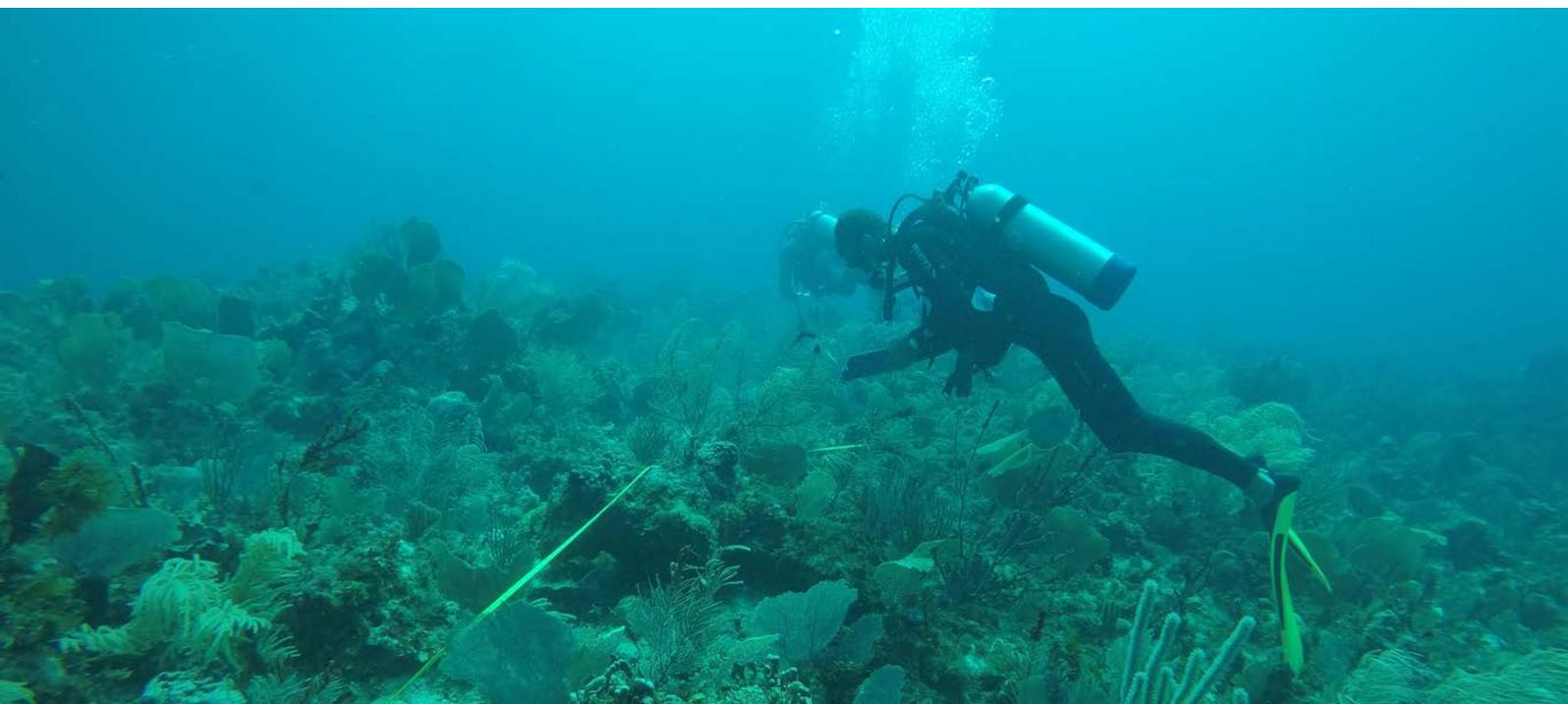
fois, la fréquentation des plaisanciers est de plus en plus importante et une augmentation du dispositif de mouillages doit être réalisée. In fine, c'est 70 bouées (40 à installer) qui doivent désormais équiper les sites de la réserve naturelle (Tintamarre, Pinel, Rocher Créole, Wilderness, Grandes Cayes).

### Action SP1

#### Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
RNN marine	222 patrouilles	Contrôle conforme 201	Contrôle non conf 21

Partiellement externalisé, sur financement LIFE, mécénat 1% pour le Corail (Alphanova Santé), TeMeUM, dotation de fonctionnement Etat et fonds propres.



# Objectif à long terme n°1 : Favoriser la conservation des communautés coralliennes et espèces associées

## Action PA7

### Poursuivre et développer un programme de sciences participatives (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb participants/an	2 personnes en 2020
		Nb programmes/an	Reef Check
		Nb stations/an	4 sites/2 fois en 2020

Financé sur dotation de fonctionnement, fonds propres et financement LIFE BIODIV'OM.

## Action CC2

### Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb supports/an	23 supports en 2020

Incluant vidéos, brochures, cahiers d'activités, exposition et sculptures, financés fonds LIFE BIODIV'OM, dotation de fonctionnement État et mécénats.

Les données enregistrées dans le programme LIFE BIODIV'OM ont notamment été mises à contribution dans le cadre d'actions de communication incluant la création d'un dépliant en français et en anglais. Intitulée «Les yeux des mérous», cette plaquette a pour objectif de constituer un réseau participatif destiné à collecter les données relevées par les professionnels de la mer et le grand public autour des mérous.

La plaquette « Les yeux des mérous »

**« Les yeux des mérous », c'est quoi ?**

Un réseau participatif visant à documenter la présence de tout Mérou géant ou Mérou de Nassau dans les eaux de Saint-Martin. Nous comptons donc sur vos témoignages et vos informations concernant ces deux espèces menacées.

**Dans quel but ?**

Afin de mieux connaître ces espèces, la Réserve Naturelle centralise les observations pour identifier l'état des populations à Saint-Martin. Ces mérous sont des éléments essentiels de la chaîne alimentaire de nos récifs coralliens et sont une source de revenus pour la pêche, la restauration, le tourisme...

**Comment agir ?**

Signalez nous toutes vos observations de mérous géants et de mérous de Nassau en nous transmettant les données suivantes :

- ✓ Date
- ✓ Heure
- ✓ Lieu
- ✓ Espèce
- ✓ Taille
- ✓ Photo

**Pour nous contacter**

Email : [lesyeuxdesmerous@yahoo.com](mailto:lesyeuxdesmerous@yahoo.com)  
Téléphone : +590 690 47 02 13

---

**Participer et agissez pour le maintien de l'économie et la protection de notre biodiversité locale à travers les YEUX DES MEROUS**

**LE LIFE BIODIV'OM**

Ce programme européen vise à protéger la biodiversité sur 5 territoires d'Outre-mer : Saint-Martin, Martinique, Guyane, Mayotte et La Réunion. Financé à 60 % par l'Union Européenne, il est coordonné à l'échelle nationale par la LPO.

Le Life BIODIV'OM a pour objectif d'augmenter les populations de 5 espèces menacées (L'Échenilleur de La Réunion à La Réunion, le Crabier blanc à Mayotte, le Moqueur gorge blanche en Martinique, le Mérou géant en Guyane et à Saint-Martin et le Mérou de Nassau à Saint-Martin) mais également d'améliorer la conservation d'un habitat rare, les savanes de Guyane.

Pour cela les acteurs locaux mettent en place des actions dans le but de protéger les sites d'alimentation et de reproduction utilisés par ces espèces, de gérer les espèces exotiques envahissantes végétales et animales et d'approfondir les connaissances sur ces espèces et leurs habitats.

Coordinateur national

 **AGIR pour la BIODIVERSITÉ**

Coordinateur local à Saint-Martin

  
Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin  
+590 690 47 02 13 - [lesyeuxdesmerous@yahoo.com](mailto:lesyeuxdesmerous@yahoo.com)  
[www.reservenaturelle-saint-martin.com](http://www.reservenaturelle-saint-martin.com)

Coordinateurs locaux dans les autres territoires



Avec le soutien de l'Union Européenne, du Ministère de la transition écologique et solidaire, le Conservatoire du littoral, l'Agence française pour la biodiversité, la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane, la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique, la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte, la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion, la Collectivité territoriale de Guyane, le Parc national de La Réunion et la Région Réunion.

[WWW.LIFEBIODIVOM.FR](http://WWW.LIFEBIODIVOM.FR)

**LES YEUX DES MÉRUS**

**PARTICIPEZ ET CONTRIBUEZ À AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LE MÉROU GÉANT ET LE MÉROU DE NASSAU**

  
PROTÉGEONS LA BIODIVERSITÉ DES OUTRE-MER FRANÇAIS



Photographie de couverture : Mérou de Nassau et Mérou géant © Stephen Frink  
Service Éditions LPO n°ED191101JAB © 2020 Imprimé par RapidPrint, Centre Commercial de la Pointe à Pitre, 97130 Saint-Martin.

 LIFE17 NAT/FR/000604  
Septembre 2018 - Septembre 2023

## Objectif à long terme n°2 : Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines

Un total de 25 Actions de gestion concourt à l'atteinte de cet objectif à long terme.

### Action CS1

#### Actualiser la cartographie des biocénoses marines (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Surface par type herb.	?	MàJ cartographie	Prévue pour 2021

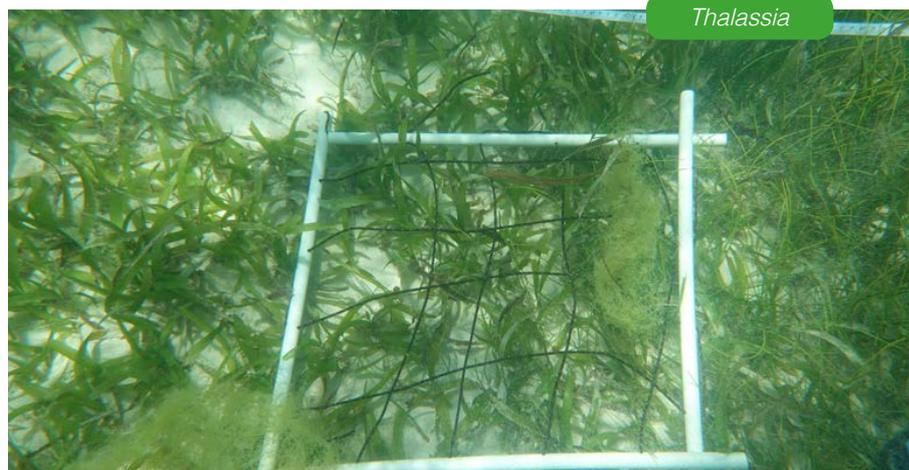
Prestation externe (AquaSearch) prévue sur financement AFB et DEAL Guadeloupe (Conv. SMAR02)

### Action CS6

#### Évaluer et suivre l'état de santé des herbiers (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Densité Thalassia	Cf fiche individuelles	Nb suivis/an	1 en 2020
Densité Syringodium	Cf fiche individuelles	Nb stations /an	3 en 2020
% mitage	Cf fiche individuelles		
% fragmentation	Cf fiche individuelles		
Etat de santé	Cf fiche individuelles		

Réalisé en interne sur dotation de fonctionnement Etat. Opportunité d'ajouter une station en réserve à Tintamarre et une hors réserve à la Baie orientale. À discuter ?



### Action CS7

#### Développer et tester la réhabilitation des herbiers (priorité 2)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Implantation ZMEL	4 zones (3 hors et 1 en)	Nb de programmes	4 programmes actifs

Réalisé en interne sur fonds propres et dans le cadre d'une prestation en tant que AMO pour le Port de Galisbay.



# Station d'herbier Grand case 2020 (23/10/20)



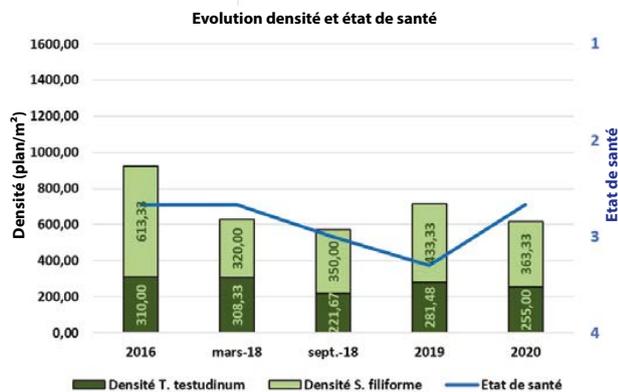
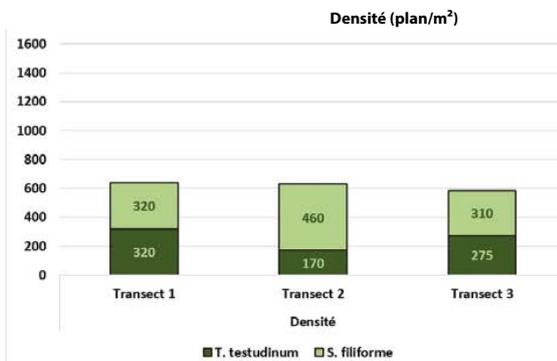
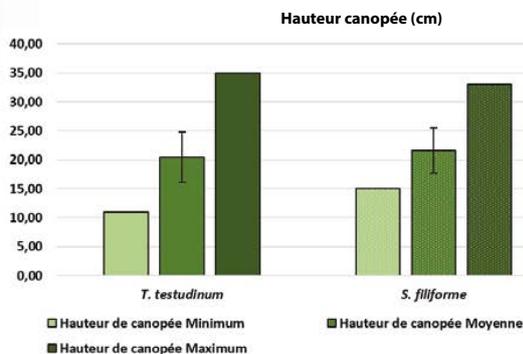
1er suivi	Dernier	Nb. itérations
2010	2020	11

Station hors réserve



## Herbiers marins

Interv.nts  
J. HOCHART  
A. BERGER



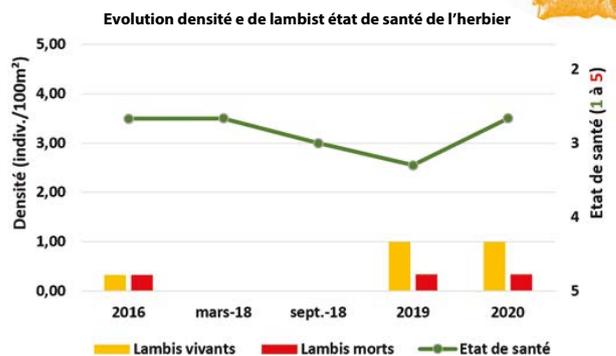
Interv.nts  
J. CHALIFOUR  
V. OLIVA

## Macrofaune des herbiers



**Evolution des densités (indiv./100m<sup>2</sup>)**

	2016	mars-18	sept.-18	2019	2020
Lambis	0,33	0,00	0,00	1,00	1,00
Nacres	0,33	0,00	0,00	0,33	0,33
Oursins blancs	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etoiles de mer	0,33	0,00	0,00	0,00	0,00
Holothuries	0,00	0,00	0,00	0,33	0,33





# Station d'herbier Ilet Pinel 2020 (22/10/20)



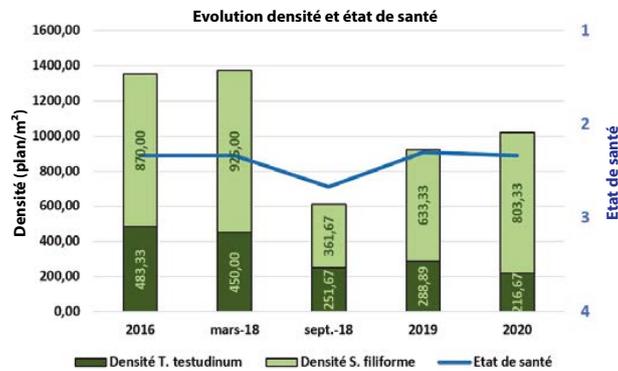
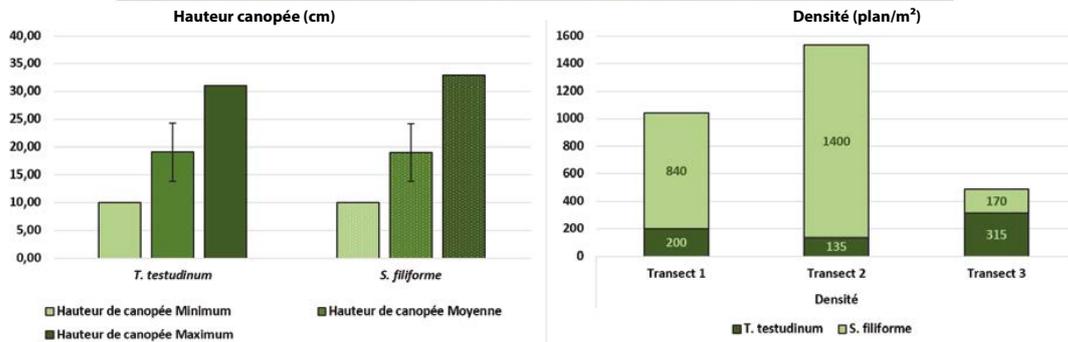
1er suivi	Dernier	Nb. itérations
2012	2020	9

Station en réserve



## Herbiers marins

Interv.nts  
J. HOCHART  
A. BERGER

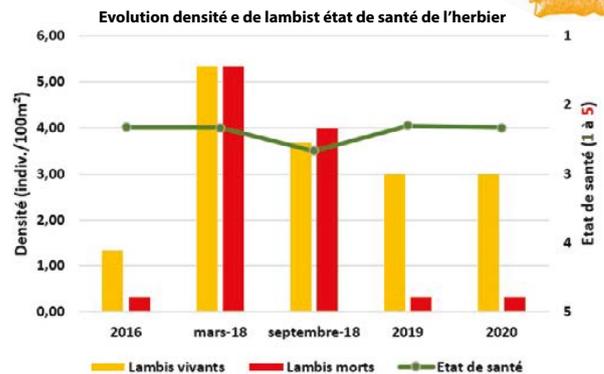


Interv.nts  
V. OLIVA  
F. RONCUZZI

## Macrofaune des herbiers



	2016	mars-18	sept.-18	2019	2020
Lambis	1,33	5,33	3,67	3,00	3,00
Nacres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Oursins blancs	0,67	0,00	0,00	0,00	0,00
Etoiles de mer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Holothuries	0,33	0,00	0,00	1,00	1,00





## Station d'herbier Rocher créole 2020 (23/10/20)



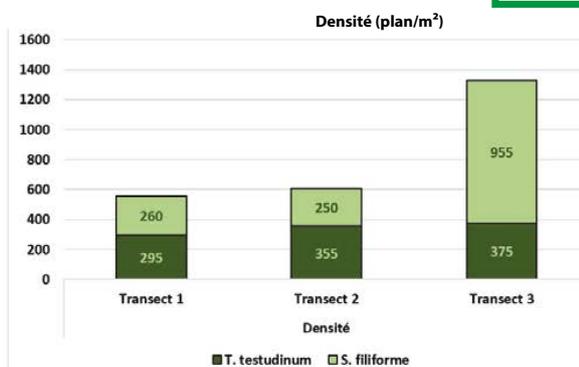
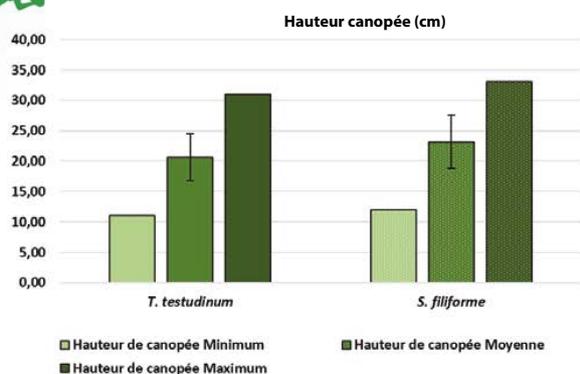
1er suivi	Dernier	Nb. itérations
2008	2020	13

Station en réserve

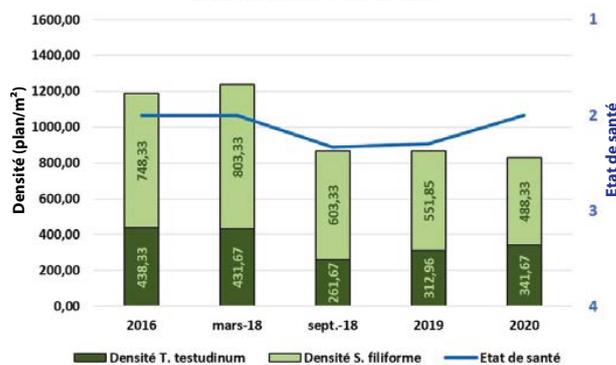


### Herbiers marins

Interv.nts  
J. HOCHART  
A. BERGER



Evolution densité et état de santé



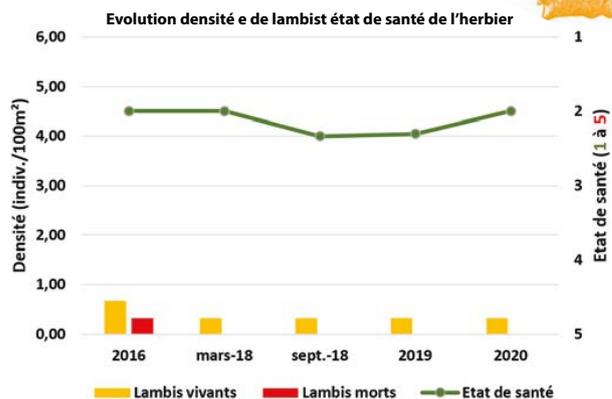
Interv.nts  
J. CHALIFOUR  
V. OLIVA

### Macrofaune des herbiers



Evolution des densités (indiv./100m<sup>2</sup>)

	2016	mars-18	sept.-18	2019	2020
Lambis	0,67	0,33	0,33	0,33	0,33
Nacres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Oursins blancs	4,33	0,00	0,00	0,00	0,00
Etoiles de mer	0,00	0,00	0,00	0,33	0,33
Holothuries	0,00	0,00	0,00	0,33	0,33



## Objectif à long terme n°2 :

## Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines

### Actions CS7 et IP6

#### • La Réserve experte en mouillage écologique

La Réserve naturelle, membre du groupement chargé d'apporter assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'Établissement portuaire de Saint-Martin, contribue à l'implantation de parcs de mouillages permanents destinés aux bateaux de plaisance. L'objectif est de réduire l'usage de l'ancre grâce à l'implantation d'un parc de bouées permanentes dédiées, sous forme de mouillages écologiques – sur les sites dont l'Établissement portuaire a la gestion, dont la baie de Marigot. La Réserve naturelle, qui a elle-même implanté les trois sites de mouillages sur corps-morts de Tintamare, du Rocher Créole et de Pinel, bénéficie d'une solide expérience dans ce domaine et va pouvoir apporter son expertise, dans une optique de sécurité, de gestion durable et de favorisation de la

biodiversité marine. En effet, ces nouvelles zones aménagées contribueront non seulement à l'accueil des professionnels et plaisanciers, mais favoriseront également le retour de la biodiversité par la mise en place d'habitats artificiels : à l'instar de Biohab et Biohab2 - les habitats artificiels créés par la Réserve sur son territoire - ces dispositifs permettront la réhabilitation et la diversification de la faune et de la flore marines, sur une zone de mouillage réglementée déjà impactée par la fréquentation de centaines de plaisanciers en pleine saison. Des projets similaires rencontrent un grand succès à l'heure actuelle en Méditerranée, à l'instar du projet NAPPEX visant à équiper les ouvrages côtiers pour en faire de véritables nurseries.

Mouillage à Tintamare



Le récif artificiel Biohab2 © Julien Chalifour



## Objectif à long terme n°2 :

## Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines

### Action CS8

#### Suivi de la macrofaune des herbiers (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Densité oursins blancs	Cf fiche individuelles	Nb suivis/an	1 campagne en 2020
Densité lambis	Cf fiche individuelles	Nb stations /an	3 stations en 2020
Densité holothuries	Cf fiche individuelles		
Densité étoile de mer	Cf fiche individuelles		
Densité nacres	Cf fiche individuelles		

Réalisé en interne sur dotation de fonctionnement Etat. Opportunité d'ajouter une station en réserve à Tintamarre et une hors réserve à la Baie orientale, à discuter ?



### Action CS9

#### Suivi des herbiers en et hors réserve (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Densité herb./statut	Cf fiches individuelles	Nb suivis/an	1 campagne en 2020
Densité espèce/statut	Cf fiches individuelles	Nb stations/statut/an	2 en RN / 1 hors RN

Réalisé en interne sur dotation de fonctionnement Etat. Données non encore exploitées, le suivi ayant été terminé début 2021 et les fiches individuelles étant à finaliser. Opportunité d'ajouter une station en réserve à Tintamarre et une hors réserve à la Baie orientale, à discuter ?

### Action CS10

#### Suivre la fréquentation et les activités sur les sites d'herbiers (priorité 1)

Cette action prend régulièrement place lors des patrouilles en mer (222 en 2020, 201 conformes, 21 non conformes).

## Objectif à long terme n°2 : Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines

### Action CS11

#### Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb d'EEE	1 (halophila)	Nb suivis/stations/an	1 suivi sur 3 stations

Réalisé en interne sur dotation de fonctionnement Etat. Données non encore exploitées, le suivi ayant été terminé début 2021 et les fiches individuelles étant à finaliser. Opportunité d'ajouter une station en réserve à Tintamarre et une hors réserve à la Baie orientale, à discuter ? Veille complétée lors des plongées d'entretien et d'inspection des infrastructures en réserve.

### Action CS12

#### Évaluer et suivre les impacts éventuels d'espèces introduites (priorité 3)

Réalisé en interne sur dotation de fonctionnement Etat. Données non encore exploitées, le suivi ayant été terminé début 2021 et les fiches individuelles étant à finaliser. Opportunité d'ajouter une station en réserve à Tintamarre et une hors réserve à la Baie orientale, à discuter ? Veille complétée lors des plongées d'entretien et d'inspection des infrastructures en réserve.



Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Occurrence esp./stat.	1/10 sur 1 station en 2020	Nb suivis/stations/an	1 suivi sur 3 stations

### Action MS1

#### Contribuer au suivi des réserves (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb de suivis/an	3 campagnes en 2020
		Nb compagnonnages	3 compagn. en 2020

En interne, sur dotation de fonctionnement Etat et prise en charge par l'équipe d'accueil (ATE et Tité).

## Objectif à long terme n°2 : Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines

### Action MS2

#### Veiller au respect des règles d'utilisation du sentier sous-marin d'herbier (priorité 2)

Impossibilité d'effectuer cette action depuis la disparition du sentier sous-marin de Pinel lors de l'ouragan Irma.

### Action MS3

#### Étudier la possibilité d'implanter un nouveau sentier sous-marin (priorité 2)

Cette action n'est pas à l'ordre du jour.

### Action MS4

#### Mettre en place de nouvelles mesures de conservation (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb mesures/an	2 en 2020 et 7 à venir

En interne, sur financement LIFE BIODIV'OM, financement propre et dotation de fonctionnement Etat.

### Action IP1

#### Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites d'herbiers (priorité 1)

La Réserve mène une réflexion sur la création d'un texte réglementaire interdisant le mouillage à l'ancre sur les sites d'herbiers.

### Action IP2

#### Entretien et nettoyer les sites d'herbiers (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Surface herbiers	?	Nb de nettoyage	8 en 2020

### Action IP3

#### Extraire les macrodéchets des sites d'herbiers (priorité 1)

Il n'existe quasiment plus de macrodéchets post-Irma sur les sites d'herbiers.



## Objectif à long terme n°2 :

## Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines

### Action IP4

#### Assurer une veille et intervenir sur les rejets anthropiques (priorité 1)

Une veille attentive est réalisée lors de chaque mission de surveillance en mer.

### Action IP5

#### Mettre en œuvre des actions de gestion des EEE et de leurs impacts (priorité 2)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Suivi herbiers	Cf fiches individuelles	Nb suivis/an	3 stations en 2020
		Présence haloph./site	1/10 sur 1 station en 2020

En interne, sur fonds propres et dotation de fonctionnement Etat.

### Action IP6

#### Contribuer à la réhabilitation des récifs coralliens et des herbiers

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
BioHut BIODIV'OM	4 implantations	Nb programmes	3 programmes actifs
ZMEL Collectivité	3 projets		
Mouillag. gros. unités	2 à Rocher créole		

En interne, sur financement LIFE BIODIV'OM, dotation de fonctionnement Etat et fonds propres et intervention comme prestataire associé AMO pour le Port de Galisbay.



## Objectif à long terme n°2 :

## Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines

### Action IP6

#### • Protection d'habitats hors de la Réserve naturelle

Dans le cadre de la future ouverture d'un marché pour la mise en place de mouillages écologiques dans la baie de Marigot et de son assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'Établissement portuaire de Saint-Martin, aux côtés du bureau d'études IN-GE-CO, la Réserve naturelle a été invitée le 15 juillet 2020. En présence du directeur de l'Établissement portuaire et de la DEAL Guadeloupe, la Réserve a évoqué sur site les enjeux environnementaux existants et comment l'implantation de la zone de mouillages écologiques légers (ZMEL) allait con-

tribuer à la préservation et à la mise en valeur de cet environnement. Il est prévu que la pose de 80 à 100 mouillages écologiques s'accompagne de la mise en place d'habitats artificiels permettant une restauration de la faune. Au-delà d'amoindrir l'impact sur l'environnement marin, l'objectif de l'implantation de ces mouillages est d'améliorer l'accueil et la gestion du flux des plaisanciers, tout en leur proposant de nouveaux services complémentaires : wifi, surveillance, ramassage des déchets, mise à disposition de sanitaires...

La baie de Marigot



# Objectif à long terme n°2 : Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines

## Action CC1 Éditer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN (priorité 1)

La Réserve naturelle a remplacé les panneaux d'information détruits par le cyclone Irma et distribue largement les dépliants édités par elle-même ou ses partenaires.

## Action CC2 Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb supports/an	24 supports en 2020

Incluant vidéos, brochures, cahiers d'activités, exposition et sculptures, financés fonds LIFE BIODIV'OM, dotation de fonctionnement État et mécénats.

## Action CC2

### • Collaboration avec Sint Maarten Nature Foundation et les Pays-Bas

Fruit d'une collaboration entre le gestionnaire et une doctorante des Pays-Bas, une thèse commencée en 2015 et traitant de la dynamique sédimentaire au sein des herbiers, a pris fin en 2020. Rebecca JAMES a pu démontrer l'impact d'un herbier en bonne santé dans la lutte contre l'érosion littorale en Caraïbe, incluant une station au sein de la Baie du Galion. A cette occasion et pour remercier l'équipe de la réserve naturelle de son soutien dans ses

recherches, la jeune doctorante du laboratoire NIOZ, a tenu à trouver un financement (du NWO Caribbean dans le cadre du projet SCENES) pour co-construire et fournir gratuitement au gestionnaire un panneau de sensibilisation sur les services écosystémiques rendus gratuitement par nos herbiers, traduit en français et en anglais. Cette réalisation sera installée en 2021 sur la plage de Baie blanche à Tintamare.



## Objectif à long terme n°2 :

## Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines

### Action CI1 et CI2

#### Aménager des zones de mouillage sur les sites d'herbiers (priorité 1) et mettre en place des aménagements d'accueil du public sur les sites d'herbiers (priorité 1)

Les mouillages mis en place à Tintamarre, au Rocher Créole et sur les sites de plongée sont vérifiés une fois par mois et réparés si nécessaires. Parallèlement, la Réserve réfléchit à la mise en place d'une zone de mouillages écologiques légers pouvant accueillir 10 à 15 bateaux devant l'îlet Pinel notamment. Toutefois, la

fréquentation des plaisanciers est de plus en plus importante et une augmentation du dispositif de mouillages doit être réalisée. In fine, c'est 70 bouées (40 à installer) qui doivent désormais équiper les sites de la réserve naturelle (Tintamarre, Pinel, Rocher Créole, Wilderness, Grandes Cayes).

### Action CI6

#### Installer de nouveaux sentiers sous-marins en herbier (priorité 2)

Cette action n'est pas prévue à ce jour.

### Action SP1

#### Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
RNN marine	222 patrouilles	Contrôle conforme 201	Contrôle non conf 21

### Action PA1

#### Former les opérateurs commerciaux en RNN

La crise sanitaire ayant rendu impossible les réunions habituelles avec les opérateurs, majoritairement loueurs de bateaux, la Réserve les a sensibilisés aux bonnes pratiques au cas par cas, le plus souvent en les rencontrant

sur leur lieu de travail. Des dépliants de la Réserve et de ses partenaires leur sont régulièrement remis, afin qu'ils les mettent à disposition de leur clientèle.



## Objectif à long terme n°3 :

## Favoriser la conservation des populations de tortues marines

\* Un total de 18 actions de gestion concourt à l'atteinte de cet objectif à long terme.

### Action CS11

#### Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb espèces d'EEE	12 espèces	Nb études/suivis	5 études en 2020

Prestations externes (AquaSearch et ImpactMer), études en interne (Atlas sites de ponte, Suivi réserves, Veille EEE) prévue sur financement AFB et DEAL Guadeloupe (Conv. SMAR01 et 02) et dotation de fonctionnement Etat. Mobilisation d'un stagiaire Master 2 de l'université de Montpellier : Manon Gomez y Gimenez.

### Action CS12

#### Evaluer et suivre les impacts éventuels des EEE (priorité 3)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb espèces d'EEE	12 espèces	Nb études/suivis	5 études en 2020

Prestations externes (AquaSearch et ImpactMer), études en interne (Atlas sites de ponte, Suivi réserves, Veille EEE) prévue sur financement AFB et DEAL Guadeloupe (Conv. SMAR01 et 02) et dotation de fonctionnement Etat. Mobilisation d'un stagiaire Master 2 de l'université de Montpellier : Manon Gomez y Gimenez.

### Action CS13

#### Suivre l'activité de ponte des tortues marines (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb traces/saison	204 traces	Nb	144 RN / 179
		patrouilles/saison	écovol.
		Nb réunion/saison	1 dématérialisée
		Nb écovolont./saison	26 écovolontaires

Réalisé en interne depuis 2009, sur financement AFB et DEAL Guadeloupe en 2019-2020 (SMAR02), avec une contribution financière sur dotation de fonctionnement Etat. Mobilisation d'un stagiaire Master 2 de l'université de Montpellier : Manon Gomez y Gimenez.



## Objectif à long terme n°3 :

## Favoriser la conservation des populations de tortues marines

### Action CS13

#### • Les tortues seules sur les plages

L'accès aux plages ayant été interdit pendant le confinement, le suivi des pontes de tortues marines assuré par l'équipe de bénévoles formée par la Réserve naturelle n'a pu se poursuivre entre le 17 mars et le 11 mai. Toutefois, des témoignages ont permis d'identifier sur la plage de la Baie Orientale cinq traces typiques de tortue luth, dont l'espèce est la plus précoce en terme de ponte, dès le 1er mars. Les nids ont été protégés à l'aide de ruban de sécurité. Le bon côté du confinement est qu'il garantit la tranquillité à la ponte et à l'éclosion, ce qui maximise en théorie les chances de réussite. La Réserve a relevé trois pontes à onze jours d'intervalle - les 1er, 11 et 23 mars - et il s'agirait a priori de la même tortue luth, dont l'habitude est de pondre plusieurs fois au même endroit tous les onze jours environ.



La Réserve naturelle a lancé un appel aux écovolontaires désirant participer au suivi scientifique des tortues marines. Il leur suffisait d'être disponible une fois par semaine ou une fois par mois et la Réserve a assuré leur formation. La prise de contact a été assurée par Aude Berger, en charge du projet "Agir pour les tortues marines de Saint-Martin", joignable sur [reservenat.aude@yahoo.com](mailto:reservenat.aude@yahoo.com).



## Objectif à long terme n°3 :

## Favoriser la conservation des populations de tortues marines

### Action CS14

### Suivre l'état écologique des sites de ponte de tortues marines (priorité 1)

- Les plages passées en revue et notées

Manon Gomez y Gimenez, étudiante en master 2 d'écologie à l'Université de Montpellier, en stage à la Réserve de mars à août 2020, a terminé comme prévu le diagnostic de l'état de santé des sites de ponte des tortues marines à Saint-Martin. Les points positifs et négatifs ont été passés en revue et notés pour chaque plage. Le diagnostic opéré sur 24 plages de la partie française, de jour comme de nuit, prend en compte 4 paramètres : le tassement du substrat, l'anthropisation du site (la transformation des milieux naturels sous l'action de l'homme), la végétalisation et la présence éventuelle de pollution lumineuse. Les données ainsi collectées permettent d'évaluer chaque paramètre, pour attribuer une note globale pour chaque plage. Les trois meilleures notes ont été sans surprise remportées par des sites classés en Réserve naturelle : la meilleure note pour la plage du lagon, à l'Est de Tintamare, puis aux plages de Grandes Cayes Sud et de Petites Cayes.

La plus mauvaise note revient à la plage de l'Anse Marcel, qui n'a plus rien de naturel. Un mur, un grillage et un enrochement bordent la plage, la végétation naturelle y a disparu et les éventuelles pontes de tortues qui pourraient y survenir n'ont aujourd'hui plus aucune chance d'aboutir à des naissances. Petite Plage se classe juste derrière, avec un mur et un enrochement en bordure du rivage, la disparition de la végétation naturelle et un éclairage nocturne qui dissuaderait les éventuelles tortues qui tenteraient de revenir pondre sur leur lieu de naissance.

Ce diagnostic alimente une mise à jour de l'Atlas des sites de ponte des tortues marines, créé en 2005 par la Réserve naturelle et régulièrement actualisé, l'objectif étant de définir les priorités d'intervention pour la protection des tortues marines. Cette action s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan local d'action « Agir pour les tortues marines de Saint-Martin », cofinancé par l'OFB, la DEAL Guadeloupe et la Réserve naturelle de Saint-Martin.

La plage de Petites Cayes



## Objectif à long terme n°3 :

## Favoriser la conservation des populations de tortues marines

### Action CS14

#### • Mise à jour de l'Atlas des sites de ponte de tortues marines

Il y a 15 ans, en 2005, la Réserve naturelle créait l'Atlas des sites de ponte de tortues marines à Saint-Martin. Régulièrement actualisé, ce document nécessitait une importante mise à jour depuis le passage du cyclone Irma. Ce travail a été confié à Manon Gomez y Gimenez, étudiante en master 2 d'écologie à l'Université de Montpellier, en stage à la Réserve de mars à août 2020. Il va s'agir pour elle de réaliser le diagnostic de l'état de santé des plages accueillant les pontes de tortues marines : la surface de ces plages, la description de la végétation naturelle, mais aussi les facteurs de dégradation que sont les aménagements et les sources de dérangement sonore ou visuel. Elle accordera une attention toute particulière à la pollution lumineuse,

dont la réglementation vient fraîchement d'évoluer en janvier 2020, dans l'objectif de protéger la faune et la flore des lumières intrusives qui perturbent les habitats. Ces mesures s'appliquent à tous les aménagements, publics et privés, sauf à ceux où l'éclairage nocturne est nécessaire, tels les ports et les marinas. Les points positifs et négatifs seront passés en revue dans l'Atlas, avec une notation pour chacun : tassage du sable, végétation locale ou introduite, activités, étroitesse ou largeur de la plage... Au final, il sera possible d'évaluer avec exactitude les conditions d'accueil des tortues sur les plages et leur évolution dans le temps, l'idée étant de définir les priorités d'intervention pour la protection des tortues marines.

Diagnostiquée sur ce site en particulier par Manon Gomez y Gimenez dans sa mise à jour de l'Atlas des sites de ponte des tortues marines, **la menace représentée par l'éclairage nocturne en arrière de la plage de Coralita a causé la mort d'au moins une centaine de tortillons, juste après leur éclosion. Désorientées par la lumière, ces bébés tortues ont quitté leur nid en direction de la lumière le long de la route – et non en direction de la mer – et la plupart ont péri sous les roues des véhicules de passage.**

Bébé tortue verte



## Objectif à long terme n°3 :

## Favoriser la conservation des populations de tortues marines

### Action CS15

### Suivre les populations de tortues marines fréquentant Saint-Martin (priorité 3)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Répartition	Cf étude AquaSearch	Nb études	2 en 2020
Nv de pression	Cf étude AquaSearch		

Prestation externe (AquaSearch ; Evaluation de l'impact touristique sur les tortues vertes en alimentation sur les herbiers de Baie blanche à Tintamare) et suivi en interne sur financement AFB et DEAL Guadeloupe (SMAR02), avec une contribution financière sur dotation de fonctionnement Etat. Mobilisation d'un stagiaire Master 2 de l'université de Montpellier : Manon Gomez y Gimenez (suivi des activités de pontes).

Impact avéré de la fréquentation de Baie blanche sur le comportement des tortues vertes. Une fréquentation majoritairement liée à l'activité commerciale touristique, principalement au départ de Sint Maarten (798 passagers Sint Maarten / 328 Saint Martin) et des pratiques à mieux encadrer (contrôle des bonnes pratiques et répartition de la fréquentation actuellement concentrée entre 10h30 et 14h30 en haute saison).



### Action CS16

### Suivre les échouages et les individus en détresse (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb signalements/an	?	Nb prises en charge/an	10 en 2020

#### • 2020 : année record des observations d'échouages

Réalisé en interne depuis 2009, sur financement AFB et DEAL Guadeloupe en 2019-2020 (SMAR02), avec une contribution financière sur dotation de fonctionnement Etat. Mobilisation d'un stagiaire Master 2 de l'université de Montpellier : Manon Gomez y Gimenez.

Tous les signalements à la côte ont fait l'objet d'une prise en charge, sauf dans le cadre d'urgences ne nécessitant pas d'intervention (urgence se déroulant naturellement sans interaction avec le public). Dans le cas de signalement d'individus en mer à la dérive, aucune intervention n'est menée si les observateurs ne sont pas

présents sur site, car les agents se retrouvent dans l'incapacité de localiser l'individu.

L'année 2020 est l'année record des observations d'échouage : 10 tortues marines (pour en moyenne 7,4 par an), dont 8 tortues vertes et deux imbriquées. La principale cause est la collision (4 tortues), puis la fibropapillomatose (2 tortues). Les autres causes restent indéterminées.

A noter, que les signalements ne faisaient pas à proprement parler l'objet d'un suivi, tout comme les interventions liées aux urgences (6 interventions pour urgences générant des mortalités consécutives à des désorientations).



## Objectif à long terme n°3 :

## Favoriser la conservation des populations de tortues marines

### Action IP1

#### Encadrer les usages et la fréquentation sur les habitats essentiels aux tortues marines (priorité 1)

Les opérateurs commerciaux présents sur le site de Tintamare ont tous été sensibilisés aux bonnes pratiques destinées à protéger les tortues marines. A ceux d'entre eux qui proposaient des « turtle tours », la Réserve a imposé qu'ils équipent leurs clients de gilets flottants et de « frites » afin que ces derniers soient dans l'incapacité de toucher les tortues ou de plonger à leur poursuite.

### Action IP2 et IP3

#### Entretien et nettoyer les sites à tortues marines (priorité 1)

#### Extraire les macrodéchets des sites à tortues marines (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Surface herbiers	?	Nb de nettoyage	8 en 2020

### Action IP4

#### Assurer une veille et intervenir sur les rejets anthropiques (priorité 1)

Une veille attentive est réalisée lors de chaque mission de surveillance en mer.

### Action IP5

#### Mettre en œuvre des actions de gestion des EEE et de leurs impacts (priorité 2)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Surface herbiers	Cf fiches individuelles	Nb suivis/an	3 stations en 2020
Note site de ponte	Cf carte Atlas sites de p	Présence haloph./site	1/10 sur 1 station en 2020

En interne, sur fonds propres et dotation de fonctionnement Etat.



## Objectif à long terme n°3 :

## Favoriser la conservation des populations de tortues marines

### Action IP7

### Mettre en œuvre les préconisations d'aménagement de l'atlas des sites de ponte

#### • Une démarche de construction vertueuse

C'est à la demande du cabinet d'architectes accompagnant les travaux d'implantation d'un ouvrage destiné à protéger une villa de la houle cyclonique, que la Réserve naturelle est intervenue sur le littoral de Baie Rouge, site privilégié par les tortues marines en période de ponte. Suite à l'obtention de l'indispensable autorisation administrative, l'architecte en charge de l'implantation de l'ouvrage – un mur constitué de palplanches en acier profondément arrimées dans le sable – a tout de même souhaité s'associer les conseils de la Réserve Naturelle de Saint-Martin pour limiter au maximum son impact sur l'un des milieux les plus sensibles, à la veille de la saison de ponte 2020. Le 21 janvier 2020, Julien Chalifour et Aude Berger ont rencontré le cabinet d'architecture et les représentants de la société chargée des travaux, afin de les sensibiliser aux enjeux de protection et de reproduction des tortues marines. Ayant rappelé que la solution technique la moins impactante restait l'absence d'aménagement et le recours à des barrières naturelles, les participants ont pu échanger sur les différentes solutions techniques possibles, afin de définir un protocole destiné à limiter l'impact du chantier et de l'aménagement sur la future fréquentation du site de

ponte. Les opérations, qui devaient initialement être terminées avant le début de la saison de ponte, en mai, ont été retardées par les conséquences de la crise sanitaire.

Ce protocole prévoit que :

- Les engins lourds doivent emprunter le cheminement le plus restreint possible dans leurs manœuvres.
- Le stockage des déblais et des matériaux de construction est limité sur la zone de ponte.
- La sensibilisation du personnel est prévue, notamment avec l'affichage des consignes à respecter.
- Une procédure de contrôle quotidienne vérifie l'absence de tortue marine ou de traces de ponte aux abords du chantier.
- En cas d'observation d'une tortue ou de traces de ponte, la Réserve naturelle en sera immédiatement informée.
- L'implantation de sources lumineuses destinées à éclairer la plage doit être évitée.
- La Réserve encourage la végétalisation de la plage devant l'ouvrage. En sus de freiner l'érosion du sable et d'être esthétique, cette zone végétale favorise la ponte des tortues imbriquées, qui apprécient de déposer leurs œufs sous couvert végétal en haut de plage.

Le même aménageur a de nouveau fait appel à l'expertise de la Réserve dans le cadre de la reconstruction de la piscine de la résidence Mont Vernon, à l'extrémité Sud de la Baie Orientale, site privilégié de pontes des tortues marines, sur lequel une émergence de tortues luth a d'ailleurs eu lieu en mai 2020. Concrètement, la Réserve naturelle a proposé à cet aménageur la manière de limiter l'impact de ces travaux sur la ponte des tortues. Si cette démarche ne dédouane aucunement l'opérateur d'effectuer les démarches légales obligatoires dans ces circonstances, elle lui assure de bénéficier de l'expertise de la réserve en la matière, ainsi que de celle de l'ensemble du réseau tortues marines des Antilles françaises, actuellement coordonné par l'ONF.

Rencontre sur le site du chantier



Le chantier



## Objectif à long terme n°3 :

## Favoriser la conservation des populations de tortues marines

### Action IP7

#### Mettre en œuvre les préconisations d'aménagement de l'atlas des sites de ponte

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb impacts/site	Cf Atlas sites de ponte	Nb intervention/an	>10

Réalisé en interne depuis 2005, sur financement AFB et DEAL Guadeloupe en 2019-2020 (SMAR02), avec une contribution financière sur dotation de fonctionnement Etat et fond propres AGRNSM. Utilisation partielle des résultats d'inventaire botanique flore des îlets (SMAR01). Mobilisation d'un stagiaire Master 2 de l'université de Montpellier : Manon GOMEZ y GIMENEZ.

La veille opérée a contribué à la rédaction de 6 procédures pour atteintes à des sites de ponte en 2020, débou-

chant en fin d'année sur une convention de partenariat et de mise en valeur avec 5 des restaurants de plage de la Baie orientale. Elle a également permis 2 collaborations avec une société de BTP (GTM) en charge de chantiers en arrière plage (Mont Vernon et Baie rouge). Une collaboration est en cours avec les services de la DEAL et la société VERDE SXM pour la résorption et la réhabilitation des zones de stockage post-Irma à Grandes Cayes.

### Action MS4

#### Mettre en place de nouvelles mesures de protection

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb nvlls mesures	10 mesures en 2020

Réalisé en interne depuis 2009, sur financement AFB et DEAL Guadeloupe en 2019-2020 (SMAR02), avec une contribution financière sur dotation de fonctionnement Etat et fond propres AGRNSM. Mobilisation d'un stagiaire Master 2 de l'université de Montpellier : Manon Gomez y Gimenez.

Contribution à la prise d'un arrêté de protection du biotope en faveur de la préservation des sites de ponte des

tortues marines sur 3 sites majeurs (Baie longue, Baie aux prunes et Baie rouge). Convention pour la gestion concertée de 5 concessions de plage à la Baie orientale. Collaboration sur 2 chantiers d'arrière plage (Baie orientale et Baie rouge). Opportunité de projets d'APB sur l'ensemble des plages sur demande de l' élu de la Collectivité (M. STEVEN Patrick).

### Action CC1

#### Éditer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN (priorité 1)

La Réserve naturelle a remplacé les panneaux d'information détruits par le cyclone Irma et distribue largement les dépliants édités par elle-même ou ses partenaires.



## Objectif à long terme n°3 :

## Favoriser la conservation des populations de tortues marines

### Action CC2

#### Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb supports/an	24 supports en 2020

Incluant vidéos, brochures, cahiers d'activités, exposition et sculptures, financés fonds LIFE BIODIV'OM, dotation de fonctionnement État et mécénats.

### Action PA2

#### Sensibiliser la population à la protection des tortues marines

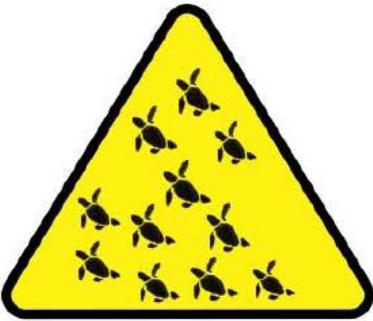
Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb nvlls mesures	7 supports
		Nb interventions	10 interv./245 élèves
		Nb conférences	1 réunion démat.
		Nb sorties nocturnes	0, cause COVID

Actions menées en partenariat avec IFRECOR, les restaurateurs de la Baie orientale, le Réseau Tortues Marines de Guadeloupe (PNA TM), NWO Caribbean (projet SCENES), Agoa (OFB), Contour Global et divers mécènes,

mais également sur financement européen (LIFE BIODIV'OM), financement OFB et DEAL Guadeloupe (SMAR02) et sur dotation de fonctionnement Etat. Sans compter les reportages et article de presse ou scientifiques.




## NID DE TORTUE MARINE



**Ne pas pénétrer dans l'aire de ponte**  
**Interdiction de toucher au nid, aux œufs et aux nouveau-nés,**  
**Sous peine de poursuites**

Signaler toute observation anormale à la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin :

- Aude (Cheffe de projets) : +590 690 47 02 13 – reservenat.aude@yahoo.com
- Julien (Responsable scientifique) : +590 690 34 77 10 – science@rnsm.org
- Franck (Responsable Police et Aménagement) : +590 690 57 95 55 – garde@rnsm.org
- Nicolas (Directeur) : +590 690 38 77 71 – nicolas.maslach@rnsm.org

Facebook : <https://www.facebook.com/Reserve.Naturelle.StMartin>  
 Site internet : <https://reservenaturelle-saint-martin.com/>

## Objectif à long terme n°3 :

Favoriser la conservation des populations de tortues marines

### Action PA7

## Poursuivre et développer un programme de sciences participatives (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb participants	26
		Nb sites / patrouilles	15 sites / 323 patrouil.

Action financée par l'AFB et la DEAL Guadeloupe (SMAR02), ainsi que sur dotation de fonctionnement Etat.

Mise en œuvre des actions :

- **Un réseau de vétérinaires au secours des tortues blessées**

Dans le cadre de la convention SMAR02 conclue entre l'OFB, la DEAL et la Réserve naturelle, un réseau de vétérinaires référents se met en place à Saint-Martin, dans l'optique de répondre à l'urgence en administrant les premiers soins aux tortues blessées retrouvées sur le rivage ou dans les eaux de Saint-Martin. Contactés par la Réserve, neuf vétérinaires ont répondu positivement à la demande. Tous ont depuis bénéficié d'une formation dématérialisée consacrée à l'anatomie, la physiologie et les traitements concernant les tortues marines, organisée par le Museum national d'histoire naturelle (MNHN) et le Groupe tortues marines France (GTMF).



## Objectif à long terme n°3 :

## Favoriser la conservation des populations de tortues marines

### Action PA7

- **Le suivi des activités de ponte de tortues marines se poursuit**

Le comptage des traces de tortues marines venues pondre sur les plages s'est poursuivi comme chaque année jusqu'à la fin du mois de novembre 2020. Et comme chaque année depuis 2009, c'est l'équipe de la Réserve qui a coordonné la vingtaine d'écovolontaires, dont

le nombre s'est réduit cette année en raison de la crise sanitaire. La production de ces données scientifiques représente un enjeu local, mais également international, pour la conservation de ces grandes migratrices.

Le 3 novembre 2020, la Réserve naturelle a participé au comité technique tortues marines en Guadeloupe, à Basse-Terre. Saint-Martin était représenté par Julien Chalifour et Aude Berger, qui ont présenté les actions réalisées et en cours en faveur des tortues marines.

Traces de ponte sur la baie Orientale



## Objectif à long terme n°4 : Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et les raies

\* Un total de 11 actions de gestion concourt à l'atteinte de cet objectif.

### • Rarissime rencontre mortelle avec un requin

Le 10 décembre 2020, en plein jour, à 150 mètres au large de la plage de la baie Orientale, une jeune femme a été mortellement mordue par un requin qui semble être un requin-tigre selon les informations disponibles. Cet accident rarissime – le premier dans l'Histoire de l'île – a déclenché la réunion d'un comité scientifique en préfecture, auquel ont participé la Réserve naturelle et des experts de Guadeloupe et de Polynésie. Une interdiction de baignade a été décidée afin que cet accident ne se reproduise pas dans l'immédiat. La conclusion, si l'on prend pour référence le nombre important de requins présents dans les eaux locales et l'absence d'accidents de ce type,

la théorie la plus probable formulée par ce comité est qu'il s'agirait d'un requin plus audacieux que ses congénères. En partenariat avec les services de l'État, des actions sont mises en œuvre afin d'identifier ce requin-tigre, mais aussi de mieux connaître cette espèce. La Réserve naturelle et l'association Reguar, présidée par Océane Beaufort, ont été sollicités pour mener des campagnes de pêche non létales afin de prélever l'ADN des requins et les équiper de balises afin de mieux connaître leurs habitudes et leur comportement. L'idée est d'identifier ce requin déviant et de le chasser.

### Action CS16

#### Suivre les échouages et individus en détresse (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb signalements/an	1 en 2020	Nb prises en charge	1 avec St M Nature F.

Action financée sur dotation de fonctionnement Etat.

### Action CS17

#### Suivre les populations juvéniles de requins et raies (priorité 2)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb sites identifiés	6 en RN / 6 hors RN	Nb suivis	2 suivis AGRNSM / Kap Natirel
Nb obs. juvéniles	82 obs./145 patrouilles		

Action financée sur dotation de fonctionnement Etat pour le suivi opéré par l'AGRNSM et financement externe (TeMeUM) pour celui réalisé par Kap Natirel.

### • Avez-vous vu un requin ?

La Réserve naturelle participe au suivi des populations de requins dans les eaux de Saint-Martin. Un appel est lancé aux promeneurs, nageurs et surtout aux plongeurs afin qu'ils signalent toute observation de requins à la Réserve en envoyant un courriel à Aude Berger, sur [reservenat.aude@yahoo.com](mailto:reservenat.aude@yahoo.com).



## Objectif à long terme n°4 : Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et les raies

### Action CS18

#### Évaluer les conditions écologiques des sites de nurserie des raies et des requins (priorité 3)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb d'études	0

Action financée sur dotation de fonctionnement Etat.

Début septembre 2020, le réseau de conservation et de protection des requins REGUAR, animé par l'association guadeloupéenne Kap Natirel, était présent à Saint-Martin dans le cadre d'une mission de prospection des sites potentiels de reproduction des requins femelles et de nurseries des juvéniles.

### Action MS5

#### Favoriser la mise en place d'un sanctuaire de raies et de requins (priorité 2)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb réunions	0

Aucune réunion dédiée en 2020, mais de nombreux échanges Kap Natirel (ReGuaR), les services de l'Etat, la Collectivité et d'autres gestionnaires.

Raie pastenague



## Objectif à long terme n°4 : Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et les raies

### Action IP1

#### Encadrer les usages et la fréquentation sur les habitats essentiels raies et requins (priorité 1)

La crise sanitaire ayant rendu impossible les réunions habituelles avec les opérateurs, majoritairement loueurs de bateaux, la Réserve les a sensibilisés aux bonnes pratiques au cas par cas, le plus souvent en les rencontrant sur leur lieu de travail. Des dépliants de la Réserve et de ses partenaires leur sont régulièrement remis, afin qu'ils les mettent à disposition de leur clientèle.

### Action IP8

#### Réhabiliter les sites de nurserie de raies et de requins (priorité 3)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Impacts /site	Non évalué	Nb interventions	Non comptabilisé

Action financée sur dotation de fonctionnement Etat et fonds propres. Principalement des actions de sensibilisation des usagers et d'aménagements pour limiter les impacts en réserve (infrastructures et réglementaires).

### Action CC1

#### Éditer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN (priorité 1)

La Réserve naturelle a remplacé les panneaux d'information détruits par le cyclone Irma et distribue largement les dépliants édités par elle-même ou ses partenaires.



### Action CC2

#### Éditer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb supports/an	24 supports en 2020

Incluant vidéos, brochures, cahiers d'activités, exposition et sculptures, financés fonds LIFE BIODIV'OM, dotation de fonctionnement État et mécénats.

## Objectif à long terme n°4 : Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et les raies

### Action PA3

#### Sensibiliser la population à la protection des raies et des requins (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb supports	2 cahiers / posters
		Nb animations	8interv/8class/ 109 élèves

Action financée sur fonds propres et mécénat d'entreprise.

### Action PA7

#### Poursuivre et développer un programme de sciences participatives (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb participants	2/26 écovolontaires
		Nb animations	1 dématérialisée

Action menée en parallèle du suivi participatif de la saison de ponte des tortues marines sur financement AFB, DEAL Guadeloupe et dotation de fonctionnement Etat (SMAR02).

### Action SP1

#### Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
RNN marine	222 patrouilles	Contrôle conforme 201	Contrôle non conf 21



## Objectif à long terme n°5 :

Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins

\* Un total de 9 actions de gestion concourt à l'atteinte de cet objectif.

### Action MS6

#### Participer aux actions de gestion du sanctuaire Agoa (priorité 2)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb observations	1	Nb jours suivi	5
Nb écoutes positives	3	Nb écoutes réalisées	5

Action financée sur dotation de fonctionnement état et sur financement Interreg Caraïbes (CARI'MAM) Du fait du confinement et des restrictions sanitaires, aucune mission MegaRA n'a pu être organisée en 2020. Les actions dans le cadre de CARI'MAM et d'une subvention Agoa ont pu être menées.

### Action PR1

#### Renforcer les partenariats dans le cadre d'études cétacés (priorité 2)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb études	2	Nb partenariats	14

Action financée sur fonds Interreg Caraïbes (CARI'MAM, 9 partenaires) et fonds propre AGRNSM (MégaRA, 5 partenaires).



## Objectif à long terme n°5 :

Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins

### Action CC2

Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb supports	2 cahiers / 2 sculptures

Action financée sur fonds Interreg Caraïbes (CARI'MAM, 9 partenaires) et fonds propre AGRNSM (MégaRA, 5 partenaires).

### Action CC1

Éditer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN (priorité 1)

La Réserve naturelle a remplacé les panneaux d'information détruits par le cyclone Irma et distribue largement les dépliants édités par elle-même ou ses partenaires.

### Action SP1

Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN (priorité 1)

Métrique d'état	
RNN marine	222 patrouilles

Indicateurs d'opération	
Contrôle conforme 201	Contrôle non conf 21



## Objectif à long terme n°5 :

Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins

### Action CS16

Suivre les échouages et individus en détresse (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb signalement	0 en 2020	Nb interventions	0 en 2020

### Action CS19

Evaluer et suivre les populations de mammifères marins (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb observations	1	Nb jours suivi	5
Nb écoutes positives	3	Nb écoutes réalisées	5
Nb indiv photoID	0	Nb miles nautiques	250 miles nautiques

Action financée sur dotation de fonctionnement État. Du fait du confinement et des restrictions sanitaires, aucune mission MegaRA n'a pu être organisée en 2020.

### Action PA4

Sensibiliser la population à la protection des mammifères marins (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb supports de com.	2 cahiers / 2 sculptures
		Nb d'intervention	8interv/7clas/128élèv

Deux baleines à bosse



## Objectif à long terme 6 :

Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs

\* Un total de 14 actions de gestion concourt à l'atteinte de cet objectif.

### Action CS11

#### Assurer une veille sur la présence d'EEE (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb espèces	2 espèces	Nb suivis/études	1 suivi

Action financée sur dotation de fonctionnement Etat.

### Action CS12

#### Evaluer et suivre les impacts éventuels d'EEE (priorité 3)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb individus/esp/site	2 espèces	Nb suivis/études	1 suivi

Action financée sur dotation de fonctionnement Etat. Une partie des impacts est évaluée via CS20 et CS21.



Noddi brun

## Objectif à long terme 6 :

Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs

### Action CS20

#### Suivre l'activité de nidification des populations d'oiseaux marins (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb moyen individus	10 PQ / 16 noddis	Nb suivis	29 PQ / 15 noddis
Nb moyen juvéniles	? PQ / ? noddis	Nb sites suivis	3 PQ / 1 noddi
Nb nids	10 PQ / ? noddis		

Action financée sur dotation de fonctionnement Etat. Suivi encore impacté par Irma et la dégradation des falaises en résultant (impossibilité d'équiper les nids pour la mise en œuvre du suivi reproduction).



### Action CS21

#### Suivre le succès reproducteur des populations de Noddis bruns (priorité 2)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb moyen individus	16 noddis	Nb suivis	15 noddis
Nb moyen juvéniles	? noddis	Nb sites suivis	1 noddi
Nb nids	? noddis		

Action financée sur dotation de fonctionnement Etat. Suivi encore impacté par Irma et la dégradation des falaises en résultant (impossibilité d'équiper les nids pour la mise en œuvre du suivi reproduction).

### Action CS22

#### Mettre en place un suivi des oiseaux blessés ou échoués (priorité 3)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb signalements	Non-bancarisé	Nb indiv. pris en charge	Non-bancarisé

Action financée sur dotation de fonctionnement Etat. Impossibilité de prise en charge faute de local dédié, faute d'agrément soin à la faune sauvage et de personnel qualifié pour cette mission.

## Objectif à long terme 6 :

Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs

### Action MS4

#### Mettre en place de nouvelles mesures de conservation (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb mesures	1 Dossier ZICO

Action financée dans le cadre du programme LIFE BIODIV'OM et sur fonds propres. Examen du dossier ZICO en CSTPN en 2021.

### Action MS7

#### Initier la mise en place d'un observatoire des échouages avifaune (priorité 3)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb signalements	Non-bancarisé	Nb indiv pris en charge	Non-bancarisé
		Nb réunion	3 réunions

Action financée sur dotation de fonctionnement état. Réunion avec des associations et le réseau limicoles Antilles françaises en 2020.



## Objectif à long terme 6 :

Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs

### Action IP1

#### Encadrer les usages et la fréquentation sur les habitats essentiels avifaune (priorité 1)

La crise sanitaire ayant rendu impossible les réunions habituelles avec les opérateurs, majoritairement loueurs de bateaux, la Réserve les a sensibilisés aux bonnes pratiques au cas par cas, le plus souvent en les rencontrant sur leur lieu de travail. Des dépliants de la Réserve et de ses partenaires leur sont régulièrement remis, afin qu'ils les mettent à disposition de leur clientèle.



### Action CC1

#### Éditer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN (priorité 1)

La Réserve naturelle a remplacé les panneaux d'information détruits par le cyclone Irma et distribue largement les dépliants édités par elle-même ou ses partenaires.

### Action CC2

#### Éditer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb supports	7 supports

### Action SP1

#### Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
RNN marine et terrestre	480 patrouilles	Contrôle conforme 424	Contrôle non comf 56

## Objectif à long terme 7 :

Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs

\* Un total de 26 actions de gestion concourt à l'atteinte de cet objectif.

### Action CS11

#### Assurer une veille sur la présence d'EEE (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb espèces d'EEE	4 espèces	Nb études/suivis	Veille et 12 suivis

Action financée sur dotation de fonctionnement Etat. La présence d'iguanes communs est relevée lors du suivi limicoles opéré mensuellement. Le suivi mensuel n'a pas pu être opéré en avril 2020, dans le contexte COVID 19. En compensation, 2 suivis ont été opérés au mois de novembre 2020. Des espèces végétales introduites restent présentes sur l'ancien site de la Ferme aux papillons et le long des voiries : liane corail, sansevieria, cocotiers...



Liane corail

### Action CS12

#### Évaluer et suivre les impacts éventuels d'EEE (priorité 3)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb espèces d'EEE	2 esp/43 obs iguanes	Nb études/suivis	12 suivis en 2020

Action financée sur dotation de fonctionnement Etat. Comptage des iguanes communs effectué mensuellement lors du suivi limicoles. En septembre 2020, 2 perruches vertes ont ainsi été observées en vol libre au-dessus des Salines d'Orient. Le suivi mensuel n'a pas pu être opéré en avril 2020, dans le contexte COVID 19. En compensation, 2 suivis ont été opérés au mois de novembre 2020.

### Action CS22

#### Mettre en place un suivi des oiseaux blessés ou échoués (priorité 3)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb signalements/an	Non-comptabilisé	Nb prises en charge/an	2 en 2020

Action non-réalisée faute d'agrément centre de soin faune sauvage, de personnel qualifié et de local adapté disponible. Pour l'heure, les personnes effectuant un signalement sont orientées vers un vétérinaire pour établir un diagnostic. Si l'individu peut être remis en milieu naturel, les agents assure le relâché dans un milieu adapté en fonction de l'espèce.

## Objectif à long terme 7 :

Maintenir ou améliorer  
l'état écologique des étangs

### Action CS23

## Suivre les populations d'oiseaux inféodées aux étangs (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Diversité/étang	41 espèces	Nb suivis	12 suivis en 2020
Densité/étang	149 indiv/comptage		

Action financée sur dotation de fonctionnement Etat. Le suivi mensuel n'a pas pu être opéré en avril 2020, dans le contexte COVID 19. En compensation, 2 suivis ont été opérés au mois de novembre 2020.

### Action CS23-24

## Suivre les populations d'oiseaux inféodées aux étangs

#### • Suivre les oiseaux pour mieux les connaître

Mieux connaître l'avifaune des Antilles françaises. C'est l'un des objectifs de l'Office français de la biodiversité (OFB), qui regroupe l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) depuis le 1er janvier 2020. L'une des façons de faire avancer la connaissance des oiseaux étant leur baguage, l'OFB a organisé une formation du 9 au 13 mars 2020 en Guadeloupe. Consacrée notamment au baguage des oiseaux limicoles, cette session a été importante pour Saint-Martin, l'île et ses étangs étant riches d'une avifaune nombreuse et diversifiée. Animée par deux ornithologues spécialisés du Museum national d'histoire naturelle (MNHN) – qui gère l'édition et la fabrication des bagues et tient l'unique registre national des immatriculations d'oiseaux – cette formation a eu pour but de donner aux participants les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour contribuer localement au réseau régional de suivi des limicoles et à l'acquisition d'une meilleure connaissance des oiseaux dans les Antilles françaises. Également, la Réserve naturelle s'est portée volontaire pour accueillir l'installation d'une antenne radio, qui permettra d'enregistrer le passage des oiseaux – notamment migrateurs – équipés d'une balise, dans un rayon de 18 kilomètres, dans le cadre du programme scientifique international Motus (voir motus.org). Ce programme financé par BirdsCaribbean, très présent aux USA, au Canada et en Europe, est restreint pour le moment dans notre région aux îles de Puerto Rico, de la Barbade et à la Guyane. L'implantation de 2 antennes est prévue, l'une à Petite-Terre, en Guadeloupe, et l'autre à Saint-Martin. Ce système radio léger, beaucoup moins coûteux que le GPS, est bien adapté aux oiseaux, sur lesquels est installé un petit harnais équipé d'une batterie, qui se décroche après quelques semaines d'usage, une fois leurs déplacements enregistrés. Localement, cette technologie pourra contribuer au suivi de diverses espèces animales.



Formation baguage sur le terrain...



... Et même de nuit

## Objectif à long terme 7 :

Maintenir ou améliorer  
l'état écologique des étangs

### Action CS24

#### Suivre l'activité de nidification des espèces inféodées aux étangs (priorité 2)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Diversité/étang	19 espèces	Nb suivis	12 suivis en 2020
Densité/étang	106 indiv/comptage		

Action financée sur dotation de fonctionnement Etat. Le suivi mensuel n'a pas pu être opéré en avril 2020, dans le contexte COVID 19. En compensation, 2 suivis ont été opérés au mois de novembre 2020.

### Action CS25

#### Suivre l'activité de nidification de la Petite sterne (priorité 2)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Densité/étang	Jusqu'à 113 indiv.	Nb suivis	12 suivis en 2020
Densité juv./étang	?		

Action financée sur dotation de fonctionnement Etat. Le suivi mensuel n'a pas pu être opéré en avril 2020, dans le contexte COVID 19. En compensation, 2 suivis ont été opérés au mois de novembre 2020. Les petites sternes ont été présentes d'avril à août en 2020. Difficultés à distinguer juvéniles et adultes, ou à comptabiliser les nids dans le cadre du protocole en place.



### Action CS26

#### Suivre les paramètres physicochimiques des étangs (priorité 2)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Paramètres relevés	Non-réalisé	Nb suivis	0 en 2020

Action non-réalisée en 2020.

## Objectif à long terme 7 :

Maintenir ou améliorer  
l'état écologique des étangs

### Action CS27

#### Réaliser l'inventaire et le suivi des mangroves (priorité 3)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Diversité floristq	?	Nb études	0
Nb sp palétuviers	?		

Action non-réalisée en 2020.

### Action CS28

#### Réaliser la cartographie des mangroves (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Surface de mangrove	Non-réalisé	Nb sites cartographiés	0 en 2020

Action non-réalisée en 2020.

### Action MS3

#### Etudier la possibilité de mise en place de nouveaux sentiers

- **Coopération avec la Fondation de France pour un sentier de découverte**

La Fondation de France finance la réalisation d'un projet porté par la Réserve naturelle. Il s'agit de restaurer une zone humide accueillant déjà la pépinière de palétuviers de la Réserve naturelle et d'y permettre l'accueil du public. Le projet, en cours d'instruction, intègre l'implantation d'un sentier de découverte de 250 mètres, sur plattelage, ainsi qu'un observatoire permettant une immersion au sein de cet écosystème mal aimé, pour en observer la faune et la flore de manière respectueuse. Une salle de classe est également incluse au programme, pour l'accueil d'animations scolaires en pleine nature, sur un site servant déjà de zone d'étude à l'Aire Marine Educative (AME) de l'école Clair Saint-Maximin à Quartier d'Orléans.



Moment de pédagogie à la pépinière

## Objectif à long terme 7 :

Maintenir ou améliorer  
l'état écologique des étangs

### Action MS4

#### Mettre en place de nouvelles mesures de conservation (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb nouvelles mesures	0

Action non-réalisée en 2020.

### Action MS7

#### Initier la mise en place d'un observatoire des échouages de l'avifaune (priorité 3)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb signalements	Non-bancarisé	Nb indiv pris en charg	Non-bancarisé
		Nb réunion	3 réunions

Action financée sur dotation de fonctionnement état. Réunion avec des associations et le réseau limicoles Antilles françaises en 2020.



## Objectif à long terme 7 :

Maintenir ou améliorer  
l'état écologique des étangs

### Action MS8

initier l'évolution réglementaire relative à la chasse à St Martin (priorité 2)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb mesures	1 arrêté chasse 20-21
		Nb réunions	1 réunion CDCFS

Action financée sur dotation de fonctionnement Etat. Le responsable scientifique de l'AGRNSM occupe depuis 2020 la fonction de membre titulaire de la CDCFS en tant que personnalité qualifiée en matière scientifique et technique dans le domaine de la chasse ou de la faune sauvage.

### Action CC1

Éditer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN (priorité 1)

La Réserve naturelle a remplacé les panneaux d'information détruits par le cyclone Irma et distribue largement les dépliants édités par elle-même ou ses partenaires.



## Objectif à long terme 7 :

## Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs

### Action CC2

### Éditer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb supports/an	24 supports en 2020

Incluant vidéos, brochures, cahiers d'activités, exposition et sculptures, financés fonds LIFE BIODIV'OM, dotation de fonctionnement État et mécénats.

### Action SP1

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
RNN marine et terrestre	480 patrouilles	Contrôle conforme 424	Contrôle non conf 56

### Action CI2

### Mettre en place des aménagements d'accueil du public sur les étangs (priorité 1)

Action impossible à mettre en place en raison de son coût.

### Action CI3

### Installer et aménager des observatoires

Action impossible à mettre en place en raison de son coût.

### Action CI4

### Finaliser la pose des barrières (priorité 1)

520 mètres linéaires de barrières détruites par Irma ont été posées en 2019 autour de l'étang des Salines d'Orient. La capacité financière de la Réserve en 2020 n'a pas permis de terminer cette action. Toutefois, une mesure compensatoire de l'Établissement des eaux et de l'assainissement de Saint-Martin (EEASM) devrait permettre de poser les 640 mètres linéaires manquants.



Pose d'une barrière aux Salines d'Orient

## Objectif à long terme 7 :

Maintenir ou améliorer  
l'état écologique des étangs

### Action CI5

#### Aménager des espaces de stationnement (priorité 1)

Action impossible à mettre en place en raison de son coût.

### Action IP9

#### Mettre en place des aménagements pour l'accueil de l'avifaune (priorité 2)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Impacts sur l'habitat	7 atteintes	Nb interventions	9 types d'actions
Nb infractions constat.	5 types d'infractions		

Actions financées sur dotation de fonctionnement Etat. Des atteintes constatées liées à Irma, à la pêche illégale, à la circulation d'engins motorisés, au dépôt de déchets, à la divagation d'animaux domestiques, aux rejets d'effluents... Des interventions comprenant l'entretien d'une pépinière, la restauration des barrières, la sensibilisation, le retrait des macrodéchets et engins de pêche...

### Action IP10

#### Restaurer les fonctionnalités écologiques des étangs (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb impacts constatés	7	Nb interventions/an	9



Mouettes et aigrettes

## Objectif à long terme 7 :

Maintenir ou améliorer  
l'état écologique des étangs



Pousses de palétuviers

### Action IP11

## Revégétaliser les sites terrestres et les zones humides dégradés

La Réserve naturelle a obtenu l'autorisation de la Collectivité pour la mise en place d'une pépinière de palétuviers, l'objectif étant de replanter des pousses de palétuvier dans les étangs dont la mangrove a été décimée par le cyclone Irma, grâce à un financement du Rotary Club notamment. L'équipe

recupère des graines, des gousses et des plantules sur le terrain et les fait pousser jour après jour, dans les locaux qu'elle a elle-même édifiés. Les pousses sont placées dans des pots biodégradables en fibre de canne à sucre, qu'il suffit d'enfouir dans la vase pour qu'elles se développent.

La pépinière de palétuviers



## Objectif à long terme 8 :

## Favoriser la conservation de la végétation xérophile

### Action CS11

#### Assurer une veille sur la présence d'EEE (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb espèces d'EEE	>15 espèces	Nb études/suivis	Veille et 12 suivis

Action financée sur dotation de fonctionnement État. La présence d'iguanes communs est relevée lors du suivi limicoles opéré mensuellement. Le suivi mensuel n'a pas pu être opéré en avril 2020, dans le contexte COVID 19. En compensation, 2

suivis ont été opérés au mois de novembre 2020. Des espèces végétales (8 espèces) introduites sont présentes sur les îlets et d'autres restent présentes sur l'ancien site de la Ferme aux papillons et le long des voiries : liane corail, sansevieria, cocotiers...

### Action CS12

#### Évaluer et suivre les impacts éventuels d'EEE (priorité 3)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb espèces d'EEE	2 esp/43 obs iguanes	Nb suivis	12 suivis en 2020

Action financée sur dotation de fonctionnement État. Comptage des iguanes communs effectué mensuellement lors du suivi limicoles. En septembre 2020, 2 perruches vertes ont ainsi été observées en vol libre au-dessus des Salines d'Orient. Le suivi mensuel n'a pas pu être opéré en avril 2020, dans le contexte COVID 19. En compensation, 2 suivis ont été opérés au mois de novembre 2020.



### Action CS29

#### Réaliser et actualiser l'inventaire floristique des sites terrestres de la RNN (priorité 3)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Diversité floristique	89 espèces	Nb d'études	0
Nb esp patrimoniales	3 esp patrimoniales	Nb de suivis	0

Action financée sur subvention OFB (SMAR01) et dotation de financement État. Les données produites en 2019 ont été transmises au MNHN et intégrées à la base de données INPN pour valorisation en 2020.

## Objectif à long terme 8 :

## Favoriser la conservation de la végétation xérophile

### Action CS30

### Cartographier les espèces et formation végétales patrimoniales (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Surface esp sensible	?	Nb cartes MàJ	3

Action financée sur subvention OFB (SMAR01) et dotation de financement État. Les données produites en 2019 ont été transmises au MNHN et intégrées à la base de données INPN pour valorisation en

2020. Le nombre d'individus appartenant aux espèces patrimoniales a été renseigné en plus d'être géolocalisées sur les îlets (Tintamarre, Pinel et Caye verte), en 2019-2020.

### Action CS31

### Évaluer et suivre l'état de santé des populations de *Melocactus* (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb individus	?	Nb d'études	0
Nb juvéniles	?	Nb de suivis	0
Nb indiv mature	?		
Nb indiv morts	?		

Action non réalisée en 2020, dont la programmation avait été prévue pour 2021 au sein du plan de gestion.

*Melocactus Intortus*



## Objectif à long terme 8 :

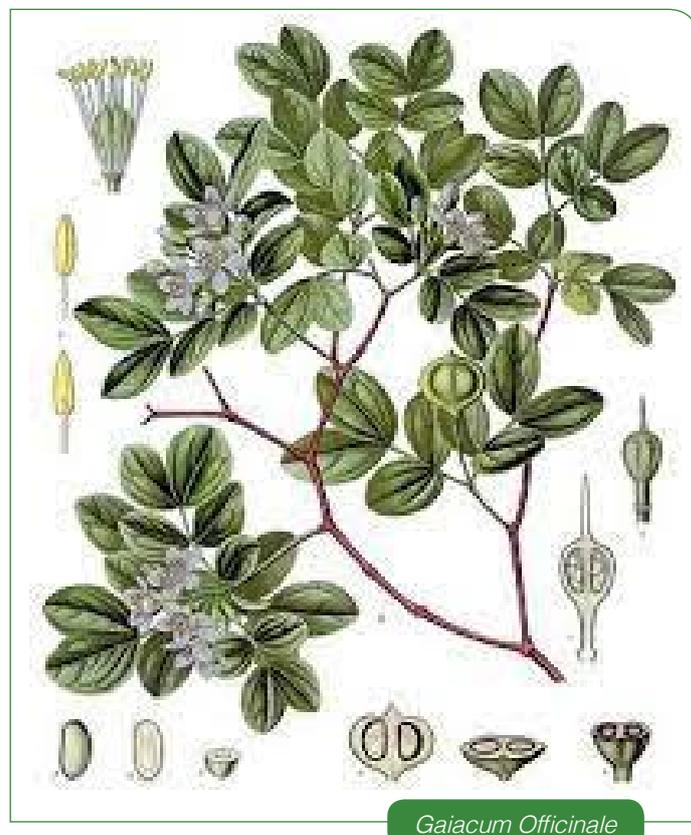
## Favoriser la conservation de la végétation xérophile

### Action CS32 Évaluer et suivre l'état de santé des populations de gaiacs (priorité 1)

Métrique d'état	
Nb individus	?
A définir	

Indicateurs d'opération	
Nb études	0
Nb suivis	0

Action non réalisée en 2020, dont l'approche reste à définir avec des spécialistes. Une demande de dérogation espèce protégée avait été refusée en 2017-2018.



*Gaïacum Officinale*

### Action MS4 Mettre en place de nouvelles mesures de conservation (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb nouvelles mesures	3+5

Action financée sur dotation de fonctionnement État et fonds propres AGRNSM. En plus des APB en cours de signature et des conventions signées avec l'exploitant de 5 restaurants

de plage à la Baie Orientale, le gestionnaire travaille à la construction d'autres conventions pour la gestion d'espaces naturels non-classés (2 sites).

### Action MS9 Participer aux réunions et études pour la mise en protection des nouveaux espaces terrestres (priorité 2)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb réunions/an	4 réunions en 2020

Action financée sur dotation de fonctionnement État et fonds propres AGRNSM.

## Objectif à long terme 8 :

## Favoriser la conservation de la végétation xérophile

### Action MS10

#### Participer à la conservation de nouveaux espaces terrestres (priorité 2)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb nvx sites	8 sites en 2020

Action financée sur dotation de fonctionnement État et fonds propres AGRNSM. Mise en protection de 3 sites et cogestion de 5 autres. Travaux initiés pour 2 nouveaux sites en 2021 et possible extension des APB sur l'ensemble des plages françaises en 2021.

### Action IP2 et IP3

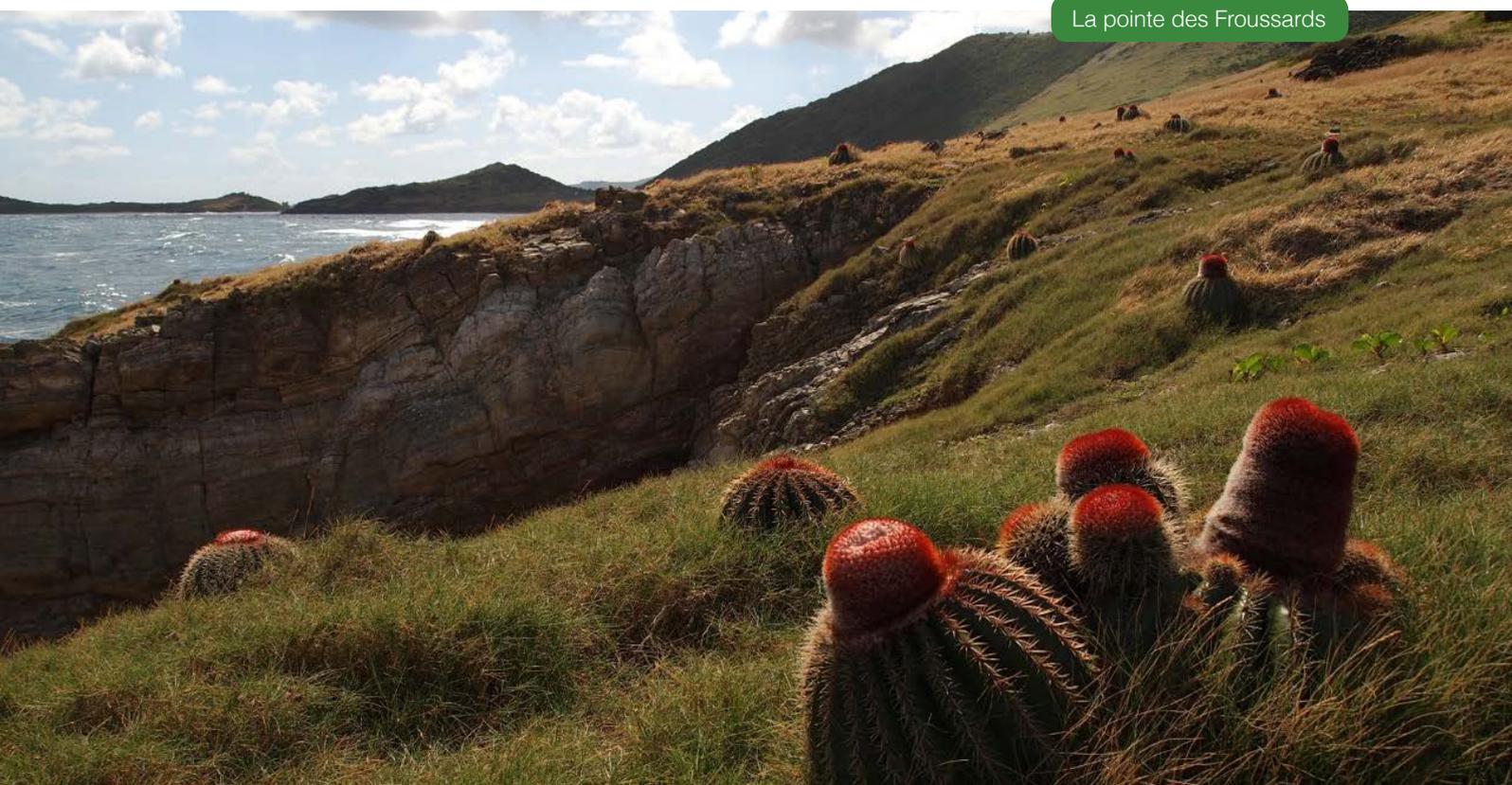
- Entretien et nettoyer les espaces terrestres (priorité 1)
- Extraire les macrodéchets sur les espaces terrestres (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Surfaces terrestres	200 ha	Nb de nettoyage	20 en 2020

Ces actions régulièrement organisées consistent entre autres à entretenir le chemin des Froussards en coupant la végétation et en collectant les déchets. La Réserve constate avec satisfaction que les usagers laissent de moins en moins de déchets

derrière eux. La Réserve a fait le choix de supprimer une poubelle au départ du chemin des Froussards, dans la mesure où les déchets s'accumulaient tout autour, et constate qu'il n'y a plus aucun déchet à cet endroit.

La pointe des Froussards



## Objectif à long terme 8 :

## Favoriser la conservation de la végétation xérophile

### Action IP5

#### Mettre en œuvre des actions de gestion des EEE et de leurs impacts (priorité 2)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Surfaces terrestres	200 ha	Nb de nettoyage	20 en 2020

Action non réalisée en 2020.

### Action IP11

#### Revégétaliser les sites terrestres et les zones humides dégradées (priorité 1)

Mise en place d'une pépinière pour restaurer la mangrove suite au passage du cyclone Irma.



### Action CC1

#### Éditer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN (priorité 1)

La Réserve naturelle a remplacé les panneaux d'information détruits par le cyclone Irma et distribue largement les dépliants édités par elle-même ou ses partenaires.

### Action CC2

#### Éditer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb supports/an	1 base de données

## Objectif à long terme 9 :

Assurer les conditions pour la réintroduction de l'iguane des petites Antilles à Saint-Martin

\* Un total de 17 actions de gestion concourt à l'atteinte de cet objectif.

### Action CS11

#### Assurer une veille sur la présence d'EEE (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb espèces d'EEE	5 espèces	Nb études/suivis	3 études

Action financée sur dotation de fonctionnement État et subvention OFB et DEAL Guadeloupe (SMAR01 et SMAR02). Les principales espèces identifiées à Tintamarre sont l'iguane commun, le rat noir, les aloé vera, les chèvres et les filaos.

### Action CS12

#### Évaluer et suivre les impacts éventuels d'EEE (priorité 3)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb espèces d'EEE	5 espèces	Nb études/suivis	3 études

Action financée sur dotation de fonctionnement État et subvention OFB et DEAL Guadeloupe (SMAR01 et SMAR02). Pas d'action de régulation entreprise en 2020, notamment du fait de l'impossibilité d'intervenir sur la parcelle privée jouant un rôle de réservoir favorable à la recolonisation.

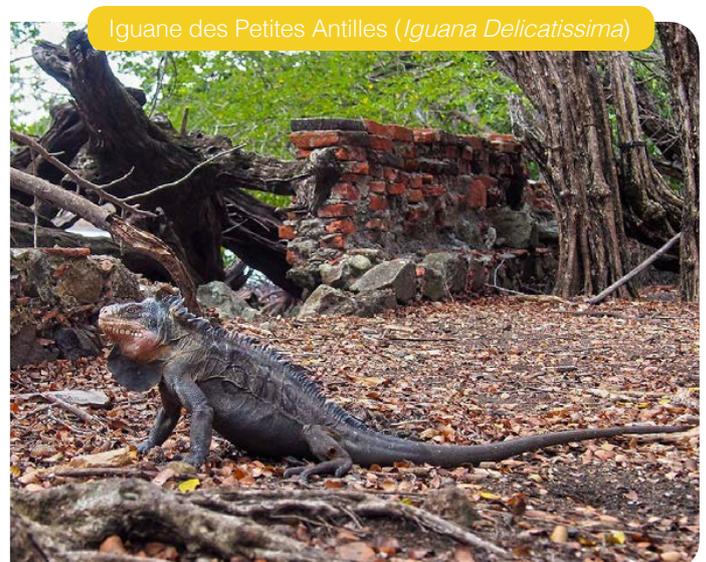
### Action CS33

#### Favoriser les conditions de réintroduction de l'Iguane des Petites Antilles (priorité 1)

Métrique d'état	

Indicateurs d'opération	
Nb études/suivis	3 études
Nb d'actions conserv.	0

Collaboration étroite avec le PNA IPA, mais aucune action possible tant que les iguanes communs ne sont pas régulés et que l'intervention sur la parcelle privée reste impossible.



## Objectif à long terme 9 :

Assurer les conditions pour la réintroduction de l'iguane des petites Antilles à Saint-Martin

### Action CS34

Étudier la faisabilité d'un programme de reproduction ex-situ pour

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Réalisation étude fais.	0 en 2020
		Mise en place prog.	0

Action non réalisée en 2020.

### Action MS4

Mettre en place de nouvelles mesures de conservation (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb nvlle mesures	7 en 2020

Action réalisée sur dotation de fonctionnement État. APB des Terres Basses et conventions restaurants de la Baie orientale.

### Action MS11

Participer au PNA sur les iguanes des Petites Antilles (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb réunions	2 réunions en 2020
		Nb études/actions	3 actions sensibilis.
		Nb partenariat	1

Action financée sur dotation de fonctionnement État et PNA IPA.

Iguane des Petites Antilles (*Iguana Delicatissima*)



## Objectif à long terme 9 :

Assurer les conditions pour la réintroduction de l'iguane des petites Antilles à Saint-Martin

### Action MS12

Renforcer les collaborations pour mener des actions de conservation (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb réunions	2 réunions en 2020
		Nb études/actions	3 actions sensibilis.
		Nb partenariat	1

Action financée sur dotation de fonctionnement État et PNA IPA.

### Action IP2 et IP3

Entretenir et nettoyer les espaces terrestres (priorité 1)

Extraire les macrodéchets sur les espaces terrestres (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Surfaces terrestres	200 ha	Nb de nettoyage	20 en 2020

### Action IP5

Mettre en œuvre des actions de gestion des EEE et de leur impacts (priorité 2)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Nb impacts	5 sp identifiées	Nb intervention	0

Action non réalisée en 2020.

Iguane commun (*Iguana Iguana*)



## Facteur clé de réussite 1:

**Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve**

\* Un total de 17 actions de gestion concourt à l'atteinte de cet objectif.

Pendant la période de confinement, la Réserve naturelle a poursuivi ses activités de surveillance terrestre et maritime afin de faire respecter la réglementation. Plusieurs individus ayant tenté de profiter du confinement général pour pêcher dans les eaux de la Réserve ou pratiquer une activité commerciale ont dû abandonner leur projet après avoir été rappelé à l'ordre par la Réserve, qui travaille en étroite collaboration avec la brigade nautique de la gendarmerie nationale.

### Action SP1

**Effectuer des patrouilles de surveillance sur les milieux marins, terrestres et lacustres de la RNN**

#### • Activité du pôle police de l'Environnement

En 2019, le pôle technique et police de la nature de la Réserve naturelle a effectué 423 patrouilles de janvier à décembre 2019 : 306 patrouilles à terre et 141 en mer. Sur ces patrouilles, 398 étaient conformes et 25 non conformes - soit 10 à terre et 15 en mer.

En 2020, ce même pôle a effectué 480 patrouilles, 222 en mer et 223 à terre. Sur ces patrouilles, 424 étaient conformes et 56 non conformes - soit 35 à terre et 21 en mer.

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
RNN marine et terrestre	480 patrouilles	Contrôle conforme 424	Contrôle non conf 56



## Facteur clé de réussite 1:

Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve

### Action SP2

- **Retrait de remblais au Galion**

Le 18 juin 2020, sur un signalement de la DEAL, la Réserve naturelle a constaté l'existence d'un remblai proche d'un lotissement en construction au Galion. Mis en demeure, le lotisseur s'est engagé à retirer ces matériaux et a mis sa promesse à exécution le 24 juin.

.....

### Action SP2

#### Poursuivre et renforcer les missions de Police de l'Environnement

- **Procès-verbal pour construction d'un mur à l'Anse Marcel**

Le 18 juin 2020, à la demande du procureur de la République, la Réserve naturelle a constaté la construction d'un mur en bordure de la plage de l'Anse Marcel, devant les jardins de l'hôtel Secrets. Le 9 décembre 2019, un premier constat avait fait état d'une atteinte à l'habitat des tortues marines et de la disparition de la végétation en haut de plage. Ce mur, d'une centaine

de mètres de long et de 1,50 mètre de hauteur, est soutenu par des fondations sur un mètre de profondeur environ. La limite de la parcelle dévolue à l'hôtel a été avancée sur la plage sur environ 700 mètres carrés. Conséquence : environ 80% de la surface du site de ponte des tortues marines a été détruite devant l'hôtel. Un procès-verbal a été dressé.



## Facteur clé de réussite 1:

Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve

### Action SP2

## Poursuivre et renforcer les missions de Police de l'Environnement

### • Travaux sans autorisation sur l'îlet Pinel

Le 25 mai 2020, la Réserve a constaté l'installation de toilettes sèches en plein milieu de la plage publique de l'îlet Pinel, entre les deux restaurants. La Réserve naturelle a constaté l'avancée de ces travaux, réalisés par l'exploitant du Yellow Beach. Il s'est avéré que ces travaux ne respectaient pas le cahier des charges du fabricant de ces toilettes, qui

devraient être posées sur 1,40 mètre de graviers enterrés, alors qu'elles étaient positionnées sur le sable, à 1,50 mètre au-dessus du niveau de la mer. La Réserve naturelle a constaté que ces travaux constituaient une atteinte à l'habitat des tortues marines. Les matériaux ont été enlevés dès le lendemain matin sur cette parcelle.

Travaux sur la plage de Pinel



## Facteur clé de réussite 1:

Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve

### Action SP2

- **Cinq casiers saisis dans la Réserve naturelle**



Cinq casiers ont été saisis dans la Réserve naturelle ces derniers mois. Le 29 avril, la Réserve a saisi un casier récemment posé au large de la plage de Coralita, en pleine réserve naturelle. Les poissons ont été libérés et l'engin de pêche détruit et transporté à l'écosite de Grandes Cayes. Le 2 mai 2020, baie Lucas, les poissons pris au piège ont été

relâchés, le casier écrasé et transporté à l'écosite. Le 28 mai, au Galion, deux bébés requins ont été remis à l'eau et le casier détruit. Le 17 juillet, à la hauteur de l'étang des Salines, deux braconniers ont été verbalisés et leur casier saisi. Le 19 août, au Galion, un casier récemment posé par des braconniers a été saisi et détruit.



## Facteur clé de réussite 1:

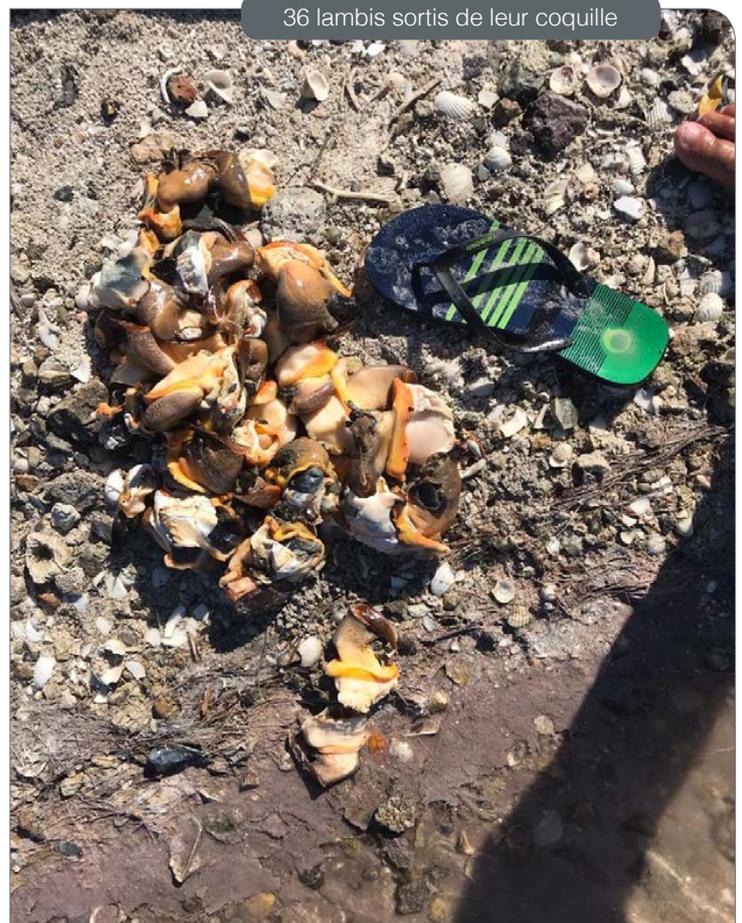
Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve

### Action SP2

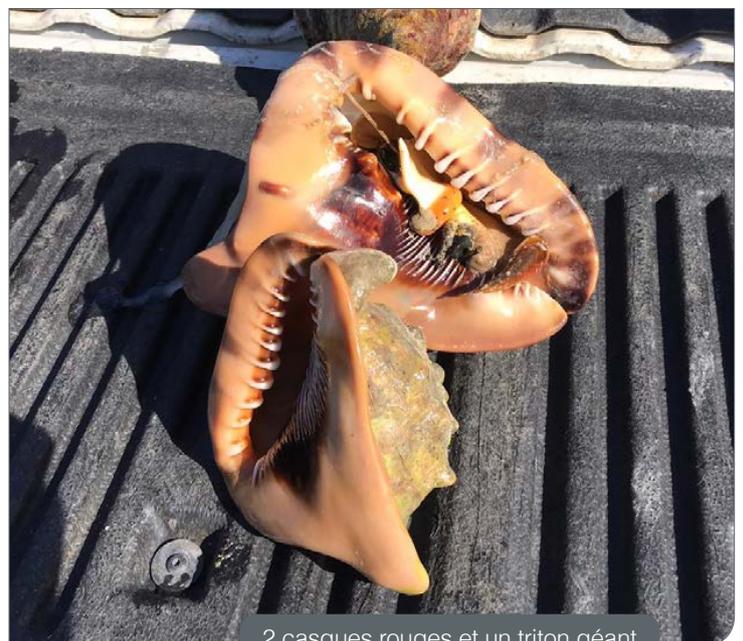
#### • Braconnage d'espèces protégées

Le 21 avril 2020 vers 14h00 au Galion, un garde de la Réserve naturelle surprend deux individus sortant de l'eau équipés de palmes, masques et tubas et se dirigeant vers un véhicule. Il leur rappelle que la baignade est interdite pendant le confinement et la pêche interdite en tous temps dans les eaux de la Réserve, puis s'éloigne avec l'intention de revenir sur les lieux. Quelques minutes plus tard, il voit les deux hommes courir face à lui, chacun un gros sac à la main, et prendre alors deux directions différentes. Le garde appelle la gendarmerie, aucune patrouille n'est disponible, mais un véhicule de la police territoriale arrive à point nommé pour lui prêter main-forte. Il arrive à attraper l'un des fuyards, caché dans la mangrove, sans le sac, et le confie aux policiers avant de retrouver le sac peu après. À l'intérieur, se trouvent 36 lambis sortis de leur coquille, 2 casques rouges encore vivants et un triton géant également vivant. L'homme a reconnu avoir pêché ces espèces protégées et a donné son identité et celle de son complice. Un procès-verbal a été remis au parquet et ces deux braconniers seront convoqués au tribunal correctionnel pour avoir pêché des espèces protégées, de surcroît dans les eaux de la Réserve naturelle marine. Le garde a remis à l'eau les coquillages vivants et les lambis morts, en différents endroits de la baie.

La pêche est strictement interdite dans la Réserve naturelle et les faits commis par ces deux braconniers sont d'autant plus graves que le lambi est une espèce protégée, dont la pêche est interdite aux pêcheurs plaisanciers et à pied, en tout temps et en tous lieux. La pêche au lambi est réservée aux pêcheurs professionnels entre octobre et décembre, en dehors des zones protégées bien évidemment. Qu'il s'agisse de la pêche illégale du lambi ou de la détention illégale de ce coquillage, les contrevenants s'exposent à des amendes administratives et des sanctions pénales qui peuvent aller jusqu'à 22 500 € et six mois d'emprisonnement.



36 lambis sortis de leur coquille



2 casques rouges et un triton géant

## Facteur clé de réussite 1:

Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve

### Action SP2

- **Pêche illégale pendant le confinement**

Le 1er mai, en plein confinement, la Réserve a surpris quatre pêcheurs arrivés en kayak à Pinel. Tous très jeunes, ils ont d'abord nié avoir pêché puis ont dû reconnaître leur forfait après que deux fusils sous-marins et les prises qu'ils avaient dissimulés sous l'eau aient été retrouvés. Le kayak et leur équipement ont été saisis. La Réserve a dressé un procès-verbal pour pêche illégale.



- **Braconniers et verbalisés**

Les poissons sont plus nombreux dans les eaux de la Réserve naturelle qu'ailleurs, parce que la pêche y est interdite depuis plus de vingt ans. Les braconniers le savent bien, qui continuent de venir y pêcher, malgré les procès-verbaux régulièrement dressés à leur rencontre. Ainsi le 5 mai, l'équipe de la Réserve accompagnée de deux gendarmes ont saisi et remis

à l'eau des lambis tout juste pêchés par deux braconniers. Le lendemain, la Réserve a repéré un petit bateau blanc en action de pêche devant l'îlet Pinel. 16 langoustes brésiliennes, 15 poissons chirurgiens et 5 perroquets ont été saisis et un procès-verbal dressé au propriétaire de ce bateau.

Pêche interdite



## Facteur clé de réussite 1:

Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve

### Action SP3

## Renforcer la collaboration entre institutions chargées de la police

### • Collaboration avec la gendarmerie

Le pôle police de l'environnement de la Réserve travaille depuis des années en collaboration avec la gendarmerie et échange régulièrement avec les différents services et militaires

- Le responsable local des mobiles invite la Réserve à rencontrer les nouveaux pelotons à leur arrivée sur l'île.
- La Réserve et le Peloton de sécurité et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) partagent leurs informations sur deux numéros whatsapp.
- La Réserve dispose du numéro d'urgence du gradé de service du PSIG, disponible 24 heures sur 24.
- La Réserve et la brigade nautique de la gendarmerie collaborent régulièrement et organisent occasionnellement des missions conjointes.

Rencontre avec les gendarmes du PSIG



## Facteur clé de réussite 1:

Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve

### Action SP3

## Renforcer la collaboration entre institutions chargées de la police

### • 5 restaurants de plage verbalisés sur la Baie Orientale

Le 10 juin 2020, à la suite d'une réunion préparatoire entre la gendarmerie et l'équipe de la Réserve naturelle, les agents de la Réserve, accompagnés par les représentants de la section de recherche de la gendarmerie, ont procédé à la constatation d'atteintes à la plage de la Baie orientale, reconnue site de ponte des tortues marines. 5 procès-verbaux ont ainsi été dressés à l'encontre de 5 établissements de plage.

Les faits reprochés relevant du code de l'Environnement sont les suivants :

- Atteintes physiques (tassement, artificialisation, remodelage du profil),
- Stockage de matériel et de matériaux sur l'aire de ponte,
- Éclairage de la plage,

- Introduction d'espèces végétales non natives et pour certaines potentiellement envahissantes,

- L'ensemble de ces faits s'accompagnant d'une absence de demande de dérogation pour atteinte aux tortues marines (espèces protégées) et à leurs habitats essentiels.

Sur la colline dominant la plage, une atteinte à l'habitat du melocactus intortus – espèce également protégée – a aussi été constatée.

D'autres faits ont également été constatés par la gendarmerie, appuyée par les services compétents.

Fin 2020, une convention de partenariat afin de protéger et mettre en valeur ce site de ponte des tortues marines a été signée entre la Réserve naturelle et la société gestionnaire des cinq restaurants de plage verbalisés.

L'ensemble des espèces de tortues marines, incluant les 3 venant pondre sur les plages de Saint-Martin, sont protégées au niveau national. Sont également protégés leurs habitats essentiels, et donc les plages leur servant de site de ponte, qu'elles se trouvent ou pas dans la Réserve. Toute infraction relève du délit, entraînant des peines pouvant aller jusqu'à 1 500 000 € d'amende et 3 ans d'emprisonnement, l'amende étant doublée en réserve naturelle.

Baie Orientale



## Facteur clé de réussite 1:

Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve

### Action SP4

#### Renforcer la collaboration Police-Justice (priorité 1)

- Relations avec le parquet

En 2020, la Réserve a déploré un manque de retour du parquet sur les procédures pénales qu'elle avait engagées. Elle apprécie en revanche que le procureur de Basse-Terre envoie une convocation systématique aux audiences concernant la Réserve naturelle.

### Action IP1

#### Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux

- Quel impact environnemental pour nos déchets ?

Du 3 au 6 juillet 2020, dans le cadre d'une étude sur l'impact environnemental de l'écosite où termine la plupart des déchets de l'île, une réunion a eu lieu entre le bureau d'études en charge de l'enquête et la société Verde, gestionnaire de cet écosite. Ces résultats viendront alimenter le dossier légal à constituer dans le cadre d'une future demande d'extension de la durée d'exploitation du site. Implanté en dehors de la Réserve naturelle, l'écosite sur-

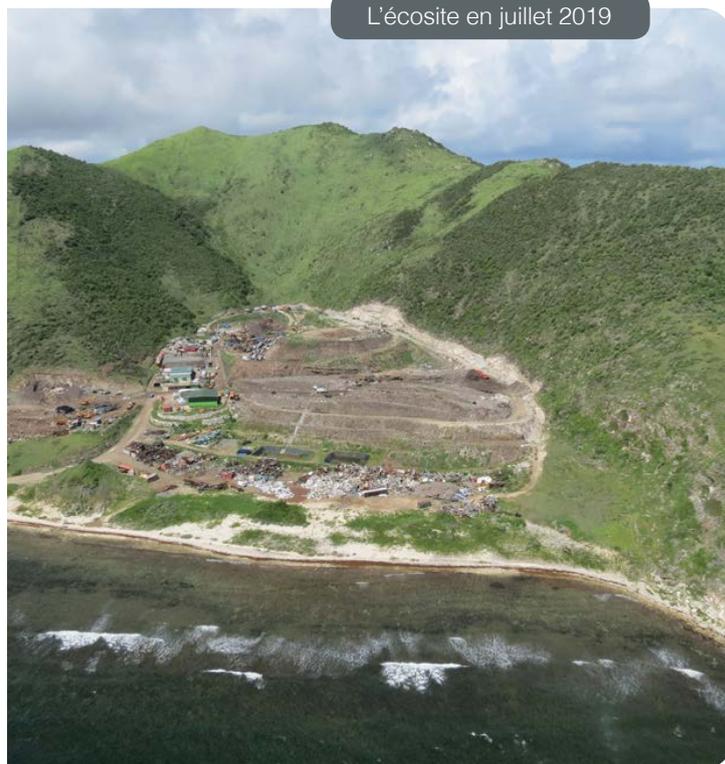
plombe la plage de Grandes Cayes, classée en Réserve naturelle. Dans ce cadre, les écologues terrestres et marins chargés de l'enquête vont étudier la zone, mais aussi sa périphérie, partiellement classée en Réserve. Ces investigations ne manqueront pas de mettre en lumière les enjeux liés à la présence d'espèces protégées et notamment les cactus, les orchidées, les tortues marines, les coraux et les petites sternes.

- La DEAL, la Réserve et la gestion des déchets à Saint-Martin

Fin 2020, à la demande de la DEAL, les agents de la Réserve naturelle se sont mobilisés pour participer avec les agents du service chargé de la gestion des déchets à une inspection du site de stockage et de traitement des déchets géré par la société Verde SXM, au sein de l'écosite de Grandes Cayes. La Réserve a été sollicitée pour son expertise, mais également en sa qualité de gestionnaire du site naturel protégé, mitoyen de l'exploitation. Le but était de faire le point avec l'exploitant sur la gestion des déchets liés au cyclone Irma, dont une partie est encore stockée en dehors de l'écosite, notamment sur le territoire de la Réserve, et sur le planning de résorption de ces déchets.

L'expertise de la Réserve a également été sollicitée au sujet d'une demande d'autorisation adressée à la DEAL par l'écosite concernant une nouvelle unité de traitement des déchets, qui permettra de produire du gaz, puis de le brûler en vue de produire de l'énergie électrique.

L'écosite en juillet 2019



## Facteur clé de réussite 1:

Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve

### Action IP4

#### Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques

- 865 kilos de carrelage dans la nature

Le 19 février 2020, la Réserve naturelle a procédé à l'enlèvement de 865 kilos de carrelage cassé déversés au Galion par un professionnel du BTP et les a transportés à l'écosite de Grandes Cayes. Fort heureusement, un témoin a pu relever le numéro d'immatriculation du véhicule du pollueur. La Réserve naturelle a déposé une plainte qu'elle a transmis au procureur.



### Action IP4

- Pollution anonyme au Galion

Le 10 juillet 2020, un camion anonyme a abandonné la carcasse d'un camion à plateau hors d'usage au Galion, ainsi qu'une grande quantité de déchets, avant de rapidement rejoindre la route nationale. La Réserve naturelle, comme à l'habitude, s'est chargée de faire place nette. Les déchets ont été transportés à l'écosite.



## Facteur clé de réussite 2 :

# Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

\* Un total de 21 actions de gestion concourt à l'atteinte de ce facteur clé de réussite

### Action CC1

## Éditer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN (priorité 1)

La Réserve naturelle a remplacé les panneaux d'information détruits par le cyclone Irma et distribue largement les dépliants édités par elle-même ou ses partenaires.

### Action CC2

## Editer et diffuser des support de communication sur le patrimoine naturel de la RNN (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb supports/an	24 supports en 2020

Incluant vidéos, brochures, cahiers d'activités, exposition et sculptures.

Actions menées en partenariat avec IFRECOR, les restaurateurs de la Baie orientale, le Réseau Tortues Marines de Guadeloupe (PNA TM), NWO Caribbean (projet SCENES), Agoa (OFB), Contour Global et divers mécènes, mais également sur financement européen (LIFE BIODIV'OM) et sur dotation de fonctionnement Etat. Sans compter les reportages et article de presse ou scientifiques.

### Action CC2

#### • Sensibilisation du public à la protection des mérous

A la suite du recrutement larvaire puis du suivi de 62 espèces de poissons sur 8 stations coralliennes, la sensibilisation du public constitue la nouvelle étape du programme européen LIFE BIODIV'OM en faveur de la survie du mérou de Nassau et du mérou géant, avec la création d'un dépliant en français et en anglais. Intitulée «Les yeux des mérous», cette plaquette a pour objectif de constituer un réseau participatif destiné à collecter les données relevées par les professionnels de la mer et le grand public autour des mérous.

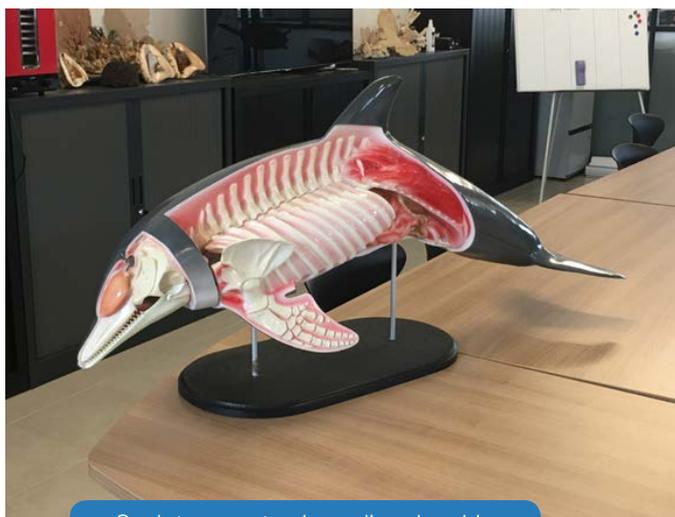
Parallèlement, la Réserve a confié à deux étudiants stagiaires une mission de collecte de données, afin de procéder à l'impact socio-économique du programme LIFE BIODIV'OM à Saint-Martin. Cet autre volet d'acquisition de connaissances concerne cette fois les aspects socio-économiques en relation avec ces deux espèces. Cette collaboration étroite avec le laboratoire du CERMES de l'université de la Barbade a permis la conception d'une approche adaptée au contexte local et à l'enjeu ciblé, selon la méthodologie SOCMON promue par le GCRMN.

Voir la plaquette « Les yeux des mérous » page 52

## Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Sculpture anatomique d'un paille-en-queue



Sculpture anatomique d'un dauphin



## Action CC2

### • De nouveaux outils pédagogiques

La société Contour Global, qui exploite l'une des deux usines de production d'électricité à Galisbay, a rencontré la Réserve naturelle pour l'informer des outils pédagogiques qu'elle finance pour la sauvegarde de l'Environnement, à hauteur de 14 000 euros. Une convention a été signée et la Réserve a créé et mis 400 cahiers d'activité et 5 paires de jumelles à disposition des élèves qu'elle sensibilise en classe de CE1 et CM2. Également, des sculptures anatomiques de dauphin, de tortue et de paille-en-queue permettent aux jeunes de découvrir les organes nécessaires à la vie de ces trois animaux, soit en classe, soit dans les locaux de la Réserve naturelle, à Hope Estate, transformés pour l'occasion en espace pédagogique. Ils peuvent aussi s'immerger pour une plongée sur un récif corallien protégé de Saint-Martin, mais au sec, grâce à trois paires de lunettes de réalité virtuelle.

Le laboratoire Skyepharma, désireux de s'investir dans l'environnement et la sensibilisation des jeunes, a financé 400 cahiers d'activité supplémentaires.

## Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

### Action CC3

#### Actualiser le site internet et les réseaux sociaux (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Fréquentation site	
		Fréq Facebook	4448 abo/85 publicat

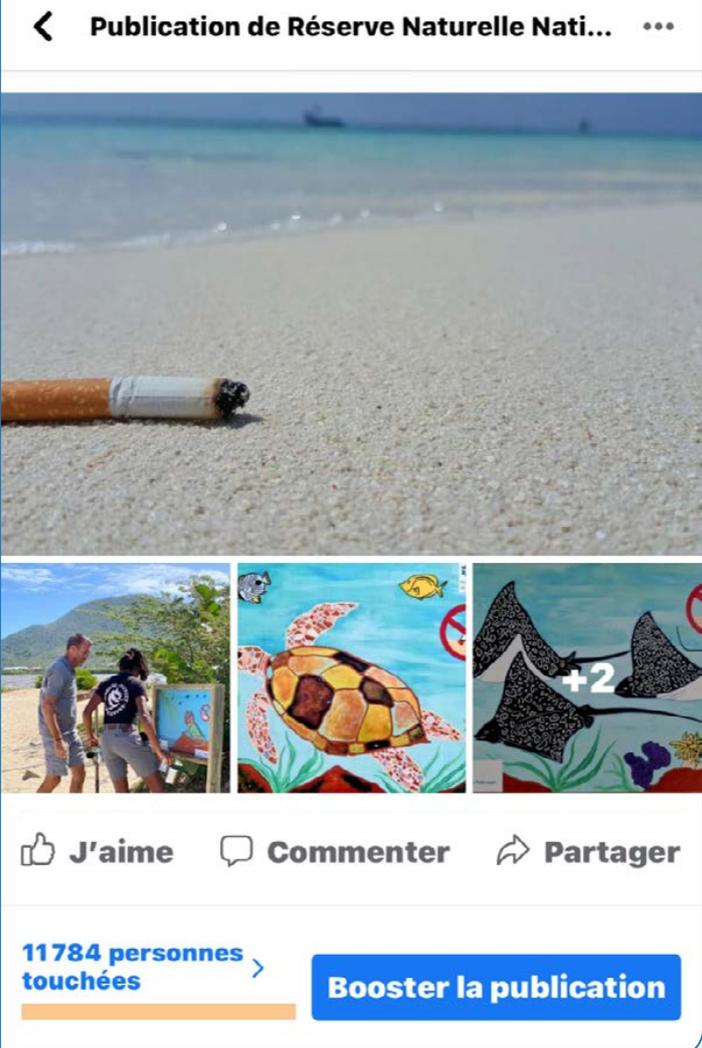
Le site internet de la Réserve naturelle est devenu obsolète et nécessite le travail d'un webmaster. Compte-tenu de ses capacités financières en 2020, la Réserve est dans l'impossibilité de mener à bien cette mission. Elle est en revanche très active sur facebook, avec plus de 4000 personnes abonnées, 85 publications et de nombreuses interactions entre les différents pôles et les abonnés. Les usagers utilisent quotidiennement la possibilité d'adresser des messages directement via Messenger et reçoivent une réponse rapide. Ces messages peuvent concerner des signalements de ponte de tortue, d'animaux malades, d'atteintes à l'environnement, etc. ou d'encouragements de la part des internautes, mais également de critiques de personnes mal informées, qui bénéficient alors d'informations rectificatives.

### Action CC4

#### Rédiger, éditer et diffuser le journal de la RNN (priorité 1)

Créer en 2008, le Journal trimestriel de la Réserve naturelle a été régulièrement édité depuis, en français et en anglais, envoyé par internet à ses plus de 3000 abonnés et mis en ligne sur le site. En 2020, les nouvelles capacités financières de la Réserve ont seulement permis la publication d'un seul Journal en 2020, en avril.

Cette publication sur facebook a touché plus de 11 000 personnes



Publication de Réserve Naturelle Nati... ⋮

11 784 personnes touchées

J'aime Commenter Partager

Booster la publication

## Facteur clé de réussite 2 :

**Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement**

### Action CC5

**Adapter la documentation institutionnelle au contexte de Saint-Martin (priorité 1)**

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb supports/an	>14 supports en 2020

Action financée sur dotation de fonctionnement Etat, fonds propres et financements complémentaires (PNAs, LIFE BIODIV'OM, mécénats...).

### Action CC6

**Réaliser des films, documentaires et reportages sur les missions du gestionnaire de la RNN (priorité 3)**

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb tournages/an	11 en 2020

Action financée sur dotation de fonctionnement Etat, fonds propres et financements complémentaires (PNAs, LIFE BIODIV'OM...).

### Action CC7

**Éditer et diffuser un résumé du Plan de Gestion (priorité 1)**

Le plan de gestion est d'ores et déjà résumé et en ligne sur le site de la Réserve.

### Action CC8

**Communiquer sur les missions et activités de la RNN dans les médias (priorité 1)**

La presse est régulièrement invitée à suivre les actions de la Réserve naturelle et les journalistes contactent fréquemment les agents afin d'avoir plus de renseignements sur une action ou un fait particulier. Également, la Réserve rédige des communiqués de presse dès qu'elle l'estime nécessaire et les diffuse sur les réseaux sociaux notamment.



## Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

### Action PA2

## Sensibiliser la population à la protection des tortues marines

- Une démarche écoresponsable volontaire

Dans le cadre de la protection des tortues marines et suite à diverses publications sur les réseaux sociaux, un représentant de la société exploitant les 5 établissements de plage sur la baie Orientale a pris contact avec la Réserve naturelle. Il a exprimé le souhait de définir un protocole de travail encadré par une convention, afin de développer une stratégie et des actions dans l'objectif d'amoinrir l'impact de l'exploitation de ces établissements sur les tortues marines. Parmi ces actions, il est d'ores et déjà prévu de former les personnels afin de les sensibiliser aux

bonnes pratiques de travail au contact des tortues marines, mais aussi de leur fournir des connaissances leur permettant de sensibiliser leur clientèle, et de définir un cahier des charges visant à garantir la qualité des sites de ponte : gestion des éclairages, des plantations, des équipements de plage et des sargasses...

Cette nouvelle dynamique devrait prochainement entrer en vigueur, après signature de ladite convention fin 2020. Gageons que cette démarche fera des émules sur l'ensemble des plages de la partie française.



## Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

### Action PA5

## Réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire (priorité 1)

Indicateurs d'opération	
Nb d'interventions pédagogiques / an	165 interventions
Nb de classes sensibilisées	48 classes
Nb d'élèves sensibilisés	3131 élèves

Etablissements	Nbe d'interventions
Clair Saint Maximin	24
Elie Gibs	26
Happy School	19
Soualiga	13
Robert Weinum	7
Marie Antoinette Richards	2
Emile Choisy	16
Simeone Trott	12
CREPS Formation BAPAPT	2
FORMAT Nautisme Guadeloupe	2
Centre FORE formation tourisme	2
EDF	1
Learning Unlimited Preparatory School	1
Omer Arrondell	28
Lycée des Iles du Nord	1
Marigot Scouts	1
Collège de Quartier d'Orléans	5
Mont des Accords	2

Sensibilisation en classe avec Ashley Daniel



## Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

### Action PA5

## Réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire (priorité 1)

### • Renforcement de l'éducation à l'environnement

En 2019, 26 classes ont été régulièrement sensibilisées à la protection de l'environnement, sur le terrain et dans leur établissement, et 7 conventions ont été signées. Avec le collège de Quartier d'Orléans, le collège Soualiga, le lycée Robert Weinum, le lycée professionnel, l'école Happy School, l'école Marie-Antoinette Richards et l'école Clair Saint-Maximim, où deux classes ont reçu le label "Aire marine éducative" (AME), porté par l'Agence française de la biodiversité. Également, une classe de sixième du collège Soualiga recevra ce label. L'idée pour ces jeunes, sur les conseils de la Réserve, est de définir des priorités pour la protection de la biodiversité du site dont ils sont responsables et d'appliquer le programme scolaire à des cas concrets, comme par exemple la replantation de mangroves. Par ailleurs, de nouvelles conventions sont prévues, avec les écoles Émile Choisy, Siméone Trott, Élie Gibbs et Lamartine. Parallèlement, la Réserve effectue des interventions régulières auprès des jeunes en formation BAPAAT (Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien).

Du 7 janvier au 16 mars 2020, date de la fermeture des établissements scolaires liée à la pandémie du coronavirus, la Réserve naturelle a orchestré 74 interventions dans les écoles, dont 12 sur le terrain, dans 10 établissements et pour 37 classes, soit 740 élèves au total.



Plantation d'un palétuvier par un jeune écolier

Fin 2020, 48 classes et 3131 élèves au total avaient bénéficié d'interventions pédagogiques, en classe et sur le terrain.

La Réserve a sélectionné 9 thèmes pour assurer ces animations :

- Présentation de la Réserve, son utilité et les métiers nécessaires à son quotidien
- Les différents écosystèmes présents
- La mangrove
- La faune et la flore
- Les tortues marines
- La protection des mérus
- La pépinière de palétuviers
- La plantation des pousses de palétuviers dans la mangrove
- La pollution et ses conséquences

5 classes participent activement à la régénération de la mangrove détruite par le cyclone Irma en plantant des pousses de palétuviers originaires de la pépinière de palétuviers mise en place par la Réserve, tout près de l'étang des Salines d'Orient. Cette application sur le terrain des informations théoriques qu'ils reçoivent en classe fait l'objet d'un suivi, qui permet aux jeunes de suivre la croissance de leurs plantations.

## Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

### Action PA5

#### • Montée en puissance du pôle éducation

Le pôle éducation de la Réserve naturelle monte chaque année en puissance. De 26 classes sensibilisées en 2019, il est passé à 37 classes dans 10 établissements pour le deuxième semestre 2020 et l'année scolaire débutée en septembre s'annonce encore plus active. Les enseignants sont demandeurs et les élèves très intéressés par les interventions, faites en classe et sur le terrain. Les thèmes abordés, au nombre d'une trentaine, sont variés : présentation de la Réserve naturelle et de ses écosystèmes, l'évolution des espèces, la chaîne alimentaire, la pollution et son historique, le magnétisme terrestre et l'orientation, la migration des mammifères marins, les espèces protégées...



#### • Les amis des mérours à Happy School et à l'Office du tourisme

Toujours dans le cadre du programme LIFE BIODIV'OM, les animations scolaires se poursuivent, notamment avec les jeunes élèves de Happy School et le projet «Les amis des mérours». Deux interventions ont eu lieu en classe, les 5 octobre et 23 novembre 2020, la troisième intervention, au cours de laquelle les enfants pourront observer les échantillons de post-larves dans le laboratoire d'élevage de la Réserve, est programmée en début d'année 2021.

Également, les apprenants adultes en formation d'animateurs du tourisme local au centre FORE IDN et les étudiants en BAPAT ont été sensibilisés aux actions de la Réserve, l'idée étant d'informer les futurs acteurs locaux du tourisme sur l'importance de la protection des mérours.

### Action PA6

Sensibiliser le public aux objectifs de la Réserve et au patrimoine naturel

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
	Nb de supports de communications disponibles	1 reportages IOTV, 1 reportage TF1 (20h), 1 reportage Metimer, 1 reportage EDD rectorat	
	Nb de conférences / an	0	
	Nb d'expositions / an	0	

## Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

### Action PA6

## Sensibiliser le public aux objectifs de la Réserve et au patrimoine naturel

#### • Plongée virtuelle dans la Réserve naturelle

Accompagnée par l'ONG Blue Finance, la Réserve naturelle lance un projet de réalité virtuelle destinée à permettre au public de découvrir ses fonds marins protégés. Équipés de casques virtuels, les participants se trouvent comme immergés au milieu des coraux, des herbiers et découvrent la faune et la flore sous-marine comme s'ils étaient en plongée. L'événement est itinérant et a été accueilli dans sa phase de lancement par l'hôtel Hommage, à la Baie Nettlé, puis au SXM Music Festival, avant d'être interrompu début mars par la mise en confinement de la population. La mission de Blue finance est de mettre son expertise et son expérience dans la mise en place de solutions de financement pour la gestion et le financement durable des aires marines protégées (AMP). Son objectif est d'améliorer la gestion d'au moins vingt AMP d'ici 2030, les AMP bien gérées et financées étant considérées comme l'un des outils les plus efficaces pour réduire les menaces locales sur la biodiversité marine.



### Action PA7

## Poursuivre et développer un programme de sciences participatives Priorité 1

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb programmes	5 en 2020
		Nb écovolontaires	>38 participants hors AME
		Nb sites suivis	>20 sites en 2020

Action financée sur dotation de fonctionnement État, fonds propres, financement OFB et DEAL (SMAR02) et LIFE BIODIV'OM. Action amenée à se développer en 2021 avec « Les yeux des mérus » reporté en 2020, dans le contexte sanitaire peu favorable.

## Facteur clé de réussite 2 :

# Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

### Action PA7

#### • Le concept d'aire marine éducative gagne du terrain

Lancé par la Réserve naturelle en juin 2018 pour une première classe de CM1 à l'école Clair Saint-Maximin de Quartier d'Orléans, le concept d'aire marine éducative (AME) gagne du terrain. Ce label, porté par l'Office français de la biodiversité (OFB), reconnaît la mise en œuvre d'une démarche écologique invitant les élèves à réfléchir sur la gestion et la protection du patrimoine naturel marin. Ces "rangers juniors", en classe de CM1, CM2 ou sixième, se sentent concernés par un échantillon de leur patrimoine naturel et s'investissent pour le protéger et le gérer. Trois classes sont investies aujourd'hui

: un CM1 et un CM2 à l'école Clair Saint-Maximim et une classe de sixième au collège Soualiga, composé des élèves du CM1 de 2018. Les élèves de CM1 et CM2 alternent séances en classe et visites sur le terrain, au Galion, sous la houlette de leur référent, Vincent Oliva, garde à la Réserve naturelle et chargé de mission éducation à l'environnement. La classe de sixième se concentre sur l'environnement de la plage de Friar's Bay, hors du territoire de la Réserve naturelle. Cette classe sera labellisée en juin 2021, à l'issue des trois années nécessaires à l'obtention de cette distinction.

### Action PA8

#### Participer aux manifestations locales

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb manifestations	3+1
		Nb sorties terrain	1+1

#### • Seconde édition de la Fête de la Nature

La Fête de la nature 2020, deuxième édition de cet événement animé par la Réserve naturelle pour le compte d'EDF Archipel Guadeloupe, s'est tenue le 12 novembre 2020. Une dizaine de participants - nombre limité compte-tenu du contexte sanitaire - a pu découvrir les mangroves à Saint-Martin, les enjeux liés à leur conservation et les pressions qu'elles subissent, sur le site des Salines d'Orient et sur celui de la pépinière de palétu-viers mise en place par la Réserve naturelle.

#### • Sea Discovery Day à Pinel

Comme chaque année, la Réserve naturelle était bien présente à l'occasion du Sea Discovery Day, organisée par Métimer, l'association des professionnels de la mer, les 12 et 13 novembre 2020. Plus de 200 jeunes parmi les moins favorisés de l'île, ont pu découvrir les joies de la navigation sur les bateaux des partenaires de l'association. Après le débarquement sur l'îlot de Pinel, ces enfants ont pu s'adonner aux plaisirs de la baignade et des jeux aquatiques, mais ont également bénéficié d'une promenade en compagnie de l'équipe de la Réserve, qui les a sensibilisés à la fragilité des écosystèmes.



## Facteur clé de réussite 3 : Optimiser les moyens de gestion

\* Un total de 22 actions de gestion concourt à l'atteinte de ce facteur clé de réussite

### Action MS15

#### Assurer la formation technique et juridique du personnel de la RNN

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Budget annuel alloué	1246,14
		Nb formation	2

Cette action financée par l'OFB, la DEAL Guadeloupe (SMAR02) et sur fonds propres concerne tous les pôles.

### Action MS16

#### Assurer la formation scientifique du personnel (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Budget annuel alloué	Uniquement tps agent
		Nb formations	5

Action financée sur financement OFB, DEAL Guadeloupe (SMAR02) et fonds propres.

### Action MS20

#### Rechercher de nouveaux moyens de financement (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb de financements obtenus	6+3
		Dotation fonct État	321924€ ?
		Redevance	?
		LIFE4BEST Requin	5600€
		OFB Lambis	626€
		IFREMER RECREAFISH	9000€
		DEAL Inv. herpétofaun	900€
		EDF Sensibilisation	72167€ ?
		EDF Journée Nature	1010€
		SOS Corail Sensibilisat.	72167€ ?
		SOS Corail Tortue	78188€ ?
		SOS Corail Bouturage	88348€ ?
		UAG VORASOL	20750€ ?
		Contour Global	9687€
		Skyepharm	2000€
		Centre FORMAT	250€

Les montants portés dans le tableau ci-dessus correspondent à des demandes de financement dans le cadre de l'action MS20 afin de réaliser des actions inscrites au plan de gestion et non à des sommes obtenues.

## Facteur clé de réussite 3 :

## Optimiser les moyens de gestion

### Action MS20

#### • Une généreuse donation

Le 12 mars 2020, la Réserve naturelle a reçu une donation d'un montant de près de 3000 euros, léguée par Mary Ruos, l'épouse de Jim Ruos, décédé le 29 décembre 2019 à l'âge de 85 ans dans l'état de Virginie. Biologiste de formation et adepte de la fauconnerie, Jim Ruos a travaillé pendant 21 ans au sein du

U.S. Fish and Wildlife Service, tout particulièrement en faveur de la tourterelle, mais aussi des oiseaux migrateurs, des rapaces et notamment du faucon pèlerin. Il fut le premier Américain à proposer de financer les pays favorisant la protection des habitats des oiseaux migrateurs.

### Action MS21

#### Recruter, encadrer et former des bénévoles, stagiaires et agents (priorité 2)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb stagiaires	5 stagiaires+2 stagiaires
		Nb nvx contrats	0

Action financée sur financement OFB, DEAL Guadeloupe (SMAR02), LIFE BIODIV'OM et dotation de fonctionnement État.

### Action MS24

#### Organiser et animer le Comité Consultatif

Comme à l'habitude, la Réserve naturelle a présenté son rapport d'activité annuel aux membres du comité consultatif, réuni dans les bureaux de Hope Estate, le 9 juillet 2020. Passées en revue, les actions 2019 ont mis en évidence que la réserve est calée sur son plan de gestion et que chaque action y est intégrée. Le rapport d'activité 2019 a été validé à l'unanimité, ainsi que le budget 2019 et le budget prévisionnel 2020. Le projet de modification de l'arrêté préfectoral encadrant les activités commerciales dans la Réserve naturelle a également été validé. Cette modification va permettre à la Réserve d'augmenter la redevance sur les activités commerciales, qui passera de 2 à 5 euros, uniquement pour les bateaux battant pavillons non européens. Nicolas Maslach a déclaré que le souhait de la Réserve naturelle était de reprendre la convention de gestion rompue par le conservatoire du littoral, cet accord constituant la meilleure solution pour la conservation de la biodiversité à Saint-Martin.



## Facteur clé de réussite 3 :

## Optimiser les moyens de gestion

### Action MS26

#### Actualiser la partie A du Plan de Gestion (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb actualisation Part A	5 stagiaires
		Nb nvllles espèces	1

Action financée sur dotation de fonctionnement État et fonds propres.

### Action MS27

#### Développer et actualiser le Tableau de Bord de la RNN (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb actualisation TdB	1

Action financée sur dotation de fonctionnement État et fonds propres.

### Action MS31

#### Développer et renforcer les partenariats avec la Collectivité, les services de l'État

- 1ère réunion du CSTPN de Saint-Martin

La collectivité de Saint-Martin dispose depuis le 7 novembre 2019 de son Conseil scientifique territorial du patrimoine naturel (CSTPN). Une obligation réglementaire dont s'acquittait auparavant la Guadeloupe pour Saint-Martin. Composé de 19 membres, tous scientifiques, cet organe est chargé de rendre des avis consultatifs sur toute question relative à la conservation du patrimoine naturel de l'île et notamment l'impact des projets d'aménagement sur les espèces protégées. La première réunion du CSTPN a eu lieu le 24 janvier 2020 en préfecture de Saint-Martin.

Michel Vély, président de l'association Megaptera, a été élu président, son vice-président étant Julien Chalifour, responsable du pôle scientifique de la Réserve naturelle. L'un des premiers projets soumis à l'examen de cette instance par les services de l'État est la validation de deux arrêtés visant à encadrer l'introduction d'espèces vivantes non naturellement présentes à Saint-Martin. Ces listes sont désormais validées par divers experts régionaux, pouvant de fait mettre à profit les retours d'expériences capitalisés lors de l'atelier UICN.



## Facteur clé de réussite 4 :

Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes

\* Un total de 5 actions de gestion concourt à l'atteinte de ce facteur clé de réussite

### Action CS1

#### Actualiser les cartographies biocénoses marines et terrestres (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
Surface récif corallien	?	Actualisation carto	0
Surface herbiers	?	Rapport/synthèse	0
Nb typologies cartogr	?		

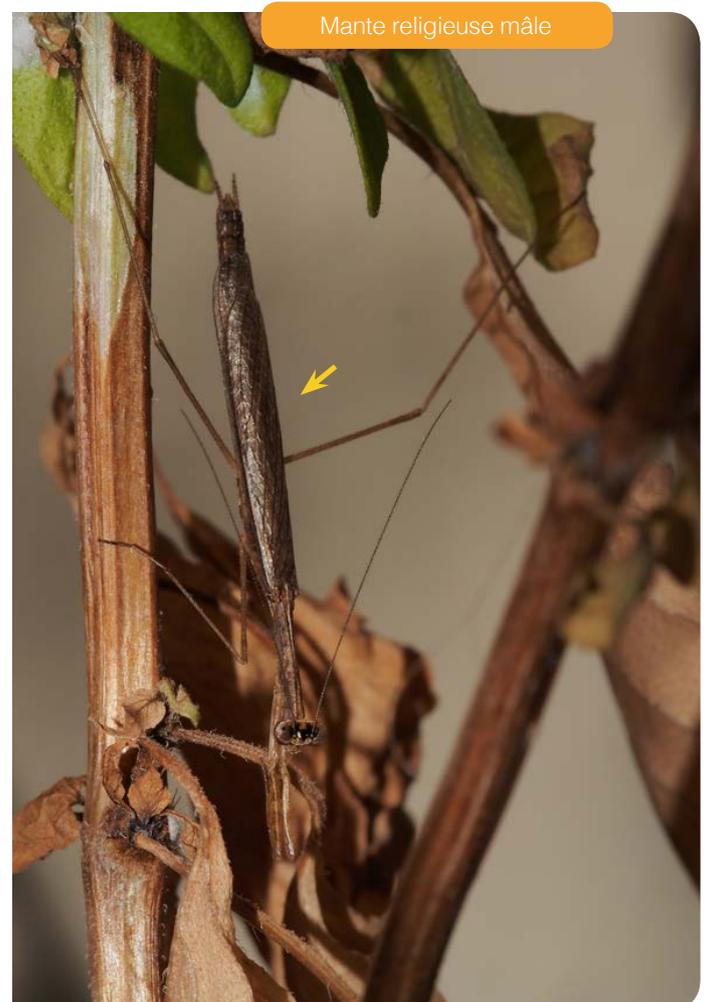
Action reportée en 2021 du fait des restrictions sanitaires. Ne concernera que les espaces marins ; Financée par l'OFB, la DEAL Guadeloupe et fonds propres dans le cadre de SMAR02.

### Action PR2

#### Développer et valoriser les collaborations scientifiques (priorité 1)

- Une mante religieuse saint-martinoise ?

Quelle est l'origine de cette mante religieuse découverte à Saint-Martin ? C'est la question qui se posait après la visite de Nicolas Moulin, entomologiste, venu sur place afin d'en savoir plus sur les photos d'une mante religieuse que lui avait envoyées le pôle scientifique de la Réserve naturelle. Ce spécialiste des insectes a prospecté en forêt, dans les prairies et sur le littoral à la recherche de spécimens mâles ou femelles de cet insecte, hélas sans succès. La Réserve a en revanche réussi à capturer à Cul-de-Sac des mantes religieuses mâles noyées dans une piscine, dotées d'ailes à la différence des femelles, qu'elle a envoyées au scientifique. La découverte inattendue d'un second spécimen femelle de mante religieuse par la Réserve naturelle, prouve que l'espèce existe bien sur notre île. Grâce aux recherches de l'entomologiste, on sait à présent que cet insecte vient du Surinam et qu'il a vraisemblablement été importé dans un transport de marchandises.



## Facteur clé de réussite 4 :

Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes

### Action CS35

Favoriser les programmes d'acquisition de connaissances sur la RNN (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb étude	26 programmes

Diverses sources de financement.

### Action MS16

Assurer la formation scientifique du personnel (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Budget alloué	Tps agents
		Nb formation	5 formations

Action financée sur financement OFB et DEAL Guadeloupe (SMAR02) et fonds propres.

### Action MS30

Bancariser et sécuriser les données patrimoine naturel de la RNN (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb bases de données	15 BdD

Diverses sources de financement.



## Facteur clé de réussite 5 :

## Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

\* Un total de 12 actions de gestion concourt à l'atteinte de ce facteur clé de réussite

### Action MS33

Initier et participer aux démarches de gestion durable de la ZEE de St Martin (priorité 2)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb réunions	24 réunions

Diverses sources de financement.

### Action MS34

Renforcer les partenariats avec Sint Maarten (priorité 3)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb réunions	4 réunions en 2020

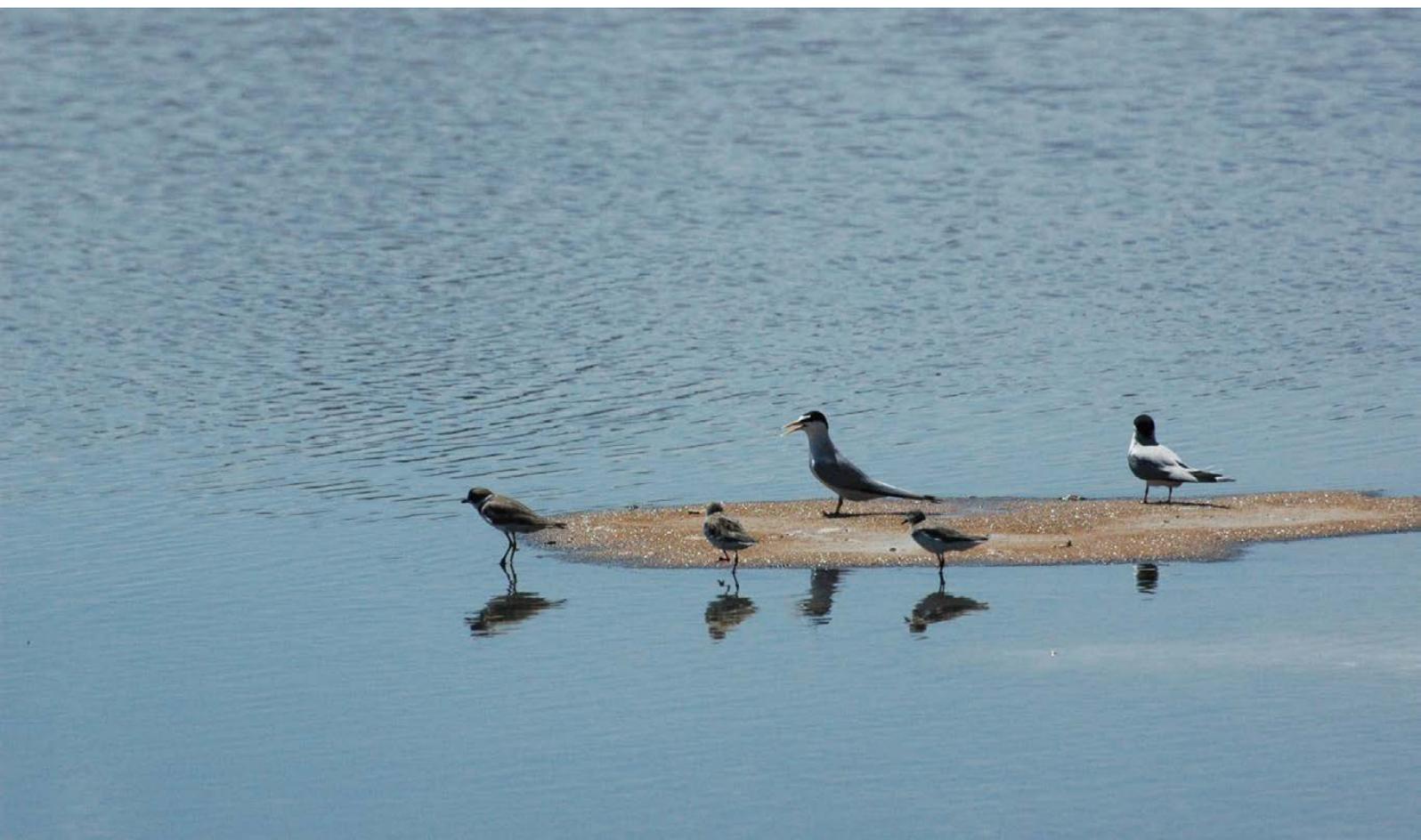
Action financée sur fonds propres et par l'UICN France.

### Action MS35

Renforcer les partenariats avec Saint Barthélemy (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb de réunions	6 réunions
		Nb partenariats	5 partenariats

Diverses sources de financement.



## Facteur clé de réussite 5 :

## Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

### Action MS36

Rencontrer et échanger avec les gestionnaires d'espaces naturels protégés des Petites Antilles (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb de réunions	11 réunions
		Nb partenariats	13 partenariats

Diverses sources de financement.

### Action MS36

#### • Comité technique en Guadeloupe

Le 3 novembre 2020, la Réserve naturelle a participé au comité technique tortues marines en Guadeloupe, à Basse-Terre. Saint-Martin était représenté par Julien Chalifour et Aude Berger, qui ont présenté les actions réalisées et en cours en faveur des tortues marines.

### Action MS37

Participer aux réunions et partenariats de réseaux régionaux (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb de réunions	11 réunions
		Nb partenariats	13 partenariats

Diverses sources de financement.



## Facteur clé de réussite 5 :

## Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

### Action MS37

### Participer aux réunions et partenariats de réseaux régionaux (priorité 1)

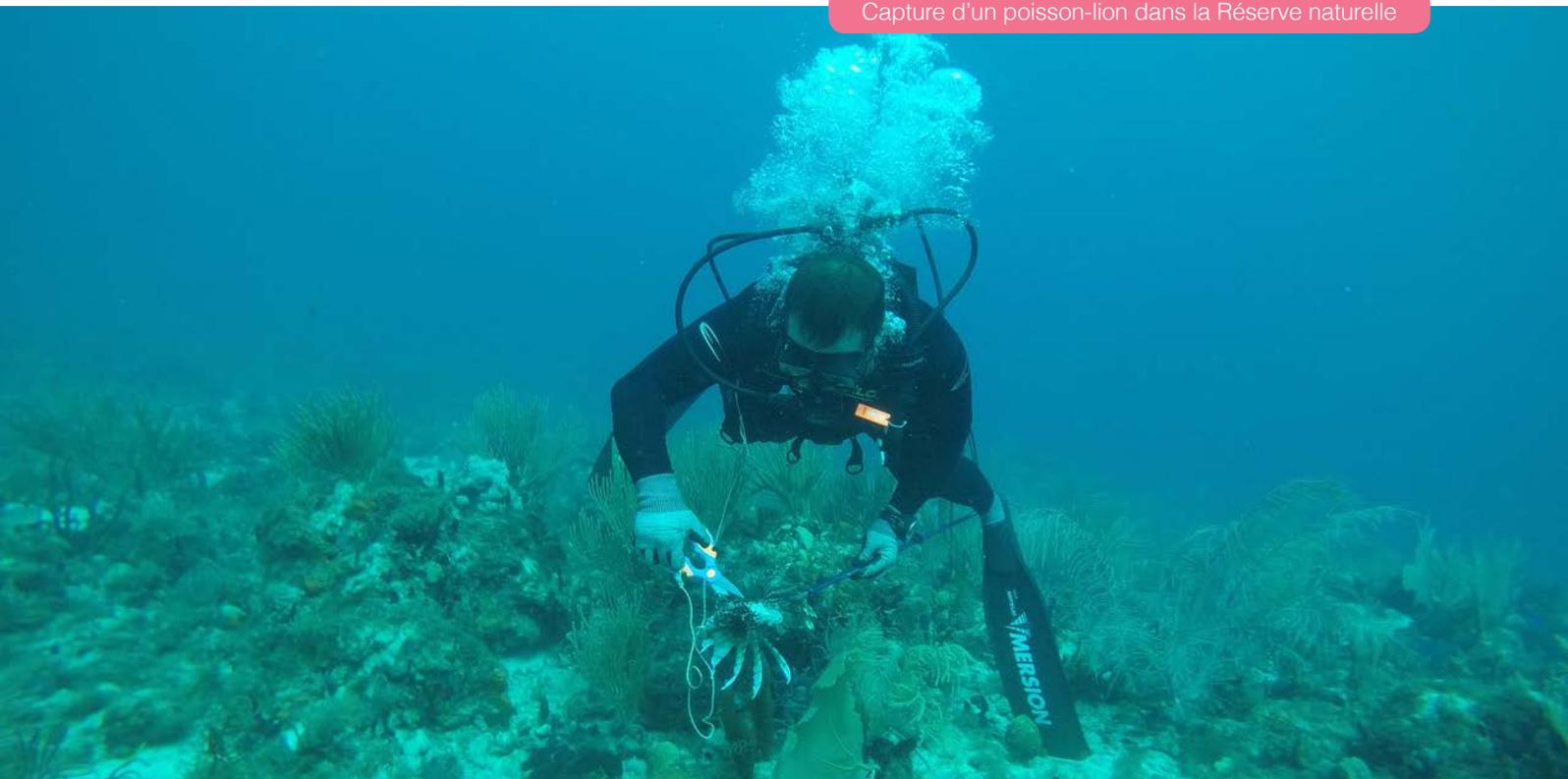
#### • Difficile combat contre les espèces exotiques envahissantes

Du 10 au 14 février 2020, Julien Chalifour a participé en Martinique à un atelier technique national consacré à la gestion des espèces exotiques envahissantes, organisé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en France. Personne-ressource dans ce domaine à Saint-Martin, Julien Chalifour a travaillé aux côtés d'autres experts, originaires de France métropolitaine et de la quasi-totalité des territoires ultramarins, tous concernés par ce sujet préoccupant. Cet atelier a été l'occasion de faire la synthèse des enjeux actuels pour chaque territoire, d'identifier les plus fortes menaces existantes ou à venir et d'échanger sur les retours d'expérience de chacun. L'envahissement des espèces exotiques constitue l'une des

premières causes d'érosion de la diversité dans les territoires d'outre-mer, principal réservoir français de biodiversité. Cette problématique, facilitée par les voies d'échange et de transport mises en place par l'Homme, est complexe et coûteuse à gérer. La stratégie privilégiée de sensibilisation et de détection précoce, gage d'une bonne gestion et d'une limitation des coûts humains et financiers, est le plus souvent mise en place lorsqu'il est déjà trop tard. Sachant que l'Union européenne impose à ses membres d'agir en matière de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, le groupe de travail a répertorié l'ensemble des données fournies par ses experts, afin de formuler des préconisations en direction des organes décisionnaires.

À Saint-Martin, les espèces exotiques envahissantes sont nombreuses, à terre et en mer, et notamment : la liane-coraie (*Antigonon leptopus*), l'iguane commun (*Iguana iguana*), le singe vert (*Chlorocebus sabaeus*), la mangouste indienne, l'algue *Haliphola stipulacea*, le poisson-lion (*Pterois volitans*). Sans parler du chat, animal de compagnie friand de caresses, mais aussi redoutable prédateur des oiseaux et lézards qui fréquentent nos jardins.

Capture d'un poisson-lion dans la Réserve naturelle



### Action MS37

#### • Saint-Martin dans le programme RécréaFish de l'Ifremer

L'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) a lancé le programme RécréaFish, étude sur la pêche récréative en mer dans les Antilles françaises. Fin octobre, Julien Chalifour a représenté Saint-Martin lors d'une première réunion de travail, organisée en Martinique afin de mettre en place la collaboration entre Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Cette étude concerne tous les pêcheurs non professionnels et toutes les pratiques : pêche à pied, en apnée, du bord ou depuis une embarcation. L'objectif est de collecter des informations fiables sur le poids de la pêche maritime de loisir aux Antilles, méconnu jusqu'à présent, les impacts économiques de l'activité, le profil des pêcheurs ainsi que les principales captures ciblées par ces derniers. Ce programme est divisé en deux phases. La première étape a été de mettre en place une enquête téléphonique sur les quatre territoires afin de

connaître le pourcentage de la population pratiquant la pêche de loisir et de mieux définir le profil et les pratiques de ces usagers. La seconde étape, en cours, s'appuie sur les résultats de la première afin d'organiser le suivi des captures d'un panel de pêcheurs plaisanciers volontaires. À l'issue de cette phase 2, étalée sur un an, les contributeurs recevront la synthèse décrivant la pêche de loisir sur leur territoire et participeront à un tirage au sort où seront attribués des bons d'achat de 50 à 150 euros à utiliser dans des magasins d'équipement de pêche. La mission de la Réserve naturelle, relais local dans ce programme, est de centraliser les données d'information des participants à Saint-Martin et Saint-Barthélemy et d'établir un contact régulier avec eux. Les résultats de ce programme seront bien entendu très intéressants pour la Réserve, notamment dans le cadre du Projet LIFE BIODIV'OM.

Début novembre, l'Ifremer en Martinique a contacté la Réserve naturelle en l'informant que l'une des bouées instrumentées lâchées quelques mois plus tôt en Martinique afin de suivre sa dérive en mer s'était échouée à Tintamare. La Réserve s'est mobilisée pour retrouver l'engin et le ramener dans ses bureaux, avant de le rendre à une équipe de l'Ifremer de passage à Saint-Martin.



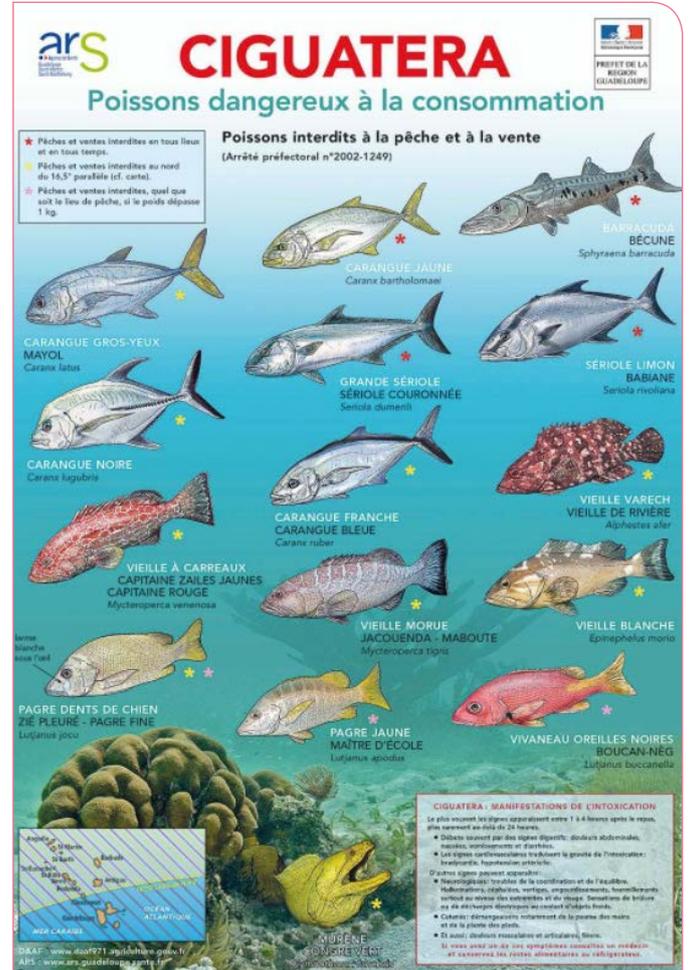
## Facteur clé de réussite 5 :

## Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

### Action MS37

#### • Ciguatera : l'Ifremer enquête à Saint-Martin

En novembre 2020, deux scientifiques de l'Ifremer en Martinique ont mené une étude à Saint-Martin dans le cadre du programme CARMEN de recherche sur les microalgues toxiques responsables de la ciguatera, intoxication alimentaire causée par la consommation de poissons ou de fruits de mer contaminés par ces toxines. Un projet dont l'objectif est d'affiner l'identification de ces microalgues, leur répartition géographique et la toxicité des molécules qu'elles synthétisent. La Réserve naturelle a été sollicitée et a accordé son autorisation de prélèvements dans ses eaux. Une belle dynamique de collaboration, indispensable à la poursuite du projet.



### Action MS38

#### Participer aux réunions et partenariats de réseaux nationaux (priorité 1)

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb de réunions	12 réunions
		Nb partenariats	9 partenariats

Diverses sources de financement.

### Action MS39

#### Participer à des colloques régionaux, nationaux et internationaux

Métrique d'état		Indicateurs d'opération	
		Nb réunions	4 réunions en 2020

# L'ICBI dans le plan de gestion

Le projet de mise en place de l'ICBI, inscrit dans le plan de gestion 2018-2027, a été validé par le comité consultatif de la réserve naturelle de Saint-Martin en 2013 et 2014. Il répond à plusieurs objectifs et actions prévus dans le plan de gestion.

.....

- **Optimiser les moyens de gestion**
  - **FCR 3**  
Créer la Maison de la Réserve.
  
- **Création et entretien d'infrastructures d'accueil et du matériel**
  - **Action CI2**  
Mettre en place des aménagements pour l'accueil du public.
  
  - **Action CI 8**  
Réaliser des aménagements pour mettre en valeur le patrimoine géologique, culturel ou archéologique de la RNN.
  
- **Communication et pédagogie, création de supports de communication**
  - **Action CC 10**  
Valoriser les activités et le patrimoine naturel de la RNN dans le cadre de l'ICBI
  
- **Management et Soutien**
  - **Action MS13**  
Réfléchir aux possibilités d'intervention du gestionnaire comme prestataire de découverte du patrimoine naturel dans le cadre de l'ICBI (priorité 2)
  
  - **Action MS32**  
Faire de la RNN un vecteur de promotion du patrimoine naturel, de l'éco-tourisme (ICBI)

# L'ICBI dans le plan de gestion

- **Pour la partie professionnelle, le projet intègre :**

Les locaux administratifs de la Réserve naturelle, un auditorium/salle de conférence de 150 places, des bureaux pour l'accueil des scientifiques et des étudiants, une fonction de restauration et une boutique, d'autres bureaux disponibles, un laboratoire scientifique... Les locaux techniques, scientifiques, scolaires et universitaires de l'Institut, un PC de crise autonome (eau, énergie, stockage, communication).

- **Pour la partie publique, le projet s'articule autour de deux thématiques :**

A l'intérieur, un simulateur d'immersion en 4D milieu marin, mangroves, etc., des pavillons thématiques d'exposition et des bassins de découvertes.

A l'extérieur, une collection botanique, « Zones tropicales et humides » avec l'aménagement d'un jardin tropical (végétation, bassins) et la valorisation de la mangrove existante sur le site d'implantation.

Une demande de permis de construire a été déposée le 11 février 2020 au service de l'Urbanisme de la Collectivité. Un dossier de déclaration de projet a été déposé auprès des services de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Un dossier d'avant-projet détaillé a été livré par la maîtrise d'œuvre le 22 juin 2020. Il bénéficie dans la phase finale de l'enquête publique des avis favorables du

Président de la Collectivité, du CESC, de la CCISM et du conseil de quartier de Grand-Case concernant l'intérêt général et in fine d'un avis favorable du commissaire enquêteur en décembre 2020.

On attend aujourd'hui l'avis de la CTU et de la délibération de la Collectivité de Saint-Martin concernant l'intérêt général du projet et la mutualisation de la zone de parking. Innovant et structurant, l'institut est un outil au service du développement de Saint-Martin, porteur de stratégies basées sur le développement durable, la biodiversité, la recherche universitaire et scientifique, l'écotourisme, la création d'emplois, le développement économique et la coopération régionale et internationale. Il a pour ambition d'être un lieu privilégié et stratégique pour la reconquête de la biodiversité de Saint-Martin.



# L'ICBI dans le plan de gestion

## \* 3 questions à l'architecte

### • 3 questions à Véronique Descharrières

Une semaine sur deux, pendant le confinement, la Réserve naturelle a organisé des réunions virtuelles avec Véronique Descharrières, architecte du projet d'Institut caribéen de la biodiversité insulaire (ICBI), et son équipe, sur les avancées de l'étude sur la construction de l'Institut. Pour en savoir plus, nous avons posé trois questions à l'architecte, membre titulaire de l'Académie d'Architecture depuis 2019.

.....

#### \* Quelle est pour vous la vocation de l'ICBI ?

L'Institut caribéen de la biodiversité insulaire est un outil au service du développement de Saint-Martin, porteur de stratégies basées sur l'écotourisme, le développement durable, la biodiversité, la recherche universitaire et scientifique, le développement social avec la création d'emplois, le développement économique et la coopération régionale et internationale. Ce projet matérialise le principe que le construit et le vivant sont liés et qu'il est possible de produire des environnements satisfaisants pour les publics de tous horizons, tout en garantissant la protection de la biodiversité.

#### \* Quelles conséquences a eu le cyclone Irma sur le projet?

Avec Irma, Saint-Martin a ressenti la réalité du dérèglement climatique. De notre côté, nous avons renforcé la résilience du bâtiment. En rehaussant le rez-de-chaussée, en créant une base de sécurité post-cyclone pour garantir l'autonomie de l'Institut et en renforçant le rôle protecteur des jardins. Nous avons aussi coopéré avec la Réserve naturelle pour que le site possède une véritable force de démonstration de la puissance des événements climatiques, de la fragilité de la biodiversité et de la nécessité de la protéger, notamment grâce à des scénographies en 3D et en très grand format, dans lesquelles les visiteurs seront virtuellement immergés.

#### \* Comment décririez-vous le bâtiment en quelques phrases?

Le bâtiment construit sur pilotis a pour vocation d'accueillir le public dans ses espaces de découverte et les professionnels scientifiques dans des espaces dédiés. Il se prolonge à l'extérieur par des passerelles et des cheminements qui permettent l'accès à de petits espaces de birdwatching. Le long d'une promenade qui relie l'Institut à la mer, en surplomb de la mangrove, des estacades sur pilotis préservent le caractère naturel des rives et invitent à l'observation et à la contemplation en offrant des vues panoramiques sur la Réserve naturelle.

→ Vidéos sur <https://www.vedea.archi/projet/institut-caribeen-de-la-biodiversite-insulaire>

# L'ICBI dans le plan de gestion





# Compte-rendu du comité consultatif du 9 juillet 2020





## Réserve naturelle nationale de Saint-Martin Comité consultatif du 9 juillet 2020 Bureau de la réserve naturelle, Hope Estate

### À l'ordre du jour :

---

- 1- Approbation du PV du comité consultatif précédent (5mn)
- 2- Présentation du rapport d'activité (50mn)
- 3- Présentation du projet de l'exercice comptable (20mn)
- 4- Présentation du budget prévisionnel 2020 à jour (20mn)
- 5- Intégration d'un représentant du l'UT DEAL ou de la préfecture au sein du bureau de l'AG RNN (10mn)
- 6- Modification des arrêtés préfectoraux encadrant les activités commerciales exercées dans la réserve naturelle (10mn)
- 7- Demande d'autorisation de nouvelles activités commerciales dans l'espace de la réserve naturelle (10mn)
- 8- Maison de la réserve dans le cadre de l'ICBI (10mn)
- 9- Modalité de reconduction de la convention de gestion (5mn)
- 10- Questions diverses

### Relevé de décisions

---

#### Étaient présents :

- Mikaël DORÉ, secrétaire général, préfecture de Saint-Martin
- Daniel SERGENT, chef service ressources naturelles DEAL
- Antoine LECHEVALIER, DEAL
- Jimmy LEBEC, DEAL
- Michael WÉRY, représentant du directeur de la mer de Guadeloupe
- Michel VELY, président de l'association Megaptera (procuration d'Amandine Vaslet, scientifique)
- Marie-Aurore ADROVER, représentante du conservatoire du littoral
- Christophe, HENOCQ, archéologue
- Jean-David RICHARDSON, représentant du conseil de quartier n°2
- Georges GUMBS, personnalité invitée
- René-Jean DURET, personnalité invitée au titre de l'ICBI

#### Étaient présents par visioconférence :

- Marie-Dominique RAMPHORT, conseillère territoriale en charge de l'environnement
- Bulent GULAY, président de l'association Métimer
- Jonas HOCHART, agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy
- Laurie HEC, directrice du sanctuaire Agoa
- Pierre COQUELET, délégué territorial Antilles de l'OFB
- Claire MAGNARD, DEAL
- Jean-Marc Dufetel, commissaire aux comptes
- Jenn YERKES, présidente de l'association Les fruits de mer

#### Étaient présents au titre de la réserve naturelle :

- Harvé VIOTTY, président de l'AGRNN
- Pierre ALIOTTI, vice-président de l'AGRNN
- Brigitte DELAÎTRE, secrétaire de l'AGRNN
- Michel VOGEL, trésorier de l'AGRNN (par visioconférence)
- Bruno LIZÉ, expert-comptable
- Nicolas MASLACH, directeur
- Julien CHALIFOUR, responsable du pôle mission scientifique



- Aude BERGER, chargée de mission du programme LIFE BIODIV'OM
- Franck RONCUZZI, responsable pôle technique et police de la nature
- Christophe JOE, garde
- Ashley DANIEL, garde animatrice
- Vincent OLIVA, garde responsable du pôle éducation

### **Approbation du PV du comité consultatif précédent**

---

• Mikaël DORÉ, représentant la préfète de Saint-Martin, demande aux membres du comité consultatif d'approuver le compte-rendu du comité consultatif 2018. Marie-Aurore ADROVER remarque que la réserve naturelle se déclare prestataire du conservatoire du littoral dans ce texte alors qu'elle en est le gestionnaire, comme le prévoit la convention de gestion qui liait les deux entités. Nicolas MASLACH répond que ce qui est écrit a été dit, mais accepte cette modification. Le PV est approuvé.

### **Présentation du rapport d'activité**

---

• Il avait été demandé aux membres du comité consultatif de prendre connaissance du rapport d'activités 2019 et de préparer leurs éventuelles remarques et/ou questions. Ce rapport a été élaboré selon les souhaits de la préfecture et de la DEAL, afin de montrer comment chaque action est liée à l'un des 9 objectifs à long terme ou à l'un des 5 facteurs-clés du plan de gestion 2018 – 2027, 125 actions au total étant inscrites au plan de gestion. Également, chaque fois que possible, un tableau détaillé est joint au descriptif de l'action.

• Nicolas MASLACH explique que le plan de gestion s'étale sur 10 ans afin de pouvoir mener les suivis scientifiques à leur terme.

• Daniel SERGENT prend la parole pour dire que le rapport d'activités correspond bien aux demandes de la DEAL et qu'il allait falloir estimer les évolutions par rapport aux années précédentes. Il souligne l'importance pour la DEAL que les fonds qu'elle affecte à la réserve naturelle soient bien utilisés. Il se dit satisfait que la réserve naturelle élargisse son plan d'action, notamment en ce qui concerne l'éducation à l'environnement. Il ajoute que si le rectorat pouvait soutenir la réserve dans ce domaine, ce serait une bonne chose. Il reconnaît qu'il y a une érosion monétaire dans la subvention annuelle de la DEAL au fil des années et ajoute que l'on peut le regretter. Il apprécie le nouveau rapport d'activités, réalisé dans un esprit moins de communication que d'informations techniques. Il ajoute que la réserve naturelle doit se focaliser sur son plan de gestion.

• Nicolas MASLACH remarque que la réserve est calée sur son plan de gestion et que chaque action y est intégrée.

• Marie-Aurore ADROVER remarque que l'on ne voit pas bien les activités menées par la réserve naturelle sur les étangs de Saint-Martin. Nicolas MASLACH répond que la réserve a poursuivi ses activités sur les étangs du conservatoire jusqu'en juin 2019, que de son côté le conservatoire a demandé à la réserve d'enlever le logo du conservatoire sur tous ses documents et que dorénavant l'activité sur les étangs du conservatoire concernait uniquement ce dernier. Julien CHALIFOUR précise que la réserve poursuit ses comptages d'oiseaux, mais uniquement sur les deux étangs classés en réserve naturelle. Franck RONCUZZI ajoute que seules les parties en eau des étangs affectés au conservatoire du littoral étaient auparavant de la responsabilité de la réserve naturelle. Il ajoute que la réserve a assuré la surveillance de police jusqu'en juin 2019, soit 19 étangs au total, et que cette surveillance en matière d'étangs n'est assurée à présent que sur les deux étangs classés en réserve naturelle.

• Daniel SERGENT demande à Marie-Dominique RAMPHORT dans quelle mesure la Collectivité de Saint-Martin collabore avec la réserve naturelle. Elle répond que cette collaboration pourrait être accrue. Elle annonce qu'elle va entrer au conseil d'administration de la Semasamar et qu'en tant qu'administratrice elle aimerait avoir plus d'information au sujet de l'Institut caribéen de la biodiversité insulaire (ICBI), au sujet tout le monde s'accorde à dire qu'il sera très bénéfique à Saint-Martin.

• Daniel SERGENT remarque qu'il est important qu'il y ait une politique commune en matière d'environnement, notamment pour définir qui sont les coupables des pollutions et les faire payer. Nicolas MASLACH souligne que les agents commissionnés au titre de l'environnement sur les territoires gérés par la réserve naturelle ont récemment vu leur compétence élargie à tout le territoire de Saint-Martin. Ainsi, les procès-verbaux de grande voirie dressés auparavant sur les sites du conservatoire du littoral



étaient jugés par le tribunal administratif, une procédure très longue, alors que la nouvelle compétence permet de juger ces délits devant le tribunal correctionnel.

- Pierre COQUELET, délégué territorial Antilles de l'OFB, dit qu'il aimerait distinguer les sources de financement OFB et DEAL dans les tableaux au sujet desquels Julien CHALIFOUR dit qu'ils sont faits pour ventiler les fonds.

- Christophe HÉNOCCQ évoque l'importance de prendre en compte l'existence de bâtiments anciens, exploités par le passé par des hommes, comme le phare de Green Cay. Il ajoute qu'un muret ancien déjà altéré par la houle avait été mis à mal par les engins mécaniques utilisés pendant le nettoyage post-Irma de la mangrove sur les Salines d'Orient. Julien CHALIFOUR répond que ces travaux avaient été effectués par une entreprise locale mandatée par le conservatoire. Il ajoute que la réserve est également intervenue sur ce site, mais sans engin mécanique. Marie-Aurore ADROVER précise que le conservatoire du littoral met en place en ce moment la mise en valeur de l'historique. Nicolas MASLACH considère qu'il serait bon pour la réserve de collaborer avec Christophe HÉNOCCQ et la DRAC en matière d'archéologie. Il évoque le projet de l'ICBI, dans lequel une scénographie consacrée aux Amérindiens est prévue.

### **Franck RONCUZZI présente les activités du pôle technique et police de la nature**

- Daniel SERGENT aimerait avoir plus de détails sur les épaves de bateaux après le cyclone Irma, ainsi que le volume des déchets traités par la réserve naturelle.

- Nicolas MASLACH remarque qu'il entend souvent la question "À quoi sert une réserve naturelle?". Il répond que grâce à la réserve il n'y a pas d'occupation illégale sur des sites qui seraient vraisemblablement aménagés et construits s'ils n'étaient pas protégés. Concernant l'activité de police, il rappelle que sur les 5 agents assermentés, 3 d'entre eux – lui-même, Julien CHALIFOUR et Vincent OLIVA – n'ont pas vocation à être sur le terrain. Il ajoute que la réserve donne la priorité à la sensibilisation et à la prévention, et que seuls les contrevenants récalcitrants font l'objet de procès-verbaux, qui hélas sont souvent classés par le parquet, comme ce fut le cas des 4 PV dressés en 2019. La réserve a également la possibilité depuis peu de mettre des timbres-amendes, mais elle attend encore de les recevoir. Les rappels à la loi oraux, surtout en matière de pêche, sont fréquents, particulièrement envers les personnes de nationalité étrangère, pour lesquelles il est difficile de mettre en place une procédure judiciaire. Il ajoute que la saisie de matériel a un impact important, surtout envers les pêcheurs, qui craignent de voir leurs filets être détruits par la réserve. La réserve collabore avec la gendarmerie de façon régulière, une rencontre hebdomadaire a régulièrement lieu. Michaël DORÉ reconnaît qu'il n'y a pas beaucoup de retours du parquet, mais encourage la réserve à ne "pas lâcher le morceau".

- Nicolas MASLACH annonce que la Réserve va pouvoir recevoir des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général, quel que soit le délit commis.

- Franck RONCUZZI remarque que la réserve assure une présentation des activités de son pôle police auprès de tous les gendarmes mobiles nouvellement arrivés sur l'île. Il se réjouit que 11 procédures soient actuellement entre les mains du parquet grâce à l'appui de la gendarmerie.

- Michaël WÉRY se réjouit que les renseignements apportés par la réserve participe au plan régional du contrôle des pêches, tout comme la brigade nautique de la gendarmerie et les garde-côtes.

- Laurie HEC, directrice du sanctuaire Agoa, s'enquiert des autorisations accordées par la réserve aux activités marines et s'inquiète au sujet des opérateurs clandestins. Franck RONCUZZI lui répond que le plus souvent les contrevenants sont des étrangers qui ignorent la réglementation. Il ajoute qu'il est difficile de poursuivre légalement des ressortissants étrangers.

- Harvé VIOTTY demande quelle est la réglementation pour les bateaux étrangers dans la réserve marine. Michaël WÉRY lui répond que tous les pavillons signataires de la convention doivent respecter les règles. Ainsi, pour exploiter commercialement sur le territoire marin de la réserve il faut une autorisation du gestionnaire, accordée après avis de la direction de la mer.

### **Julien CHALIFOUR présente les activités du pôle scientifique**

---

- En réponse à la demande de Pierre COQUELET, Julien CHALIFOUR confirme que la réserve fera au mieux pour séparer les budgets OFB dans ses comptes annuels.
- Jimmy LEBEC interroge sur l'état de santé actuel des coraux. Julien CHALIFOUR expose que les récifs bénéficient de plusieurs suivis annuels – reef check, suivis entre réserves et maintenant suivi Life – et que la couverture est estimée entre 9% et 13%. Cette dégradation est due aux sargasses, aux eaux usées et à l'agriculture, mais aussi à la maladie corallienne qui sévit depuis un an entre la Floride et l'arc des Petites Antilles. Il constate que depuis le début des suivis, on assiste à une lente érosion accompagnée d'un déséquilibre au niveau des poissons associés aux récifs. Nicolas Maslach avance que l'idée à présent est de restaurer la couverture corallienne, notamment grâce aux habitats artificiels.

### **Aude BERGER présente le programme LIFE BIODIV'OM**

---

• Chef du projet LIFE BIODIV'OM, Aude BERGER expose que Saint-Martin bénéficie pour la première fois d'un financement européen dédié à l'environnement nommé LIFE. Le projet s'intéresse à la sauvegarde des espèces inscrites sur la liste rouge de l'UICN, la réserve naturelle y a répondu en proposant de s'intéresser à deux espèces menacées de mérour, le mérour de Nassau et le mérour géant. Le projet est assorti d'un financement de plus de 365 000 euros, abondé par l'Union européenne, le ministère en charge de l'environnement, l'OFB et la réserve naturelle. La réserve a lancé une étude de la colonisation larvaire des poissons dans l'objectif d'augmenter les connaissances sur l'arrivée des populations de mérour dans les eaux côtières de Saint-Martin. Elle échange avec la Guyane au sujet du mérour géant. Elle organise des opérations de sensibilisation auprès du grand public, des scolaires et des scientifiques, grâce à une exposition itinérante, des vidéos de sensibilisation, des panneaux grand format et des dépliants.

Cette présentation au sein du comité consultatif de la réserve naturelle constitue le comité de pilotage annuel de ce projet.

- Michel VÉLY demande quels sont les impacts de la crise sanitaire sur le programme. Aude BERGER lui répond que la plupart des actions n'ont pas été impactées. Seule l'étude de la colonisation larvaire est reportée d'une année (2021 au lieu de 2020) car les gestes barrières ne pouvaient pas être respectés à bord du bateau lors des manipulations pour l'échantillonnage.
- Nicolas MASLACH précise que dans le cadre de cette étude de la colonisation larvaire, il y a de nombreuses interventions sur le terrain, ainsi que la mise en place d'un laboratoire dans les locaux de l'association à l'Anse Marcel, pour le grossissement des post-larves et leur identification. Ces post-larves sont collectées la nuit par des pièges lumineux, ce qui nécessite des sorties nocturnes.
- Julien CHALIFOUR ajoute que la deuxième action reportée est celle de l'enquête socio-économique (méthode SocMon). Les interviews ne sont pas possibles dans ce contexte de crise sanitaire.

### **Vincent OLIVA présente les actions du pôle éducation à l'environnement**

---

• Il constate que les actions en constante augmentation de ce pôle et les nombreuses demandes des établissements scolaires laissent prévoir une augmentation des besoins humains dans les années à venir pour que la réserve puisse y répondre.

• Nicolas MASLACH expose la création de la pépinière de palétuviers, qui bénéficie d'un financement du Rotary Club local. Ces écosystèmes majeurs sont particulièrement importants à Saint-Martin sur le site du Galion, où ils ont montré leur rôle de protection face à la houle cyclonique lors du cyclone Irma.

• Bulent GULAY intervient pour rappeler que l'association Métimer a de nouveau permis en 2019 à 200 scolaires de découvrir Tintamare et ses écosystèmes, en collaboration avec la réserve naturelle.

• Vincent OLIVA se réjouit que la réserve naturelle ait été pionnière dans la mise en place d'aires marines éducatives (AME) et qu'elle lancera prochainement les aires terrestres éducatives.

• Michel VÉLY regrette que la réserve ne bénéficie pas de financement spécifique pour l'éducation et avance que l'on pourrait imaginer une convention de financement avec le rectorat.



## **Le rapport d'activité 2019 est validé à l'unanimité.**

---

### **Bruno LIZÉ, expert-comptable, présente un powerpoint du budget 2019**

- Nicolas MASLACH annonce que la réserve naturelle présente un budget équilibré depuis plus de 10 ans, avec un fonds de roulement de 70 000 euros qui lui permet d'attendre sereinement le versement de la dotation annuelle de la DEAL ou d'autres subventions, de préfinancer certains projets et de participer à hauteur de 10% à 20% des projets liés à des subventions. En revanche, l'année 2020 s'annonce beaucoup plus compliquée. Ainsi, la réserve craint de ne pouvoir abonder sa part du programme LIFE.
- Marie-Dominique RAMPHORT demande une présentation analytique plus poussée, et Mickaël DORÉ soutient cette demande. Nicolas Maslach explique que la réserve naturelle n'a pas de secrétaire-comptable salariée à sa disposition pour gérer les comptes au jour le jour.
- Daniel SERGENT pose la question du financement de l'ICBI. René-Jean DURET explique qu'il a repris le projet, en tant qu'ingénieur à la Semsamar par le passé. Il informe que les études sont en cours, financées à 80% par l'État et 20% par la réserve. Il va falloir faire une convention avec la Collectivité pour le terrain et un transfert de terrain est envisagé. Une enquête publique avec la préfecture aura lieu en septembre 2020.
- Jean-Marc DUFETEL, commissaire aux comptes intervient pour dire en premier lieu qu'il a certifié les comptes de la réserve naturelle. Il continue en s'inquiétant du fait que le conservatoire du littoral prive la réserve naturelle d'une partie importante de ses revenus, du jour au lendemain, après plus de 10 ans de partenariat. Ces revenus permettaient à la réserve de fonctionner au mieux, en préfinançant de nombreux projets grâce à son fonds de roulement, et permettaient également l'aménagement des sites du conservatoire et de la réserve. Il suggère que le conservatoire rétablisse de bonnes relations avec la réserve, comme par le passé, en rappelant que ces relations sans nuages depuis des années étaient profitables pour les deux parties.
- Marie-Aurore ADROVER conteste la redevance sur les AOT de l'îlet Pinel inscrite dans la convention de gestion arrêtée fin 2019 puisqu'il n'y a plus de convention depuis cette date entre le conservatoire du littoral et la réserve naturelle. Nicolas MASLACH répond qu'il s'agit de l'avis du conservatoire, mais pas de la réserve.
- La réserve naturelle faisant partie du programme Carimam, Laurie HEC annonce qu'elle aimerait poursuivre le travail et les bonnes relations qu'elle entretient avec la réserve naturelle malgré les difficultés financières.
- En réponse à Marie-Dominique RAMPHORT, Nicolas MASLACH précise qu'une ligne spécifique a été créée sur le compte bancaire de la réserve naturelle pour le projet de l'ICBI. Il explique que la réserve a signé une convention de pré-financement avec la Semsamar, qui a assuré son soutien par la voix de son PDG.

### **Présentation du budget prévisionnel 2020**

---

- La réserve naturelle a pris en compte les demandes de l'État concernant la nouvelle présentation, sous forme d'un tableau proposé par la DEAL, plus analytique que le cerfa utilisé les années précédentes.
- Nicolas MASLACH présente le budget prévisionnel 2020. Il constate que la réserve va être privée des 170 000 euros versés depuis plusieurs années par les restaurants de Pinel et qu'au total, en incluant la perte de la redevance sur les activités commerciales induites par la crise sanitaire, « le manque à gagner » des recettes s'élève à + de 500 000 euros.
- Il déplore que la réserve naturelle soit ainsi privée de son fonds de roulement, qui lui permettrait d'intervenir facilement sur le terrain, comme elle le faisait habituellement.



## **Modification des arrêtés préfectoraux encadrant les activités commerciales exercées dans la réserve naturelle**

- Une solution pour permettre à la réserve naturelle de retrouver une bonne santé financière serait d'augmenter la redevance sur les activités commerciales, qui passerait de 2 à 5 euros, uniquement pour les bateaux battant pavillons étrangers. Nicolas MASLACH ajoute que la plupart des opérateurs de la partie hollandaise affiche déjà un tarif de 5 dollars pour cette redevance.
- Considérant le traité de Concordia, Christophe HÉNOCCQ intervient en jugeant discriminatoire cette différence uniquement appliquée sur la partie hollandaise. Michael WÉRY lui répond que les bateaux battant pavillon français s'acquittent d'un important montant de taxe directement à l'État, auxquelles ne sont pas assujettis les pavillons non européens.
- Nicolas MASLACH poursuit en déclarant que le souhait de la réserve naturelle est de reprendre la convention de gestion qu'elle avait avec le conservatoire du littoral. Il a constaté un relâchement des exploitants des restaurants de Pinel dans la gestion de leurs établissements. Il estime qu'il est nécessaire de trouver des solutions pour réactiver cette convention de gestion, qui constitue la meilleure solution pour la conservation de la biodiversité à Saint-Martin.
- Pierre ALIOTTI demande la parole et lit un texte approuvé par les membres du bureau de l'association de gestion de la réserve naturelle. Dans cette lecture, il réitère la proposition de la réserve naturelle de renouveler la convention de gestion avec le conservatoire du littoral et propose d'établir un protocole de coopération entre le conservatoire, la DEAL et l'association de gestion de la réserve, dans le respect de la réglementation. Il constate que la contestation du classement de la totalité de la parcelle AT36 en réserve naturelle ne profite à personne, ni au conservatoire, ni à la réserve, ni à l'environnement, qu'elle crée un flou dans la compréhension et l'acceptation de la stratégie de conservation, qu'elle handicape financièrement la réserve naturelle, qu'elle introduit un usage commercial exclusif du domaine public en l'absence de tout contrôle, et qu'elle dénature l'objectif initial de la démarche entreprise depuis 20 ans de favoriser l'accueil du public en cohérence avec les objectifs de conservation, comme préconisé par le plan de gestion.
- Marie-Aurore ADROVER réagit en considérant qu'il est impossible de répondre à tout cela en cinq minutes.
- Mikaël DORÉ intervient pour dire que l'on n'a pas le temps de débattre de ce sujet maintenant et que cette perte financière est en effet très lourde pour la réserve naturelle. Il ajoute que la préfecture va voir ce qu'elle peut faire au sujet de l'arrêté préfectoral nécessaire pour l'augmentation de la redevance sur les activités commerciales.
- Nicolas MASLACH répète que la réserve naturelle est désireuse de travailler à nouveau avec le conservatoire du littoral. Il estime qu'il est possible de trouver des solutions positives pour les deux parties et qui seront profitables pour tous les intéressés.
- Michel VÉLY rappelle que depuis 2014 le projet Megara rassemble plusieurs partenaires régionaux. Il fait état de ses craintes que les problèmes financiers de la réserve naturelle ne mettent en péril ce projet, et notamment l'achat des balises, dont la réserve naturelle préfinançait l'achat.
- Nicolas MASLACH propose de valider le projet d'arrêté préfectoral, un document sur lequel la réserve naturelle pourra s'appuyer et qui pourrait rapidement être signé par la préfecture, pour une reprise des activités commerciales dès le mois de septembre 2020, afin de permettre à la réserve de passer un cap. Il propose d'acter le budget prévisionnel, souligne les difficultés financières, précise qu'il reste 46 000 euros sur le compte bancaire de la réserve naturelle, qui attend 128 000 euros au titre de la dotation de la DEAL.
- Marie-Aurore ADROVER intervient en disant qu'il existe un autre texte en vigueur en Guadeloupe concernant les activités commerciales des bateaux (taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination des espaces naturels protégés relative au code des douanes) et qui fonctionne très bien.
- Nicolas MASLACH explique la différence entre ce texte et l'arrêté préfectoral et qu'il s'agit de deux choses différentes. L'un concerne une taxe perçue par les douanes et l'autre une redevance sur les activités commerciales mise en place par un arrêté préfectoral et perçue par le gestionnaire de la réserve naturelle de Saint-Martin.



- Michaël WÉRY renchérit en expliquant qu'il n'y a pas de percepteur des douanes à Saint-Martin, par manque d'effectifs et qu'en conséquence la taxe sur les passagers maritimes n'est pas collectée par les douanes.
- Nicolas MASLACH ajoute que les textes régissant cette taxe douanière indique que le montant de la perception est censée être reversée au conservatoire du littoral. Marie-Aurore ADROVER assure que non. Daniel SERGENT rétorque que si.
- Daniel SERGENT ajoute que la taxe et la redevance sont compatibles.
- Daniel SERGENT estime qu'il faut finaliser l'arrêté préfectoral afin de pouvoir définir le montant de la redevance.
- Marie-Aurore ADROVER rétorque qu'elle n'est pas d'accord avec cette proposition tant que la situation au sujet de la taxe douanière ne sera pas éclaircie.
- Michaël WÉRY répond que la redevance ne se substitue en aucune manière à la taxe douanière et que les deux peuvent se cumuler. Il ajoute que la taxe douanière devrait être recouvrée à Saint-Martin, mais que ce sujet n'a rien à voir avec la réserve naturelle et le comité consultatif. Cela concerne l'administration des douanes.
- Mikaël DORÉ clôt le débat en déclarant que l'arrêté préfectoral est prêt à être signé et qu'il n'y a pas lieu de discuter.
- Le projet d'arrêté préfectoral est validé.

---

#### **Demande d'autorisation de nouvelles activités commerciales dans l'espace de la réserve naturelle**

---

- Michaël WÉRY expose qu'une société désire exploiter ses engins "Donuts" du côté de l'îlet Pinel. Il rappelle que des réserves avaient été émises quant à la capacité de ces engins de pouvoir affronter des vagues de plus de 50 centimètres. Mais après étude la direction de la Mer n'a plus de réserves à formuler. La société voudrait exploiter 4 engins.
- Bulent GULAY intervient en remarquant qu'en acceptant cette activité on sauve une entreprise.
- Nicolas MASLACH estime que ces petits bateaux vont ralentir le passage des autres bateaux, ce qui serait une bonne chose.
- Michaël WÉRY ajoute qu'il n'y a aucun retour négatif au sujet de cette activité, que ce soit à Simpson Bay ou à Saint-François, aucun impact environnemental n'a été relevé.
- Nicolas MASLACH propose de passer au vote. 5 votes pour, 4 votes contre.
- Christophe HÉNOCCQ suggère d'éditer un tableau à afficher pour que nul n'ignore les règlements qui s'appliquent, tant du côté de la réserve naturelle que du côté de la direction de la Mer.
- Un avis favorable est donné, pour un an renouvelable. Ce sera en revanche à la Collectivité de donner une autorisation de mouillage pour ces 4 neufs en baie de Cul-de-Sac.

---

#### **Maison de la réserve dans le cadre de l'ICBI**

---

- Nicolas MASLACH informe que le permis de construire de l'Institut caribéen de la biodiversité insulaire a été déposé en février. Une information auprès des conseils de quartier concernés est prévue. Le démarrage de l'enquête publique concernant ce projet est prévu en septembre 2020.

### **Questions diverses**

- Christophe HÉNOCCQ aborde le sujet des falaises de Tintamare en demandant jusqu'où il est possible de les approcher. Nicolas MASLACH lui répond que les abords des falaises sont dangereux et que la réserve naturelle a prévu de mettre en place des panneaux annonçant un risque d'éboulement.
- Georges GUMBS prend la parole en annonçant que l'on avait un problème entre l'action de recouvrer les taxes et celle de les percevoir. Mikaël DORÉ lui répond que ce problème déborde du sujet.

**La séance est levée à 12h45.**

# ┌ Fonctionnement du comité consultatif └

## Le comité consultatif de la réserve naturelle de Saint-Martin

### Sa composition et son fonctionnement

Considérant qu'il y avait lieu de renouveler les membres du comité consultatif de la Réserve naturelle de Saint-Martin et de préciser les modalités de fonctionnement de ce comité, le représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin a pris un arrêté le 3 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 2018.

Ainsi, le comité consultatif est renouvelé pour une durée de sept ans à compter du 3 décembre 2019. Il est présidé par le préfet délégué ou son représentant.

Il est composé de trois collèges (22 membres votants) et de 11 personnalités invitées (non votants).

**Collège n°1 : représentants de la collectivité de Saint-Martin et d'usagers**

**Collège n°2 : représentants d'administrations et d'établissements publics concernés**

**Collège n°3 : personnalités scientifiques et représentants d'associations de protection de la nature**

Le rôle du comité consultatif est de donner un avis au préfet sur le fonctionnement de la réserve naturelle, sur sa gestion, sur les conditions d'application des mesures et sur les autorisations et décisions prévues par le décret de création de la réserve.

Le comité consultatif est consulté pour donner un avis sur le plan de gestion, son renouvellement et sa mise en œuvre.

Il peut demander au gestionnaire de la réserve la réalisation d'études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve. Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte.

Il se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président. Il peut inviter toute personne susceptible de l'éclairer dans ses réflexions.

Afin d'assister le gestionnaire de la réserve et le comité consultatif, le conseil scientifique territorial du patrimoine naturel de Saint-Martin est désigné pour tenir lieu de conseil scientifique de la réserve.

Le gestionnaire de la réserve adressera chaque année un compte-rendu d'activité, un bilan financier et un budget prévisionnel au préfet, président du comité consultatif.

Le secrétariat du comité est assuré par le gestionnaire de la réserve.

---

# Rapport d'activité de la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin - 2020 -

---

11-13 rue Barbuda, Hope Estate  
97150 Saint-Martin

[www.reservenaturelle-saint-martin.com](http://www.reservenaturelle-saint-martin.com)

**Facebook :** [www.facebook.com/Reserve.Naturelle.StMartin](https://www.facebook.com/Reserve.Naturelle.StMartin)

**Photo de couverture :** © Aude Berger

**Photos :** © Julien Chalifour

© Réserve Naturelle  
de Saint-Martin

## Tableau de bord

Du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2020

## Informations

- Mes ventes sont inférieures aux charges
- Mon résultat est inférieur à celui du 31/12/2019
- Mon solde bancaire global est positif

## Résultat général

	Débit	Crédit
Comptes de bilan	556 418,28	710 380,35
Comptes de gestion	777 126,16	623 164,09
Perte	153 962,07	

## Chiffre d'affaires

31 314,84

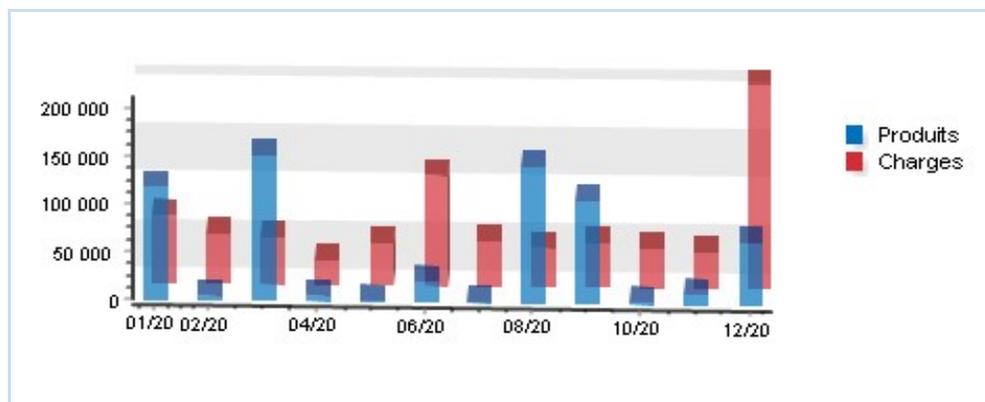
## Point en suspens

Vous avez 31 notes définies comme points en suspens

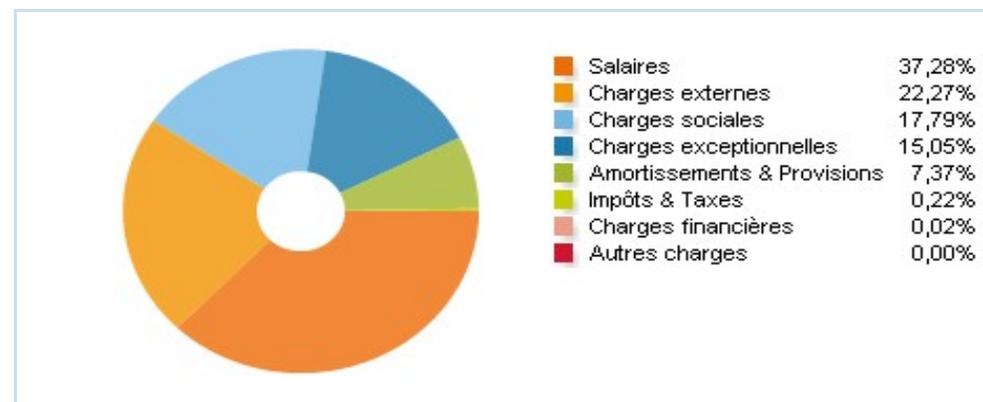
## Comptes d'attente

Il n'y a aucun compte d'attente mouvementé.

## Evolution des charges et des produits



## Répartition des charges



## En Cours

	Nombre	Montant
Mes clients me doivent	144	4 595,90
Clients à relancer	11	6 744,90

	Nombre	Montant
Je dois à mes fournisseurs	243	29 767,79
Fournisseurs à régler	10	49 915,64

## Trésorerie

Compte	Intitulé	Solde réel	Solde pointé
51210000	Caisse d'Epargne euros	60 339,76	47 055,63
51220000	Caisse Epargne ICBI	294,64	157,50
51241000	Caisse d'epargne dollars	1 568,37	11 058,36

## Tableau de bord

Du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2020

51260000	Compte Paypal	2 306,81	2 488,95
	<b>Total Banque</b>	<b>64 509,58</b>	<b>60 760,44</b>
53000000	Caisse	365,26	3 063,82
	<b>Total Caisse</b>	<b>365,26</b>	<b>3 063,82</b>
	<b>Total Général</b>	<b>64 874,84</b>	<b>63 824,26</b>

Projet n° ....

## 6. Budget<sup>5</sup> du projet

Année 2021 ou exercice du ..... au .....

 Budget supplémentaire -  
 projet pluriannuel

 Suppression du budget -  
 projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	10 460	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	130 000
Achats matières et fournitures	10 460	<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures		<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	467 492
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	321 924
<b>61 - Services extérieurs</b>	47 000	OFB SMAR 02	30 421
Locations	30 000	OFB AGOA	
Entretien et réparation	12 500	DEAL HERPETHO	900
Assurance	4 500	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	54 500	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	33 500		
Publicité, publication	1 500		
Déplacements, missions	15 000	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	4 500		
<b>63 - Impôts et taxes</b>	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	422 050	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	99 647
Rémunération des personnels	422 050	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	9 000
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	5 600
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	28 382	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	10 500
		756. Cotisations	500
<b>66 - Charges financières</b>	25 600	758. Dons manuels - Mécénat	10 000
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	100 000	<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	80 000
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET</b>	
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	687 992	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	687 992
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>		<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>7</sup>

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	10 000
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	5 000	871 - Prestations en nature	5 000
862 - Prestations	5 000		
864 - Personnel bénévole	5 000	875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	15 000	<b>TOTAL</b>	15 000

La subvention sollicitée de 321924€, objet de la présente demande représente 46,79% du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

**BUDGET PREVISIONNEL RNN 2021**

		DEAL/Fonctionnement				OFB Nat.Conv SMAR 02			Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)			Autres recettes (redevances, prestations..)		
		ch personnel interne (DEAL+Redevance)	charge personnel interne	service extérieur	autres charges (fournitures, amortiss)	charge personnel interne	service extérieur	autres charges (fournitures, amortiss)	charge personnel interne	service extérieur	autres charges (fournitures, amortiss)	charge personnel interne	service extérieur	autres charges (fournitures, amortiss)
<b>Domaines d'activité prioritaires</b>	<b>SP</b>	139336	85643	2412	35280	4365	16199	148	40331	29025	22774	26261	0	
	<b>CS</b>	72648	44653	2412	14840							36996	0	
	<b>EI</b>	0	0		0							720		
	<b>CI</b>	67694	41608	2412	18575							34473	0	
	<b>IP</b>	3733	2294	2412	688							1901	0	
	<b>MS</b>	44938	27621	2412	13071							22885	0	
<b>Domaines d'activité non prioritaire</b>	<b>PR</b>	3733	2294		688							1901		
	<b>CC</b>	19038	11702		688							9695		
	<b>PA</b>	15506	9531		688							7896		
<b>TOTAL</b>	<b>366626</b>	<b>225347</b>	<b>12058</b>	<b>84518</b>	<b>4365</b>	<b>16199</b>	<b>148</b>	<b>40331</b>	<b>29025</b>	<b>22774</b>	<b>142727</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

	Deal/Fonct	Ofb Smar02	F.européens	Aut recettes	Fond France	PGE	MECENAT	COTISATIONS
<b>TOTAL</b>	321923	20712	92130	142727	100000	0	10000	500
<b>TOTAL</b>	<b>687992</b>							

	Dot fonct	SMAR02	life (versmt)	lfremer	KapNat Requin	FOND France	Inv.Herpetolo	ices/prestations	PINEL PASSEUR	Cot adhérents	Total
<b>Subv/Recettes</b>	321924	30421	99647	9000	5600	80000	900	65000	65000	500,00	<b>687992</b>

### Note technique :

#### Ajout d'une station de suivi de l'état de santé des herbiers sous-marins et peuplements associés à Baie blanche, Tintamarre.

#### Contexte :

Le gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de Saint Martin, l'AGRNSM, gère depuis 1999 l'espace classé de la réserve, composé à **95% de petits fonds côtiers marins de moins de 30 mètres** de profondeurs. Ces zones marines abritent **une importante proportion de fonds colonisés par des communautés coralliennes et des herbiers sous-marins**.

Si l'usage de l'ancre sur les fonds coralliens est interdit au titre de l'Arrêté ministériel du 25 Avril 2017, listant les espèces de coraux protégées en Guadeloupe, Martinique et à Saint-Martin ; les herbiers ne sont quant à eux pas directement protégés. L'Arrêté ministériel du 14 Octobre 2005 listant les tortues marines protégées sur le territoire national, interdit cependant également la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier des tortues marines (récifs coralliens, herbiers, sites de ponte). **Malgré cela, l'usage de l'ancre reste actuellement autorisé dans la RNN de Saint Martin.**



*Figure 1: Localisation de Baie blanche (Tintamarre)*

Pourtant, au sein de cet espace naturel remarquable protégé, l'ensemble des espèces animales et végétales, ainsi que les paysages et fonctionnalités écologiques qu'ils remplissent, sont protégés. Les deux Plan de gestion guidant le gestionnaire dans son action de conservation, identifient un enjeu de protection des biocénoses marines patrimoniales. Favoriser la conservation des herbiers est l'Objectif à

Long terme n°2 de l'actuel Plan de gestion (2018-2027). Ce dernier identifie également comme **pression d'origine humaine contribuant à la dégradation des herbiers marins, l'usage de l'ancre lié à la fréquentation des zones côtières par le public embarqué.**

Dans cette optique, le gestionnaire déploie, gère et entretient **un parc de bouées de mouillage sur les principaux sites fréquentés dans la réserve.** Ce parc se compose aujourd'hui de **32 bouées de mouillage (plaisance et plongée), dont 52% sont installées à Baie blanche**, principale zone d'accueil du public à Tintamarre. Dans le même temps, le gestionnaire contribue depuis 2008, à la production de connaissances scientifiques, sur l'évolution de l'état de santé des herbiers marins. Actuellement, **3 stations herbier, dont 1 hors réserve (Grand Case) et 2 en réserve (Ilet Pinel et Rocher créole), sont suivies une fois par an.**



**Figure 2: Parc de mouillages implantés à Baie blanche.**

**L'état de santé de l'herbier de la principale zone de mouillages au sein de la réserve n'est aujourd'hui pas suivi en routine.** En 2016, une étude ponctuelle impliquant l'encadrement d'un stage de Master 2, Charlotte BOUSQUET, s'est cependant penchée sur la question : « Evaluation de l'impact de la fréquentation sur l'herbier de phanérogames de Tintamarre, Saint-Martin ». Ces travaux concluent sur le bon état de santé général de la zone, mais indique que ponctuellement, des zones apparaissent plus dégradées du fait de l'usage de l'ancre, malgré la disponibilité en mouillage permanents. Cette problématique pouvant être lié à un manque de compréhension des problématiques de conservation, ainsi qu'à l'absence de mouillages pouvant accueillir les grosses unités. Une seconde étude réalisée en 2019 par la société AquaSearch (Evaluation de l'impact touristique sur les tortues vertes (*Chelonia mydas*) en alimentation sur l'herbier de Baie blanche de l'îlet Tintamarre (Saint-Martin)), confirme ces

observations : 80% des opérateurs commerciaux utilisent les mouillages disponibles, mais certains font cependant une escale au plus près de la plage, impliquant l'usage de l'ancre. De plus, en période de forte fréquentation, l'usage de l'ancre semble s'opérer préférentiellement sur un espace privilégié d'alimentation des jeunes tortues vertes, induisant un changement notable de comportement de ces dernières. Cette étude conclue sur l'importance d'encadrer l'usage de l'ancre dans cette baie, site majeur d'alimentation des tortues vertes.

**Problématique :**

**Absence de production de connaissances concernant l'évolution de l'état de santé des herbiers sur l'une des zones les mieux équipées en mouillages écologiques, la plus fréquentée par le public navigant et principale zone d'alimentation connue pour les tortues vertes à Saint-Martin.**

**Proposition :**

**Le Pôle scientifique souhaite intégrer une nouvelle station pérenne de suivi de l'état de santé des herbiers marins à Baie blanche.**



*Figure 3: Plongeur effectuant le suivi de l'état de santé de l'herbier.*

**Conséquences :**

- Augmentation des frais de gestion liés à ce suivi annuel : ½ journée pour 4 agents plongeurs professionnels, carburant pour un aller/retour à Tintamarre et 1 journée pour la bancarisation et le traitement des données
- Production de connaissances sur l'évolution de l'état de santé des herbiers marins sur 4 stations (1 hors et 3 en réserve)
- Possibilité d'évaluer l'efficacité de la stratégie de gestion de la zone de mouillage de Baie blanche

## **Proposition d'une stratégie de mise en place et de gestion des mouillages des navires fréquentant la réserve naturelle nationale de Saint-Martin et des bouées de délimitation.**

**Zone géographique : Saint-Martin**

**Classement : Réserve Naturelle Nationale**

**Protection : Forte**

**Réglementation :**

- décret ministériel 98-802 du 03 septembre 1998
- arrêté préfectoral n°2020-142/PREF/SG/UT DEAL)

**La stratégie a pour objectifs :**

- L'objectif principal de la RNN de Saint Martin est la conservation et la mise en valeur des espèces animales et végétales, des paysages et fonctionnalités écologiques associées ; et quand cela est compatible d'assurer l'accueil du public de manière encadrée pour en limiter l'impact. Le gestionnaire a également pour mission de trouver les moyens nécessaires à cette gestion et permettant d'assurer l'entretien du matériel et des infrastructures au sein de la réserve.
- de maîtriser la pression et les impacts sur le milieu marin de la réserve naturelle de Saint-Martin et notamment à Tintamarre, Pinel, Rocher Créole, caye Verte et dans une moindre mesure sur le site de « surf » de Wilderness,
- d'organiser les usages sur le plan d'eau et notamment les zones de mouillage et de baignade,
- d'optimiser l'instruction administrative des autorisations de mouillage par le gestionnaire de la réserve naturelle de Saint-Martin.

**La stratégie repose sur les principes suivants :**

- Le développement de la plaisance et la plaisance ne doivent pas se faire au détriment de la protection de la biodiversité,
- Le développement de la plaisance et la plaisance doivent respecter la réglementation, ainsi que la qualité environnementale et paysagère des sites,
- Le mouillage dans la réserve naturelle marine n'a pas vocation à répondre à l'insuffisance des places dans les ports, marinas et/ou aux coûts des anneaux dans les marinas ;
- Le mouillage doit rester une pratique temporaire ;
- La liberté du plaisancier doit s'accompagner d'un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement et de la réglementation de la réserve naturelle.

**Les enjeux environnementaux**

Le développement de la fréquentation touristique liée au nautisme touche de vastes ensembles littoraux de Saint-Martin. Les impacts de ces usages sont multiples et posent la question de la gestion durable de la réserve marine.

Il est constaté une présence de plus en plus importante dans le temps et dans l'espace marin, des plaisanciers (particuliers et activités commerciales), et une importante concentration de navires sur certains lieux de mouillages (Pinel, Rocher Créole, Tintamarre, Baie Orientale en face de Caye Verte).

Ces mouillages à l'ancre affectent à des degrés divers l'environnement marin et littoral lorsqu'ils ne sont pas équipés de mouillages et même lorsque les sites sont aménagés de bouées d'amarrage :

- dégradation des fonds marins,
- dérangement de la faune,
- propagation d'espèces invasives,
- pollutions marines (eaux usées et macrodéchets),
- pollution sonore...

Les impacts de la plaisance sont ainsi loin d'être négligeables.

A cet effet, le gestionnaire de la réserve naturelle de Saint-Martin a, avec le soutien de l'Etat, mis en place une réglementation sur l'espace marin classé en réserve naturelle, (cf. arrêté préfectoral n°2020-142/PREF/SG/UT DEAL), afin de limiter la dégradation des habitats marins due aux mouillages.

A titre d'exemple, 18 bouées de mouillages organisés sur corps-morts balisés ont été mises en œuvre sur Tintamarre. Différentes expérimentations de techniques de mouillages ont été élaborées ces 10 dernières années dans cette zone et celle du Rocher Créole. L'emploi de corps morts s'est avérée la plus pratique, la plus économe, la plus résistante et la plus aisée pour l'entretien par les équipes du gestionnaire de la réserve en comparaison au vis de sable.

Ce dispositif est relativement satisfaisant. Toutefois, le parc des 18 bouées de mouillage de Tintamarre et 11 bouées au Rocher Créole est aujourd'hui insuffisant au regard de l'augmentation de la fréquentation. Les 20 bouées installés à l'aide d'ancres à l'Ilet Pinel en 2014 ont été sabotés et/ou volés. Un système de corps morts s'avèrerait plus efficace dans cette baie. Toutefois il implique une forte diminution de la capacité d'accueil dans la baie en face de Karibuni et un dispositif plus important dans l'espace marin en face du Yellow Beach.

#### **Maintenance et investissement :**

Les dispositifs existants doivent être vérifiés tous les mois et remplacés à hauteur de 30% tous les ans. Cela nécessite l'intervention de 3 plongeurs et une personne en sécurité surface (code du travail). Le constat est le même pour le Rocher Créole.

La mise en place de dispositifs de mouillage pour l'accueil des navires implique donc des coûts d'investissement (+ de 1000.00 euros/unité mouillage) et d'entretien élevés (20 000.00 euros/an (personnel et moyens techniques)) pour le gestionnaire. L'usage d'un prestataire extérieur multiplierait le cout par 2 ou 3.

Malgré une importante fréquentation de la réserve aux abords de l'Ilet Pinel, il n'existe pas à ce jour de dispositifs d'amarrage pour l'accueil des navires. Cela n'est pas sans conséquence sur l'état de santé de la faune et de la flore marine dans cette zone pourtant classée. (Cf. suivi de l'état de santé des milieux marins). L'équipement de l'espace fréquenté par les navires aux abords de l'Ilet Pinel s'avère aujourd'hui nécessaire et urgent.

#### **Les effets indirects et induits à Tintamarre, Pinel, caye Verte et Rocher Créole :**

##### **La destruction des habitats :**

**L'utilisation des ancres :** Si le parc existant est saturé (Tintamarre, Rocher Créole) ou si les sites ne disposent pas de mouillages adaptés (Pinel, Caye Verte, Wilderness), les navires utilisent alors leurs ancres personnels.

L'impact sur les fonds marins est immédiatement destructeur et **l'on constate une dégradation et une réduction des herbiers notamment.**



Chaine d'ancre à Tintamarre  
(Destruction zone d'alimentation des tortues marines)

**Le dérangement :** la pratique de la plaisance permet d'accéder à des espaces particulièrement isolés de la réserve naturelle (ilets) où certains animaux sensibles au dérangement peuvent vivre, nicher, se reposer, s'alimenter et se reproduire (mammifères marins, tortues marines, oiseaux, etc...).

**Le piétinement :** Les plaisanciers, lors de débarquements et embarquements sur le littoral à l'occasion d'un mouillage, peuvent causer des dégâts par piétinement des milieux. Les espèces végétales et animales fixées sur le substrat seront les plus sensibles à cette pression. **L'installation des tables dans l'eau à Pinel participe également à ce piétinement.**

**La propagation d'espèces invasives :** Une attention particulière devrait être portée aux risques éventuels de dissémination d'espèces invasives susceptibles d'impacter les organismes vivants.

**Les risques de pollution :** Si ces risques sont réduits par rapport à ceux que l'on peut observer dans les ports, la pratique du mouillage entraîne diverses pollutions et rejets.

- **Les eaux noires :** Ces rejets peuvent avoir des conséquences sanitaires, en particulier à proximité de zones de baignades. De plus, les sites de mouillage étant plutôt abrités des échanges hydrodynamiques, la capacité de dilution du milieu s'avère généralement faible. La pollution visuelle peut également devenir un facteur de gêne, notamment dans les zones confinées (fond de baie) ou lorsque la fréquentation est trop forte. L'insuffisance d'équipement des ports en système de pompe et vidange ne fait qu'amplifier la pratique du rejet direct au mouillage.
- **De la réglementation :** *La directive 2003/44/CE réglementant la conception, la construction et les normes que doivent respecter les navires de plaisance d'une longueur maximale de 24 mètres n'introduit aucune restriction sur le rejet des eaux usées. Elle exige uniquement que les navires de plaisance soient équipés d'un bac pour contenir les eaux noires. Ainsi, depuis juin 1998, les navires équipés de toilettes marqués CE doivent disposer d'un espace réservé permettant l'installation d'un système de rétention ou de traitement des eaux noires. Cette disposition a été prise en compte au niveau national par la loi sur l'eau de 2006, intégrée dans le code de l'environnement, qui exige que les navires neufs, construits après le 1er janvier 2008, équipés de toilettes, qui veulent accéder à un port ou à une zone de mouillages et d'équipements légers, disposent d'un système de rétention ou de traitement des eaux noires (article 43 de la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques).*
- **Des mesures de gestion envisageables :** *exemples et pistes de réflexions. Considérant la réglementation du décret ministériel 98-802 du 03 septembre 1998, article 11, ces rejets sont interdits dans l'espace marin de la réserve naturelle de Saint-Martin. Dans les ZMEL et la réserve naturelle de Saint-Martin, l'accès aux navires peut être réservé aux seules unités équipées de dispositifs de rétention et notamment ceux susceptibles d'obtenir une autorisation temporaire de mouillages nocturnes.*
- **Les eaux grises :** toilette des personnes, entretien domestique, entretien et nettoyage des navires, Le rejet des eaux grises pose principalement un problème de pollution chimique en raison des détergents et autres produits qu'elles contiennent. Les tensio-actifs contenus dans les détergents sont ainsi très toxiques. Si les « mousses » générées par les détergents sont aujourd'hui peu visibles, elles entraînent des conséquences graves pour l'écosystème : effets mutagènes et cancérogènes, empoisonnement de la faune, destruction de la flore, concentration dans la chaîne alimentaire, etc.
- **De la réglementation :** *La gestion des eaux grises n'est pas prise en compte par la convention MARPOL 73/78 ni par les autres textes applicables aux déchets d'exploitation des navires. Il n'existe donc pas de réglementation spécifique pour prévenir la pollution des eaux grises des navires de plaisance, ni en eaux intérieures, ni sur le littoral. Quant à la réglementation sur les détergents ménagers, le règlement européen 648/2004 du 31 mars 2004 relatif à la biodégradabilité des produits d'entretien impose une biodégradabilité de ces produits de 80% en 28 jours.*

- En effet, le taux et le temps de dégradation sont les deux critères essentiels qualifiant la biodégradabilité. Cette réglementation s'impose aux navires de plaisance pour leurs eaux grises.
- **Des mesures de gestion envisageables : exemples et pistes de réflexions.** Considérant la réglementation du décret ministériel 98-802 du 03 septembre 1998, article 11, ces rejets sont interdits dans l'espace marin de la réserve naturelle de Saint-Martin. Dans les ZMEL et la réserve naturelle de Saint-Martin, l'accès aux navires peut être réservé aux seules unités équipées de dispositifs de rétention et notamment ceux susceptibles d'obtenir une autorisation temporaire de mouillages nocturnes.
- **Les macro-déchets :** emballages plastiques, cartonnés ou métalliques, déchets alimentaires ... Ceux-ci peuvent représenter un danger pour la faune et les habitats benthiques. Leurs impacts seront d'autant plus importants qu'ils sont difficilement biodégradables.
- **De la réglementation :** L'annexe V de la convention MARPOL 73/78 prescrit les règles relatives au rejet en mer des déchets des navires. En Méditerranée, il est interdit de rejeter dans la mer les objets en plastique, les autres ordures, y compris les objets en papier, en verre ou en métal. Cependant, l'évacuation des déchets alimentaires est autorisée à plus de 12 milles de la terre la plus proche.

**Des mesures de gestion envisageables : exemples et pistes de réflexions.** Il existe de nombreuses campagnes de sensibilisation portant sur la bonne gestion environnementale des déchets. Pour mémoire, et sans être directement associée à la pratique du mouillage, on rappellera que la plaisance peut également être à l'origine d'autres types de pollution liés notamment : - aux rejets d'eaux grasses : eaux de fond de cale, eaux de refroidissement des moteurs - à l'utilisation de peinture anti-fouling... **Considérant la réglementation du décret ministériel 98-802 du 03 septembre 1998, article 11, ces rejets sont interdits dans l'espace marin de la réserve naturelle de Saint-Martin. Dans les ZMEL et la réserve naturelle de Saint-Martin, l'accès aux navires peut être réservé aux seules unités équipées de dispositifs de rétention et notamment ceux susceptibles d'obtenir une autorisation temporaire de mouillages nocturnes.**



Eclaircissement du couvert d'herbiers à l'Îlet Pinel



**Station d'herbier**  
**Ilet Pinel 2020**  
(22/10/20)





1er suivi	Dernier	Nb. itérations
2012	2020	9

Station en réserve

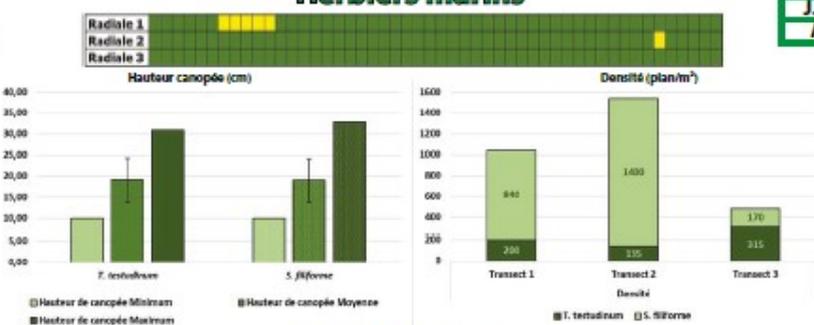




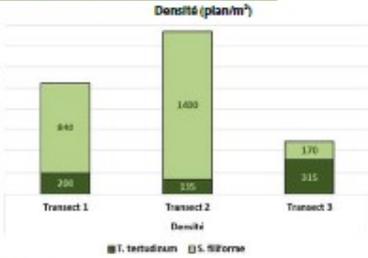
**Herbiers marins**

Interv.nts  
**J. HOCHART**  
**A. BERGER**

**Hauteur canopée (cm)**



**Densité (plan/m<sup>2</sup>)**



**Evolution densité et état de santé**



Interv.nts  
**V. OLIVA**  
**F. RONCUZZI**

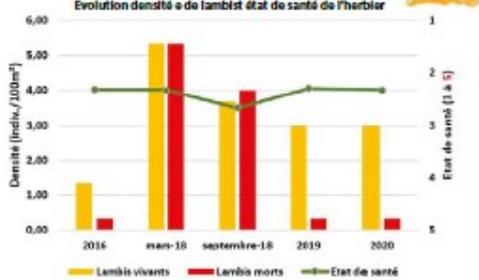
**Macrofaune des herbiers**



**Evolution des densités (Indiv./100m<sup>2</sup>)**

	2016	mars-18	sept.-18	2019	2020
Lambis	1,33	5,33	3,67	3,00	3,00
Nacres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Oursins blancs	0,67	0,00	0,00	0,00	0,00
Etoiles de mer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Holothuries	0,33	0,00	0,00	1,00	1,00

**Evolution densité e de lambis et état de santé de l'herbier**



### Les préconisations spécifiques à l'AMP

A saint-Martin, les impacts identifiés sont les suivants (Tintamarre, Pinel, Rocher Créole, Caye Verte, Wilderness) :

- le dérangement de la faune et de l'avifaune,
- la dégradation et la destruction des organismes fixés et des habitats
- le déplacement des organismes invasifs,
- la diffusion des macrodéchets,
- la contamination par hydrocarbures et autres émissions,
- la contamination en métaux lourds et composés synthétiques,
- l'introduction ou la propagation d'organismes pathogènes,
- l'introduction ou la propagation d'espèces allogènes.



*Mouillages sauvages aux abords de l'Îlet Pinel – RNN 2021 (dégradation des herbiers et destruction des habitats marins).*

En raison du caractère emblématique des AMP, la prévention doit prévaloir. La gestion des mouillages dans les AMP doit être exemplaire et prendre en compte le statut de l'AMP, notamment les modalités et les moyens de gestion qui y sont rattachées ainsi que la réglementation associée.

Ainsi une distinction doit être faite entre :

- la présence d'habitats et d'espèces sensibles aux effets du mouillage,
- la qualité paysagère du site,
- les caractéristiques de fréquentation : durée, densité, techniques d'ancrage et modalités de régulation,
- la capacité de charge du milieu : celle-ci ne doit pas seulement tenir compte de la fréquentation initiale observée mais aussi des évolutions projetées, à analyser au regard des enjeux environnementaux et du paysage.

Cette gestion exemplaire doit se traduire par :

- la définition d'une stratégie de gestion des mouillages à l'échelle de l'AMP (avec une analyse des reports possibles en terme de fréquentation),
- la prise en compte de la fréquentation et des impacts induits sur le littoral terrestre,
- l'affectation d'un personnel dédié à l'information, la surveillance et au contrôle.

Par ailleurs, dans les sites à enjeux environnementaux particuliers, la stratégie propose de :

- définir la tarification en fonction du type de fréquentation souhaitée (la tarification peut favoriser un turn-over rapide en étant dissuasive à partir de 2 nuits sur site),
- mettre en place un système de réservation permettant une meilleure gestion de la fréquentation et une information préalable des plaisanciers,
- élaborer un règlement de police adapté aux enjeux,
- procéder au choix des installations en fonction des caractéristiques du milieu.

#### Propositions :

A cet effet, le gestionnaire de la réserve naturelle se propose de créer une application qui permettra via un téléphone cellulaire ou un moyen informatique de :

- faire une demande d'autorisation de mouillage,
- d'utiliser une bouée d'amarrage,
- d'indiquer les références du navires, sa localisation, le nombre de passagers, les heures et les dates d'arrivée et de départ
- le paiement en ligne (d'un don dans un premier temps) et/ou d'une redevance pour l'accès aux mouillages diurnes et nocturnes (interdits actuellement sans autorisation du gestionnaire) à Tintamarre et Pinel (lorsqu'ils seront installés pour ce dernier site). 5 euros par jour pour les petites unités. 50 euros la journée pour les unités les plus importantes et dans les sites les plus fréquentés (Tintamarre, Pinel).
- Conditions : deux ou trois nuits max pour favoriser le turnover.

Pour ce qui concerne les frais d'investissement et de fonctionnement actuels, ils seront peu à peu amortis par la perception des dons ou des droits d'occupation payés par les usagers en contrepartie de services offerts (autorisation de mouillage dans un espace remarquable, vérification technique des systèmes d'amarrage écologique, information et sensibilisation, respect des réglementations par les usagers...).

Pour ce qui concerne l'aménagement d'un dispositif de mouillages écologiques aux abords de l'ilet Pinel, le gestionnaire soumet au comité consultatif d'avril 2021 un projet de financement d'investissement et de fonctionnement de cet outil à travers la participation des exploitants restaurateurs de l'ilet Pinel responsable de la forte fréquentation et donc de la forte dégradation des eaux de cette partie de la réserve marine par les navires.

Dispositif nécessaire :

Sites	NB/unité	Euros
<b>Tintamarre :</b>	25 bouées	50000.00
<b>Créole :</b>	10 bouées,	20000.00
<b>Pinel :</b>	25 bouées,	50000.00
<b>Caye Verte :</b>	5 bouées	10000.00
<b>Wilderness :</b>	5 bouées	10000.00
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>140 000.00</b>

**NB :** Une fois l'ensemble du parc des mouillages utilisé, l'utilisation des ancres personnels est totalement interdite et en conséquence les navires seront dans l'obligation de choisir une autre zone de mouillage en dehors de la réserve naturelle marine et dans les espaces autorisés.

L'entretien de ce dispositif sera à la charge du gestionnaire de la RNN qui disposera pour ce faire des recettes des droits d'occupation payés par les usagers en contrepartie des services offertes.

Les bouées de délimitation de la Réserve Naturelle marine au nombre de 08 seront également renouvelées et entretenues grâce à ces recettes.

## 1. Présentation du demandeur

**Nom : Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin**  
**Sigle ou appellation usuelle (acronyme) :** Gestionnaire de la Réserve Naturelle

Activité principale : Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin  
 Adresse : 11,13 Rue Barbuda – Hope Estate  
 Code postal : 97150 Ville : SAINT-MARTIN Région : SAINT-MARTIN  
 Tél. (de la France) : +590693807771  
 E-mail : [nicolas.maslach@rnsn.org](mailto:nicolas.maslach@rnsn.org) Site Internet : <https://www.reservenaturelle-saint-martin.com/>  
 Nom du Président : Harvey VIOTTI Nom du Directeur : Nicolas MASLACH  
 Date de création : 01/01/2020 (RNN : 03/09/1998) Statut juridique : Association déclarée Loi 1901  
 Fédération ou organisme de rattachement : Réserves Naturelles de France  
 Salariés (nombre) : 7 Bénévoles actifs (nombre) : 30 Adhérents (nombre) : 200  
 Nom de la personne chargée du projet : Aude BERGER  
 Fonction dans l'organisme : Chef de projet  
 Tél. Bureau : +590690470213 e-mail : [reservenat.aude@yahoo.com](mailto:reservenat.aude@yahoo.com)  
 Langues pratiquées : anglais - français (supprimer les langues non utilisées)

## 2. Présentation du projet

**Titre :** (maximum 1 ligne) Biodiversity nursery  
**Résumé :** (maximum 3 lignes) : Projet socio-économique et environnemental pour la résilience et l'appropriation des enjeux du maintien de la biodiversité à Saint-Martin. Appui au fonctionnement de la pépinière de végétaux du littoral (nursérie de palétuviers), réintroduction dans le milieu naturel, création d'une zone humide et de sentier de découverte, animation et sensibilisation.

**Zones d'intervention (ville, quartiers...) :**  
**Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin**

**Données GPS :** 18°05'02.0"N 63°01'21.0"W

**Durée de l'intervention (date de début et de fin) :**  
 Date de début : juillet 2020  
 Date de fin : juillet 2023



Budget du projet	En monnaie locale	En euros
Montant du projet :		212 836
Montant total de la subvention demandée :		193 786

### 3. Les partenaires

**Si le projet est monté avec des partenaires, merci de documenter les points 3.1 et 3.2 pour chaque partenaire. Sinon, supprimer les rubriques 3.1 et 3.2.**

#### 3.1 Identité

Nom de l'organisme : **Rotary-Club de Saint-Martin Nord**  
Acronyme : **RC de SMN**  
Activité principale : **Club-Service**

Adresse :  
Boite postale : B.P. 1177  
Tél. : 06 90 77 60 19  
Mail : [contact@rcsmn.fr](mailto:contact@rcsmn.fr)  
Ville : Saint-Martin  
Quartier : Marigot  
Site Web : [www.rcsmn.org](http://www.rcsmn.org)

Zones d'intervention (ville, quartiers...) : Ile de Saint-Martin / Sint-Maarten

Données GPS (si connues) :

Nom du Président **2019-2020 (jusqu'au 30 juin 2020) : Rigobert BENJAMIN**  
Nom du Président **2020-2021 (à partir du 1er juillet 2020) : Dr Fabienne BELLENOUE**  
Date de création : **10 juin 1988** Statut juridique : **Association**  
Fédération ou organisme de rattachement : **ROTARY INTERNATIONAL (District 7020)**  
Salariés (nombre) : **néant**  
Bénévoles (nombre) : **20** Adhérents (nombre) : **20**

Nom de la personne chargée de ce projet : **René-Jean DURET (Resp. projets post-cata. naturelles)**  
Tél (depuis la France) bureau : Mobile : **+590 690 77 60 19**  
Adresse e-mail : [duretrj@gmail.com](mailto:duretrj@gmail.com)  
Langues utilisées : anglais - français - autre (préciser et supprimer les langues non utilisées)

#### 3.2 Antériorité du partenariat

Comment avez-vous connu ce partenaire ? Depuis quand ?

**Après le passage du cyclone Irma le 6 septembre 2017**

Avez-vous déjà établi un partenariat avec lui ?

**Partenariat en cours pour un projet de pépinière pour la régénération de la mangrove sinistrée par le cyclone Irma**

Si oui, depuis quand ? Sur quel objet ? Détailler les activités réalisées en partenariat

**Voir en pièce jointe la convention de partenariat signée le 13 décembre 2018 entre le RC de SMN et la Réserve Naturelle de SM pour un montant de 24 250 € (solde disponible de 60%).**

## L'organisme demandeur (maximum 1 à 2 pages)

### **1- Objet statutaire**

L'association a pour objectif d'assurer la gestion de la RÉSERVE NATURELLE TERRESTRE ET MARINE DE SAINT-MARTIN, c'est-à-dire la protection des sites naturels classés, l'installation et la maintenance des équipements nécessaires, l'embauche et la gestion du personnel, l'information et l'orientation du public, la mise en œuvre des dispositions réglementaires, l'établissement et la gestion des budgets de fonctionnement et d'investissement.

L'association présente tous les ans un rapport d'activité au comité consultatif et au Préfet, l'expertise comptable de l'année écoulée ainsi qu'un rapport de Commissaire aux Comptes.

Elle élabore le plan de gestion de la Réserve Naturelle qui est soumis aux Comité Consultatif et au Préfet de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Le 5 juin 2018, le comité consultatif de la réserve naturelle nationale de Saint-Martin a donné un avis favorable à l'unanimité au plan de gestion 2018-2027. Son agrément a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de validation : Arrêté n°2018-50 PREF/STMDD du 14 juin 2018 portant agrément du plan de gestion 2018-2027.

Le gestionnaire de la Réserve Naturelle de Saint-Martin met en œuvre le plan de gestion et notamment :

- 1 - Favorise la gestion de la réserve pour assurer le maintien de son intérêt écologique, son entretien, son suivi, sa valorisation par une animation socioculturelle et éducative, afin de permettre son utilisation et sa fréquentation par le public dans des conditions de compatibilité avec leur sauvegarde.
- 2 - Favorise l'aménagement pour la protection, la réhabilitation et la connaissance de ce site naturel, en vue d'accroître son intérêt écologique et paysager, ou pour permettre sans dommage son ouverture au public et pour la mettre en valeur notamment par des équipements pédagogiques, à des fins culturelles éducatives.

Le gestionnaire de la Réserve Naturelle s'attache à remplir cette mission dans un esprit de conciliation entre la protection, l'aménagement et l'utilisation de la réserve par les activités humaines et culturelles.

### **2 - Quels sont vos grands principes d'intervention ?**

L'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin est une association déclarée Loi 1901 (Catégorie juridique 9220), organisation à but non-lucratif, affiliée au réseau Réserves Naturelles de France, dont le principal objet est une mission de gestion de service public de gestion d'un espace classé EN RNN.

Depuis sa création et le recrutement de salariés, le gestionnaire de la Réserve Naturelle de Saint-Martin intervient conformément à son Plan de Gestion en accord avec les services de la Préfecture déléguée de Saint-Martin, de la Collectivité de Saint-Martin et sous le contrôle des services de l'Etat rattachés à l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Les membres du personnel sont formés et contribuent annuellement à diverses actions de gestion et de suivi en lien avec des réseaux régionaux, nationaux ou internationaux : GCRMN, Reef Check, IFRECOR, Wildcast, RTMG, AGOA, Wetland/eBird, Limicoles côtiers, Groupe EEE UICN France...

Le gestionnaire de la Réserve Naturelle joue ainsi depuis 2001 un rôle de sensibilisation, de producteur de données, de conservation et d'initiateur de coopération régionale dans les Antilles. Sa contribution et la qualité de sa gestion sont à ce titre reconnues par les labels RAMSAR, SPAW et UICN.

Les interventions principales de l'AGRNSM sont :

- D'assurer la gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin, dans le cadre de la convention de gestion conclue avec l'Etat et du décret n°98-802 du 3 septembre 1998 portant création de la réserve naturelle de Saint-Martin ;
- D'assurer la gestion d'espaces terrestres, marins et lacustres et des compétences liées à la conservation de l'environnement et de la biodiversité, à la demande de la Collectivité Territoriale de Saint-Martin, de l'Etat et/ou des établissements publics compétents et de particuliers ;
- D'améliorer et de promouvoir la connaissance de la biodiversité et des atouts naturels de l'île de Saint-Martin ;
- De valoriser les richesses de Saint-Martin, en étant un support du développement des activités agricoles, énergétiques, touristiques et de pêche durables ;
- D'apporter et soutenir de nouvelles synergies axées notamment sur la conservation de la biodiversité, la recherche scientifique et universitaire, la formation professionnelle, la création de nouvelles filières économiques durables et la promotion du tourisme durable ;
- De sensibiliser et éduquer tous les publics, notamment le public scolaire, à l'environnement et l'écocitoyenneté ;
- D'assurer le maintien de l'intérêt écologique des sites dont elle a la gestion, leur entretien, leur suivi scientifique, leur valorisation par une animation socioculturelle et éducative, afin de permettre leur utilisation et leur fréquentation par tous les publics dans des conditions compatibles avec leur sauvegarde et leur conservation ;
- D'organiser des événements à but pédagogique ou de promotion écotouristiques ouverts au grand public.
- De maintenir et renforcer les échanges de connaissances et d'expériences entre les différents espaces régionaux et internationaux.

- Et plus largement, toutes activités, y compris économiques, exploitée directement ou indirectement, liées aux rôles, objectifs et activités de l'association de gestion de la réserve naturelle.

### **3 - Décrivez vos activités générales**

*Nature et volume des activités ; publics concernés ; territoire(s) couvert(s), etc.*

L'association de gestion de la réserve naturelle gère, par l'intermédiaire de son Président, en collaboration avec son Directeur, et les responsables des pôles d'activités, les actions suivantes :

- La gestion et l'encadrement du personnel (recrutement, formation, évaluation) en vue d'assurer les missions de l'association de gestion de la réserve naturelle.
- L'établissement et la gestion des budgets de fonctionnement et d'investissement liés aux objectifs de l'association de gestion de la réserve naturelle.
- la coordination et le contrôle du fonctionnement administratif et financier de l'association de gestion de la réserve naturelle.
- L'élaboration, la mise en place et la gestion des outils de financement (redevances, AOT, COT, et autres recettes) en vue d'améliorer et d'optimiser le nombre et la qualité de ses missions ;
- le pilotage, la coordination et le montage des dossiers de financement en fonctionnement et en investissement ;
- L'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des plans de gestion ;
- La réalisation et la maintenance des équipements terrestres, marins et lacustres ;
- L'information, la sensibilisation et l'orientation du public ;
- La mise en œuvre et le suivi des campagnes scientifiques ;
- La mise en place et la gestion des outils de communication ;
- La mise en œuvre des dispositions réglementaires.
- Toutes autres actions liées aux rôles, objectifs et activités de l'association de gestion de la réserve naturelle.

Le gestionnaire de la réserve naturelle s'attache à remplir ses missions dans un esprit de conciliation entre la protection et l'aménagement des espaces dont elle a la gestion et leur utilisation par les activités humaines, culturelles, sociales et économiques de Saint-Martin.

Les 7 salariés du gestionnaire travaillent à temps plein, pour une durée de 35 heures par semaine en moyenne. Dans le cadre de sa mission de service public, les actions sont en faveur de la population locale, des habitants du littoral, des socio-professionnels, des scolaires, des autres gestionnaires et de la communauté scientifique. Tout le territoire de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin est couvert par toutes ces actions, et même au-delà via des animations dans les écoles de toute la partie française de l'île ou encore par des suivis scientifiques hors réserve et en dehors de la ZEE française.

### **4 - Organisation de l'association**

*Rôles et fonctions des bénévoles et des salariés, organigramme (si possible).*

Employant actuellement 7 salariés à temps plein répartis au sein d'un Pôle Direction (Conservateur : Nicolas MASLACH), d'un Pôle Police de la Nature et Entretien de sites (Garde chef : Franck RONCUZZI), d'un Pôle scientifique (Resp. scientifique : Julien CHALIFOUR) et d'un Pôle sensibilisation et éducation à l'Environnement (Resp. sensibilisation : Vincent OLIVA), le gestionnaire bénéficie d'un large réseau de sympathisants et d'éco volontaires. Ces derniers participent activement aux différentes missions de terrain. Environ 200 bénévoles composent le « Réseau Tortues Marines Saint-Martin » qui assurent le suivi des pontes des tortues marines. Plus d'une dizaine de bénévoles participent aux autres missions scientifiques (cétacés, mérours, récifs coralliens, ...) et aux aménagements (tables de pique-nique, ...).

## 5 – Comptes financiers du demandeur

### 5.1. Comptes de résultat 2019 et budget 2020

(en euros, y compris le présent projet. Ne pas mettre les centimes.). Utiliser l'onglet « Budget organisme » dans le fichier Excel et copier-coller l'image en remplacement de ce tableau.

Nom de la personne responsable du budget :	Aude BERGER
Nom de l'association ou l'ONG demandeuse :	AGNSM
Titre du projet :	Biodiversity Nursery

#### COMPTE DE RESULTAT 2019 et BUDGET 2020 de l'association (y compris le projet faisant l'objet de la demande)

Liste des dépenses ou charges (en euros)	Réalisé 2 019	Prévu 2 020	Liste des recettes ou produits (en euros)	Réalisé 2 019	Prévu 2 020
Achats de fournitures et matériels	45 885 €	70 200 €	Recettes propres (ventes réalisées par l'association)	176 808 €	
Achats de services (à détailler):			Subventions reçues, ou déjà promises : (détailler et préciser les bailleurs) :		
- Loyer			DEAL/Ministère Fonctionnement	258 924 €	258 924 €
- Energie (électricité, gaz)			OFB - Convention SMAR 01 et SMAR 02 - IFRECOR	150 210 €	76 210 €
- Entretien			Fonds européens (LIFE)	72 298 €	72 298 €
-			Aides privées (Fondation de France et autres)		144 500 €
-			-		
Déplacements, per diem			<b>Sous-total subv. acquises</b>	<b>481 432 €</b>	<b>551 932 €</b>
Charges de personnel (à détailler) :			Subventions demandées pour 2017, mais non confirmées : (détailler et préciser les bailleurs)		
direction, responsables pôle et agents	494 892 €	366 500 €	-		
- secrétariat, comptabilité			-		
- animateurs			-		
- ...			-		
sous-traitants, consultants...	71 939 €	44 700 €	<b>Sous-total subv. demandées</b>		<b>0 €</b>
			<b>Total subventions</b>	<b>481 432 €</b>	<b>551 932 €</b>
Impôts et taxes	2 103 €		Cotisations, dons	14 591 €	65 200 €
Autres charges ou dépenses		62 000 €	Autres produits (préciser) - Transfert de charge		
Charges financières (frais bancaires)	62 €	14 000 €	Produits financiers (intérêts bancaires)		120 000 €
Dotation aux amortissements	40 000 €	40 000 €			
Autres charges de gestion courante					
Charges exceptionnelles	17 873 €	139 500 €	Produits exceptionnels		
<b>Total dépenses (ou charges)</b>	<b>672 754 €</b>	<b>736 900 €</b>	<b>Total recettes (ou produits)</b>	<b>672 831 €</b>	<b>737 132 €</b>
<b>Excédents</b>	<b>77 €</b>	<b>232 €</b>	<b>Déficits</b>		

### 5.2. Appréciation des contributions en nature :

Préciser si possible les différents postes (et si possible, leur chiffrage)

a. bénévolat (nombre d'heures sur l'année) : Plus de 4000 heures, environ 10 000 euros par an
b. dons en nature (locaux, équipements, services) : Mise à disposition de biens et de services, prestations, personnel bénévole, prestation en nature = environ 5 000 euros par an

### 5-3 Commentaires que vous souhaitez apporter sur les comptes de votre organisme

Cf. Rapport expert-comptable 2019

## LE PROJET

**Titre du projet :** (maximum 1 ligne) **Biodiversity nursery**



**Résumé du projet :** (maximum 3 lignes)

Projet socio-économique et environnemental de réhabilitation et de mise en valeur d'une zone humide impactée par Irma, pour l'appropriation par le public des enjeux liés au patrimoine naturel et à la biodiversité à Saint-Martin. Mise en valeur et intégration de la pépinière de re-végétalisation du littoral (nursery de palétuviers), par l'implantation d'un sentier de découverte et de sensibilisation du public et des scolaires au sein d'une zone humide à réhabiliter. Intégration de supports visuels résistants au vandalisme et anti-UV.

### **1- Analyse du contexte et des besoins:** (2 pages maximum)

*Cette partie est très importante pour comprendre votre projet. Elle doit permettre de faire le lien entre la situation et les solutions proposées.*

*Décrivez le contexte du projet, l'analyse des besoins repérés, les sources d'information, les difficultés particulières, les caractéristiques du territoire de votre projet : géographiques, démographiques, sociales, économiques, sécuritaires, etc.*

Suite à une première convention tripartite entre l'Association Gestion de la Réserve Naturelle Saint-Martin, l'Association ACED et la Fondation de France pour la construction et la mise en service d'une pépinière de palétuviers en 2019-2020, l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle souhaite optimiser cet outil en l'intégrant dans un parcours de découverte de la mangrove, support de sensibilisation et de réappropriation des zones humides par le public et les scolaires.

En 2019, après la signature de la convention tripartite, la construction de la pépinière a été réalisée par une entreprise locale dans l'urgence (et au regard du temps nécessaire pour l'obtention des autorisations de la Collectivité) pour honorer l'agenda que nous nous étions fixés. Le gestionnaire de la réserve naturelle avait cependant procédé avant l'obtention des autorisations administratives au recueil de plusieurs milliers de graines de palétuviers afin de les mettre en pot dans un premier temps. L'ACED a cependant participé au nettoyage de l'espace d'accueil de la pépinière. Par la suite, les établissements scolaires ont bénéficié d'animations et d'actions de replantation au cours du premier semestre de l'année scolaire 2019-2020. La crise sanitaire et le confinement ont eu pour effet de stopper pendant un temps les activités pédagogiques. En revanche, les plants et la structure ont été entretenus pendant cette période et les individus qui nécessitaient d'être plantés l'ont été par les agents de la réserve naturelle.

Le projet proposé a comme objectif d'amplifier l'action « Biodiversity nursery » notamment en termes de découverte pédagogique et de sensibilisation. L'ACED participera à sa réalisation (zone humide, travaux de construction du sentier de découverte et entretien de la pépinière). Cette nursery initialement destinée à la réhabilitation des mangroves impactées par Irma, deviendrait de fait un outil optimisé de sensibilisation et de mobilisation de la population locale se réappropriant des espaces jusque-là mésestimés. A ce jour, la pépinière bien que fonctionnelle en l'état ne dispose que d'un accès basique pouvant être rendu difficile lors des épisodes pluvieux et ne contribuant pas à mettre cette outil de sensibilisation en valeur.

Les zones littorales, dont les mangroves de Saint-Martin, ont été très impactées par le cyclone Irma (catégorie 5) en septembre 2017. L'objectif principal de cette pépinière de plants de palétuviers pré-grossis pour une réimplantation en zones de mangrove impactées, dans l'optique d'en maximiser le taux de survie et donc d'accélérer la résilience naturelle de la végétation littorale. Les principaux besoins sont :

- Mise en valeur de l'outil pépinière existant, par l'implantation d'un accès pérenne, esthétique, sûr et minimisant son impact sur le milieu par le recours à des pilotis,
- Réhabiliter (remise en eau et replantation) une zone humide dégradée par son anthropisation et l'impact d'Irma,
- Création d'un support de découverte et de sensibilisation du public et des scolaires, par l'implantation d'un sentier de découverte de la zone humide, de sa faune et de sa flore, au moyen d'aménagements permettant la canalisation de la fréquentation et de minimiser son impact sur le milieu, tout en offrant une signalétique de sensibilisation.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'appropriation de cette composante de l'identité paysagère et écologique par la population locale. Il s'inscrit également comme moteur d'activités économiques liées à la fréquentation touristique. Il répond

à une carence de moyens d'accueil et de sensibilisation ludique et pédagogique, comme il en existait avant le passage du cyclone Irma.

## **2- Présentation détaillée du projet**

### **2.1 Objectif général (la finalité du projet, 2-3 lignes maximum) :**

L'objectif général de ce projet « Biodiversity nursery » est de créer un sentier de découverte de la mangrove et d'observation de la faune tout en intégrant et en mettant en valeur la pépinière existante, comme outil de production d'essences végétales locales dans le but de conserver et de mettre en valeur l'identité et le patrimoine naturel et paysager saint-martinois.

### **2.2 Objectif(s) spécifique(s) (1 à 3 lignes au maximum) :**

Les objectifs spécifiques sont de faciliter l'accès et l'usage de la pépinière de réhabiliter une zone humide dénaturée et d'en permettre la découverte grâce à un aménagement léger vecteur de sensibilisation du public et de réappropriation des zones humides par la population locale, comme partie intégrante de l'identité paysagère et écologique de leur lieu de vie.

### **2.3 Quel est le public visé par le projet ? Comment est-il repéré ou choisi ?**

Le public visé comprend l'ensemble des usagers du site, comprenant population locale (usagers et scolaires) et fréquentation touristique.

Cette cible est de fait directement concernée par l'état de santé de ces espaces naturels et par le maintien des services écosystémiques dont ils sont les producteurs : protection côtière, production de ressources, stockage de carbone, services culturels et récréatifs...

### **Combien de personnes bénéficieront du projet ?**

Nombre de familles bénéficiaires directs ( <i>préciser</i> )	<b>Parents d'élèves et grand public : 4000 à 5000 familles par an, soit 12 000 à 15 000 familles pour le projet</b>
Nombre de familles bénéficiaires indirects ( <i>préciser</i> )	<b>Toute la population : plus de 50 000 personnes</b>
Le nombre d'enfants et de jeunes (moins de 20 ans) bénéficiaires directs ( <i>préciser</i> ) :	<b>Scolaires : 1000 à 1200 élèves par an, soit 3000 à 3600 élèves pour le projet</b>
Le nombre de femmes bénéficiaires ( <i>préciser</i> ) :	<b>10 000</b>

### **2.4 Quels sont les résultats attendus et les activités envisagées ? (pour atteindre les objectifs). Détailler et décrire les différentes activités prévues pour atteindre les résultats. Merci de préciser les activités prévues par le demandeur et pour chaque partenaire.**

Résultat 1 (R1) : Réhabilitation de la zone humide jouxtant la pépinière.

Activités associées au R2 : Remise en eau, raccordement avec l'étang, remise en état de la continuité écologique, implantation d'îlots et replantation de la végétation naturelle.

Résultat 2 (R2) : Implantation d'un platelage bois sur pilotis assurant l'accès à la pépinière et renforçant l'intégration de l'outil de réhabilitation écologique existant.

Activités associées au R1 : Construction d'une circulation facilitant l'accès par le public et limitant son impact sur le milieu.

Résultat 3 (R3) : Implantation d'un sentier de découverte vecteur de sensibilisation du public

Activités associées au R3 : Construction d'un sentier de découverte sur pilotis, intégrant la pépinière et de la zone humide, ponctué d'un observatoire de l'avifaune.

Résultat 4 (R4) : Mise à disposition d'un outil de sensibilisation et d'éducation à l'environnement dédié aux zones humides de Saint-Martin.

Activités associées au R4 : Concevoir et implanter une signalétique dédiée à destination des usagers et des scolaires accueillis sur site lors d'action de sensibilisation du gestionnaire.

## 2.5 Quels sont les indicateurs vérifiables (permettant de mesurer les résultats attendus) ?

Il peut s'agir :

- d'indicateurs d'impacts : sur les conditions de vie, sur les politiques publiques,...
- d'indicateurs de résultats concernant l'innovation, l'amélioration des revenus, le renforcement des capacités individuelles, des capacités collectives, la mise en relation des acteurs et la qualité des partenariats...

Indicateurs pour R1 : Réalisation de la remise en eau. Nombre d'îlets implantés. Nombre de palétuviers plantés par espèce.

Indicateurs pour R2 : Réalisation du cheminement d'accès sur pilotis.

Indicateurs pour R3 : Réalisation du sentier découverte et de l'observatoire.

Indicateurs pour R4 : Nombre de support de communication/sensibilisation implantés.

Indicateur d'impacts globaux : Nombre d'animations et de visiteurs encadrés par mois.

## 2.6 Quelles sont les hypothèses qui fondent le projet et les activités envisagées ? Comment ont-elles été déterminées ?

Suite au passage du cyclone Irma à Saint-Martin en 2017 et dans la continuité du projet déjà opérationnel pour la résilience environnementale, économique et sociale de l'île, le renfort de moyens pour la gestion durable d'un projet de mise en œuvre d'aménagements dédiés à la résilience du territoire et à l'atténuation du changement climatique et des risques naturels est prioritaire.

La sensibilisation du plus grand nombre est également un des objectifs principaux, tout en se positionnant comme outil moteur d'activité économique touristique (écotourisme).

## 2.7 Votre projet est-il conçu et mis en œuvre de manière participative ?

*Qui est associé à la définition du projet ? Comment les partenaires et les bénéficiaires participent au projet ?*

Sont associés, l'Etat, la Collectivité de Saint-Martin, les conseils de quartier, les associations qui œuvrent pour l'insertion sociale ainsi que le Rotary. Le projet répond à une demande de la population locale d'agir de manière proactive pour la restauration rapide des sites naturels emblématique de l'île, vitrine de l'économie touristique locale. Ce projet est également participatif dans sa phase de mise en exploitation : collecte et mise en culture des plantules en pépinière, entretien et suivi des plantules en culture durant la phase de pré-grossissement et réimplantation en milieu naturel à un stade garantissant un meilleur taux de survie. Au cours de ces phases pilotées par le personnel permanent du gestionnaire, des animations seront organisées et animées, s'adressant au public et aux scolaires, afin de leur faire prendre part à ces actions, tout en les sensibilisant. L'effectif de l'ACED bénéficiera d'une formation à la gestion de la pépinière et, certains de ces agents pourront être initiés à une formation de guide éco-touristique par les agents de la réserve.

## 2.8 Y a-t-il d'autres partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet ? Si oui, quel sera leur rôle ? Votre projet s'inscrit-il en complémentarité des activités menées par les autres partenaires ?

Le Rotary Club de Saint-Martin poursuit son engagement avec l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle par le versement du solde prévue dans la convention signée en 2018 dont l'acompte prévu a permis la construction de cette pépinière de palétuviers. Ce solde sert à compléter le soutien de la Fondation de France dans le développement de ce projet d'envergure.

## 2.9 Quelles ressources et moyens humains, matériels et financiers sont nécessaires pour réaliser votre projet ? *Management, traduction, équipements, déplacements, etc.*

Les agents du gestionnaire accompagneront la réalisation des aménagements et la conception des supports de sensibilisation réalisés par des sous-traitants. La réhabilitation de la zone humide sera prise en charge par les agents de l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle à l'aide du matériel adéquat qui pourra être loué à cet effet.

En phase d'exploitation, l'entretien et l'animation de l'outil implanté seront pris en charge par les agents qualifiés et expérimentés du gestionnaire, disposant notamment d'un personnel formé à la maintenance d'une pépinière, d'un expert scientifique en restauration naturelle et d'un responsable animations pédagogique et sensibilisation.

## 2.10 Comment votre projet s'inscrit-il dans une perspective de durabilité et d'amélioration à moyen et long terme de la situation des bénéficiaires, par rapport à la situation antérieure aux ouragans ?

L'aménagement proposé est destiné à l'accueil et à la sensibilisation du public, tout en permettant la production de plant d'essences végétales locales mobilisables pour des opérations de restauration des zones humides dégradées. De par son impact limité sur le milieu d'implantation, son rôle de vecteur d'éducation à l'environnement et sa vocation de production pour la réhabilitation du milieu naturel, ce projet est par définition pleinement durable. Dans le temps, l'outil mis à disposition de l'équipe de gestion de la RNN de Saint-Martin, des établissements scolaires et des sociétés commerciales proposant des activités de découverte liées au tourisme bénéficieront d'un outil dont l'attrait et la qualité vont se renforcer avec l'évolution de la végétation réimplantée et de la faune quelle accueillera.

A court terme cela permettra de diversifier et d'enrichir le contenu des animations proposées (comptage avifaune, suivi de croissance de la végétation, suivi de qualité des eaux...).

### **3- Les différentes étapes de réalisation du projet et leur échéancier**

*Préciser les étapes de réalisation du projet et leurs durées respectives (insérez des lignes dans le tableau si nécessaire). Vous pouvez également utiliser un chronogramme.*

**Date de démarrage du projet : 2021**

**ATTENTION : urgence à commencer les travaux en terrain sec, c'est-à-dire avant août 2020.**

**Durée totale du projet (en nombre de mois) : 24**

De juin 2021 à juin 2022	Etapes	Activités
	1	Restauration et création de la zone humide
	2	Aménagement du sentier d'accès à la pépinière et de découverte et des zones d'observation
	3	Support de sensibilisation et muséographie
	4	Animation, sensibilisation et activités

### **4- La prise en compte des impacts possibles**

*Préciser comment les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et de sécurité sont pris en compte.*

Le site apparaît dans son état actuel fortement impacté par des activités anthropiques passées (extraction de matériaux, dépôts de déchets, circulation de quads), ainsi que par le cyclone Irma.

Les aménagements proposés sont légers et en matériaux naturels (bois), implantés sur pilotis.

Ces choix couplés à un nettoyage, ainsi qu'une remise en eau de la zone humide, contribueront à renaturer ce site dégradé pour en restaurer la connectivité écologique avec les zones voisines et en restaurer les services écosystémiques. Le gestionnaire et son personnel qualifié et expérimenté en matière de gestion d'espaces naturels et d'ingénierie écologique seront les garants de cet objectif environnemental prioritaire.

La Baie de l'Embouchure et ses étangs/lagunes (Salines d'Orient et Etang aux poissons) classés en Réserve Naturelle Nationale sont un site privilégié pour la pratique des loisirs de la population locale, dont une part importante de Quartier d'Orléans. La renaturation et l'aménagement du site bénéficiera directement à ces usagers, tout en redonnant une valeur patrimoniale à une zone jusque-là mésestimée. Les établissements scolaires de Quartier d'Orléans collaborent déjà avec l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle sur cette zone pour animer un travail de sensibilisation et d'éducation à l'Environnement au-travers de l'implantation de l'Aire Marine Educative du Galion.

Sur le plan économique, cet outil deviendra le support d'activités commerciales liées au tourisme (taxis, tours, birdwatching...) en permettant la découverte du patrimoine naturel de Saint-Martin.

En effet, les autres outils de ce type préexistants ont été détruits durant le cyclone Irma. Les sociétés commerciales travaillant dans la réserve deviendront partenaires et reverseront une redevance (Cf. arrêté préfectoral réglementant les activités commerciales dans l'espace de la réserve naturelle de Saint-Martin) contribuant à financer le fonctionnement et l'entretien de l'installation.

La remise en valeur du site mettra fin à son utilisation comme site de dépôts illégaux d'ordures et d'encombrants, qui pouvait représenter un risque sanitaire (moustiques, dengue...) et physique (remobilisation des déchets lors des cyclones) pour la population riveraine et les usagers du site. Les aménagements seront conçus et réalisés dans le respect des normes de sécurité liées à l'accueil du public en milieu naturel.

Si le site fait l'objet d'une demande d'activité commerciale dans le cadre des excursions qui sont proposées aux touristes de l'île, l'entreprise autorisée devra s'acquitter de la redevance sur les activités commerciales. (Cf. Arrêté réglementant les usages des activités commerciales dans la réserve naturelle de Saint-Martin). Toutefois, même si cela participe à la sensibilisation des touristes, l'objectif principal est de sensibiliser la population locale et notamment les plus jeunes. L'agenda de « Biodiversity nursery » donnera donc la priorité à ce public.

### **5- Informations complémentaires que vous souhaitez apporter**

Conformément au guide technique de restauration des mangroves (Pôle Relais Zones Humides 2018), le projet suit l'ensemble des recommandations listées : rétablissement des conditions hydrauliques, mise en pépinières des propagules, réimplantation dans le milieu, sensibilisation et implication du public.

L'aménagement sera de plus implanté en zone protégée, dont la gestion est confiée au gestionnaire par convention avec l'Etat depuis plus de 20 ans.

Financement du projet : nous sollicitons la Fondation de France avec le soutien du Rotary Club dans la continuité du projet de Pépinière de palétuviers. Une convention est en cours avec la Rotary Club et elle sera achevée avec le support de la Fondation de France pour renforcer le projet et restaurer une zone humide avec un aménagement dédié à la découverte et la sensibilisation de la faune et la flore locales. Le solde à verser prévu dans cette convention sera destiné à ce projet. Le Rotary a d'ores et déjà donné son accord et encourage la réalisation de ce projet. D'autres partenaires ont été sollicités sur d'autres projets aussi indispensables à la résilience du territoire.

**Autorisations nécessaires :** les travaux s'inscrivent dans le Plan de Gestion 2018-2027 de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin. Ce plan a été présenté au Comité consultatif et validé par l'arrêté préfectoral du 14 juin 2018 par ses membres. Ce comité est composé de la Préfecture, la Collectivité territoriale de Saint-Martin, la Direction de l'environnement et du logement (DEAL), les représentants socio-économiques, le Conservatoire du littoral, les associations locales et le bureau de l'AGRNSM. Une demande d'autorisation des travaux sera cependant déposée au service de l'urbanisme de la Collectivité, comme cela a été fait pour la construction de la pépinière (dans le meilleur des cas entre deux et six mois d'instruction).

Sécurisation des équipements : les équipements sont destinés et normés pour l'accueil du public dont les personnes à mobilités réduites.

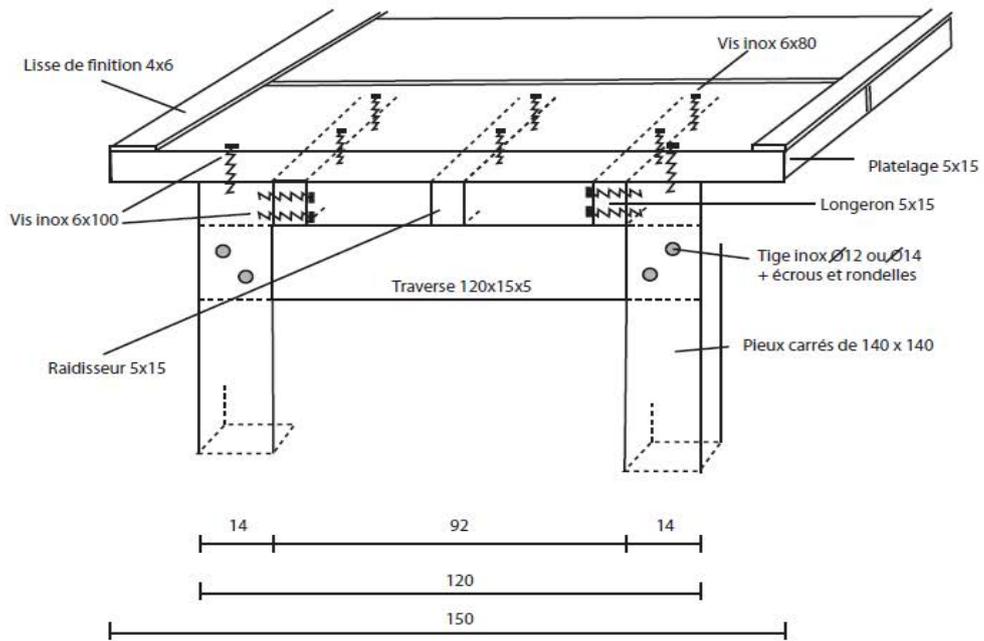
**Aspects techniques :**

- excavation : 1 300 m<sup>3</sup> de matériaux réutilisés sur la même parcelle pour faire les filots et le reste de la zone humide (devis disponible sur demande);  
longueur du sentier sur pilotis : 320 m, surface classe : 8\*4 m, linéaire de murs d'observation : 30 m (3 espaces d'observation), voir « Schéma de construction du sentier sur pilotis » ;
- matériaux : pin classe 4 traité autoclave issu de la gestion durable des forêts (écoresponsable et durable) ;
- plans : voir carte ci-dessous (Carte de l'avant-projet « Biodiversity nursery » et plan topographique avant excavation à disposition sur demande;
- informations sur le maître d'œuvre : Entreprise SCALENE en cours de consultation (devis en cours), spécialiste écoconstruction de ce type à Saint-Martin, travaux déjà réalisés sur différentes zones humides (voir photos ci-dessous).

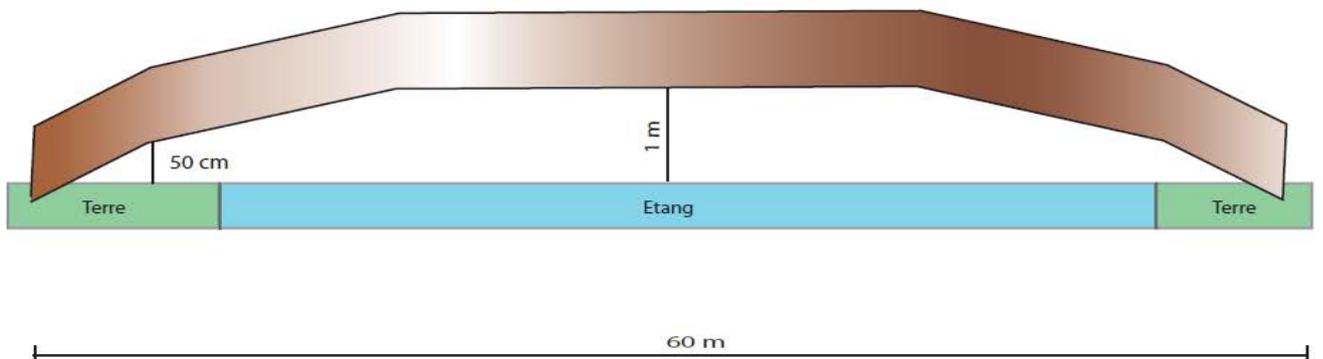
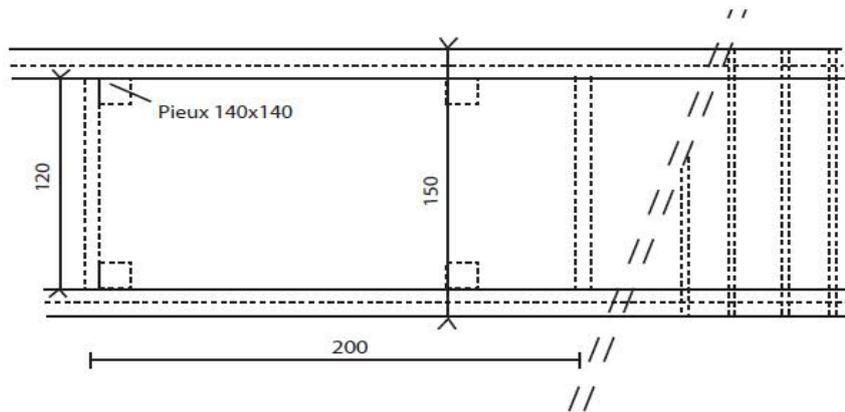
**Activités organisées sur place :**

- accueil de scolaires et autres établissements pour entretien pépinière, plantation, découverte par le sentier et les observatoires, sensibilisation ;
- accueil du grand public (résidents et touristes) pour découverte et sensibilisation avec les sentiers, les observatoires et la muséographie ;
- activités « BirdWatching ».

Schéma de construction du sentier sur pilotis



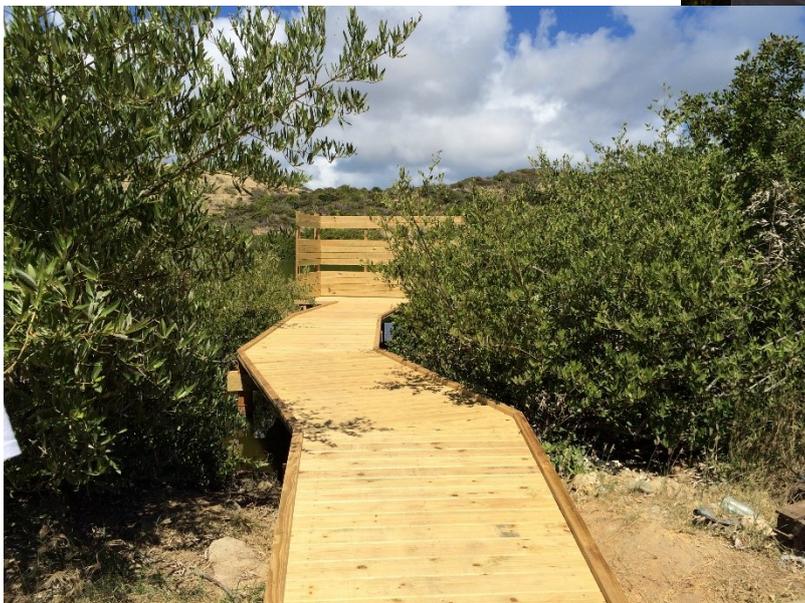
Structure



Carte de l'avant-projet « Biodiversity nursery »



Photos de réalisation de sentier en zone humide à Saint-Martin



## 6- Budget prévisionnel du projet

Faire la liste des dépenses et des recettes prévues pour le projet uniquement ; les rubriques peuvent être modifiées. Ne pas hésiter à détailler le budget (rajouter des lignes dans le tableau) et à donner toutes les explications pour faciliter sa compréhension. Ne pas mettre les centimes.

Merci d'utiliser le formulaire Excel (à télécharger avec le dossier de demande de subvention) et copier-coller l'image du budget ci-dessous (budget pour la totalité du projet, quel qu'en soit la durée)

Nom de la personne responsable du budget : Aude BERGER													
Nom de l'association ou l'ONG demandeuse : Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin													
Titre du projet : BIODIVERSITY NURSERY													
	Recommandations	Dépenses liées au projet	Type unité	Nombre unités	Coût Unitaire €	Coût total en €	Part 2020	Part 2021	Part 2022	Part 2023	Total (I à L) (pour contrôle)	Ecart (M avec colonne G)	
1		<b>Ressources humaines dédiées au projet</b>											
1.1		Salaires et charges patronales											
1.1.1	indiquer dans la colonne dépenses le poste salarié concerné	Agent AGRNSM	par jour	15	300 €	4 500 €	1 000 €	1 750 €	1 750 €		4 500 €	- €	
1.1.2	indiquer dans la colonne dépenses le poste salarié concerné		par jour			0 €					- €	- €	
1.2		Honoraires experts											
1.2.1	indiquer dans la colonne dépenses la fonction de la personne qui reçoit des honoraires		par jour			0 €					- €	- €	
1.2.2	indiquer dans la colonne dépenses la fonction de la personne qui reçoit des honoraires		par jour			0 €					- €	- €	
1.3		Per diem (nourriture et hébergement)									- €	- €	
1.3.1	indiquer dans la colonne dépense pour quelle activité les per diems sont prévus		par jour			0 €					- €	- €	
1.3.2	indiquer dans la colonne dépense pour quelle activité les per diems sont prévus		par jour			0 €					- €	- €	
<b>Sous total 1 Ressources humaines dédiées au projet</b>						<b>4 500 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 750 €</b>	<b>1 750 €</b>	<b>- €</b>	<b>4 500 €</b>	<b>- €</b>	
2		<b>Voyages/déplacements</b>											
2.1	indiquer dans la colonne dépense pour quelle activité les déplacements sont prévus		par déplacement			0 €					- €	- €	
2.2	indiquer dans la colonne dépense pour quelle activité les déplacements sont prévus		par déplacement			0 €					- €	- €	
<b>Sous total 2 voyages et déplacement dédiés au projet</b>						<b>0 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
3		<b>Frais d'équipement (matériel et fournitures)</b>											
3.1.1	indiquer dans la colonne dépense les équipements prévus pour le projet	Aménagement (salle de classe 4*8m2, sentier sur pilotis accès salle de classe-pépinière et chemin, palissades d'observation)	forfait	1	161 500 €	161 500 €	161 500 €				161 500 €	- €	
		Maçonnerie (fabrication, transport et pose 8 plots en béton)	forfait	1	3 580 €	3 580 €	3 580 €						
3.1.2	indiquer dans la colonne dépense les équipements prévus pour le projet	Création de la zone humide (Décassement, îlots, circuit d'eau)	forfait	1	22 470 €	22 470 €	22 470 €				22 470 €	- €	
3.2.1	indiquer dans la colonne dépense le type de fournitures prévus pour le projet	Outils de sensibilisation et muséographie (panneau, affiche, flash code, ...): création + impression + livraison	forfait	1	8 000 €	8 000 €	8 000 €	- €			8 000 €	- €	
3.2.2	indiquer dans la colonne dépense le type de fournitures prévus pour le projet					0 €					- €	- €	
<b>Sous total 3 Matériel et fournitures</b>						<b>195 550 €</b>	<b>195 550 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>195 550 €</b>	<b>- €</b>	
4		<b>Autres coûts</b>											
4.1	indiquer dans la colonne dépense par ex. frais d'impression		par document reproduit			0 €					- €	- €	
4.2	indiquer dans la colonne dépense par ex. location de salle		par jour			0 €					- €	- €	
4.3	autre - préciser dans la colonne dépense					0 €					- €	- €	
<b>Sous total 4 autres coûts</b>						<b>0 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>Sous 1</b>											- €	- €	
<b>TOTAL COÛTS DIRECTS DU PROJET (1 à 5)</b>						<b>200 050 €</b>	<b>196 550 €</b>	<b>1 750 €</b>	<b>1 750 €</b>	<b>- €</b>	<b>200 050 €</b>	<b>- €</b>	
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>							<b>en €</b>	<b>en €</b>	<b>en €</b>	<b>en €</b>	<b>- €</b>	<b>en €</b>	
Subvention demandée à la Fondation de France							X				181 000 €	181 000 €	- €
Autres bailleurs (indiquer les noms) - ROTARY CLUB SAINT-MARTIN NORD								X			14 550 €	14 550 €	- €
Autres bailleurs (indiquer les noms)											0,0%	- €	- €
Autres bailleurs (indiquer les noms)											0,0%	- €	- €
Autres bailleurs (indiquer les noms)											0,0%	- €	- €
fonds propres apportés par le demandeur du projet								X			2,2%	4 500 €	- €
fonds propres apportés par les partenaires du projet											0,0%	- €	- €
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>											<b>200 050 €</b>	<b>- €</b>	
* cocher la case correspondante													
Vérification (total coûts directs et total ressources doivent être égales à zéro)												0 €	0 €

### Commentaires et explications éventuels sur le budget (optionnel)

Modification par rapport au premier envoi du projet:

Sous-estimation du coût de la phase 1, réajustement suite à la réception de devis.

Intégration de notre partenaire.

# Projet plan de relance gouvernemental

Cette mesure dédiée à la biodiversité s'élève à 250 M€ sur 2 ans (2021-2022) pour accompagner des projets locaux dont 60 M€ dans les aires protégées concernant des programmes d'intervention et d'infrastructures spécifiques pour restaurer, accueillir, accompagner la transition des pratiques, mieux connaître...

Plusieurs axes d'intervention ont été définis :

- L'amélioration de l'accès au public (sentiers, observatoires, panneaux pédagogiques, ...)
- La rénovation ou la construction d'infrastructures favorables à l'éco-tourisme et à l'éducation à l'environnement (exemples : maisons de RN, ...)
- Les actions de restauration ou de gestion (lutte contre les espèces exotiques envahissantes, ...)
- Les actions d'accompagnement des professionnels vers des pratiques plus durables d'agroécologie

**A l'échelle des différents organismes gestionnaires, plus de 20 millions d'euros ont été identifiés par le Ministère de la Transition Ecologique sur des projets en passe d'être réalisés présentés par RNF, dont l'ICBI :**

- Près de 3 000 000 € pour les actions de restauration ou de gestion ;
- 300 000 € pour les actions d'accompagnement vers des pratiques plus durables d'agro écologie ;
- 5 000 000 € pour les actions d'amélioration de l'accès au public ;
- 12 000 000 € pour les actions de rénovation ou construction d'infrastructures favorables à l'éco-tourisme et à l'éducation à l'environnement.

**Dans ce contexte, le gestionnaire de la réserve naturelle nationale de Saint-Martin, dans le cadre de la réalisation des actions du plan de gestion validé par arrêté préfectoral n°2018-50 PREF/STMD du 14 juin 2008 portant agrément du plan de gestion 2018-2027 de la réserve naturelle de Saint-Martin, ambitionne les projets suivants qui ont reçu à ce stade un avis favorable des services instructeurs.**

## Pôle Scientifique

**Plan de gestion 2018-2027 :**

**Actions IP- Interventions sur le patrimoine naturel**

**Actions CS – Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel**

**CS 11 Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les EEE**

**CS 12 Evaluer et suivre les impacts éventuels liés aux espèces introduites considérées comme prioritaires**

**IP 5 Mettre en œuvre es actions de gestion sur les espèces exotiques**

**IP 6 Contribuer à la réhabilitation des récifs coralliens et des herbiers**

**CS 33 Favoriser les conditions de ré introduction de l'iguane des Petites-Antilles**

**Lutte contre les rongeurs introduits sur les îlets (EEE):**

En cohérence avec les actions d'inventaire et de régulation des populations de rongeurs introduits impactant les îlets de la Réserve Naturelle Nationale de Saint Martin menée depuis 10 ans par le gestionnaire de la RNN, consécutivement à la perte d'une grande quantité de matériel de piégeage suite à l'impact du cyclone Irma en 2017, conformément aux conclusions de l'étude « Evaluation de l'impact du cyclone Irma sur la flore sensible de 4 îlets de la RNN de Saint Martin » en 2020, en cohérence avec l'actuelle Stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes aux Antilles françaises en cours de rédaction ; le gestionnaire de la RNN de Saint-Martin sollicite un financement pour la mise en œuvre d'une action de restauration/gestion des îlets impliquant l'achat de matériel spécialisé pour la lutte contre les rongeurs.

Suites aux expérimentations réalisées en Martinique et Guadeloupe, le gestionnaire de St Martin souhaite acquérir des pièges à piston automatique utilisant des cartouches de CO2 pour lutter contre les rats et souris introduits sur les îlets classés, où ils impactent la faune et la flore, dont des espèces protégées (scinque, gaïac, cactacées, sternes...).



Le projet proposé implique l'acquisition d'une centaine de pièges de type « A24 Goodnature » nécessitant des kits de consommables pour une utilisation sur 2 ans (appâts, cartouche de CO2, carte de détection), ainsi que de l'achat de carburant pour se rendre sur les îlets.

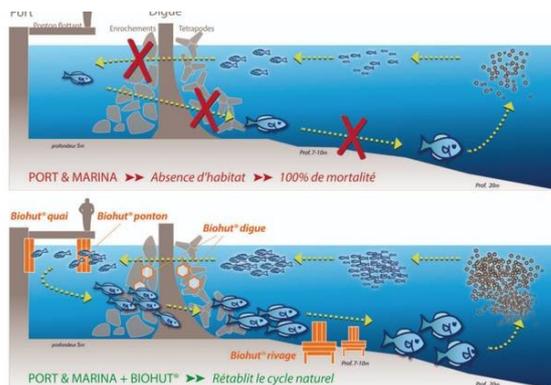
Acquisition du matériel, mise en œuvre d'une campagne sur 1 an et maintien d'un cordon sanitaire (1 an) autour de la zone d'accueil du public et de l'aire de nichage oiseaux marins.

50 000€.

Par la suite et dans une optique de mutualisation des moyens et de transfert de compétences, il est envisagé d'organiser des campagnes avec les équipes de gestion des territoires voisins. Les résultats attendus sont une importante baisse de la pression de prédation des rongeurs sur la faune et la flore sensibles des ilets, une amélioration des conditions de conservation sur les ilets et à leurs abords (écosystèmes terrestres et marins), une amélioration des conditions sanitaires d'accueil du public et des activités commerciales liées à la découverte du patrimoine naturel de la RNN et une plus grande efficacité des moyens investis dans la lutte contre ces EEE, comparativement aux techniques de piégeage précédemment utilisées.

### Restauration des fonctionnalités de nurserie des petits fonds côtiers anthropisés

Le littoral anthropisé accueillant des infrastructures portuaires et marinas continue d'accueillir des post-larves de poissons cherchant à y recruter lors de leur phase de colonisation benthique. Les travaux actuels de l'AGRNSM dans le cadre du programme LIFE BIODIV'OM démontrent un fort potentiel de recrutement ichthyologique sur les petits fonds côtiers de Saint Martin. Cette phase critique entraîne généralement des taux de mortalité des post-larves proches de 90 à 92%, taux augmentés en présence d'habitats côtiers dégradés ou fortement anthropisés/aménagés. L'installation d'habitats artificiels améliorant la survie au recrutement a déjà démontré son efficacité dans le cadre de programmes déployés sur les côtes françaises atlantiques, ainsi qu'en Méditerranée. L'AGRNSM expérimente depuis 1 an le système d'habitats artificiels BioHut d'ECOCEAN et souhaite passer à une seconde phase de déploiement impliquant un conventionnement avec les exploitants de marinas pour une mise à disposition d'habitats artificiels de type BioHut quai, dans 4 marinas de St Martin. Cette action permettra de sensibiliser l'exploitant aux procédés d'ingénierie écologique dans le but de favoriser le recrutement ichthyologique et d'initier une dynamique de développement durable au sein de leur exploitation.



Achat de  
déploiement 25 000€

Suivi : 4 sites tous  
les 3 mois sur 1 an 23 000€

TOTAL

48 000

**TOTAL POLE SCIENTIFIQUE : 98 000 €**

# INSTITUT CARIBÉEN DE LA BIODIVERSITÉ INSULAIRE DE SAINT-MARTIN

UN OUTIL AU SERVICE DU TERRITOIRE  
DE SAINT-MARTIN  
(note sur l'avancement au 29 04 2021)



Réserve Naturelle  
de Saint Martin



# PRÉAMBULE

L'île de Saint-Martin détient un patrimoine naturel précieux caractérisé par une biodiversité extrêmement riche avec un fort taux d'endémisme. Cette richesse comprend à titre d'exemple : 52 espèces limicoles classées par l'UICN dont certaines sont menacées d'extinction dans le monde. 800 espèces nouvelles pour Saint-Martin ont aussi été découvertes lors d'un inventaire des mollusques, échinodermes et crustacés réalisé en 2012 par la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin.

Créée il y a plus de 20 ans, la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin est un acteur majeur de la protection et de la valorisation de la biodiversité faunistique et floristique de l'île de Saint-Martin.

Ses actions scientifiques abordent une dimension globale et systémique et dépassent le cadre insulaire pour s'intéresser à l'arc caribéen. Forte de son expérience, de ses actions pédagogiques et scientifiques, la Réserve soutenue par l'Etat et la Collectivité Territoriale de Saint-Martin, œuvre à la création d'un lieu privilégié et stratégique, l'Institut Caribéen de la Biodiversité Insulaire (ICBI), afin de valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité de Saint-Martin et des îles de la Caraïbe.

Cette action se déroule dans le cadre de la réalisation des actions du plan de gestion validé par arrêté préfectoral n°2018-50 PREF/STMDM du 14 juin 2018 portant agrément du plan de gestion 2018-2027 de la réserve naturelle de Saint-Martin.



# PLAN DE GESTION 2018-2027 - OBJECTIFS OPÉRATIONNELS : PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

## **Actions FCR 3 – Optimiser les moyens de gestion**

FCR 3.1 Créer la Maison de la Réserve.

## **Actions CI - Création et entretien d'infrastructures d'accueil et du matériel**

CI 2 Mettre en place des aménagements pour l'accueil du public.

CI 8 Réaliser des aménagements pour mettre en valeur le patrimoine géologique, culturel ou archéologique de la RNN.

## **Actions CC - Communication et pédagogie, création de supports de communication**

CC 10 Valoriser les activités et le patrimoine naturel de la RNN dans le cadre de l'ICBI.

## **Actions - MS Management et Soutien**

MS 14 Créer la Maison de la Réserve dans le cadre de l'ICBI.

MS 32 Faire de la RNN un vecteur de la promotion du patrimoine naturel et du développement écotouristique et économique de l'île dans le cadre de l'ICBI.



# HISTORIQUE DE L'ICBI

- Validé par le conseil d'administration de la réserve en 2013,
- Validé par le comité consultatif de la réserve naturelle de Saint-Martin en 2013 et 2014,
- Sélectionné par le Ministère de l'Industrie pour être présenté lors de la conférence internationale de l'Organisation Mondiale du tourisme en 2013 à l'île de la Réunion,
- Soutenu par la Présidente de la collectivité de Saint-Martin lors du CA de la réserve en 2014,
- Inscrit dans la convention 0123 – D971 dans le cadre du contrat de Plan BOP 123 CDEV. Financements à hauteur de 80% pour la réalisation des études préalables à la mise en place de l'Institut.
- Inscrit au contrat de développement 2014-2017 – priorité 4 – Patrimoine touristique, naturel et culturel.
- 2014/2015 : Etude de faisabilité – Pertinence de l'outil au regard des atouts et des besoins du territoire.
- 2015/2016 : Inscrit dans la convention 0123 – D971 dans le cadre du contrat de Plan BOP 123 CDEV. Financements à hauteur de 80% pour la réalisation des études préalables à la mise en place de l'Institut jusqu'au PC.
- Vendredi 13 Mars 2015 : Avis favorable du comité de pilotage de l'Institut Caraïbéen de la Biodiversité Insulaire (services de l'Etat, de la Collectivité, acteurs et partenaires économiques locaux).
- 2016 : Concours en deux étapes 10 candidats et 1 lauréat : Cabinet Véronique DESCHARRIERES.
- 08 avril 2019 DIAGNOSTIC POST IRMA en présence du Président GIBBS et du Président Directeur Général de la SEMSAMAR M. NYUIADZI (validé présentation PREF/SEMSAMAR/COLLECTIVITE).
- 06 juin 2019 Présentation au sénat au colloque de la Délégation sénatoriale aux outre-mer avec Mme la Ministre des Outre-mer. <https://www.vedea.archi/actualite/le-projet-icbi-devant-le-senat>.
- Demande de permis de construire : déposé depuis le 11 février 2020 au service de l'Urbanisme de la Collectivité.
- Dossier de déclaration de projet : déposé le 10 février auprès des services de la Préfecture de St-Barthélemy et de Saint-Martin (voir dossier en pièce jointe).
- Dossier d'Avant-Projet Détaillé : livré par la Maîtrise d' Œuvre le 22 juin 2020.
- **Phase finale de l'Enquête Publique : avis favorables du Président de la Collectivité, du CESC, de la CCISM et du Conseil de Quartier de Grand Case concernant l'intérêt général et in fine avis favorable du commissaire enquêteur en décembre 2020.**

**En cours : Avis de la CTU et de la délibération de la Collectivité de Saint-Martin concernant l'intérêt général du projet et la mutualisation de la zone de parking.**



# UN TERRITOIRE ET UN SITE TRÈS ATTRACTIFS

- Saint-Martin accueille tous les ans plus de **2 millions de croisiéristes** (700 000 s'inscrivent à des excursions de découverte du territoire) et **500 000** touristes séjournent sur le territoire (arrivant par avion ou par bateau privé) (Cf. Etudes de programmation – Principes fonctionnels et Faisabilité spatiale Poly programme 2014).
- Localisé à Cul-de-Sac, le site bénéficie d'un environnement unique, d'une continuité Terre-Mer et de l'un des paysages les plus caractéristiques et préservés de l'île, à proximité directe des circuits touristiques majeurs (Anse Marcel, Cul de Sac, Ilet Pinel).
- A titre de comparaison avec des structures d'accueil du public dans d'autres territoires insulaires (aquarium et ou outils similaires en Guadeloupe, Nouvelle Calédonie, Ile de la Réunion... il est admis que leur taux de fréquentation représente 17% de la masse globale du nombre de touristes sur chaque territoire/an.
- Aussi, avec pas moins de 2 millions de visiteurs, le potentiel de fréquentation de **l'Institut Caribéen de la Biodiversité Insulaire** est considéré comme important car l'île ne bénéficie d'aucun équipement scientifique ou à vocation culturelle et touristique de ce type à ce jour.
- **L'ICBI a été dimensionné pour accueillir 100 000 visiteurs/an.**

## Publics cibles

### Population résidente :

35 000 habitants sur la partie française,  
45 000 habitants sur la partie hollandaise.

### Touristes : fréquentation annuelle de l'île :

2000000 de croisiéristes, dont 700 000 en excursion,  
500000 visiteurs (chiffres aéroports).

### Scolaires, universitaires et professionnels :

Développement de séminaires et de programmes éducatifs :

- Conférences, commissions, évènements culturels, tourisme d'affaire,

- Programmes de formations professionnelles, de recherches scientifiques en lien avec la collectivité et les universités caribéennes (dont UAG), américaines, européenne,

- Ecole de la mer et des métiers de l'environnement.

- Sensibilisation du Public (petits et grands).

- Manifestations culturelles



# INTEGRATION PAYSAGERE

de l'ICBI aux abords de l'Etang de la barrière – Cul de sac



L'Institut bénéficie d'une extrême cohérence entre ses objectifs, son environnement naturel, social, économique et culturel :

- Fête du poisson, Fish Day, passeurs de Pinel, autres évènements culturels à créer,
- Environnement : littoral, zone humide, mer, mangrove, paysage.
- Tourisme : kayaks, sentier sous-marin, plongée, randonnées pédestres.



# OBJECTIFS

Innovant et structurant, l'institut est **un outil au service du développement** de Saint-Martin, porteur de stratégies basées sur le développement durable, la biodiversité, **la recherche universitaire et scientifique, l'écotourisme, la création d'emplois, le développement économique et la coopération régionale et internationale.**

Son architecture est un vecteur de l'identité de Saint-Martin et un symbole fort et attractif du territoire. La réalisation de l'ICBI s'inscrit dans le cadre du développement de la recherche scientifique, de transfert de connaissances et d'écotourisme ayant un impact sur :

- La création d'un pôle de recherche scientifique centré sur la biodiversité du territoire et de l'espace caraïbes...
- La création de partenariats avec des établissements d'enseignement et de recherche extérieurs...
- La diffusion des connaissances à tous les publics à travers une école de la Biodiversité et un espace « muséographie » intérieur et extérieur...
- Le développement d'un pôle recherche et développement pour la pêche et l'aquaculture permettant in fine la création d'un label « territoire »...
- Le tourisme, secteur économique majeur de Saint-Martin, par la diversification des activités touristiques vers l'éco-tourisme (fréquentation estimée à 100 000 visiteurs/an)...



# AMBITIONS

CRÉER UN LIEU PRIVILÉGIÉ ET STRATÉGIQUE POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ DE SAINT-MARTIN,

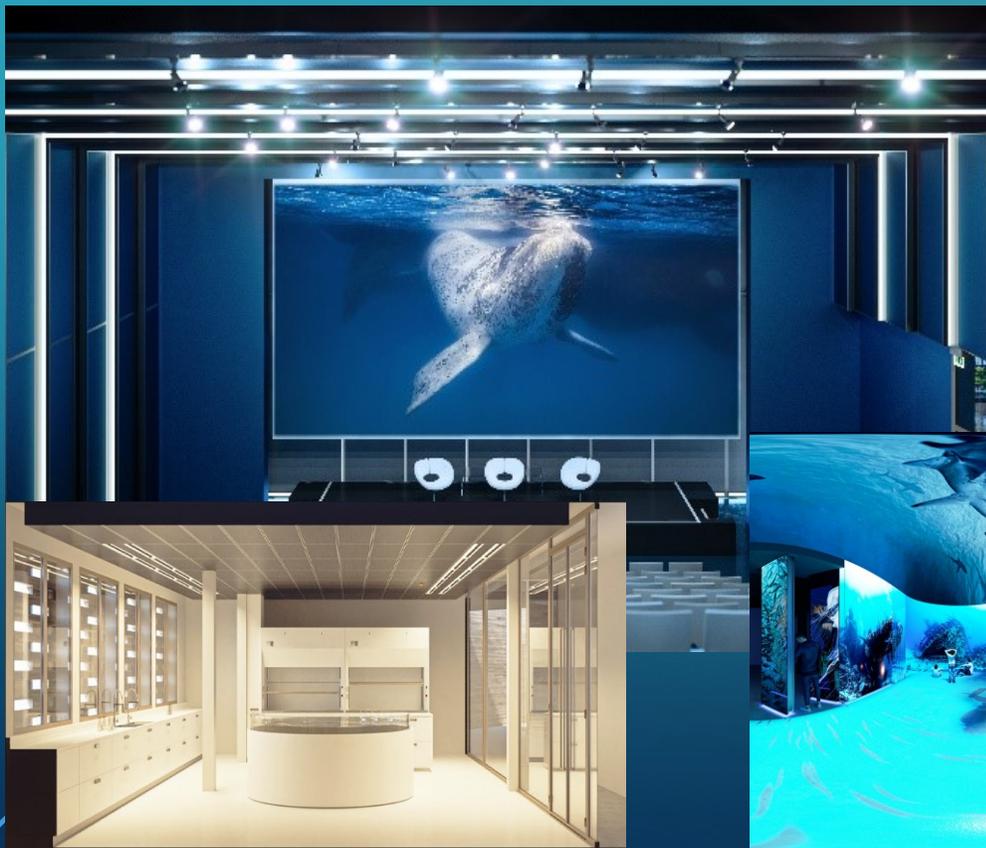
- Développer des outils d'accueil et de transfert de connaissance pour sensibiliser, éduquer tous les publics à l'écocitoyenneté en donnant à voir, à toucher, à entendre et à comprendre,
- Apporter et soutenir de nouvelles synergies axées sur la conservation de la biodiversité, la recherche scientifique et universitaire, la création de filières économiques durables, la promotion touristique,
- Réaliser un pôle de rayonnement et d'échanges scientifiques régionaux et internationaux,
- Mettre en place des actions dans le domaine de l'aquaculture en vue de recherches scientifiques appliquées aux enjeux du territoire (ciguatera, espèces invasives, élevage d'herbivores marins dans le cadre de la lutte contre le **réchauffement climatique** et la restauration des écosystèmes récifaux,
- Créer de nouvelles filières de formation et des emplois liés aux métiers de la mer, de la pêche, de la protection et de la valorisation des espaces naturels,
- Conserver la qualité du cadre de vie nécessaire au maintien de l'attractivité du territoire,
- Optimiser les moyens pour assurer la qualité des missions de conservation et de développement.



# ACTIVITÉS

Pour la partie professionnelle, le projet intègre :

Les locaux administratifs de la Réserve Naturelle, un auditorium/salle de conférence de 150 places, des bureaux pour l'accueil des scientifiques et des étudiants, une fonction de restauration et une boutique, autres bureaux disponibles, laboratoire scientifique... Les locaux techniques, scientifiques, scolaires et universitaires de l'Institut, un PC post-crise autonome (eau, énergie, stockage, communication)...



Pour la partie publique, le projet s'articule autour de deux thématiques :

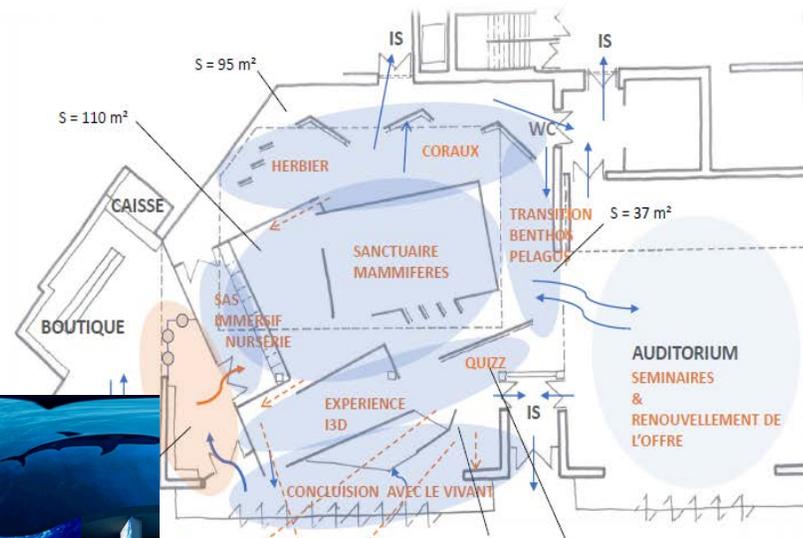
A l'intérieur, un simulateur d'immersion en 4D milieu marin, mangroves, etc..., des pavillons thématisés d'exposition et des bassins de découvertes ; A l'extérieur, une collection botanique, « Zones Tropicales et Humides » avec l'aménagement d'un jardin tropical (végétation, bassins) et la valorisation de la mangrove existante sur le site d'implantation.

## 02\_Concept : Expérience cinétique et immersive de la biodiversité caribéenne

Parcours immersif à double lecture.

Il répond au double impératif :

- D'attractivité avec une Immersion immédiate du public
- Diffusion du contenu scientifique par l'expérience émotionnelle du public



# AVANCEMENT DES ÉTUDES

## Phase des études opérationnelles :

- Maîtrise d'Ouvrage : Association de gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin
- Maîtrise d'Ouvrage délégué et propriétaire du foncier : SEMSAMAR
- Maîtrise d'œuvre : Groupement VEDEA (suite à concours public)  
Bureau de contrôle : APAVE
- Montant de cette phase Etudes : **752 377,44 €**
- **Subvention de l'Etat/CEDEV/MOM : 601 901,95 €**
- Autofinancement : 150 475, 49 €

## Phase des travaux :

- Montant du coût de réalisation des travaux estimé à 9,5 M€ (estimation APD).
- Demande en cours FEDER : 2,9 M €
- Demande en cours Plan de relance gouvernemental : 3.1 M€
- Sollicitation CDC Biodiversité/SEMSAMAR Foncier, maîtrise d'ouvrage déléguée, Banque des Territoires...

- Esquisse et Avant-Projet Sommaire : **Réalisé**
- Diagnostic post-Irma et adaptation du projet : **Réalisé.**
- Demande de permis de construire : déposé depuis le 11 février 2020 au service de l'Urbanisme de la Collectivité. **En cours**
- Dossier de déclaration de projet : déposé le 10 février auprès des services de la Préfecture de St-Barthélemy et de Saint-Martin (voir dossier en pièce jointe). **Réalisé**
- Dossier d'Avant-Projet Détaillé : livré par la Maîtrise d' Œuvre le 22 juin 2020. **Réalisé**
- Phase finale de l'Enquête Publique : avis favorables du Président de la Collectivité, du CESC, de la CCISM et du Conseil de Quartier de Grand Case concernant l'intérêt général et *in fine* avis favorable du commissaire enquêteur. **En attente avis CTU et Ct de Saint-Martin.**



# HYPOTHÈSES DE FRÉQUENTATION MINIMALE



La prise en compte des périodes creuses et d'hypothèses **volontairement basses**.

À terme, plus de 80 000 visiteurs annuels soit, 100 à 300 personnes par jour.  
Soit près de 8% de la fréquentation potentielle (0,7 million croisiéristes et 0,5 million visiteurs).

Une montée en charge progressive :

- 25 000 visiteurs la première année (50%),
- 41 000 visiteurs la seconde année (75%),
- 50 000 visiteurs la troisième année (100%),
- et jusqu'à 80 000 visiteurs à la 4<sup>ème</sup> année.



# ESTIMATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

ESTIMATION RECETTES ET DEPENSES ICBI (source : FID'SXM S.A.R.L. - GROUPE FIDEM – Expert comptable/commissaire aux comptes).

	Description	Ratios	Année 1 :	2	3	4	5
<b>Dépenses exploitation-maintenance</b>							
Agents			10 agents	10 agents	10 agents	15 agents	20 agents
Salaires			450 000	450 000	450 000	600 000	800 000
Consommation eau	Sur les surfaces construites	2 154 m2 DO	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Consommation électricité	Sur les surfaces construites	2 154 m2 DO	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Gardiennage	2 gardiens hors heures ouvrées	2 154 m2 DO	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Accueil, espaces vert...	Compté dans les moyens internes (Agents supplémentaires)	2 154 m2 DO	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
<b>Frais généraux</b>							
Renouvellement scénographie	Maintenance des installations techniques	2 154 m2 DO				50 000	
Exploitation-maintenance	Maintenance des installations techniques	2 154 m2 DO	39 170	39 170	39 170	39 170	39 170
Vérification périodiques réglementaires		2 154 m2 DO	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Provisions pour gros entretien	Provision sur 3 ans	2 154 m2 DO			40 000	40 000	40 000
Assurance (3,5 €/m²/an)			10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Taxe foncière (7 €/m²/an)			10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Frais de fonctionnement de service			50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>			<b>681 170</b>	<b>681 170</b>	<b>721 170</b>	<b>921 170</b>	<b>1 071 170</b>

# ESTIMATION DES RECETTES

Les recettes cumulées totalisent près de **400 000 euros** dès la deuxième année d'exploitation du fait de la hausse de la fréquentation et de la montée en charge de la commercialisation du produit ICBI.

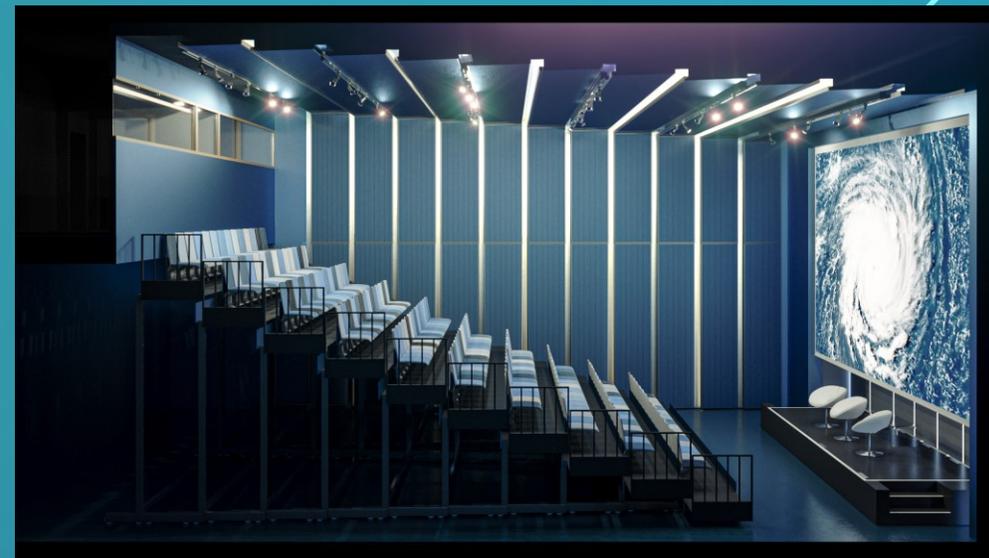
Recettes annuelles ICBI	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nombre de visiteurs	26000	40000	50000	57000	60000
Recettes annuelles, (prix moyen 15€, hors scolaires et clientèle résidente)	390000	600000	750000	855000	900000
Photos baleine, requin (à terme : 25 pers / jour, 15 euros la photo)	28125	45000	56250	56250	60000
Casiers (à terme : 50 / jour, 2 euros par casier)	7500	12000	15000	17000	19000
Marketing participatif (à terme : 100 personnes / jour, 5 euros par personne, 4,5 euros de bénéf.)	35 000	54 000	67 500	69 000	71 000
Recettes boutiques	60000	80000	100000	125000	125000
Recettes Restaurants	150000	200000	250000	300000	350000
Location auditorium (base : 10 évènements / an , 4 000 euros par évènement)	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
total Recettes tickets + extras annuelles	710625	1031000	1278750	1462250	1565000
Résultat bénéfice net ICBI/an :	<b>29 455</b>	<b>349 830</b>	<b>557 580</b>	<b>541 080</b>	<b>493 830</b>



# AGENDA 2020/2021

- Analyse de l'APD par le bureau de contrôle technique APAVE (remise le 06 juillet 2020).
- Analyse de l'APD par la maîtrise d'Ouvrage et le Bureau de contrôle technique (3 mois).
- Etudes géotechniques complémentaires réalisées (rapport en cours).
- Enquête publique du 30 septembre au 30 octobre 2020.
- Examen conjoint Etat, Collectivité et autorités publiques réalisé le 08 octobre 2020.
- Réalisation de la phase conditionnelle des études (Etudes détaillées du Projet et Dossier de Consultation des entreprises).
- Négociation finalisée pour la mutualisation d'un terrain de la Collectivité pour la création d'un parking pour les visiteurs et cars de touristes.
- Recherche de partenaires et mise en place de financements pour la création d'une S.A.S. ICBI pour les phases de financement de la construction et d'exploitation du projet.
- Appel d'offres Entreprise (2021) et choix de l'adjudicataire du marché des travaux.
- Avis favorable du Conseil de Quartier de Grand Case, de la CCISM et du CESC de Saint-Martin,

- 3ème trimestre 2021: Pose de la 1ère pierre
- 4ème trimestre 2021 : Démarrage des travaux
- 2023 : Livraison des travaux
- 2023 : Equipement et mise en service de l'ICBI.



# PIECES GRAPHIQUES ICBI











# Plan de masse



# Auditorium



PROJET <b>ICBI</b> INSTITUT CARIBBEEN DE LA BIODIVERSITE INSULAIRE	MAITRISE D'OUVRAGE <b>RESERVE NATIONALE NATURELLES DE SAINT MARTIN</b> SOPHIE MAITRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE ERIKAS CONSULT	MAITRISE D'ŒUVRE ARCHITECTE MANDATAIRE <b>YU</b> VEDKA - Vitonique Deschamps Architecture	AUTREUR DU DOCUMENT VEDKA	MESURE APD	TITRE <b>PERSPECTIVE</b> éch 1/-	DATE 16/04/2020
--	--	--	------------------------------	---------------	--	--------------------

PROJET <b>ICBI</b> INSTITUT CARIBBEEN DE LA BIODIVERSITE INSULAIRE	MAITRISE D'OUVRAGE <b>RESERVE NATIONALE NATURELLES DE SAINT MARTIN</b> SOPHIE MAITRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE ERIKAS CONSULT	MAITRISE D'ŒUVRE ARCHITECTE MANDATAIRE <b>YU</b> VEDKA - Vitonique Deschamps Architecture	AUTREUR DU DOCUMENT VEDKA	MESURE APD	TITRE <b>COUPE PERSPECTIVE</b> éch 1/-	DATE 16/04/2020
--	--	--	------------------------------	---------------	--	--------------------



PROJET <b>ICBI</b> INSTITUT CARIBBEEN DE LA BIODIVERSITE INSULAIRE	MAITRISE D'OUVRAGE <b>RESERVE NATIONALE NATURELLES DE SAINT MARTIN</b> SOPHIE MAITRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE ERIKAS CONSULT	MAITRISE D'ŒUVRE ARCHITECTE MANDATAIRE <b>YU</b> VEDKA - Vitonique Deschamps Architecture	AUTREUR DU DOCUMENT VEDKA	MESURE APD	TITRE <b>PERSPECTIVE</b> éch 1/-	DATE 16/04/2020
--	--	--	------------------------------	---------------	--	--------------------

# Muséographie

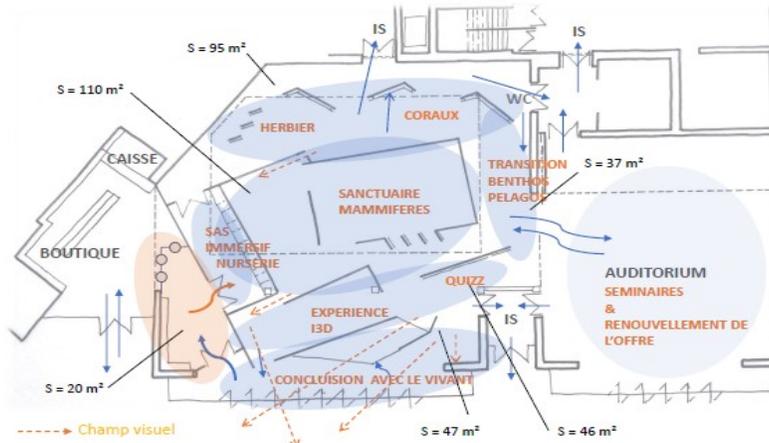
## 02\_Concept : Expérience cinétique et immersive de la biodiversité caribéenne

eh.k

Parcours immersif à double lecture.

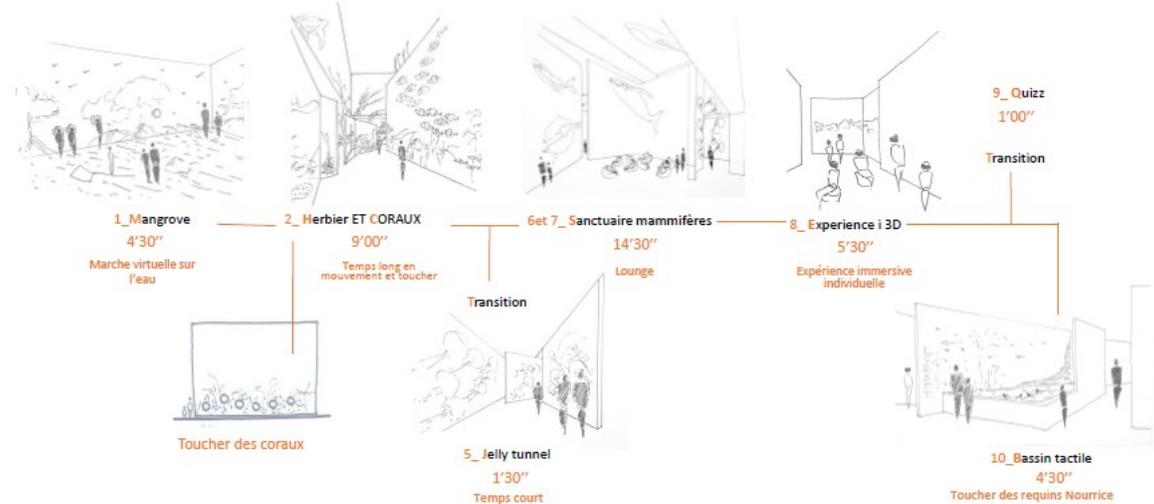
Il répond au double impératif :

- D'attractivité avec une Immersion immédiate du public
- Diffusion du contenu scientifique par l'expérience émotionnelle du public



## 10\_Temps de visite\_ Le spectaculaire pour diffuser les connaissances

eh.k



# Plan Paysage Détail du Jardin tropical (collection botanique)



## STRUCTURE GÉNÉRALE VÉGÉTALE DU PAYSAGE

### PALMIERS



*Coccothrinax borbonensis* (oldé en Mart.) Bacc. Annonace



*Coccothrinax borbonensis* (oldé en Mart.) Bacc. Annonace



*Cocos nucifera* Annonace

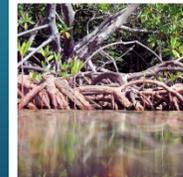


*Sabal cavatum* Lodd. Bacc. Annonace



## STRUCTURE VÉGÉTALE DU PAYSAGE

### MANGROVES



*Conocarpus erectus* (pâleurier gris) en zone sèche - plage / grès  
*Arcyuthia genivata* (pâleurier noir) en bord de mer / zone littorale Est  
*Rhizophora mangle* (pâleurier rouge) en bord de mer - au pied des mangroves  
*Languncaria racemosa* (pâleurier blanc) en zone inondée, peu salée

